

L. MESCHINET DE RICHEMOND

ARCHIVISTE DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

LES
Marins Rochelais

NOTES BIOGRAPHIQUES

Deuxième Edition ornée de portraits tirés hors texte



NIORT

G. CLOUZOT, ÉDITEUR

22, rue Victor Hugo, 22

LA ROCHELLE

A. FOUCHER, ÉDITEUR

1, rue du Palais, 1

1906

L. MESCHINET DE RICHEMOND

ARCHIVISTE DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

LES
Marins Rochelais

NOTES BIOGRAPHIQUES

Deuxième Edition ornée de portraits tirés hors texte



NIORT

G. CLOUZOT, ÉDITEUR

22, rue Victor Hugo, 22

LA ROCHELLE

A. FOUCHER, ÉDITEUR

1, rue du Palais, 1

1906

LES MARINS ROCHELAIS

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE :

Vingt-cinq exemplaires sur Hollande, numérotés de 1 à 25 ;

Deux cent cinquante exemplaires sur papier vergé, numérotés de 26 à 275.

N^o 73

A LA MÉMOIRE DE MON PÈRE

S.-L. MESCHINET DE RICHEMOND
Officier supérieur de la Marine, , ,  (1783-1868)

MON GRAND-PÈRE
JEAN PICHEZ
Commandant La Dorade
1769 - Mort pour la Patrie - 1812

MON ONCLE
JEAN-BAPTISTE PICHEZ
Capitaine de Frégate, 
(1798-1855)

MON NEVEU
LE DOCTEUR MARIE-JEAN-LÉON PICHEZ
Médecin de la Marine, ,  O. , 
et de l'Assistance publique, à Paris
1871-1905 - Victime du devoir professionnel

A LA GRANDE FAMILLE MARITIME

Aux braves, aux vaillants, aux cœurs pleins de courage,
Sauvant, avec les corps, les âmes du naufrage,

CE LIVRE EST DÉDIÉ

INTRODUCTION

Les récits que vous allez lire, les hauts faits de ces marins qui nous ont profondément remués, nous paraissent suggérer quelques réflexions que nous demandons la permission de vous soumettre.

La Rochelle a été fondée par des marins, la mer a été, en quelque sorte, sa raison d'exister et c'est grâce à sa marine qu'elle est arrivée à la puissance et à la richesse.

Lors des modestes commencements de notre ville, il n'y avait guère pour le commerce d'autre voie que la mer.

Sur terre, les marchands, quand ils échappaient aux exactions des gens de guerre, cheminaient péniblement par des routes à peine praticables et devaient, presque à chaque pas, acquitter les taxes qu'exigeaient pour leur octroyer passage les hauts barons féodaux. Le transport des marchandises était onéreux et soumis à de nombreux dangers.

La mer offrait une voie plus économique et plus sûre. Nos pères étaient habitués à braver les tempêtes, et s'ils rencontraient des pirates, ils avaient des armes pour défendre leurs navires et leurs cargaisons. En pareille occasion, le courage ne leur faisait pas défaut ; nous savons du reste quels exemples de constance et d'intrépidité ils ont donnés dans les circonstances les plus critiques de leur histoire.

Il est bon de rappeler aussi que nos ancêtres possédaient des mérites qui, pour être moins éclatants, n'étaient pas moins réels et que leur esprit d'initiative, leur droiture dans les affaires, leur persévérance et leur habileté les avaient conduits à un degré de prospérité qui excitait la jalousie de leurs rivaux.

Ces souvenirs du passé ne sont-ils pas bons à remettre sous les yeux des générations actuelles ? Ne sont-ils pas de nature à leur inspirer la pensée, que, par ces temps de concurrence âpre et universelle, le commerce et les carrières maritimes offrent encore des chances de succès aux hommes

travailleurs et intelligents et qu'il y a une part de vérité dans cette parole du chef d'un empire voisin : « L'avenir est à la mer ? »

Telles sont les leçons que semblent nous donner nos vieilles annales et que nous croyons pouvoir engager nos jeunes compatriotes à méditer, s'ils hésitent sur le choix d'une carrière.

L.-E. MEYER.

BIBLIOGRAPHIE

A. — Sources manuscrites.

ARCHIVES DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE. Amirautés de La Rochelle et de Marennes.

ARCHIVES DE LA MARINE, à Rochefort. Etats de services.

ARCHIVES DU MINISTÈRE DE LA MARINE. Dossiers individuels. - DIDIER-NEUVILLE. Etat sommaire, etc.

BAUDOYN. 45-46 (3067) bibl. de La Rochelle, ms.

BERGIER. 80 (3112) bibl. de La Rochelle, ms.

BIBLIOTHÈQUE DE LA ROCHELLE, Manuscrits de Délayant, Jourdan, etc.

COLIN. 78 (3110) bibl. de La Rochelle, ms.

DELAYANT. Histoire des Rochelais.

JAILLOT. 47-49 (3068) à 153 (3190) 462 bibl. de La Rochelle, ms.

MERLIN. 161 (3204) 162 (3205) bibl. de La Rochelle, ms.

MERVAULT. 68 (3073) 59 (3074) à 95, 96 (3313).

B. — Sources imprimées.

Annales maritimes, Revue maritime et coloniale.

ARCÈRE. Histoire de La Rochelle et du Pays d'Aunis (1750-1757).

ARDOUIN (Dr). Souvenirs du capitaine de vaisseau Krohm (1766-1823), par le Dr Ardouin. Nouvelle Revue rétrospective.

AUTHON (Jean d'). Histoire de Louis XII, publiée par Th. Godefroy, et Chroniques publiées par P. Lacroix.

BAIRD (Charles-W.). Histoire des réfugiés huguenots en Amérique, trad. par M. A.-E. Meyer et de Richemond.

BARBOT (Amos). Inventaire des titres de privilèges de La Rochelle, éd. d'Aussy.

BARTHÉLEMY (Anatole de). Charles de Bremond, marquis d'Ars (1866).

BEAUCHAMP (A. de). Biographie moderne.

BELLECOMBE (H. de). Essai biographique sur Guillaume Léonard de Bellecombe, maréchal des camps et armées du Roy, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandant général des établissements français dans l'Inde, etc. (1728-1792).

BÈZE. (Théodore de). Icones virorum illustrium. Genève 1580.

BLOIS (P.-Th. de). Histoire de la Marine.

BREMOND D'ARS (Th. de). Rôles Saintongeais.

Bulletin de la Société de Géographie.

CALLOT. Jean Guiton.

CHAMPLAIN (Sam.). Voyages de la nouvelle France, 1632 ; nouv. éd., 1830.

CHARLEVOIX. Nouvelle France, 1744.

DELAPORTE (Abbé), Voyageur français, 1771.

DELAVAUD (Louis). Bulletin de la Société indo-chinoise, 1882.

DÉLAYANT. Histoire des Rochelais.

DENYS. Description historique et géographique des côtes de l'Amérique septentrionale, 1672.

DUMONT D'URVILLE. Voyage autour du monde.

DUPONT. Histoire de La Rochelle.

FONTENEAU (Jean, dit Allefonse). Cosmographie universelle et voyages aventureux.

France maritime.

GUÉRIN (L.). Navigation française, Histoire maritime de France.

HAAG et H.-L. BORDIER. France protestante.

HAKLUYT (Rich.). The principal navigations, voyages, etc., of the english nation, 1598.

HENNEQUIN. Biographie maritime, 1835 ; Galerie maritime, 1834.

Histoire de la maison des Chasteigners.

HOEFER. Biographie.

JAL. Dictionnaire critique.

LACOUR-GAYET. Marine militaire... sous Louis XV et Louis XVI.
 LECLERC (Ch.). Etablissement de la foi.
 LESCARBOT (Marc). Histoire de la nouvelle France, 1609, 1611, 1618.
 LEVOT et DONEAUD. Gloires maritimes de France.
 LIEVYNS, VERDOT et BÉGAT. Fastes de la Légion d'honneur.
 MARGRY. Navigations françaises du XIV^e au XVI^e siècle.
 MASSIOU. Histoire politique de la Saintonge, etc.
 MELLIN DE SAINT-GELAIS. Voyages aventureux.
 MÉNEAU (G.). Notice sur l'origine du Tribunal de commerce de La Rochelle.
 MESLIN. Mémoires historiques concernant l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et l'institution du mérite militaire, 1785.
 MICHELET. Histoire de France.
 MONTÉMONT (Albert de). Histoire universelle des voyages par terre et par mer.
 MORINERIE (baron L. de la). La noblesse de Saintonge et d'Aunis aux Etats généraux de 1789.
 MUSSET (G.). Les Rochelais à Terre-Neuve.
 PÉRON. Voyage aux terres australes (1800-1804).
 PINELO (Léon de). Bibliotheca oriental y occidental nautica y geographica, 1406.
 POINTIS (de). Relation de l'expédition de Carthagène en 1697.
 PRÉVOST d'Exiles. Histoire des Voyages, 1746.
 RAINGUET. Biographies Saintongeaises.
 Recueil historique et chronologique et faits mémorables pour servir à l'histoire de la marine.
 RENNEFORT (de). Histoire des Indes Orientales, 1688 ; Relations du deuxième voyage de la Compagnie des Indes Orientales en l'île de Madagascar, 1668.
 RÉVEILLAUD (Eug.). Histoire du Canada et des Canadiens français.
 Revue de l'Aunis.
 Revue historique.
 ROUVIER (Ch.). Histoire des marins français sous la République.
 SANDRAZ DE COURTILS. Annales de la Cour et de Paris, 1697-1698.
 SAVARY (Gustave). Lettre aux habitants de Mauzé.
 Tribunal révolutionnaire de Rochefort.
 VARNHAGEN. Histoire du Brésil.

VIAUD et FLEURY. Histoire de la ville et du port de Rochefort.
Victoires et Conquêtes des Français, de 1792 à 1825.

LES FACTEURS D'AUFRÉDI

(XIII^e siècle)

Une biographie des marins rochelais devrait remonter au XIII^e siècle et réserver une place d'honneur aux intrépides capitaines des navires armés par Aufrédi, partis pour les climats lointains et qui, après une longue absence, revinrent chargés de richesses. Malheureusement l'histoire n'a conservé ni les noms de ces marins courageux, ni le récit de leurs aventureux voyages. Le champ est ouvert à l'imagination, et les faits transmis par la tradition seule manquent de précision. Pourquoi Aufrédi avait-il armé exactement dix navires ? Comment la durée de leur voyage fut-elle enfermée dans un cycle de dix années ? Quels sont les pays lointains où ils abordèrent ? Autant de questions insolubles. On peut concevoir une haute, mais vague idée de la hardiesse des navigateurs rochelais.

... Declivi littore ponti Nobilis et famd toto celeberrima
mundo Divitiisque potens, priscis et gente, superba Est
Rupella...

C'est le témoignage d'un poète du treizième siècle, qu'Arcère traduit ou paraphrase ainsi :

Sur les bords où se brise une onde blanchissante,

Où vient mourir l'orgueil des mers,
S'élève une cité puissante,
Cité dont la gloire brillante
N'a de bornes que l'univers !

Son immense richesse est fille du commerce :
Le nocher, au mépris des vagues qu'il traverse,
Lui porte les tributs de cent peuples divers.

Le témoignage du poète, suspect d'exagération, est corroboré et confirmé par un moine de Poitiers, Richard, qui trouve un texte à ses imprécations dans les richesses, fruit du commerce maritime de la Rochelle, cette cité qui, sous la plume d'autres écrivains hostiles, deviendra une nouvelle Tyr orgueilleuse et maudite, mais puissante par les trésors que lui ont apportés ses vaisseaux.

Rodrigue de la Rochelle, grand homme de mer, fut, selon Froissart, l'un des quatre capitaines commandant l'escadre castillane, alliée de Charles V, qui, le 22 juin 1371, remporta, dans la rade de la Rochelle, une éclatante victoire sur la flotte anglaise du comte de Pembroke.

Ce fut au port de la Rochelle que le normand Jean de Bethencourt arma les deux navires avec lesquels il alla prendre possession des îles Canaries, au mois de juillet 1402. Gaufreteau prétend que « les Rochelois fendoient les mers,

« gourmandoient les orages et en despit de la colère des
« vents, voyageoient au delà du Soleil. »

Les Rochelais, écrit Dupont, saisissaient surtout les occasions de se signaler sur mer. Charles VII leur ayant mandé de venir avec leur flotte dans la Gironde, pour l'aider à réduire Bordeaux qui tenait toujours pour les Anglais, ils y accoururent sur seize vaisseaux bien armés ; et ayant rencontré ceux des ennemis, ils leur livrèrent un grand combat, et remportèrent une victoire signalée qui prépara la réduction de Bordeaux. Jean Leboursier, échevin, se couvrit de gloire en cette occasion.

Quatre ans après, Mérichon d'Huré étant maire, plusieurs vaisseaux anglais menacèrent encore les côtes d'Aunis. La ville arma promptement un grand navire appelé la Nef de Pierre Gentilz ; on alla audacieusement à l'ennemi, et il eût été forcé de prendre la fuite, tant l'attaque était violente et bien soutenue, sans une tempête qui survint tout à coup et dura vingt-quatre heures. La Nef de Pierre Gentilz ne put tenir le large et vint se briser sur la côte de Laleu ; il y périt plus de cent personnes. Mais, sous Louis XI, Guillaume de Combes, échevin, montra ce que valait la flotte rochelaise, en obligeant le duc de Bretagne à conclure la paix.

JEAN CHAPPERON SEIGNEUR DE COUP DE VAGUE

(XV^e siècle)

Sous le règne de Louis XII vivaient deux aventuriers : messire Jean Chapperon, « très hardi chevalier », dit la chronique, seigneur de Couhe de Vache en Aunis, et « un jeune et bien gaillard homme d'armes », Antoine, d'Auton, gentilhomme saintongeais.

Chapperon ne se rattache peut-être à l'Aunis que par son fief de Queue de Vache (Cauda Vaccœ) ou plus poétiquement Coup de Vague (la Popelinière), petit port creusé près d'Esnandes vers 1435, érigé en fief relevant du Roi, avec droit de justice, en 1464.

Arcère et Rainguet ont donné droit de cité à ce gentilhomme, nous l'admettrons donc au nombre des marins rochelais, moins à cause de sa valeur personnelle que comme type des corsaires de son temps.

Jean Chapperon III dit le Jeune, fils de Jean Chapperon, deuxième du nom, appartenait à une famille angevine. Outre sa seigneurie de Couhe de Vache, il possédait celles de Bernay et de la Fauchardière et était capitaine et gouverneur de Civray, en Poitou.

Il guerroyait en 1507 avec Auton, sur les frontières de Bourgogne, dans la compagnie de messire Aymar de Prie, lorsqu'il songea à tenter la fortune militaire en France. Il lui fallait pour cela l'agrément de Charles d'Egmont, duc de Gueldres, et l'aveu du roi Louis XII. Ayant obtenu du premier une promesse, mais non l'autorisation écrite qui devait être ratifiée par le Roi de France, notre aventurier passe outre.

Il arrive en Aunis, vend sa terre de Couhe de Vache, équipe un navire monté par 400 hommes et appareille. En rade de la Palisse, il rencontre deux bâtiments anglais qui passent sans saluer le pavillon de la France. Chapperon leur apprend, à coups de canon, le respect dû à notre drapeau. La nuit suivante, quelques hommes de son équipage se jettent dans une embarcation, surprennent les navires étrangers et les pillent. Chapperon,

informé des excès commis par ses gens, livre les coupables à la justice de l'amirauté.

Cependant il renonce à son projet d'aller servir aux Pays-Bas le duc de Gueldres et ne pense plus qu'à faire des courses sur les Flamands, oubliant qu'il n'a point de lettres de marque.

Les premières rencontres furent heureuses. Chapperon et d'Auton firent de nombreuses prises ; mais le jour vint où ils durent se mesurer avec un rude adversaire. Le combat fut opiniâtre, toutefois l'avantage restait du côté des Français. Le Flamand désarmé était incapable de prolonger la résistance, lorsqu'il tira un dernier coup de canon qui, atteignant à fleur d'eau, dans les œuvres vives, le bâtiment de Chapperon, le mit en danger de couler bas. Nos aventuriers durent abandonner leur proie et relâcher dans un port de Bretagne.

Chapperon remit à la voile avec son frère d'armes, et se tourna alors du côté de la Méditerranée ; mais, sur le mouillage de Marseille, il fut arrêté et condamné comme pirate par le Parlement d'Aix. Il réussit à s'échapper de la prison, regagna son navire et obtint sa grâce. Cependant Antoine d'Auton, séparé de son compagnon par la mauvaise foi d'un pilote, fuyait de son côté la justice royale.

Voilà tout ce que l'on sait de ces hardis corsaires.

Les aventures de Chapperon ont été racontées par Jean d'Auton. Les généalogistes mentionnent le mariage, en 1496, de Jeanne Chapperon avec Gilles Clérembault et signalent, en 1527, Hillaire Chapperon, abbé de Notre-Dame de Charron. Arcère cite, à la Rochelle, un André Chapperon, commissaire de l'artillerie en 1537, et un capitaine Chapperon, maître d'hôtel du maréchal de Cossé en 1570. On trouve au dix-septième siècle plusieurs Chapron ou Chapperon sur les registres des baptêmes protestants. D'Hozier supplée dans l'Armorial de 1698, les armoiries suivantes aux Chapperon : « d'argent à trois chaperons de gueules ». Il existe sans doute un lien de parenté entre ces divers personnages et le seigneur de Coup de Vague, qui se rattache à une famille Chapperon ayant tenu, pendant plusieurs générations, la seigneurie de Bourgneuf (Maine-et-Loire), d'après les recherches publiées par M. L. Chaperon, capitaine de frégate en retraite, demeurant à Brest.

JEAN ALFONSE

(XVI^e siècle)

M. Georges Musset, lauréat de l'Institut, a fait revivre la physionomie de Jean Fonteneau, dit Alfonse de Saintonge, capitaine-pilote de François I^{er}, en tête de l'édition qu'il a donnée, en 1904, de la Cosmographie avec l'espère et régime du Soleil et du Nord.

M. Musset nous montre dans une des maisons munies de porches, au-devant de l'ancienne église Saint-Jean-du-Pérot, à La Rochelle, « un vieux pilote âgé de quelques soixante

« années, mais encore vert et à la physionomie énergique,
« courbé sur une table et jetant sur le papier le récit des
« voyages qu'il a faits, pendant près d'un demi-siècle, jusque
« dans les mondes inconnus.

« Ce vieux pilote, c'est Alfonse qui dit au souverain
« d'alors, en montrant son œuvre maîtresse, enluminée de
« brillantes couleurs et de figures originales : « Je l'ay faict
« pour le service de Dieu, de Vostre Magesté et accrois-
« sement de la sainte foy catholicque et vostre estat royal à
« qui Dieu doit longue vye et règne, avec augmentations
« de plus grandz royaulmes et seigneuries à son service. »
« Puis, après avoir terminé son travail et daté le dernier
« feuillet du 24 mai 1544, le vieux lutteur reprend la mer
« pour combattre les ennemis de son roi et de la France,
« et part pour ne plus donner signe de vie : mais sa fin tra-
« gique ne donne la paix ni à ses cendres, ni à ses œuvres,
« si l'on en croit l'un des poètes qui l'ont chanté :

Les flots sont les malins qui mesme après sa mort
Le voudroient assaillir jusque dedans ce port.

« Dans ce naufrage du passé, comme le dit si justement
« Margry, faut-il se féliciter lorsque, parmi les débris qui
« surnagent, quelque épave, examinée avec soin, nous
« laisse le moyen de deviner et de recomposer, à peu près,
« la vie de ceux à qui elle se rapporte, ou au moins de
« retrouver certaines idées qui l'animaient ».

Jean Fonteneau, dit Alfonse, du nom de sa femme, Valentine Alfonse, portugaise, naquit dans une petite localité nommée Saintonge, placée dans la commune de Sainte-Même, canton de Segonzac, arrondissement de Cognac (Charente) ¹.

Dans sa jeunesse, Fonteneau semble avoir voyagé, soit en Portugal, soit à Madère, soit dans les possessions portugaises des Indes orientales, qu'il décrit minutieusement de visu dans sa Cosmographie. Il a voyagé quarante-huit ans, écrit-il en 1544. Les débuts de sa navigation remonteraient donc à 1406. En dehors des armements auxquels il a été mêlé plus spécialement à La Rochelle, il prit une large part à la navigation portugaise.

C'est par suite de l'expérience qu'il avait acquise dans ses voyages, qu'il fut choisi pour accompagner Roberval et Cartier dans leur exploration de la Nouvelle-France.

Ce que Fonteneau connaît le mieux en Europe, ce sont les côtes de France, d'Espagne et de Portugal. Il a beaucoup pratiqué les côtes occidentales de l'Afrique, surtout au sud de l'équateur, puisqu'il a doublé le cap de Bonne-Espérance, voyagé autour de l'île de Saint-Laurent, dont il donne une des premières figures que nous possédions. Il a certainement remonté la mer Rouge, puis, suivant les côtes de l'Asie, il s'est rendu jusqu'à l'île de Java qu'il considère comme un continent et au Cattay. Peut-être même a-t-il aperçu l'Australie. Il semble avoir cherché le passage du Cattay dans le détroit de Davis.

Il a parcouru les côtes de l'Amérique du Nord jusqu'à la Floride, les Antilles, la côte du golfe de Mexique, à partir du Yucatan, et a certainement longé à plusieurs reprises l'Amérique septentrionale jusqu'au détroit de Magellan. Il a même dû traverser l'isthme de Panama. En ce qui concerne les nouveaux mondes, ses voyages se sont certainement étendus jusqu'à 72° dans le golfe de Davis, au nord ; jusqu'au détroit de Magellan et au cap de Bonne-Espérance, au sud, et en Orient, tout au moins jusqu'à Java et à la Chine, peut-être jusqu'aux approches de l'Australie.

Jean Alfonse voyagea en course à Porto-Rico. Le 18 avril 1537, il est témoin, à La Rochelle, de la vente du quart du Christophe de La Rochelle, de 70 tonneaux, armé pour la pêche de Terre-Neuve, vente faite par Durand Baschet et Jean Bernyer à Bonaventure Courtet, maître du navire.

Le 21 mars 1541 (n. s.), il donne procuration, ainsi que sa femme Valentine Alfonse, étant sur le point d'entreprendre un voyage à la Guinée sur la Barbe de Jard, chargé par sire André Morisson, qui eut pour fils l'illustre maire du siège de La Rochelle, en 1573. Le 22 août 1541, se placent son voyage au Canada et l'exploration du golfe de Saint-Laurent, depuis le détroit de Belle-Isle jusqu'au cap Rouge.

Il fait un voyage à Madère, de conserve avec la Madeleine de Saint-Jean-de-Luz, dont Martin de Gorrecte était maître et Marticot de Chauchan, capitaine.

Tout en faisant le commerce, ils avaient navigué en course et s'étaient emparés de trois lutz et d'une barque, qu'ils armèrent ensuite en guerre et revendirent à Robert Lousmyer, maître de la Catherine de Wateville.

Le 21 juin 1544, Alfonse arme en guerre contre l'Espagnol, et peut-être faut-il voir un trophée de son voyage dans le bordage de poupe, portant l'inscription :

ALaBAdoS SEA EL SANTSSMO
Soit loué le très Saint Sacrement

placée entre un soleil et l'image en relief du Saint Sacrement, qui existait au numéro 35 de la rue Saint-Jean, et maintenant au musée de la Rochelle.

Il trouva la mort en 1544 dans une dernière expédition en course, vaincu, pour la première fois de sa vie, et poursuivi par Menendez.

M. Musset attribue à Alfonse l'invention de la Jeannette, célébrée par Roger Maisonnier, avocat et poète, contemporain de Scevole de Sainte-Marthe.

La voile de perroquet, dite Joanete, est désignée pour la première fois en 1525, nous dit Jal, et Maisonnier la désigne par « Mas », élevé en signe de son nom Jean.

Outre la Cosmographie, M. Musset attribue à Alfonse les ouvrages suivants :

1° Les Voyages aventureux, distincts de la Cosmographie et antérieurs à celle-ci ;

2° Le discours qui a été publié par Ramusio, sous le titre : Discorso d'un gran capitano di mare Francese del luoco di Dieppa, qui ne serait qu'une paraphrase ou peut-être une leçon différente des Voyages aventureux ;

3° Le Routier, publié par Hakluyt ;

4° Course from Belleple, Carpont, and the Grand Bay in new foundland up the Hiver of Canada for the space of 230 leagues observed by John Alphonse of Xainctogne, chief pilote to monsieur Roberval, 1542, traduit d'un texte français aujourd'hui inconnu ;

5° Une relation, donnée par Hakluyt, du voyage de Roberval à François Roy, et ensuite au Saguenay (5 juin 1543 ?)

6° La Cosmographie ;

Après la mort de Jean Fonteneau, il n'y a pas un voyageur ou un cosmographe qui ne se soit aidé de ses observations et de ses œuvres et qui n'ait rappelé son nom et ses courses : Thévet, Hakluyt, les auteurs portugais, Champlain, Barcia, Rabelais lui-même, qui peint Alfonse sous le nom de Xénomanes, d'après Margry.

« Je ne reconnais rien ou bien peu de vérité, dit Lescarbot, en tous les discours de cet homme ici (Alfonse), et
« peut-il bien appeler ses voyages aventureux ; non pour
« lui, qui jamais ne fut en la centième partie des lieux
« qu'il a décrit (au moins il est aisé de le conjecturer), mais
« pour ceux qui voudront suivre les routes qu'il ordonne
« de suivre aux mariniers. »

M. Musset remarque avec raison « qu'à côté des constatations précises et techniques que l'habileté du pilote nous a conservées », les récits pittoresques et légendaires nous conservent « des phénomènes ou des états physiques d'êtres primitifs et de faits anciens que nous ignorerions peut-être sans cela. »

ARNAULT DU HALDE

(XVI^e siècle)

Le nom du capitaine Arnault du Halde est attaché à deux traits d'intrépide courage.

Au mois de mai 1573, à l'époque du siège de La Rochelle par le duc d'Anjou, les vivres diminuaient, le feu des remparts devenait moins vif, les assiégés commençaient à manquer de poudre. Trahi par ses alliés, au moment du combat, l'amiral comte de Montgomery avait dû battre en retraite ; mais il avait chargé de munitions de guerre et de vivres, cinq petits bâtiments qui partirent d'Angleterre, sous la conduite du capitaine Meosse.

Les vents contraires et la flotte française qui croisait sur les côtes de Bretagne et de Poitou ayant empêché cet officier d'exécuter sa commission, le capitaine Arnault du Halde, pilote expérimenté, offrit au Corps-de-Ville d'introduire quelques tonneaux de blé et de poudre dans la place, et se mit en mer sur une frêle embarcation, montée par sept marins dévoués.

Quand il fut dans la baie de La Rochelle, il régla sa voilure de façon qu'on prît son navire pour un traversier. La garde de la caraque royale lui hèle d'amener. Du Halde diminue sa voilure et approche hardiment. Tout à coup, par une manœuvre aussi prompte qu'habile, il force de rames, porte toutes ses voiles, traverse l'estacade, cingle vers La Rochelle, au bruit des batteries de l'ennemi, et, seul blessé au bras d'un coup de feu, se jette heureusement dans le port, avec son chargement de blé et de poudre.

Le duc d'Anjou, furieux de voir les Rochelais déjouer sa vigilance par leur audace, fit tomber sa colère sur les soldats de la caraque. « Le vicomte d'Uzès (ou d'Uza), dit le Père

« de Blois, fut traité si rudement, pour avoir laissé passer
« ce vaisseau, qu'il en mourut de chagrin. »

On sait le reste. Les Rochelais se défendirent avec tant de vigueur que le duc d'Anjou fut heureux de trouver, dans sa nomination au trône de Pologne, un prétexte pour lever le siège. Charles IX signa l'édit de pacification.

Mais cette paix fut aussi boiteuse que les précédentes. Le 23 janvier 1577, sous la mairie de Guillaume Gendrault, les Rochelais signèrent un traité d'alliance avec Henri de Bourbon, prince de Condé, et prirent les armes. Arnault eut une nouvelle occasion de se signaler.

Condé chargea le hardi marin d'aller, avec un vaisseau et trois pataches, s'informer à Royan des mouvements de l'armée de Mayenne, qui s'avancait de ce côté, dans l'intention d'assiéger Brouage.

Il fallait une fois encore se faire jour à travers la flotte ennemie. Arnault l'entreprit résolûment, et, après un combat acharné, il réussit presque complètement dans sa difficile mission, ne laissant aux royalistes qu'une patache, livrée par un Basque qui la commandait.

Le capitaine rochelais vint ensuite mouiller en vue de Royan, à l'embouchure de la Gironde. Ce château, appartenant à la maison de La Trémoille, était occupé, pour le prince de Condé, par Campet, baron de Saujon.

Arnault prit terre avec ses gens, sous les murs de la place, au moment où le duc de Mayenne venait, accompagné de Puygaillard, en reconnaître les approches. Après une légère escarmouche, qui se passa sous les yeux du capitaine Arnault, Mayenne, trouvant la place forte et bien gardée, recula devant les difficultés de l'entreprise et s'apprêta à descendre en Aunis.

Il y fut devancé par Arnault, qui revint à La Rochelle rendre compte au prince de Condé de la position où il avait trouvé les forces de terre et de mer de ses adversaires.

Ici s'arrêtent les documents sur la carrière d'Arnault du Halde.

D. Massiou, par une erreur bien excusable, mais qu'il faut pourtant signaler, fait deux personnages du capitaine Mirant, qui, monté sur une frêle embarcation, traversa en 1573 l'escadre royale, rangée en bataille devant l'estacade, et du capitaine Arnaud, qui se fit jour à travers la flotte de Mayenne en 1577 et vint débarquer à Royan. Cette inexactitude s'explique par une faute de lecture ou de transcription de manuscrits difficiles à déchiffrer.

Le P. Théodore de Blois et MM. Haag appellent notre Rochelais Arnaud et le qualifient de capitaine ; le P. Arcère, d'après Barbot, le nomme Arnault du Halde, et Ed. Dupont le désigne par les mots « le capitaine Miraut. »

JEAN ROBERT LA LIMAILLE

MORT EN 1597

Jean Robert, bourgeois de La Rochelle, connu sous le nom de La Limaille, était, au témoignage d'Agrippa d'Aubigné, un bon marin et un homme de courage.

Ce capitaine huguenot se signala, en 1585, au combat d'Oleron, où il remplit les devoirs d'un vaillant soldat et d'un chef habile et déterminé.

En 1586, il concourut à la prise de Royan et défendit le château d'Oleron, au moment où d'Aubigné fut fait prisonnier par les troupes de Saint-Luc. Il combattit ensuite à l'île de Ré, et contribua à la reprise de Marans, en 1588. En 1593, Matignon, occupé au siège de Blaye, l'appela à son aide, mais le vent contraire l'empêcha d'entrer dans la Garonne, et Matignon fut forcé de lever le siège.

Quand Henri IV monta sur le trône, le brave capitaine La Limaille continua à le servir avec dévouement et distinction jusqu'à sa mort. Il fut tué en 1597.

MM. Haag, dont nous suivons ici le récit, citent un Jean Robert, sieur de La Limaille, au nombre des officiers de la marine rochelaise, pendant les guerres de 1621 et 1625.

SUZANNE GUTON
par P.-A. Varin. d'après le tableau de Mignard
APPARTEMENT AU VICOMTE A. DE TRAVERSAY



JEAN GUITON (1585-1654)

Ses compagnons d'armes et ses descendants

Dans nos traditions rochelaises, il est deux noms légendaires qui ont traversé les siècles, gravés dans la mémoire de tous. Citer Aufrédi et Guiton, le bienfaiteur et le héros, c'est évoquer des souvenirs de dévouement et d'honneur, qui seront l'éternel orgueil de notre cité.

La glorieuse popularité dont ils sont entourés rend superflue la tâche du biographe. Jean Guiton est trop célèbre pour ne point figurer dans la galerie des marins rochelais, il est trop connu pour qu'il soit utile de retracer longuement son histoire.

Faut-il rappeler qu'issu d'une famille d'échevins ², fils et petit-fils de maires, cet illustre Rochelais, né en 1585, dans une maison de la rue des Merciers, « pleine de « drapeaux qu'il aimait à montrer, disant quand il les avait « pris, sur quels rois, dans quelles mers » (Mémoires de Pontis), fut, à 39 ans, nommé amiral, le 5 septembre 1621, au moment où la Rochelle, attaquée par mer et par terre, luttait pour revendiquer le respect de la foi jurée, la liberté de conscience et la loyale exécution d'un contrat ratifié par une longue suite de rois, sanctionné par l'autorité des siècles et juste récompense de son antique fidélité.

La commune, à défaut d'individualités éminentes caractérisées par des aptitudes spéciales dans une carrière déterminée, comptait de nombreux citoyens se pliant, avec une prodigieuse facilité et un égal succès, aux exigences des situations les plus variées. De pauvres diables de marchands, comme les appelait le duc de Guise, deviennent au besoin marins intrépides, vaillants capitaines, habiles diplomates, consciencieux administrateurs, conquièrent leurs lettres de noblesse à coups d'actions d'éclat et de services rendus à la cité, puis rentrent dans la vie privée, sitôt qu'a cessé la circonstance qui les en avait fait sortir.

Armateur, juge consul, échevin, Jean Guiton est arraché à son comptoir pour diriger l'escadre rochelaise, et s'il emmène avec lui des marins de profession étrangers à la Rochelle, Théophile Vigier, sieur de Treuillebois,

natif d'Arvert, Jacques Foran, de l'île de Ré, fils de Job Foran qui avait renouvelé le dévouement de Curtius, Abraham Chevalier, de Marennes, il est aussi secondé par un Rochelais, André David, son beau-frère. La flotte est improvisée au moment où elle doit se présenter au combat.

Lorsque l'escadre de Razilly parut le 1^{er} octobre dans le Pertuis Breton, la Rochelle n'avait ni marins, ni vaisseaux, ni canons. Le même jour, sur les trois heures, avec Daniel, Bragneau, Horry et Chaperon, neuf bâtiments entrent dans le port. Le Corps-de-Ville, le 22 août, avait donné commission à Jean Guiton et à Jacques Ozanneau de rassembler le plus de navires possible, « et à l'issue du conseil tenu le samedi

« 2 octobre, on commença à y travailler de telle affection,

« dit Colin, que le lundi au soir, l'armée rochelaise fut

« prête. » ³

Le mercredi, cette flotte soutient, pendant deux heures, l'effort de l'escadre assaillante, et dans un second engagement, remporte une victoire incontestée. Trois vaisseaux sont cramponnés et enlevés à l'abordage par les Rochelais, qui ferment l'entrée du port de Brouage, en y coulant dix-huit navires, après avoir poursuivi leurs adversaires jusque sous les canons de cette place.

Le 27 octobre 1622, les galères royales s'avancent pour canonner l'ennemi. Le duc de Guise, impatient d'engager une action générale, monte sur la Réale pour reconnaître les forces des confédérés et prend ses dispositions pour le combat ; les galères commenceront et Saint-Luc, commandant la première division, forcera de voiles pour les soutenir. La flotte rochelaise qu'on venait de renforcer était composée de trente neuf vaisseaux et n'avait que cinq mille hommes. Cette flotte prend le dessus du vent, arrive sur Saint-Luc et commence l'action à trois heures après-midi. Le grand feu de l'artillerie fait, de part et d'autre, d'étonnants ravages. Le Postillon Rochellois, monté de 200 hommes et commandé par Jacques Arnaud, d'Orléans, coule bas d'un coup de canon qui brise son étrave. Un des enfants de Paul Yvon sieur de Laleu, le fils aîné de Jean de Mirande échevin et juge de l'Amirauté, du Coudrai fils de Jean Rochelle conseiller au Parlement de Paris, Louaille et d'autres officiers trouvent la mort dans les flots.

Le lieutenant d'Arnaud et Tessereau, conseiller au Présidial, s'attachent à des vergues flottantes et sont sauvés et faits prisonniers par quelques matelots du chevalier de Montmedan.

Daniel Baigneau, conjointement avec les capitaines Hélie Thomas, Paumier et Jean Arnault de la Tremblade s'était attaché à la Marguerite, vaisseau des royalistes. Après un choc assez rude, ayant accroché ce vaisseau, il y avait fait entrer une partie de son équipage. La Marguerite était sur le point de se rendre, lorsqu'elle fut secourue par le grand galion de Malte.

Baigneau, n'ayant plus que 20 hommes sur 160, coupe les grappins, se retire à Chef de Baye, demande au maire un nouvel équipage et rejoint, le lendemain, la flotte rochellose. Guise veut alors secourir Saint-Luc, le combat devient opiniâtre et furieux, deux brûlots sont attachés au vaisseau du duc de Guise, quelques volées de canon tirées à fleur de l'eau écartent les brûlots ; la mêlée fut très sanglante jusqu'à la nuit.

Guiton se retira lorsqu'il lui devint impossible de manœuvrer son navire criblé de coups ; ses blessés en très grand nombre demandaient un prompt secours. Les autres navires se rendirent successivement dans la fosse de Loix. Les confédérés perdirent quinze cents hommes. Le vaisseau de Jaumier entièrement désarmé, perdit tout son équipage. Gaspard Collin, frère du conseiller au Présidial se sauva par un sabord et joignit à la nage le navire du capitaine Thomas, des îles. La lutte se ranima le lendemain, Guiton et Macquin firent des prodiges de valeur et la signature de la paix permit à Guise de louer la bravoure de Guiton, tout en refusant son étendard.

Quoi qu'il en soit, quand au point du jour arriva la nouvelle que la paix était signée, Guiton alla saluer le duc de Guise et lui offrit son étendard, comme au représentant du roi de France. Guise le refusa, déclarant qu'il ne l'avait pas gagné au combat. Il embrassa Guiton et dit aux capitaines rochelais : « Vous êtes de braves gens d'avoir osé

« combattre si vaillamment, c'est à quoi je ne m'attendais
« pas et estimais que voyant une armée si puissante vous
« dussiez vous retirer sans combattre. » — « Monseigneur,
« s'écria Guiton, jusqu'ici Dieu m'a fait cette grâce de
« n'avoir jamais tourné le dos au combat et je me fusse
« plutôt perdu par le feu que de fuir ! »

Guiton rentra le 18 novembre à la Rochelle et fut reçu triomphalement par le Maire. Le Corps-de-Ville lui fit don d'un vaisseau de trois cent cinquante tonneaux, avec toute son artillerie et ses munitions de guerre.

Mais la fortune ne fut pas toujours favorable au capitaine rochelais. La paix n'était qu'une trêve armée, et, la guerre se rallumant, Guiton fut de nouveau nommé amiral le 9 mai 1625.

Le 17 septembre, malgré la notable infériorité de la flotte rochelaise, il voulut forcer la ligne formidable de Montmorency qui fermait le port de la Rochelle et fit inutilement des prodiges de valeur. On se battit jusqu'à la nuit. Guiton espérait se retirer à la faveur des ténèbres et sauver les débris de sa flotte. Neuf de ses meilleurs vaisseaux furent pris, le reste se réfugia à Oleron, à la réserve de deux, le Saint-Michel et la Vierge qui touchèrent, la marée étant basse. Après une résistance énergique, le Saint-Michel dut se rendre ; mais la Vierge, excellent vaisseau bien muni d'hommes et d'artillerie, soutint la lutte contre les équipages des cinq navires qui l'avaient abordé. Réduits au désespoir, Chaligny ayant été atteint par un boulet, les Rochelais étant poursuivis à outrance, Bernicard et Durand, de l'île de Ré, mirent le feu aux poudres et firent sauter le vaisseau et les cinq bâtiments ennemis avec leurs équipages. Sept cents cadavres furent portés à la côte. Chaligny et le capitaine Chevalier, qui commandait la Vierge, furent sauvés comme par miracle.

Guiton, qui n'avait été battu que parce qu'il avait dû débarquer une partie de ses équipages pour empêcher la descente de l'île, revint à la Rochelle dans une embarcation « sans pourpoint, chausses, manteau ni épée », abandonnant son navire échoué et entièrement désemparé. » Vaincu pour la première fois, il fut accusé de trahison, mais le Corps-de-Ville le dédommagea de ces injustes calomnies en lui confiant après la paix de février 1626, la délicate mission de vendre les navires de la commune et de régler les comptes des fournisseurs des armées navales.

« Le 30 octobre 1627 sur les huit heures du soir, fait échouer vingt une ou vingt deux chaloupes au devant du fort de la Prée, lesquelles avoient environ cinq à six cents hommes de pied et quarante chevaux avec quelques munitions, tant de bouche que de guerre, lesquels ayant mis pied à terre au lieu de la Prée pour aller audit fort, le duc de Buckingham, fit acheminer la partie de son infanterie angloise audit lieu avec l'infanterie françoise, qui arrivèrent si à point qu'ils n'eurent loisir de se retirer dans ledit fort, qu'il n'en demeurât sur la place plus de deux cents de morts, sans compter les blessés et prisonniers, et furent si vivement poursuivis par l'infanterie françoise qui avoit la première pointe, que si les anglois les eussent secondés, ils enlevoient ledit fort et entroient tous dedans pêle mêle... »

(Relation du siège de la Rochelle) Mervault ajoute : Parmi les français furent tués le Cadet d'Artiganoüe, Deslandes, etc. La compagnie de Savignac y fut fort malmenée. Des blessés furent Pluviau, Cadet du Breuil, de Guire qui menoit les enfants perdus, et mourut le lundi suivant. Furent aussi blessés le capitaine Bazan, Samuel Meschinet, écuyer, sieur de Richemond, au bras, l'aîné d'Artiganoüe à la cuisse, et quelques autres, qu'on fit porter le lendemain à la Rochelle, pour y être traités et pansés de leurs plaies.

En 1627, après avoir eu une entrevue avec Buckingham qui assiégeait Saint-Martin, Guiton faillit périr en rentrant à la Rochelle, sous le feu des ennemis, dans un esquif qui fut crevé et coulé à fond. Le 18 décembre, il reçut la présidence du bureau de la marine.

A Pâques 1628, les marins l'emportèrent sur les bourgeois proprement dits, le parti violent gouverna la commune et la mairie devint une dictature. Guiton élu, malgré lui, maire et capitaine de la ville de la Rochelle, prêta le serment fameux de résistance désespérée. Nous n'avons point à peindre les scènes affreuses de la famine qui désola la malheureuse cité, dont la chute n'était plus qu'une question de temps. Après quatorze mois et seize jours de siège et de blocus, Louis XIII fit son entrée à la Rochelle. Des 28.000 habitants que renfermait la ville au commencement du siège, 23.000 étaient morts de faim.

Fidèles malgré leur lutte armée, les Rochelais ne cessèrent de mériter le reproche, que leur adressaient leurs prétendus alliés d'outremer, d'avoir « la fleur de lys empreinte trop avant dans le cœur. » Le mot qu'on attribue à Guiton : « J'aime mieux obéir au Roi qui a su prendre la « Rochelle qu'à celui qui n'a pas su la défendre » exprime le sentiment de tous ses concitoyens.

Aussi leurs principaux capitaines n'hésitèrent pas à accepter des grades dans la marine royale. Jacques Arnault, Bragneau et Vidau entrèrent au service du Roi.

Guiton, qu'un ennemi généreux eût accueilli, ne fut pas reçu par Louis XIII et fut interné dans je ne sais quel village. Vers 1636 il rentra en grâce, et fut nommé capitaine entretenu par le service du Roi en ses armées navales.

Les officiers rochelais répondirent à la confiance du Souverain par la valeur qu'ils déployèrent contre les ennemis de la France. Guiton, son ancien vice-amiral Treuillebois et Vidau eurent tous des commandements

dans la flotte française qui, le 2 août 1638, détruisit devant Fontarabie l'escadre espagnole.

« Le 15 mars 1654, Jean Guiton, escuyer, sieur de Repose Pucelle, âgé de 69 ans ou environ, a été enterré. » Telle est la seule mention officielle du décès du héros.

Le blason de Guiton porte un chevron sommé d'une étoile et accompagné de trois larmes. Faut-il y voir un symbole de sa carrière ?

Le dernier chapitre des consciencieuses recherches de M. P.-S. Callot sur la famille Guiton, nous conduit jusqu'au petit-fils du célèbre maire, Abraham Du Quesne-Guiton, lieutenant-général des armées navales. Il se maria deux fois. Du premier lit, il eut un fils Henri, mort lieutenant de vaisseau en 1738, et une fille Charlotte, qui épousa M. De Jolibois. De son second mariage avec Marguerite Nicolas de Voutron, issue d'une famille rochelaise, qui a compté plusieurs officiers de marine distingués, Du Quesne-Guiton eut quatre filles : 1° Suzanne, mariée à Jacques De Queux de Saint-Hilaire ; 2° Marie-Anne, qui épousa Sévère Michel de Lisardais, devenu plus tard capitaine de vaisseau ; 3° Marie-Marguerite, mariée le 3 février 1730 à Charles-Louis Du Rousseau de Fayolle ; et 4° Henriette, qui épousa Jean-François Prévôt de Sansac de Traversay. Ces deux dernières familles, encore représentées aujourd'hui, ont fourni à la marine et à l'armée des officiers qui se sont montrés dignes du sang de Guiton.

Dans son beau travail sur les Rochelais à Terre Neuve (1500-1789) M. Musset établit « sur le terrain des principes,
« des droits acquis et des traités, qu'il reste absolument
« certain que la France a un droit exclusif sur la côte de
« Terre Neuve du cap Saint-Jean au cap Raye, pour y
« exercer la pêche quelle qu'elle soit et y préparer à
« terre le produit de sa pêche. »

Depuis 1488, d'après Thévet, les Rochelais ont navigué dans les eaux de Terre Neuve. Leurs principaux armateurs, soit pour l'équipement de leurs propres navires, soit pour ceux des autres ports, soit en prêtant « à la grosse aventure » ont été depuis 1523 à 1550, les le Moine, Jourdain, Morisson, Boisseau, Giraud, Maillard, Bernyer, Girard, Fouchier, Buschet, Coutant, Lhermite, Denebault, Le Royer dit le Gouellan, Méhée, Réau, du Jau, Perle, Bouhereau, Bobineau, Henry, Colin, Guibert, Gargoulleau, Manigault, de Combes, Foucher, Pivert, Piocheau, Mignonneau ; à la fin du XVI^e et au XVII^e siècle on trouve les grands noms : les George, les Macaing, La

Lande, Rondeau, Denis, Froger, de Pont, Mouchard, Picassary, Esprinchard, Bonneau, de la Croix, Pagez, Thévenin, Faneuil, etc. (Voir le livre d'or de la Chambre de Commerce par Emile Garnault).

SOLYMAN-RAYS

(XVII^e siècle)

Le père Arcère, d'après l'Histoire de Barbarie, par Pierre Dan, religieux mathurin, raconte qu'un marin rochelais, pris par un navire barbaresque et conduit à Alger, ne put supporter le rude esclavage auquel il était soumis, et, vaincu par la souffrance, ne recula point devant l'apostasie pour recouvrer la liberté. Il se fit mahométan et prit le nom de Solyman-Rays, sous lequel seul il est connu.

Pour étouffer les remords de sa conscience, il se lança dans la vie agitée des pirates et devint bientôt la terreur des commerçants, ses anciens co-religionnaires. « Il semblait, dit Arcère, que Barberousse et Dragut fussent sortis de leur tombeau pour répandre l'effroi sur la Méditerranée. »

En 1621, les vents contraires jetèrent Solyman-Rays sur les côtes de Provence. Il dut relâcher aux îles d'Hyères, et, après un terrible combat, il fut fait prisonnier par le capitaine d'une galère de France, la Guisarde, conduit à Marseille et vécut, plusieurs années, enchaîné au rang des forçats.

Captif pour la seconde fois, il se dit que son apostasie ne lui avait pas même procuré les avantages temporels qu'il en avait espérés et résolut de revenir à la foi chrétienne. Toutefois il n'avait rien laissé transpirer au dehors de ses nouveaux desseins, lorsqu'il recouvra la liberté et retourna à Alger, ayant été échangé contre un esclave marseillais.

Là, Solyman équipe un vaisseau, feignant de vouloir recommencer ses courses aventureuses, mais après avoir renforcé sa chiourme d'esclaves chrétiens. Il entre dans la rade de Sousse, ville du royaume de Tunis, envoie à terre l'élite de ses forbans algériens pour faire des provisions, puis invite les chrétiens à briser leurs fers. Au cri de liberté, ils s'arment, se jettent sur les Barbaresques sans leur donner le temps de revenir de leur surprise, les garrottent et les couchent au fond de la galère. Solyman appareille et fait voile pour Marseille ; contrarié par le vent, il relâche à l'île de Malte, où il embrasse ouvertement la foi catholique et consacre au service de Malte une valeur jusque-là employée pour la cause des infidèles et pour le brigandage sur une grande échelle. Le grand-maître de l'ordre, après s'être assuré de la

sincérité de la conversion du forban et l'avoir soumis aux épreuves prescrites, le nomma chevalier de grâce. Ses combats et le bruit de ses victoires remplirent la Méditerranée. Il fut tué, en 1626, d'un coup de canon dans une dernière lutte contre les Turcs. Brûlant de venger la mort de leur chef, ses compagnons d'armes redoublèrent de courage et s'emparèrent des galères ennemies.

NICOLAS GARGOT

CAPITAINE DE MARINE (1619-1664)

« On veut des romans. Que ne regarde-t-on de près à l'histoire ? Là aussi on trouverait la vie humaine, la vie intime, avec ses scènes les plus variées et les plus dramatiques, le cœur humain avec ses passions les plus vives, comme les plus douces, et de plus un charme souverain, le charme de la réalité. J'admire et je goûte autant que personne l'imagination, ce pouvoir créateur qui, du néant, tire des êtres, les anime, les colore et les fait vivre devant nous, déployant toutes les richesses de l'âme à travers toutes les vicissitudes de la destinée ; mais les êtres qui ont réellement vécu, qui ont effectivement ressenti ces coups du sort, ces passions, ces joies et ces douleurs dont le spectacle a sur nous tant d'empire, ceux-là, quand je les vois de près et dans l'intimité, m'attirent et me retiennent encore plus puissamment que les plus parfaites œuvres poétiques ou romanesques. »

Ces considérations de M. Guizot me conduisent à vous raconter une histoire plus attachante, à mon avis, qu'aucun roman, mais qui demanderait la plume de Le Sage. Ce sont les aventures de Nicolas Gargot, capitaine entretenu par Sa Majesté dans la marine, un Rochelais contemporain de Vacher de la Caze et de Pronis, qui revint mourir dans sa ville natale, et qui rappelle don Annibal de Chincilla, avec cette différence, toutefois, que s'il avait, comme lui, perdu une jambe à la bataille, il avait, du moins, conservé ses deux yeux et ses deux bras : aussi n'obtint-il jamais de pension.

Nicolas Gargot naquit à la Rochelle, en 1619. Son père, Hilaire Gargot, était négociant, son aïeul capitaine de marine. « Ce grand-père, nommé Jacques Lardeau, capitaine de marine, rendit à la France le plus grand service, c'est que Henri-le-Grand, roi de Navarre, du temps qu'il étoit à La Rochelle, étant tombé dans le canal, entre deux vaisseaux, il le retira de la mer et le sauva sur ses épaules. »

Nicolas Gargot avait un frère, Jean, capitaine entretenu pour le service de Sa Majesté, et un neveu, Imbert, qui entra au service de la République de Venise, eut une compagnie dans le régiment de Negroni et parvint au grade de colonel.

Nicolas Gargot, à l'âge de 13 ans, prend le parti des armes.

« Il se trouva, en qualité de volontaire, en plusieurs belles occasions, particulièrement au grand combat qui se donna, l'an 1636, à quarante-sept galères d'Espagne, sur la Méditerranée, et à l'attaque des isles Sainte-Marguerite, qui se fit l'an 1637. L'année d'après, il eut la charge de commissaire et garde des magasins dans l'Acadie, puis exerça celle de lieutenant au mesme pays, un an durant. Après quoy estant revenu en France, il fut commis à la garde des costes de Bretagne sur une frégate de vingt pièces de canon. L'an 1645, M. le maréchal de la Meilleraye l'honora de l'employ de commissaire de l'artillerie ; comme il servait en cette qualité au siège de la Mothe, en Lorraine, sous le commandement de M. de Magaloti, il arriva que, dressant une batterie avancée, il reçut une grande mousquetade au genou droit, qui le contraignit de se faire porter à La Rochelle, où il fut près de deux ans au lit, et ne put se guérir qu'en perdant l'usage de sa jambe, au lieu de laquelle il fut obligé d'en prendre une de bois. »

Mais, ajoute Arcère, « ce brave, dont le courage étoit resté entier dans un corps mutilé, ne pouvant contenir son ardeur captive dans sa maison, se dispose à tenter encore les hasards de la guerre. »

On lui donne le commandement d'un vaisseau dans la flotte qui, sous les ordres du duc de Richelieu, battit, en 1647, l'armée navale des Espagnols, près de Castel-la-Mare. Gargot, après cette expédition, obtient de la reine une commission de capitaine entretenu dans la marine, aux honoraires de deux cents livres.

L'envie de faire fortune ou de se signaler par quelque coup d'éclat, le détermina à faire la course.

En 1649, avec l'autorisation royale, il arma le vaisseau le Léopard. Louis Foucault de Saint-Germain, comte du Daugnon, vice-amiral de France, qui prétendait participer, dans une large part, aux bénéfices, sans courir aucun risque, lui impose son association dans l'armement et accapare tout le profit des prises faites par Gargot sur les Espagnols.

Après avoir dévoré bien des chagrins, il appareille au mois d'avril 1650 et cingle vers Dunkerque, ayant reçu ordre de la cour d'aller croiser dans les parages de cette ville.

Gargot, après avoir rempli l'objet de sa commission, prend le large et fait route vers le nord de l'île de Terre Neuve, rançonne des Espagnols occupés

à la pêche de la morue, relâche aux Açores et de là à Lisbonne, où il radoube son vaisseau.

Il reçoit avis qu'il était parti de la rivière de la Plata des navires espagnols extrêmement riches ; l'intrépide Rochelais fait voile à l'instant, à dessein de les attendre aux Canaries.

Il avait alors autour de lui des ennemis plus dangereux que ceux qu'il allait chercher. Un dimanche, après la prière du soir, le 27 mars 1651, des mutins, émissaires du comte du Daugnon, prétextent un léger retranchement de vivres dicté par un esprit de précaution, prennent les armes et excitent une révolte dans le vaisseau.

Les matelots fidèles à Gargot se battirent furieusement entre les deux ponts, à coups de pique, de grenades et de pistolets. Le lieutenant Bertier ne rendit pas grande défense, mais demanda quartier ; le maître se rendit aussi, mais après avoir été blessé, et on les enferma tous deux dans la fosse aux câbles, avec tous les autres qui avaient résisté à la conspiration.

Gargot s'étant éveillé à ce grand bruit de cris et de coups, ne pouvait juger ce que c'était, mais il l'apprit bientôt, quand, sortant de la dunette, il vit venir à lui ces dix-huit ou vingt furieux, la pique à la main, qui criaient : « Tue ! tue ! », et lui allongeaient quantité de coups, mais d'une main tremblante. Il para assez heureusement les premiers avec une baïonnette, qui lui servait de couteau, puis avec un livre, qu'il prit dans la dunette (c'était l'Hydrographie du Père Fournier) ; il reçut quantité de coups de piques dans ce livre, dont il se faisait comme un plastron, et ne perdit jamais le jugement, leur disant tantôt : « Ah ! mes amis, quel esprit vous pousse à tuer si misérablement votre capitaine ? » Tantôt, d'un ton plus irrité, leur criant : « Ah ! traîtres, que faites-vous, Dieu me vengera ! » Cependant, il reçut plusieurs coups dans les bras et dans les cuisses, qui lui firent tomber ce livre des mains. Il prit, néanmoins, encore un matelas, afin de parer. Son dessein était de sortir pour encourager ceux qui tenaient son parti, mais il ne le put jamais faire et laissa tomber le matelas à la porte. En ce temps là, un de ses pilotes entra avec lui et lui dit : « Ah ! monsieur, nous sommes perdus ! » « Puisque cela est, lui dit-il, mon ami, mourons en braves gens ; si tout nous trahit, ne nous trahissons pas nous-mêmes ; donne-moi deux pistolets qui sont derrière le chevet du lit où j'ai couché. » Le pilote les lui ayant donnés, il se mit encore en devoir de sortir de la chambre ; mais les coups de piques qu'ils poussaient, sitôt qu'ils voyaient la porte ouverte, l'en empêchèrent. Il crut que s'il pouvait abattre deux ou

trois des plus échauffés, il se ferait jour. Pour cela il tira ses deux pistolets, mais il ne tua personne ; peut-être que le petit valet qui lui avait caché sa jambe de bois, en avait ôté les balles. Quoi qu'il en soit, se faisant arme de toutes choses, il jeta ses deux pistolets à la tête de ses assassins et ensuite tous les gros livres du lieutenant Bertier, qui en avait assez bon nombre. Les traîtres se résolurent d'amener une pièce de canon à la porte pour faire périr tout d'un coup leur capitaine. Il chercha sa jambe de bois et se l'accommoda et saisit deux épées. Les grands efforts qu'il avait faits pendant ce combat et un nombre incroyable de blessures le firent tomber évanoui hors de la chambre, à la bouche du canon prêt à tirer. Les traîtres, le croyant mort, jetèrent un grand cri de joie et lui passèrent tous par dessus le corps pour aller piller ce qui était dans la dunette.

Au bout de deux heures, Gargot reçut un coup de pistolet, dont il pensa mourir. Il fit le vœu, s'il pouvait sortir de là, d'aller à Jérusalem remercier la bonté divine d'une si grande grâce ; il n'eut pas plus tôt fait le vœu qu'il lui sembla voir une grande lumière extraordinaire dans laquelle était un crucifix, supporté d'une parfaitement belle personne. Deux heures s'écoulaient encore et son meurtrier lui amène un chirurgien pour le panser, disant que le conseil avait consenti à lui laisser la vie, se réservant de le vendre comme esclave en Barbarie, où ils auraient de bon argent de sa peau. Le chirurgien lui trouva vingt-quatre blessures. Les mutins changent d'avis et décident qu'un d'entre eux ira lui plonger un poignard dans le cœur. L'assassin se présente avec un coutelas, un pistolet et un poignard à la ceinture. A son air effaré et menaçant, il semble annoncer à l'infortuné capitaine le dernier instant de sa vie. Il lui demanda s'il n'était pas vrai que lorsqu'ils seraient en France, il les ferait tous pendre. « Ah ! mon ami, repartit le blessé, crois-tu qu'en l'état où je suis, je pense à faire du mal à personne ? Non, je songe seulement à Dieu ; je le prie qu'il me pardonne et à tous ceux qui m'ont réduit ici. » La fureur du canonnier lui échappe, un subit mouvement de pitié arrête son bras, il tombe aux genoux de son maître, et, les larmes aux yeux : « J'étais venu, lui dit-il, pour te tuer, mais je vois je ne sais quoi dans ton visage qui me désarme. »

Tel fut l'esclave Cimbre, chargé de couper la tête à Marius, et qu'on vit sortir de prison reculant d'effroi et proférant ces paroles : « Non, je ne saurais tuer le grand Marius ! »

Il jette son coutelas et son pistolet et promet à son capitaine de le sauver des mains des rebelles. La rencontre d'un vaisseau turc porte même les

rebelles à rendre le commandement à Gargot, pour défendre le navire. Mais, le péril passé, les révoltés, qui n'osaient revenir en France, prennent le parti d'aller débarquer sur une côte d'Espagne ; ils arrivent au port de Sainte-Marie, en Andalousie, où le malheureux Rochelais est lâchement livré par des Français, aux ennemis de la France, après l'avoir revêtu d'une casaque écarlate chamarrée de galons d'or et d'argent, qui lui appartenait, malgré l'intervention du consul et des marchands français. Ceux-ci, par leurs soins, retirèrent du tombeau la vie de Gargot.

Les Espagnols le jettent dans une affreuse prison. Confondu avec des scélérats, réduit à une extrême misère, il regrette de n'avoir pas été tué glorieusement sur un champ de bataille, en combattant sous le drapeau français.

Les ministres de la cour de Madrid avaient entendu parler de Gargot comme d'un officier distingué, excellent homme de mer ; ils voulaient, par cette dure captivité, le préparer à écouter leurs offres.

Le duc de Medina-Cœli le mande et feint d'abord de prendre beaucoup de part à sa situation. Il joue l'attendrissement. « Dans le désir où je suis, lui dit-il, de soulager la vertu malheureuse, j'ai imaginé un moyen : c'est de vous faire entrer au service d'Espagne. On connaît ici le prix des talents et l'on sait les récompenser ; je ferai en sorte que vous débutiez par les honneurs du commandement. On vous donnera dix à douze navires, avec le titre de chef d'escadre général de Flandres, et une commission du prince de Condé. » Gargot répond au duc qu'étant Français, il n'oublierait jamais le nom qu'il portait, ni la fidélité qu'il devait au drapeau de sa patrie. Medina-Cœli le fait reconduire en prison. Il reçut des lettres de son lieutenant Berthier et du sieur de Saint-Pierre, son enseigne, qui promettaient d'intervenir pour le faire mettre en liberté.

Quelque temps après, on adoucit la rigueur de sa situation, on le transfère dans une tour, puis on lui laisse la permission de sortir. Il est secouru par la compassion d'une grande dame, qui lui envoya par un laquais des poules, deux bouteilles de vin, des raisins de Damas et quelques confitures, et lui souhaita liberté et bonheur.

La généreuse protectrice de Gargot lui fit dire « qu'elle désiroit fort luy parler, et qu'il s'en allast, l'après-dîner, sur le bord de la mer, à une petite chapelle où il y avait dévotion, et qu'elle se trouveroit proche de là avec ses femmes. » Il ne manqua pas de se rendre à cette invitation et la dame ne fut pas moins diligente que lui. Il l'y trouva avec ses deux vieilles

gouvernantes, qui étaient assises sur l'herbe. Aussitôt qu'il s'approcha d'elles, les vieilles se retirèrent à l'écart pour donner le temps à leur maîtresse de lui parler en particulier. Elle le fit asseoir auprès d'elle et lui dit galamment : « Est-il pas vrai, cavalier, que vous trouvez un peu étrange qu'une damoiselle prenne la liberté de vous donner des rendez-vous, mais sachez que je n'ai autre intention dans ce rencontre, que de vous assurer de ma bonne volonté et de vous offrir de l'argent, si vous en avez besoin, pour vous retirer de la captivité où vous êtes tombé, par la plus lâche et la plus détestable de toutes les trahisons. »

Il la remercia très humblement de tant de bontés qu'elle avait pour lui.

« Cavalier, répondit-elle, l'accident qui vous est arrivé et que je sais parfaitement, m'est si sensible et me touche si fort, qu'il n'y a rien au monde que je ne fasse pour vous faire connaître qu'il y a des âmes espagnoles qui chérissent la vertu dans les fers. Assurez-vous donc toujours de mon assistance dans ce pays icy ; j'ai du bien suffisamment pour vous secourir dans vos disgrâces, sans m'incommoder, car je n'ai qu'un frère, qui me laisse disposer assez librement des moyens que nos père et mère nous ont laissés, et qui ne sont pas petits. »

Là-dessus elle appela sa gouvernante, qui apporta des confitures que l'on mit sur l'herbe dans une tarayolle de soie de diverses couleurs, et ainsi il fit collation avec la dame, ce qui n'est pas une petite faveur en Espagne. On peut bien s'imaginer qu'il employa tout ce qu'il avait d'esprit pour remercier cette généreuse Espagnole, qui lui dit en le quittant : « Cavalier, souvenez-vous, je vous prie, que j'ai de l'estime pour votre mérite et qu'il ne tiendra qu'à vous que je vous donne la liberté, m'en dût-il coûter des larmes, souvenez-vous, je vous en prie, adieu. » Ce dernier mot fut accompagné d'un grand soupir.

Cependant Gargot reçoit ordre de s'embarquer sur un galion destiné pour Barcelone, On comptait qu'il y aurait eu échange de prisonniers. Gargot, après avoir essuyé de nouveaux dangers et de nouvelles traverses, fut ramené au port de Sainte-Marie, dépouillé et sans argent. Le duc de Medina-Cœli parut touché de son état ; il lui fit donner des habits et lui annonça, en même temps, que, le maréchal de Gramont ayant sollicité sa délivrance, il fallait qu'il allât à Madrid recevoir son passeport.

Le temps, qui amène toutes choses, lui ayant enfin rendu la santé, il fut remercier le duc de son assistance. Il alla aussi, un soir, chez sa généreuse Espagnole, qui lui demanda un cachet où étaient gravées ses armes. Il tint à

grande faveur de lui accorder cette marque de son respect, et elle lui protesta, avec plusieurs autres paroles pleines de tendresse, mais accompagnées d'une grande modestie et de beaucoup de retenue, qu'elle le garderait toute sa vie et qu'elle en cacheterait toujours ses lettres.

Avant de s'embarquer, il fut dire adieu à ses connaissances et aux marchands français demeurant au port de Sainte-Marie, qui recueillirent entre eux environ cinquante écus qu'ils mirent dans une bourse et lui en firent présent pour l'aider dans les nécessités de son voyage. Il alla aussi au logis de sa dame pour prendre congé d'elle et y fit porter une forte belle écriture, laquelle le gouverneur de Saint-Lucar lui avait rendue avec ses papiers, par ordre du duc ; il la donna à cette généreuse Espagnole, lui témoignant que c'était le seul bien qui lui restait de son naufrage et la suppliant de l'accepter et de la conserver pour l'amour de lui, qui chercherait toujours toutes les occasions de lui rendre ses très humbles services et de lui faire connaître, quoiqu'elle eût obligé un malheureux, qu'elle n'avait pas obligé un ingrat. « Si tu ne trouves pas tous les avantages que tu souhaites où tu vas, reviens icy hardiment, je tiendrai à honneur de partager ma fortune avec toi et je t'en donne ma foi dès à présent. » Disant cela, elle ôta le gant de sa main droite et la présenta à son cavalier, qui la baisa en la remerciant mille fois de tant de grâces. Après cela, elle lui apporta une bourse de cinquante pistoles, qu'elle lui donna. Enfin, quand il prit congé de cette généreuse personne, elle lui dit, en versant quelques larmes : « Cavalier, plutôt au ciel que l'honneur et la bienséance me permettent de t'accompagner, je le ferais avec grande joie, mais puisqu'il ne se peut pas, sache que mon affection et mon cœur t'accompagneront partout. » Ces tendres paroles finirent leur adieu.

Gargot partit enfin et rentra en France ; il eut l'honneur de saluer Leurs Majestés et le cardinal Mazarin, qui lui promit d'appuyer ses prétentions contre le comte du Daugnon ; mais cette affaire eut des longueurs que notre Rochelais ne vit pas finir. Ce seigneur, qui était entré en part des frais de l'armement dont il a été parlé ci-dessus, s'était emparé des effets, des prises, et n'en rendait pas compte à Gargot ; il s'imaginait sans doute lui avoir prêté à intérêt l'honneur d'être son associé. C'était l'image de la société du lion de la fable.

En 1653, Gargot se trouve aux sièges de Bourg et de Libourne-sur-Dordogne, il force une estacade sur cette rivière et conduit lui-même l'artillerie qui devait servir à battre la ville.

En 1655, il passe en Italie, où il sert en qualité de lieutenant-général d'artillerie du duc de Modène ; il est blessé et fait prisonnier au siège de Crémone, échangé bientôt après. En 1657, il commande un navire du convoi destiné pour la ville de Roses, en Catalogne. On le trouve partout où le service de la France l'appelle ; il combat au siège de Dunkerque, en 1658.

En 1662, Gargot s'embarque pour mener des recrues dans le Canada, où les Iroquois nous faisaient une guerre cruelle. Il a le chagrin de voir périr une grande partie de son monde, empoisonné par des provisions surannées et corrompues. Après avoir débarqué, à Tadoussac, les misérables restes de ses gens de guerre, il revient à La Rochelle.

En 1663, même voyage et presque même succès. On lui propose, à son retour, d'aller en Suède charger des canons et du bois de construction ; il part avec trois vaisseaux et reparaît dans nos rades, au mois de septembre. Il avait fait pour ce voyage des avances dont il ne fut pas remboursé.

Accablé de fatigue, infirme, dévoré de chagrin, Gargot meurt en 1664, comme Aristide, si pauvre que, son frère ne pouvant le faire inhumer d'une manière convenable à son état, l'évêque de La Rochelle eut la générosité de se charger des frais des funérailles.

« Pour remplir la carrière de cet illustre malheureux, dit un historien, il faut y placer tout ce que l'activité du tempérament, la bravoure, la capacité, le zèle et la fidélité à sa patrie peut faire exécuter à une belle âme ; il faut y joindre encore un long tissu d'infortunes, de disgrâces, de peines, de revers, triste chaîne qui s'allongea pour lui tant qu'il vécut, et qui ne fut rompue que par sa mort.

« Jean Gargot, capitaine entretenu par Sa Majesté en la marine, tant de son chef que comme légataire universel de défunt Nicolas Gargot, son frère, ayant repris en son lieu l'instance par eux conjointement poursuivie contre défunt messire Louis Foucault de Saint-Germain, vivant comte du Daugnon, vice-amiral et maréchal de France, pour avoir restitution de la somme de deux cent quarante tant de mille livres que le dit maréchal Foucault leur a prise et retenue par force et violence, abusant à son ordinaire de la puissance et de l'autorité que lui donnait sa charge de gouverneur de Brouage, commença l'instance en la grande chambre du Parlement de Paris, dès le 21 août 1656. Après quatorze arrêts de la grande chambre, il obtint enfin un arrêt du Conseil privé du 15 avril 1667 ordonnant l'exécution de l'arrêt du dit conseil, du 5 mars dernier. »

Toutes ces procédures montrent, du moins que, malgré leur apparence romanesque, les aventures de Nicolas Gargot sont bien authentiques et ses plaintes, légitimes jusque dans leur amertume.

« D'ailleurs, dit Gargot, je sais que les particuliers ne font que remplir leur devoir, quelques services qu'ils rendent à l'Etat, et qu'étant obligés de donner leurs biens, leur sang et leur vie pour sa conservation, ils ne les exposent et ne les consomment que comme des choses qui lui appartiennent.

»

C'est la réponse que fit le courtisan à don Annibal de Chincilla.

MICHEL BEGON

(1638-1710)

Michel Begon, chevalier, seigneur de Murbelin, du Tertre, de la Picardière et autres lieux, magistrat et administrateur, né à Blois en 1638, mort à Rochefort le 4 Mars 1710, remplit d'abord dans sa ville natale les premières charges de la magistrature. Le marquis de Seignelay, son parent, l'ayant fait entrer dans la marine, il eut successivement l'intendance des îles françaises de l'Amérique, le gouvernement du Canada et l'intendance des galères de Rochefort et de La Rochelle le 15 septembre 1688 jusqu'en 1710. Partout il fit admirer ses talents et sa probité. Il protégeait les savants, les aimait, s'intéressait à leurs succès, leur ouvrait sa bibliothèque. Il avait un riche cabinet de médailles, d'antiques, d'estampes, de coquillages, de plantes rares, et d'autres curiosités rassemblées des quatre parties du monde : il fit graver les portraits de plusieurs personnages illustres du dix-septième siècle, et rassembla des mémoires sur leurs vies. C'est sur ces matériaux que Perrault a fait ses Eloges des Hommes illustres de France. Plumier qui visita Saint-Domingue au moment où Begon s'y trouvait, a consacré à la mémoire de cet intendant le genre Begonia, comprenant de jolies plantes d'Amérique, remarquables par la couleur plus ou moins rougeâtre des feuilles.

MICHEL BÉGON
1638 1710



Premier intendant de la généralité de La Rochelle établie en 1694, Michel Begon fit faire un mémoire sur cette généralité, pour répondre à l'invitation de Louis XIV désireux de mettre entre les mains du duc de Bourgogne la description détaillée de toutes les provinces de France. Voici quelques extraits de ce mémoire relatifs aux Religionnaires et Nouveaux Convertis :

« Il reste encore dans la Généralité
« un grand nombre de ceux qui ont fait des abjurations
« forcées et qui ne font pas leurs devoirs de catholiques ;
« on les oblige d'envoyer leurs enfants aux catéchismes et
« aux instructions, et on ne souffre plus qu'ils exercent
« aucune charge de judicature, mais leur opiniâtreté est si
« grande que ces remèdes ne produisent pas tout le fruit
« qu'on en auroit espéré... Sa Majesté a travaillé, avec un
« zèle inconcevable, à la conversion de ses sujets et n'a rien
« oublié de ce qui pouvoit dépendre de ses soins pour leur
« instruction. On a tout mis en usage, des missions, des
« vicaires, des maîtres, des maîtresses d'écoles entretenues,
« des couvents pour retirer les jeunes filles, des pensions
« aux ministres, aux officiers et autres qui ont fait leurs
« devoirs de catholiques, des prisons pour les opiniâtres et

« les scandaleux, des grâces à ceux dont le bon exemple
« pouvoit produire de bons effets. Mais c'est un ouvrage si
« important qu'il n'y a pas lieu d'espérer qu'il soit sitôt
« achevé ; au contraire nous voyons encore, avec douleur,
« qu'un grand nombre de gens de tout âge et de tout sexe
« ont abandonné leur patrie, et se sont retirés chez les
« étrangers où ils ont porté leurs meilleurs effets. Nous
« voyons encore avec plus de chagrin que ceux qui sont
« restés dans leurs maisons trouvent des difficultés insur-
« montables auprès des curés, lorsqu'ils se veulent marier.
« Les évêques n'ont pu jusqu'à présent, apporter de remèdes
« à ce mal, il n'y a que l'autorité royale qui puisse mettre
« ces gens-là en état d'avoir des successeurs. Les évêques
« sont pleins de zèle pour la conversion de leurs diocésains,
« mais ils ne sont pas soulagés par les autres ecclésiastiques
« et par les curés, dont la plupart sont très ignorants, très
« intéressés, chicaneurs et peu charitables ⁴. »

Mais bien peu de ces conversions devaient être sincères si l'on en juge aux moyens employés par les convertisseurs pour les obtenir. Il faut lire, à ce sujet, ce qu'a écrit un témoin tout-à-fait désintéressé et attaché de cœur au catholicisme. « De la torture à l'abjuration, dit le duc de
« Saint-Simon, et de celle-ci à la communion, il n'y avoit
« souvent pas vingt-quatre heures de distance. Presque tous
« les évêques se prêtèrent à cette pratique impie. La plupart
« animèrent les bourreaux et forcèrent les conversions pour
« grossir le nombre de leurs conquêtes, dont ils envoient
« les états à la cour, afin d'être d'autant plus approchés des
« récompenses. Le roi s'applaudissoit de sa puissance et de
« sa piété : les évêques lui écrivoient des panégyriques, les
« Jésuites en faisoient retentir les chaires et les missions.
« Le monarque ne s'étoit jamais vu si grand devant les
« hommes, ni si avancé devant Dieu dans la réparation du
« scandale de sa vie. Il n'entendoit que des éloges, tandis
« que les bons et vrais catholiques, les saints évêques
« gémissaient, de tout leur cœur, de voir des orthodoxes
« imiter contre les hérétiques ce que les tyrans païens
« avoient fait contre les confesseurs et les martyrs. Ils ne se

« pouvoient consoler de cette immensité de parjures et de
« sacrilèges : ils pleuroient amèrement de l'odieux que ces
« détestables moyens répandaient sur la religion ⁵. »

« Sur toutes choses, ne forcez jamais vos sujets à
« changer leur religion. Nulle puissance humaine ne peut
« forcer le retranchement impénétrable de la liberté du
« cœur », disait Fénelon au chevalier de Saint-Georges,
lorsqu'il fut le voir à l'archevêché de Cambrai.

ABRAHAM DU QUESNE-GUITON

DÉCÉDÉ EN 1726

Le 10 septembre 1647, l'un des pasteurs de la Rochelle, Bouhereau, bénit, au temple de la Ville-Neuve, le mariage

« de « Jacob du Quesne, écuyer, capitaine entretenu pour
« le service de Sa Majesté dans la Marine, natif de la ville
« de Dieppe au pays de Caux, fils d'Abraham du Quesne
« aussi écuyer, quand vivoit, entretenu pour le service du
« Roi en ses armées navales et de dame Marthe de Caux,
« sa veuve, demeurant en la ville de Dieppe, » avec « damoi-
« selle Suzanne Guiton, fille de Jehan Guiton, écuyer, aussi
« entretenu au service de Sa Majesté en ses armées navales
« et de défunte Marguerite Prévost son épouse ⁶. »

On ignore la date et le lieu de la naissance de leur fils, qui reçut et porta dignement le prénom illustré par son oncle, le vainqueur de Ruyter ⁷.

DUQUESNE

16.. 1726



Abraham Du Quesne-Guiton, « gouverneur général de la Martinique et autres îles du Levant, lieutenant général des armées navales ⁸ », prit une part glorieuse aux expéditions de la Manche, en 1672 et 1673, avec d'Estrées, Gabaret, La Clocheterie, Tourville, commanda en 1689 le vaisseau l'Oiseau, de 40 canons, et se distingua à la bataille de Bantry-Bay, enfin il attacha son nom à un brillant fait d'armes relaté par le Mercure d'août 1694.

Commandant une flotte de 6 vaisseaux, il ne craignit pas en 1690 d'affronter, devant Madras, les escadres réunies des Anglais et des Hollandais protégées par les batteries de la forteresse et du port de cette ville. « Il les attaqua, bien qu'infé-

« rieur en nombre, avec une telle intrépidité, malgré la
« fureur des canons du fort et des vaisseaux ennemis,
« qu'il les mit en désordre, et sortit de ce combat avec toute
« la gloire que pouvoit attendre un neveu de feu Monsieur
« Du Quesne, si connu dans toute l'Europe. »

Poncet de la Grave, dans son Précis historique de la marine royale de France, constate qu'en revenant des Indes Orientales, Du Quesne-Guiton prit et brûla plusieurs vaisseaux des compagnies anglaise et hollandaise.

Le manuscrit de Maudet (page 190) nous apprend que
« le 29 may 1702, dans l'après midy, le vaisseau du Roi,
« le Brillant, étant au-dessous de Soubize, fut brûlé par
« accident. Le feu qui était dans une chaudière de goudron,
« sur un canot, s'étant pris au derrière du vaisseau, qui était
« beau et de 80 pièces de canon, il s'est tant brûlé que noyé
« plus de 200 hommes. Monsieur Du Quesne-Guitton devoit
« le monter ; il n'y étoit pas lors de l'incendie ».

Le registre des délibérations du Corps de ville de 1703 porte qu'il fut alloué à M. Du Quesne (sans autre nom) capitaine des vaisseaux du Roi, commandant sur les batteries des pointes des Minimes et de Chef de Baie, 30 livres par mois, pour son logement à la Rochelle.

Le voyage d'Abraham Du Quesne-Guiton a été publié sous ce titre : Journal d'un voyage fait aux Indes orientales par une escadre de six vaisseaux commandés par M. Du Quesne, depuis le 24 février 1690 jusqu'au 20 août 1691 par ordre de la Compagnie des Indes Orientales. (Rouen, 1721. 3 vol. in-8°. — La Haye. [Paris,] 1721. 3 vol. in-12.)

Un autre récit de ce voyage avait été publié, plusieurs années auparavant, sous le titre : Relation du voyage et retour des Indes Orientales pendant les années 1690 et 1691 par un garde de la marine (C.-M. Mouchot de Montcassin) servant sur le bord de M. Du Quesne, commandant de l'Escadre. (Bruxelles, 1692. — Paris, 1692.)

Une troisième relation en anglais a pour titre : A voyage to the East Indies, a. d. 1690 and 1691 ; being a full description of the isles of Maldives, Cocos, Andamant, and the isle of Ascension. (Lond. 1696.)

Moreri, tout en reconnaissant qu'il existe dans cette relation des remarques curieuses et des anecdotes amusantes, exprime le regret que l'humeur satirique de l'auteur s'y fasse trop sentir.

On sait que lorsqu'après avoir vaincu trois fois Ruyter, le grand Du Quesne arriva à Versailles, Louis XIV lui refusa le brevet de vice-amiral, parce que cet homme illustre était calviniste. « Je voudrais bien, Monsieur, lui dit-il, que vous

« ne m'empêchassiez pas de récompenser les services que

« vous m'avez rendus comme ils méritent de l'être ; mais

« vous êtes protestant, et vous savez quelles sont mes

« intentions là-dessus. »

— « Sire, répondit Du Quesne, quand j'ai combattu pour
« Votre Majesté, je n'ai pas examiné si Elle était d'une autre
« religion que moi ⁹. »

Victimes de tristes marchandages de consciences, les officiers pensionnés, comme nouveaux convertis, sont dénoncés comme mal convertis, rendus responsables de la conversion de leur famille et conservent, au fond du cœur, la religion qu'ils ont abjurée des lèvres « pour obéir au Roy » ainsi que l'atteste la formule d'abjuration, ils restent fidèles à l'Evangile de Jésus-Christ et leur testament exprime leur véritable foi.

Du Quesne-Guiton n'eut pas la même fermeté que son oncle. Il sacrifia ses convictions religieuses à la faveur du Roi, qui lui donna en 1688 les biens confisqués sur son oncle Guibert, pasteur fugitif pour cause de religion (arch. nat. E. 3,374). Du Quesne-Guiton mourut en 1726, la même année que son oncle Du Quesne-Mônier, capitaine de vaisseau en 1685, chef d'escadre en 1715, commandeur de Saint-Louis le 14 juillet 1724, et commandant de la marine à Toulon, dont l'un des fils, Ange, marquis Du Quesne-Menneville, garde de la marine en 1714, enseigne de vaisseau en 1727, aide-major en 1735, major en 1746, gouverneur et lieutenant général

de la Nouvelle-France en 1752, chef d'escadre le 25 septembre 1755, et commandeur de Saint-Louis le 28 décembre 1758, mourut en 1778, sans postérité ¹⁰.

VACHER DE LA CAZE

PRINCE D'AMBOULE

Madagascar, la plus grande de toutes les îles connues, a été visitée par toutes les nations. Ses habitants la nommèrent Madecasse, les Grecs Menuthias, les Romains Cirné, les Arabes Sarandip, les Portugais Saint-Laurent, les Français l'Ile Dauphine. Un simple voyageur lui a donné le nom de Madagascar, et ce nom a prévalu sur celui des Français, des Portugais, des Arabes, des Latins, des Grecs et de ses propres habitants.

L'objet de la Compagnie française, en formant un établissement dans cette île, en 1642, était de s'assurer la facilité de pénétrer dans les Indes. Elle fit d'abord quelques progrès, mais ses fonds étaient si médiocres qu'après la mort du cardinal de Richelieu, son protecteur, elle tomba par sa propre faiblesse. Dans cette décadence, le maréchal de La Meilleraye conçut le dessein de relever, pour son utilité particulière, cette entreprise mal soutenue, et fit partir plusieurs navires équipés à ses frais. Ils arrivèrent au Fort Dauphin, que la Compagnie avait fait construire sur une petite langue de terre, pour être le siège du gouvernement. Il était situé entre deux pointes, qui formaient une anse de sept lieues de tour. On y avait bâti une maison pour le gouverneur, une chapelle pour le service divin, un logement pour des missionnaires, quelques magasins, un corps de casernes et quelques baraques. Le sieur de Chamargou y commandait et avait soumis les nations voisines du Fort, qui lui payaient un tribut. Fortifié par de nouveaux secours, il entreprit de nouvelles conquêtes. Il envoya trente hommes en course et, dans l'espace de deux mois, ils se rendirent maîtres de plus de quatre-vingts lieues de pays. Un cheval suffisait pour mettre en fuite les nègres, qui l'appelaient le roi des Diables.

Un autre détachement, sous les ordres du célèbre La Caze, dont la valeur est encore en très grande réputation dans cette île, pénétra dans la partie du Nord. Les peuples subjugués venaient de toutes parts se ranger sous l'obéissance des Français, et deux cent mille hommes regardèrent comme une faveur que, dans leur île même, cent soixante aventuriers ne leur ôtassent pas la vie.

Ce fameux La Caze, dont le courage extraordinaire a été d'un si grand secours à l'établissement de Madagascar, s'était embarqué sur un des vaisseaux de M. de La Meilleraye, sans autre motif que de voir le monde.

Tel est le récit d'un Français du XVII^e siècle, Baudon, dont le manuscrit, conservé dans sa famille, a été publié par l'abbé Delaporte.

Urbain Souchu de Rennefort appelle notre héros « Vacher de La Caze, gentilhomme rochelais ».

Son grand-père, Jacques Vacher, sieur de La Caze, avait été maire de la Rochelle en 1606, charge qui conférait la noblesse héréditaire depuis les lettres de Charles V, en 1372. J'ai vu l'original des lettres de bourgeoisie de son fils, Jacques Vacher, écuyer, datées du 4 juillet 1618, signées du maire François Piguenyt, écuyer, sieur de la Martinière, conseiller du roi, maire et capitaine de la ville et commune de La Rochelle.

Je n'ai pu retrouver la naissance de Vacher de La Caze dans les registres protestants, car il était protestant comme Jacques Pronis. Ses frères étaient avocats.

A son arrivée à Madagascar, trouvant les Français exposés aux insultes de leurs voisins, son premier coup d'essai fut de tuer, de sa propre main, dans une bataille, le prince Ramaël et, bientôt après, renouvelant les exploits des héros d'Homère, il vainquit dans un combat singulier, à la vue des deux armées, le prince Dalax, mais lui rendit sa province et s'en fit un ami.

Il défit ensuite les souverains d'Anossy, de Mahaphaly et des Caramboules, enleva leurs familles et un grand nombre de leurs sujets, et les envoya au Fort-Dauphin, où Chamargou les fit tous périr inhumainement. Il n'y eut d'excepté que quelques enfants des princes, qui furent menés en France au maréchal de La Meilleraye. On en a vu un marié à Paris, sous le nom de Panola et gentilhomme du duc de Mazarin.

Des victoires si multipliées, si continuelles, si éclatantes, excitèrent la jalousie du gouverneur contre La Caze. Il ne put voir sans chagrin la distinction dont un simple aventurier jouissait parmi les insulaires. Aussi le reçut-il très froidement, et il refusa constamment de l'employer. Cette conduite détermina La Caze à quitter le Fort et lui fit prendre le parti de se retirer auprès du prince d'Amboule, qui l'avait appelé à sa cour. Il y était principalement attiré par les charmes de la princesse, sa fille, qui brûlait pour lui des mêmes feux qu'elle lui avait inspirés.

Dian-Nong, tel était le nom de la fille de Dian-Rasisalte, envoya à La Caze des flèches, des perles, du corail et sollicita une entrevue.

Elle se présente sur le rivage de l'Océan, en grand costume de guerre et parée de plumes, insignes de sa dignité.

A l'approche du Rochelais, elle enfonce en terre la pointe de sa zagaïe et porte la main droite sur son cœur. La Caze s'incline profondément. L'entretien revêt la poésie des langues orientales. « Tu vois, dit Dian-Nong, les flots nombreux que soulève la tempête ; mes ennemis sont aussi terribles, mais ta main les réduira, comme un regard du Grand-Esprit apaise les flots de la mer ; montre-toi donc à eux. »

L'alliance est conclue. Les mains se serrent dans une étreinte cordiale ; les nouveaux alliés trempent successivement les lèvres à la même coupe. Le prince, son père, favorisant cet amour, consent à leur union, et La Caze, en épousant la princesse, qui se fait chrétienne, succède à la souveraineté, sous le nom de Dian-Poussi.

Cet événement ne fit que redoubler la haine de Chamargou, qui envoya des gens affidés pour l'assassiner. La Caze était heureusement sur ses gardes et sa prudence sut le garantir de la fureur de son ennemi. Désespérant de pouvoir se réconcilier, il se renferma dans ses états d'Amboule, où il attendit paisiblement des temps plus heureux. L'abbé Delaporte ajoute : « Les succès des Français ayant établi la tranquillité dans le Fort-Dauphin, les missionnaires jugèrent qu'il était temps de penser à l'exercice de leur ministère ; mais l'impétuosité d'un zèle mal entendu devint également funeste à l'établissement des Français et à celui de la religion. Un prince de cette île, nommé Dian-Manangue, jouissait parmi les insulaires de la plus grande réputation d'esprit, de valeur et de science militaire. Cette opinion, généralement répandue, fit croire aux missionnaires que la conversion d'un homme de cette considération serait un exemple qui entraînerait celle de tous ses sujets. Il était notre ami et notre allié, et entendait parfaitement notre langue. Ils jugèrent donc qu'il ne serait ni difficile de l'instruire, ni impossible de l'amener à leur but. Le gouverneur approuva ce dessein et, en conséquence, invita le prince à se rendre au Fort, où M. Etienne, prêtre de la maison de Saint-Lazare de Paris, devait lui en faire la première ouverture. Dian-Manangue se hâta d'y arriver et, croyant qu'il s'agissait de quelque opération de guerre, offrit joyeusement toutes ses forces au service de notre nation.

« Il n'est aujourd'hui question ni de guerre ni de combats, lui dit le missionnaire, mais d'augmenter le nombre des disciples de Jésus-Christ. Nous sommes vos amis et vous êtes le nôtre. Nous voulons nous rendre

utiles à votre bonheur, comme nous l'avons été à votre gloire, et en vous associant à notre religion, vous faire participer à la félicité qu'elle promet. Quittez vos dieux et vos femmes ; le Dieu des chrétiens vous dédommagera de ces sacrifices.

« Cette proposition étonna le prince, qui répondit cependant avec douceur qu'il laisserait aux personnes de sa dépendance et même à ses enfants la liberté d'embrasser le christianisme, mais que pour lui-même, il était encore trop jeune pour quitter ses femmes et déjà trop vieux pour changer sa façon de vivre. Le missionnaire lui déclara alors que les chrétiens n'avaient pas de plus grands ennemis que ceux de leur Dieu et que s'il refusait de le reconnaître, non seulement les Français ne voulaient point d'alliance avec lui, mais qu'ils lui enlèveraient ses états et ses femmes. Ebranlé par cette menace, Dian-Manangue demanda quinze jours pour délibérer et revint au Fort dans le temps convenu. Le missionnaire et le gouverneur renouvelèrent leurs sollicitations ; mais toutes ses réponses furent celles d'un homme intrépide, qui n'avait fait que se confirmer dans sa résistance. Furieux de cette obstination, le gouverneur tira le prêtre à l'écart et lui dit tout bas, qu'étant armé d'un pistolet, il allait casser la tête à cet opiniâtre, qui refusait de croire à l'Evangile.

« Le missionnaire loua son zèle, mais le détourna de ce dessein. Le prince, se doutant du péril, changea insensiblement de langage et parut, sans affectation, se rapprocher peu à peu du parti qu'on lui proposait. Le missionnaire n'eut pas de peine à regarder ce changement comme un miracle de la grâce, et le gouverneur s'en applaudit comme d'un effet de sa modération.

« On se quitta, de part et d'autre, avec les marques de l'amitié la plus sincère, et l'on fixa le jour auquel le prince devait recevoir le baptême. Il fut réglé que la cérémonie se ferait devant son palais et en présence de tout son peuple. Le missionnaire s'y rendit au temps prescrit et, le zèle l'emportant sur la prudence, il ne se fit accompagner que d'un clerc et de six nègres qui portaient les ornements sacerdotaux. Le prince le reçut civilement ; mais il lui fit comprendre qu'il s'était livré à des espérances vaines. Le prêtre s'irrita. »

L'abbé Delaporte, auquel nous empruntons ce récit, ajoute, d'après le témoignage contemporain de Baudon, que l'abbé Etienne, aussi imprudent dans sa confiance que dans ses menaces, prenait ses repas à la table du prince et ne se doutait pas de l'indignation qu'avait excitée en lui son

dernier entretien. Il ne tarda pas à en ressentir les effets : les viandes qu'on lui servit au dernier dîner étaient infectées d'un poison si subtil que son clerc en mourut trois heures après, et le prince, impatient de trouver le missionnaire encore en vie, le fit assommer à coups de bâton.

Cette action barbare lui ôta toute espérance de se réconcilier avec les Français ; aussi ne songea-t-il plus qu'à finir cette tragédie par leur entière destruction. Il massacra un détachement de 40 hommes avant qu'on pût être instruit de sa perfidie, et avec un corps de 4.000 combattants il attendit fièrement les approches de l'ennemi. Le gouverneur comprit qu'avec le peu de monde qui lui restait, il ne pourrait soutenir les efforts de 4.000 hommes aguerris par les leçons même des Français, sous lesquels ils avaient longtemps appris à combattre. Il fut, en effet, obligé de fuir devant son vainqueur, qui réduisit la garnison du Fort au désespoir. Dans cette consternation, quelques-uns osèrent s'emporter contre la mémoire du missionnaire, auquel ils reprochèrent toutes leurs disgrâces. Manier, son confrère et prêtre comme lui de la maison de Saint-Lazare, se crut obligé de prendre la défense de son compagnon et menaça d'excommunier ceux qui manqueraient de respect pour son nom, et Chamargou joignit la menace d'une peine rigoureuse à celle des censures ecclésiastiques.

Dans l'extrémité où se trouvait la colonie, on sentit combien le secours de La Caze pouvait être utile, et Kergariou ménagea sa réconciliation avec le gouverneur.

Ce brave guerrier, toujours affectionné à sa patrie et fâché du préjudice que les Français se causaient volontairement par leurs divisions, se rendit au Fort-Dauphin et vint offrir ses services au commandant. Il fut reçu, de la part des troupes, avec des transports de joie ; sa présence ranima leur courage et Dian-Manangue ne tarda pas à s'apercevoir qu'il aurait en lui un ennemi formidable.

Les choses étaient dans cet état lorsqu'on apprit que le maréchal de La Meilleraye était mort, et qu'il s'était formé une nouvelle Compagnie sous les auspices de Colbert.

Ce fut le commencement de cette fameuse Compagnie des Indes, qui a éprouvé depuis tant de variations.

Elle envoya quatre vaisseaux, dont l'un était commandé par un Rochelais, Chadeau de la Clocheterie, officier d'une valeur et d'une résolution singulières, qui, avec un seul navire, avait récemment enlevé seize vaisseaux aux Espagnols.

Pendant la traversée, une émeute s'éleva à bord de l'Aigle blanc entre les passagers et l'équipage ; mais deux des plus exaltés furent transférés à bord de l'Amiral et la paix fut rétablie.

Le sieur de Bausse, sous le titre de président du Conseil de la France orientale, devait commander à Madagascar. Le duc de Mazarin, fils et héritier du maréchal de La Meilleraye, ayant cédé ses prétentions sur cette île, Chamargou, qui ne tenait son autorité que du maréchal, fut obligé de reconnaître celle du président. La Compagnie lui offrit les provisions de commandant des armes et de second conseiller au Conseil souverain, qu'il accepta, après quelques hésitations, craignant de tout perdre par de plus longs délais.

Le gouvernement fut donc partagé entre lui et le président de Bausse.

L'arrivée de nouveaux vaisseaux français ramena à la soumission plusieurs petits princes qui avaient secoué le joug des Français depuis la révolte de Dian-Manangue.

La princesse d'Amboule, épouse de La Caze, vint au Fort avec un nombreux cortège, autant pour y faire briller ses charmes que pour rendre hommage au nouveau gouverneur. Elle se fit apporter dans une espèce de palanquin ou tacon, que plusieurs hommes soutenaient sur leurs épaules, accompagnée de douze femmes et de quatre cents nègres à pied.

Elle descendit à cinq cents pas de la place, pour y faire camper son corps de troupes, et se mit en marche avec ses dames d'honneur, précédée de vingt gardes conduits par La Caze, qui lui servit d'interprète. Elle témoigna au président combien elle se croyait redevable aux Français et demanda la continuation de leur amitié. Ses douze femmes présentèrent autant de petites corbeilles de jonc, remplies de fleurs d'oranger, de jasmin et de grenade, avec six manilles d'or, et une pierre précieuse sur chaque corbeille. Vous jugez bien que La Caze avait présidé à cette galanterie. On y ajouta cinquante paniers pleins des meilleurs fruits du pays, et la princesse, en se retirant, laissa vingt bœufs à la porte du gouverneur.

Ce présent, donné de si bonne grâce, fut reconnu avec peu de libéralité de la part des Français. On la renvoya avec quelques grains de verre, dont La Caze lui avait appris à connaître le peu de valeur. Aussi en fut-elle très mécontente, et elle déclara librement que des gens qui s'entendaient si mal en générosité pour des princes dont l'amitié leur était nécessaire, devaient espérer peu de succès de leur entreprise.

Le même manuscrit, où se trouvent tous ces détails, nous trace en ces termes le portrait de cette princesse : « Dian-Nong (c'est le nom sous lequel elle figure dans cette histoire) était d'une taille au-dessus de la médiocre. Elle avait la peau d'un fort beau noir, comme tous les habitants de l'île. Ses dents étaient admirables, le fond de ses yeux d'une blancheur éblouissante et la prunelle brune. Son habillement était un corset sans manches, avec un pagne de soie, d'herbe et de coton, ingénieusement nuancé. Sa coiffure consistait en de petites tresses de ses propres cheveux, qui tombaient jusqu'à la moitié de son corsage sur les côtés et étaient tournés en rond par derrière. Les dames de sa suite étaient parées dans le même goût et avaient les oreilles percées, avec un bois rond, enrichi de plaques d'or. La Caze avait choisi les plus jolies et ce cortège offrait un coup d'oeil très agréable. Les trois enfants de La Caze l'accompagnaient. »

Dian-Manangue, devenu le plus cruel ennemi des Français, après avoir été le plus fidèle de leurs alliés, n'apprit pas sans effroi l'arrivée du premier vaisseau de leur flotte. Ses terreurs augmentèrent par le débarquement de l'escadre entière et surtout par les glorieux exploits du brave La Caze, qui revenait, chaque jour, couvert de nouveaux lauriers. Sa chère Dian-Nong partageait ses travaux et sa gloire, car elle suivait son mari dans les combats et, n'étant encore que sa fiancée, elle lui avait sauvé plus d'une fois la vie. Chamargou qui, comme vous l'avez vu, cherchait à le faire périr, avait payé des nègres pour l'assassiner. Ils le surprirent endormi et sans gardes dans sa propre maison. Ils auraient pénétré jusqu'à lui si Dian-Nong, une zagaie à la main, ne les eût arrêtés et ne lui eût donné le temps de se reconnaître. Elle l'avait sauvé dans une autre occasion, où elle fut blessée en combattant pour sa défense.

La réputation de La Caze fit sentir au Conseil de quelle importance il était, pour la Compagnie, de s'attacher un homme dont elle pouvait espérer tant de services. Il lui envoya une commission de lieutenant et, deux jours après, il lui fit présent d'une belle épée, avec des félicitations sur le succès de ses armes. Ce guerrier qui, depuis neuf ans, n'avait reçu que de mauvais traitements pour prix de tant de belles actions, parut extrêmement sensible à cet honneur. Il offrit d'entreprendre la conquête de l'île, et assura qu'avec des secours médiocres il exécuterait ce qu'il promettait. Mais il avait toujours des ennemis secrets, dont la jalousie traversait ses desseins.

Son désintéressement était tel que Rennefort, affligé de le voir presque nu, lui envoya des dentelles et deux juste-au-corps ; mais, plus sensible à

l'honneur qu'à l'abondance et aux commodités de la vie, notre Rochelais ne voulut recevoir le présent qu'après avoir fait accepter à son bienfaiteur quelques pierreries qui faisaient toute sa richesse.

Quelque temps avant cette époque, le président de Bausse mourut et la cour envoya le marquis de Mondevergue à Madagascar pour y commander. Il y arriva avec une flotte de 10 vaisseaux, qui portaient environ 2.000 personnes. Leur étonnement fut extrême de voir ce fameux Fort, où leur nation était établie depuis 25 ans, dans l'état le plus déplorable. Il offrait à peine quelques huttes pour le logement des principaux officiers, et ne présentait, du côté de la mer, que deux petits bastions ruinés, avec neuf pièces de canon de fer sans affûts. Des premiers agents de la Compagnie, les uns étaient morts, d'autres avaient pris le parti de retourner en France, le reste était allé chercher fortune dans des lieux plus heureux. Mondevergue ne trouva aucune provision dans les magasins ; il tâcha de rétablir l'ordre dans la place et d'y procurer l'abondance ; mais le même esprit de division, qui avait toujours empêché les progrès de la colonie, excita de nouveaux troubles parmi les chefs. Plusieurs se déterminèrent à quitter l'île et, après leur départ, on ne vit régner dans le Fort-Dauphin qu'une affreuse langueur.

La Caze, dont le zèle ne se ralentissait pas plus que le courage, amena plusieurs fois des milliers de bestiaux, qui ne furent pas mieux ménagés. Ce héros de Madagascar, toujours en action, toujours en course, signalait sans cesse sa valeur par de nouvelles victoires. Mais tous ces avantages et la réconciliation même qui se fit avec Dian-Manangue, à qui on ne proposa plus de quitter sa religion et ses femmes, ne servirent point à faire prospérer l'établissement.

Mondevergue revint en France et eut de La Haie pour successeur. Ce dernier, après s'être mis en possession de son gouvernement, déclara que le roi nommait Chamargou lieutenant-général et La Caze major de l'île. Le nouveau gouverneur se dégoûta de sa place, comme avait fait son prédécesseur, et passa aux Indes, avec tous les officiers qu'il avait amenés de France. Il ne resta plus dans l'île que ceux qui avaient commandé pour le maréchal de La Meilleraye, avec les anciens Français et quelques missionnaires. La mort enleva Chamargou.

La Caze combattait toujours vaillamment, mais il mourut au mois de juin 1670.

La Bretesche, lieutenant, qui avait épousé la fille aînée de ce brave guerrier, obtint sa charge de major de l'île. La princesse Dian-Nong se

remaria avec un Français, nommé Thomassin. La Bretesche, s'étant allié avec plusieurs grands du pays contre Dian-Manangue, qui avait recommencé la guerre, s'en était vu abandonné, et les nègres égorgèrent tous les Français qu'ils avaient pu trouver. Il n'en resta que quelques familles, « du nombre desquelles est la mienne, dit le sieur Baudon, et l'avantage qu'avait mon aïeul d'être le parent et l'ami de La Caze, dont le nom est encore en vénération dans le pays, nous a valu des distinctions et des ménagements, dont nous jouissons depuis un siècle. »

Au moment où le drapeau français flotte enfin sur l'île entière de Madagascar, le vaillant Rochelais qui consacra toute sa vie à la cause française dans cette terre lointaine, mérite un reconnaissant souvenir.

HUET DU RIVEAU (AMATHEUR)

NÉ EN 1647

Pendant qu'Arnaud Bruneau, sieur de la Chabossière (paroisse de Lagord), capitaine de vaisseau, recevait de Louis XIV des lettres de noblesse pour prix de ses brillants services, un autre officier rochelais servait avec distinction dans la marine royale avec ses deux frères.

Amateur Huet, écuyer, sieur du Riveau et de Granzay, plus connu sous le nom de Du Riveau-Huet, ou simplement Du Riveau, fils d'Amateur Huet, chevalier, seigneur de Ré et du Riveau, et de Sara Viette, naquit à la Rochelle le 22 juillet 1647.

Il appartenait à une honorable famille protestante, qui, en 1591, avait fourni un maire, et en 1593, un lieutenant particulier au Présidial, magistrat intègre et érudit, connu par un Commentaire estimé sur la Coutume de la Rochelle et pays d'Aunis.

Lieutenant de vaisseau en 1670, Huet avait reçu le commandement de quatre pinasses, armées à Rayonne. Louis XIV informé qu'il était de la religion réformée, lui ordonna de remettre ces bâtiments au capitaine de frégate Roux. Du Riveau, démonté, céda à la pression royale, se convertit au catholicisme, et en 1662, fut fait capitaine de vaisseau.

L'un de ses frères fut nommé capitaine de frégate légère, et le troisième rétabli dans ses fonctions de lieutenant de marine. Seignelay écrivit à l'intendant Arnoul, le 2 octobre 1685 : « Il faut que vous les excitiez l'un et l'autre à

« convertir ce qui reste de matelots huguenots et à empêcher

« qu'ils ne sortent du royaume. » (A. Jal.)

En 1665, Louis XIV, allié des Hollandais, mit en mer une flotte « plus considérable, » dit l'historien Th. de Blois,

« par le choix des vaisseaux et la réputation de ceux qui les

« commandoient que par leur nombre ; » 34 vaisseaux

portaient 10.556 hommes.

De la Roche était chef d'escadre ; Du Riveau commandait l'Aurore, armée de 8 canons et montée par 50 hommes ; Foran commandait la

Sophie ; Gabaret, le Grand Normand ; Louis Gabaret, la Vierge ; Gabaret jeune, le Conquérant.

Mais cette flotte fut condamnée à l'inaction.

Le capitaine rochelais put bientôt se dédommager de cette inactivité forcée. Il fit les expéditions de la Manche en 1672 et 1673.

En 1676, l'escadre du maréchal de Vivonne comptait 28 vaisseaux, 25 galères et 9 brûlots. Du Quesne dirigeait l'avant-garde, composée de 10 vaisseaux et de 3 brûlots.

Du Riveau commandait le brûlot le Dangereux.

Le rochelais François de Ferrières, écuyer, sieur de Villeneuve, né le 30 novembre 1643, avait été tué au combat de Messine en 1676. Sa sœur Anne, veuve d'un capitaine de vaisseau René de Gonzabatz, épousa Jean Erard, chevalier, sieur de Belle-Isle, aussi capitaine de vaisseau.

L'armée navale arriva en vue de Palerme, le dernier jour de mai. Le lendemain, la lutte s'engagea avec les Espagnols.

« Neuf vaisseaux et cinq brûlots, sous les ordres du marquis de Preuilly, chef d'escadre, et sept galères dont on donna le commandement au chevalier de Béthune, furent détachés pour aller tomber sur la tête de leur ligne ; toute l'armée les suivit pour les soutenir. Les vaisseaux et les galères commandés se présentèrent fièrement aux ennemis ; dès qu'ils furent à portée du canon, on fit sur eux un très grand feu ; ils le soutinrent avec beaucoup de fermeté, s'approchèrent des ennemis plus près que la longueur d'un câble, mouillèrent sur la bouée de leurs ancres, et ne commencèrent à tirer qu'après avoir eu la patience de se bien établir pour le combat.

« Tant de résolution intimida les ennemis à ce point qu'effrayés de la valeur avec laquelle ils se voyaient attaqués de si près, ils coupèrent leurs câbles, prirent la fuite et allèrent s'échouer dans les terres les plus voisines de l'endroit où ils étaient.

« Ce commencement de désordre donnait une belle occasion aux brûlots du détachement de faire leur exécution, trois d'entre eux s'accrochèrent à trois vaisseaux qu'ils brûlèrent.

« Pendant que ceci se passait, le reste de l'armée française était tombé sur le corps de bataille des ennemis, où étaient les amiraux d'Espagne et de Hollande, et sur leur aile gauche ; le feu qui durait depuis une heure étant très-vif de part et d'autre, les deux derniers brûlots qui restaient du détachement prirent leur temps, à la faveur de la fumée, pour s'attacher à l'amiral d'Espagne, et l'un d'eux, l'ayant abordé par son travers, y mit le

feu ; l'autre, croyant que pour un si grand navire, on pouvait utilement employer deux brûlots, l'aborda par sa poupe et acheva d'en assurer l'embrasement.

« La vue de tous ces vaisseaux enflammés ayant jeté l'étonnement et la crainte dans toute la ligne des ennemis, l'amiral des Hollandais, avec tout le reste de l'armée, prit le parti d'aller échouer entre la ville et le môle ; la précipitation avec laquelle se fit cette manœuvre causa beaucoup de confusion.

« Vivonne ne laissa pas échapper une occasion aussi favorable de détruire une partie de la flotte ennemie. Il commanda aux quatre brûlots qui lui restaient d'aller s'attacher à un gros de navires échoués. Ils exécutèrent cet ordre avec tant de courage et de bonheur, qu'ils abordèrent chacun le leur. Les ennemis firent toutes sortes d'efforts pour les déborder, mais les mouvements qu'ils se donnèrent pour y parvenir ne servirent qu'à leur causer une plus grande perte. Ils jetèrent eux-mêmes le feu sur d'autres vaisseaux, et on vit, dans un instant, un embrasement de 5 ou 6 navires. Le souvenir de cette victoire, la plus complète qui eût été remportée sur mer depuis plus d'un siècle, fut consacré par une médaille, représentant une galère dont la poupe est ornée d'un globe fleurdelysé et couronné par la Victoire avec la légende : « Victoria panormitana deletâ hostium classe, 1676. »

A l'expédition de Sicile succéda l'expédition de Tabago, dirigée contre les Hollandais qui s'étaient emparés de Cayenne, avaient mis à contribution Marie-Galande et menaçaient toutes les Antilles françaises (1676-1677).

Le comte de Lapeyrouse-Bonfils cite Du Riveau au nombre des braves officiers de l'escadre du comte d'Estrée qui firent cette rude campagne.

Notre Rochelais se distingua à la bataille de Bantry-Baie, dans laquelle les Anglais, en 1689, furent battus par la flotte de Château-Renault. Foran, Du Quesne-Guiton et Du Quesne-Mosnier, Gabaret, Marsilly, Voutron, étaient dans cette action.

L'année suivante, commandant le vaisseau de 60 canons le Téméraire, de l'escadre de Tourville, il prit une glorieuse part au combat de Beachy ou de Beveziers (6 juillet 1690) contre les flottes réunies de l'Angleterre et de la Hollande, journée mémorable résumée ainsi par un historien hollandais : « Dans cette action la victoire fut pour les Français, l'honneur pour les Hollandais et la honte pour les Anglais. »

Au mois de juillet 1691, Tourville dirigeait une nouvelle escadre destinée à protéger les convois qui portaient à Jacques II, en Irlande, de l'argent, des provisions et des munitions de guerre. Du Riveau-Huet commandait le vaisseau l'Excellent, armé de 80 canons et monté par 375 hommes. Du Quesne-Mosnier, la Guiche, d'Amblimont, Sévigné, Montbron, Genlis et Jean-Bart avaient aussi des commandements dans l'escadre.

Mais l'ennemi ne jugea point à propos de se présenter, et quand, au mois de septembre, les Français étant rentrés au port, les flottes anglaise et hollandaise se portèrent à l'ouest de l'Irlande, elles furent dispersées par la tempête, perdirent quatre vaisseaux et quinze cents matelots.

On ignore la date du décès du vaillant capitaine rochelais ¹¹. Il avait épousé, le 9 novembre 1678, Suzanne-Henriette Béraudin qui était veuve en 1708. Leur fille, Marie-Marguerite-Suzanne, épousa, en 1709, Philippe de Gallifet, chevalier, seigneur de Granzay et du Riveau, lieutenant de vaisseau et depuis capitaine d'une compagnie franche de la marine et lieutenant des maréchaux de France au pays d'Aunis.

Vendôme Huet, chevalier de Saint-Louis, était capitaine des vaisseaux du Roi en 1720.

LES ROCHELAIS EN ACADIE

FAMILLE DENYS

DE FRONZAC, LA TRINITÉ, SAINT-SIMON, SAINT-PIERRE, LA
BRUÈRE LA RONDE ET BONNAVENTURE

Le 30 janvier 1654, Louis XIV signait les lettres de provisions de Gouverneur et Lieutenant-général en Canada en faveur du sieur Nicolas Denys, sieur de Fronsac ¹², l'un des auteurs d'une honorable famille d'officiers de marine, dont l'histoire est étroitement liée à celle des développements de la colonie essentiellement rochelaise de l'Acadie.

Le texte même des lettres royales atteste la mission et la nature des services déjà rendus par notre compatriote,

« ci-devant institué et établi par la Compagnie de la Nouvelle
« France gouverneur en toute l'étendue de la grande baie
« Saint Laurent et îles adjacentes, à commencer depuis le cap
« de Canseau jusqu'au cap des Rosiers, en la Nouvelle France.

« Depuis neuf ou dix ans en ça, il a apporté et utilement
« employé tous ses soins, tant à la conservation des Sauvages
« dudit pays, à la foi et à la religion chrétienne, qu'à
« l'établissement de notre autorité, en toute l'étendue dudit
« pays, — ayant construit deux forts, — et contribué de
« son possible à l'entretien de plusieurs Ecclésiastiques
« religieux, pour l'instruction desdits sauvages, — et
« travaillé au défrichement des terres, où il a fait bâtir
« plusieurs habitations. »

Cette œuvre laborieuse et patriotique de civilisation fut troublée par Charles de Menou, sieur d'Aulnay-Charnisay, lequel, « à main armée et sans aucun droit, » chassa Denys des possessions de la Compagnie, s'empara des « forts,
« victuailles et marchandises et ruina les habitations. »

C'est pour porter remède à cette usurpation que le Roi de France choisit
« un homme capable et instruit en la

« connaissance des lieux, fidèle » à son service et qu' « étant

« assuré du zèle, soin, industrie, courage, valeur, bonne et

« sage conduite du sieur Denys » nommé et présenté par la

Compagnie, il le confirma, ordonna et établit Gouverneur et Lieutenant-général en tout le pays, territoire, côtes et confins de la grande baie de Saint-Laurent, à commencer du cap de Canseau jusqu'au cap des Rosiers, îles de Terre-Neuve, du cap Breton, de Saint-Jean et autres îles adjacentes.

Les pouvoirs de Nicolas Denys étaient fort étendus :

1° Faire reconnaître l'autorité royale dans la Nouvelle-France ;

2° Assujettir, soumettre et faire obéir les peuples qui y habitent et les faire instruire dans la connaissance du vrai Dieu, et dans la lumière de la foi et religion chrétienne ;

3° Commander, tant par mer que par terre, avec pouvoir de commettre, établir et instituer tous officiers de guerre et de justice, pour la première fois et, delà en avant, les nommer et présenter au Roi pour les pourvoir et leur donner les lettres nécessaires ;

4° Selon les occurrences des affaires, avec l'avis et conseil des plus prudents et capables, établir lois, statuts et ordonnances, le plus qu'il se pourra conformes aux lois françaises ;

5° Traiter et contracter paix, alliance et confédération avec lesdits peuples ou autres ayant pouvoir et commandement sur eux ; leur faire guerre ouverte pour établir et conserver l'autorité royale, et la liberté du trafic et négoce ;

6° Distribuer les grâces, privilèges et honneurs, selon les qualités et mérite des personnes, sous le bon plaisir du Roi ;

7° Jouir de la paisible propriété de toutes les terres concédées à Denys par la Compagnie de la Nouvelle-France pour lui et les siens, avec droit d'en donner et départir telle part qu'il avisera, tant aux sujets français qu'aux originaires ;

8° Faire soigneusement chercher les mines d'or, d'argent, cuivre et autres métaux et minéraux, et les faire mettre et convertir en usage, sous la réserve, au nom du Roi, du dixième du profit qui viendra de celles d'or et d'argent ;

9° Privilège, pouvoir et faculté de trafiquer et de faire la traite des pelleteries avec lesdits sauvages dans toute l'étendue du pays de terre ferme et côte de la grande baie Saint-Laurent, Terre-Neuve, Cap Breton et autres îles adjacentes ;

10° Indemnité par la veuve et les héritiers d'Aulnay Charnisay de toutes les pertes et dommages soufferts par Denys de la part d'Aulnay ;

11° De plus, droit, faculté et pouvoir de faire une Compagnie sédentaire de la pêche des morues, saumons, maquereaux, harengs, sardines, vaches marines, loups marins et autres poissons qui se trouveront en toute l'étendue du pays et côte de l'Acadie jusqu'aux Virginies et îles adjacentes, « à laquelle Compagnie seront reçus tous les habitants du pays, pour telle part qu'ils y voudront entrer, pour des profits y participer, de ce que chacun y aura mis et défenses à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'ils soient, d'entreprendre sur la Compagnie pour faire la pêche sédentaire en toute l'étendue du pays, à la réserve toutefois de nos sujets que nous entendons pouvoir aller par tout le pays de la Nouvelle France, avec navires et en tels ports et hâvres que bon leur semblera, pour y faire pêche verte et sèche, tout ainsi qu'à l'ordinaire, sans y pouvoir être troublés en aucune façon par la Compagnie ; faisant très expresses inhibitions et défenses à tous marchands, maîtres et capitaines de navires, et autres nos sujets ordinaires dudit pays, de quelque état et condition qu'ils soient, de faire la traite des pelleteries avec les Sauvages du pays, ni la pêche sédentaire, sans son exprès congé et permission, à peine de désobéissance et confiscation entière de leurs vaisseaux, armes, munitions et marchandises, au profit du sieur Denys, et de dix mille livres d'amende. »

Nicolas Denys de Fronsac fit exécuter d'importants et nombreux travaux dans son gouvernement : il donna tous ses soins aux défrichements, créa des pêcheries considérables, notamment au port Rossignol, bâtit des forts autour desquels des villes se sont groupées.

On lui doit le fort Saint-Pierre, au Cap Breton, qui protégeait un défrichement de 80 arpents de terre labourable, l'établissement du Cap Campseaux, le fort de Chadaboutou.

Il se fit bâtir une habitation près du Cap Doré, dans le voisinage de celle du commandeur de Razilly.

Sa famille résidait au fond de la baie des Chaleurs, au lieu nommé Migipiguit, qui était flanqué de bastions et armé de 6 pièces de canon en

batterie. Ce fut dans cet asile que Denys se retira, après l'incendie du fort Saint-Pierre.

Sur la grande île de Miscou, il fit planter force fruits à noyaux et la vigne qui y réussit dans les meilleures conditions. Il découvrit la pierre à chaux et la pierre à plâtre inconnues jusqu'alors dans le pays.

Les possessions françaises étaient constamment menacées. Les pionniers étaient obligés d'être soldats et laboureurs.

Plusieurs fois Nicolas Denys dut chasser les Anglais de l'île de la Magdelaine.

Il eut encore à repousser les attaques de voisins envieux, comme lui possesseurs souverains dans la contrée, qui au lieu de travailler à la fertilisation et à la colonisation du Canada, troublèrent dans leurs cultures ceux qui avaient tiré un bon parti de leurs domaines, et y avaient formé des établissements prospères.

Les habitations en bon rapport étaient sans cesse envahies, parfois enlevées, et de l'instabilité de la possession résultaient le retour en friche et la dépopulation.

Denys ne voyait d'autre remède à cette regrettable situation que les sentiments religieux et l'autorité royale pour maintenir les droits de chacun : « Je souhaite, écrivait-il au Roi, que Dieu inspire à ceux qui ont part au gouvernement de l'Etat toutes les considérations qui les peuvent porter à l'exécution d'une entreprise aussi glorieuse au Roi, comme elle peut être utile et avantageuse à ceux qui y prendront intérêt ; ce que je souhaiterois qu'ils fussent, principalement pour la gloire de Dieu. »

Pour les travaux de défrichement et l'exploitation des forêts qui couvraient le pays, Denys avait besoin du concours de colons dévoués et travailleurs.

Il envoyait souvent en France ses navires que parfois il commandait lui-même ; il abordait à la Rochelle, pour y prendre des passagers qu'il établissait sur ses possessions de l'Acadie, avec tout ce qui était nécessaire à la colonie.

Il s'agissait de réparer des pertes incessantes, des forts pris, des territoires envahis, des logis incendiés, des navires pillés.

Ces attaques et ces dévastations qui compromettaient la sécurité des colons, tenaient à l'isolement des habitations éparpillées dans toute la contrée. Denys et Samuel Champlain essayèrent en vain de prémunir les

nouveaux pionniers contre cette tendance regrettable et égoïste qui les empêchait de se porter, en temps utile, un mutuel secours.

Toutefois, pendant quarante années, Denys exerça comme gouverneur une réelle influence sur les colons qui l'avaient suivi en Acadie ; il réussit à les maintenir et sut même tirer parti des Sauvages en les employant à la fertilisation du pays.

On doit à Nicolas Denys une publication souvent citée par le R. P. de Charlevoix, comme l'oeuvre d'un homme de mérite, qui ne dit rien qu'il n'ait vu par lui-même. Ce livre a pour titre : Description géographique et historique des costes de l'Amérique septentrionale avec l'histoire naturelle du Païs par Monsieur Denys, gouverneur lieutenant-général pour le Roi et propriétaire de toutes les Terres et Isles qui sont depuis le Cap de Campseaux jusques au Cap des Roziers. — Paris, 2 vol. in-12, 1672.

La hardiesse du marin déplut aux courtisans. Un certain nombre d'exemplaires fut détruit, et l'ouvrage est aujourd'hui fort rare.

Denys s'adresse au Roi dans une dédicace pleine de dignité ; il lui demande une audience pour lui exposer les intérêts de la Nouvelle-France, tels qu'ils lui sont connus par une expérience de quarante années dans la marine.

« Le Canada ne commence à respirer que depuis les soins que prend Votre Majesté de donner une nouvelle face à cette colonie chancelante.

« L'Acadie seroit encore injustement entre les mains de nos voisins, sans ce mesme soin qui veille incessamment à tout ce qui peut enrichir vos sujets par le commerce maritime. Mais, Sire, puisque le pays, dont je prends la liberté de vous présenter la description, fait la principale partie de la Nouvelle France, la plus utile et la plus aisée à peupler, j'ose espérer que V. M. voudra bien lui faire quelque part de cette application universelle, par le moyen de laquelle nous voyons tous les jours changer en abondance ce qui avoit paru de plus infructueux jusques à cette heure. Trente-cinq ou quarante années de fréquentation ou de séjour en cette partie de l'Amérique, où j'ay l'honneur de commander pour V. M. depuis quinze ans, m'ont donné assez de connoissance de sa fertilité, j'ay eu d'ailleurs le loisir d'examiner et d'être convaincu des avantages qu'on en peut tirer pour l'architecture navale et des moyens d'y établir la pesche sédentaire avec un gain presque incroyable à qui en entendra l'économie, en faisant avec 12 hommes ce qu'on n'a pu faire jusques à présent avec 50. »

Dans l'avertissement au lecteur, Denys promet « la sincérité, » à défaut « de la grâce et de la régularité du discours » que ses occupations maritimes et une fréquentation de près de quarante années avec les sauvages ne lui ont pas permis de rechercher. »

« Aux lieux où l'on a défriché, la terre y est presque partout propre à produire toutes les espèces de fruits, de grains et de légumes que nous avons en nos provinces, ce qu'on ne sçaurait révoquer en doute, puisque le climat est pareil au nostre et sous la même élévation. Il est plus facile à peupler qu'aucune des terres de l'Amérique où nous avons des colonies, parce que le voyage en est court et se fait presque tout entier sous le mesme parallèle d'où l'on a coutume de partir pour y aller.

« Tout ce qu'on y coupe de bois pour désarter la terre, y est propre ou pour la construction des maisons ou pour bâtir et mâter des vaisseaux, ou pour des cendres, et tous les autres usages où le bois peut estre employé, outre que la grande quantité de hâvres seurs, qui sont par toute la coste, faciliteront beaucoup le commerce qui s'y peut faire.

« Il y a des mines de charbon de terre dans l'étendue de ma concession et sur le bord de la mer, qui se trouve aussi bon que celui d'Ecosse. »

Enfin il décrit avec détail « la pesche de la molue », tant sur le grand banc qu'à la coste de la nouvelle France et isles adjacentes, « la police qui s'observe entre les capitaines, leur œconomie, leur discipline, les instruments et les machines, dont ils se servent à la pesche, les fatigues qu'on y essuie, les risques qu'on y court et quantité d'autres particularités curieuses. »

Les sauvages « sont tellement changés de mœurs par la fréquentation des François, que j'ay jugé à propos de faire remarquer la différence qu'il y a entre leur conduite, et manière de vie présente d'avec celle qu'ils pratiquoient, avant que leurs débauches d'eau de vie et de vin eussent corrompu leurs premières inclinations.

« A l'égard des animaux qui s'y rencontrent, peut-estre n'a-t-on rien veu de si singulier que ce que je dis de l'instinct des castors, de leur industrie, de leur discipline, de leur subordination, de leur obéissance dans le travail, de la grandeur de leurs ouvrages, etc.

« On tombera aussi d'accord que l'habileté des renards à attraper des outardes, passe, en ce pays-là, tout ce qu'on dit de leurs finesses, et la souplesse des chiens pour les imiter, ne paroitra pas moins surprenante.

« Le soin qu'ont les hiboux de conserver des animaux en vie pour leur servir de provision pendant l'hiver, passeroit pour une fable, s'il n'y avoit des milliers d'hommes témoins de cette vérité. »

L'auteur s'excuse de n'avoir pas eu le temps de suivre son inclination, en terminant son ouvrage par « un essai de tables pour servir à trouver à toutes les heures du jour, que le soleil paroist, la latitude de chaque lieu par une seule opération, et avec les instruments ordinaires, dont les pilotes ont accoutumé de se servir. »

Denys avait surtout des connaissances spéciales, mais il les possédait bien.

Comme historien, il est un témoin fidèle et éclairé et inspire la confiance par le ton de sincérité évidente qui anime tous ses récits.

Cette réunion assez rare du talent du narrateur à l'activité de l'homme de l'action, de la véracité à l'élévation des vues, à la patience, à l'énergie, au courage ont assuré à N. Denys une place honorable dans l'estime de ses contemporains et doivent préserver son nom de l'oubli.

Nicolas Denys laissait un fils, Richard, qui épousa à la Rochelle Françoise Gailleteau. De ce mariage était issu un fils, qui fut tué à l'âge de vingt ans, dans un combat soutenu par le vaisseau la Valeur, commandé par M. de Saint-Ovide.

Jacques Denys, fils de Mathurin Denys, était capitaine de Roi, commissaire-général des armées du Roi. Il mourut en Candie.

Simon Denys de la Trinité, fils de Jacques, paraît avoir été revêtu de la charge de Conseiller au Conseil supérieur de Québec. Il se maria deux fois et il a eu de ses deux épouses quatorze enfants, tous restés vivants.

L'un d'eux, Paul Denys de Saint-Simon, fut prévôt des maréchaux de France, dans la Nouvelle-France, et succéda à son père dans la charge de Conseiller au Conseil supérieur de Québec. Il était connu sous le nom de Saint-Simon. En 1672, il alla, avec le Père Albanel, prendre possession de la baie d'Hudson, au nom du Roi de France.

L'un de ses frères, Simon-Pierre Denys, sieur de Saint-Pierre, du nom de l'île, qui porte encore aujourd'hui le pavillon français, officier dans les troupes royales, fut blessé dans un combat, fait prisonnier et brûlé par les Iroquois.

Charlevoix nous apprend que parfois les Sauvages traitèrent, avec humanité, leurs captifs. C'est ainsi qu'un matelot de la Rochelle, déserteur appelé Grollet, réfugié chez les Sauvages, fut épargné et prit si bien leurs

manières qu'on ne l'aurait jamais cru Européen. « Non-seulement il était nu, mais il avait tout le corps, excepté le visage, peint et piqué. La vie libertine qu'il menait avait eu pour lui de grands attraits, et il ne lui restait plus presque aucune teinture de religion. Tant qu'il avait eu de la poudre, il s'était fait admirer par l'effet de son fusil, mais dès qu'elle lui eut manqué, il fut obligé d'apprendre à manier l'arc et la flèche. Il fut fait prisonnier par les Espagnols du Nouveau-Mexique en 1690 et envoyé aux mines. »

Jean-Baptiste Denys de la Bruère, officier comme son frère, fut tué dans une action contre les Iroquois, mais sa mort fut vengée par l'armée française, que commandait M. de Valrennes.

Pierre Denys de la Ronde, frère des précédents, fut grand-maître des eaux et forêts de la Nouvelle-France. Il avait

épousé, en 1655, M^{lle} Catherine le Neuf, fille du gouverneur des Trois Rivières, auquel De Mézi, gouverneur et lieutenant-général pour le Roi de toute la Nouvelle-France, remit, en mourant, le commandement général du pays.

Les membres de la famille rochelaise que nous avons maintenant à faire connaître, servirent tous avec distinction dans la marine et appartiennent ainsi plus directement à cette galerie navale.

C'est, en 1730, un des fils de sieur Paul Denys, de Saint-Simon, Guillaume-Emmanuel-Théodore, connu sous le titre de sieur de Vitré, qui est tué glorieusement sur un vaisseau qu'il commandait sur les côtes de Saint-Domingue.

Louis Denys de la Ronde, fils de Pierre Denys de la Ronde, commandait, en 1705, la frégate la Biche.

Deux ans plus tard, il se distingua dans la défense du Port-Royal, assiégé par vingt-quatre navires anglais et des troupes de débarquement qui avaient ouvert la tranchée. L'énergique résistance des assiégés et la valeur des troupes commandées par Denys obligèrent les Anglais à lever le siège et à se rembarquer.

Denys reçut une lettre de satisfaction et des instructions pour porter des secours au Canada et croiser devant Boston. Nous le voyons, en 1708, prendre le commandement de la frégate la Vénus, qui reçut le baptême du feu, dès le début de la campagne. En 1709, au siège du fort Saint-Jean, il commandait une frégate. Cinq de ses neveux faisaient partie de l'état-major. Deux furent grièvement blessés, au moment où ils justifiaient par leur courage la confiance du souverain. Après la prise du fort Saint-Jean, Denys

reçut de flatteuses distinctions et eut la mission de conduire en France les prisonniers de guerre Thomas Lloyd, ex-gouverneur de la forteresse, et le lieutenant Philips, et de se rendre à Versailles, pendant qu'un de ses frères qui commandait l'Hirondelle conduisait à Québec le reste des prisonniers anglais.

En 1713, il est chargé de l'établissement dans l'île du Cap Breton. Les officiers de marine menaient de front la défense de la colonie et l'extension du territoire, les faits d'armes et la colonisation.

Dans cette même année 1713, le gouverneur général Nicholson étant muni des pouvoirs de la reine Anne Stuart d'Angleterre pour traiter au sujet et des habitants français de l'Acadie, Louis Denys de la Ronde eut mission de défendre les intérêts de ses compatriotes, et le traité conclu avec le général anglais fut ratifié par celui d'Utrecht. Dès l'année suivante, il est envoyé au Port-Royal pour exiger du gouverneur Nicholson la loyale exécution du traité.

En 1715, commandant le vaisseau du Roi la Vénus, il dut relâcher à Plaisance, par suite des prises qu'il avait amarinées et qui avaient réduit son équipage.

En 1716, l'île Oudouakic lui fut concédée.

En 1722, il fut nommé par le Roi au commandement des îles Saint-Jean, Miscou, la Madelaine, Briou, Ramées, etc. Il découvrit des mines de cuivre, et exploita celles de Chagou Amigou, dont les produits étaient transportés par le lac Ontario, depuis le Saut Sainte-Marie jusqu'à Frontenac, et fit construire des navires pour l'exploitation.

Louis de la Ronde était chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Son fils Philippe-Ambroise figure, en 1754, comme cadet dans les troupes détachées de la marine au Canada. Il parvint au grade de général de division, fut nommé gouverneur général des Îles du Vent et mourut en 1813.

Un autre des fils de Pierre de la Ronde, Simon-Pierre Denys, sieur de Bonnaventure, du nom d'une île de l'Acadie colonisée par ses ancêtres, arriva en 1691 au Port-Royal, avec une prise anglaise sur laquelle étaient le chevalier Nelson, nommé gouverneur de l'Acadie, et le sieur Tyne. Il envoya ces deux prisonniers à Québec.

L'année suivante, commandant le navire du Roi l'Envieux, D. de Bonnaventure part de la Rochelle, ayant à son bord un officier distingué,

d'Iberville, capitaine de frégate légère, chevalier de Saint-Louis, qui allait rejoindre à Québec le navire du Roi le Poli qu'il devait monter.

En 1695, il fit plusieurs prises sur les Anglais ; puis, avec d'Iberville, il exécuta une brillante campagne dans la baie d'Hudson. Il s'agissait de chasser les Anglais des postes qu'ils occupaient à Terre-Neuve, du fort Pemkuit et des points qui menaçaient l'occupation française.

Un vaisseau anglais fut coulé bas dans la baie ; les autres, criblés, s'échappèrent à grand'peine. Le fort Pemkuit fut pris. Les Français, les raquettes aux pieds, chassèrent de Terre-Neuve les Anglais et les obligèrent à se réfugier dans l'île Carbonnière.

D'Iberville et de Bonnaventure, ayant appris que trois navires anglais attendaient leurs deux bâtiments, à l'entrée de la rivière Saint-Jean, avec des forces supérieures, allèrent hardiment à l'ennemi qu'ils rencontrèrent, le 14 juillet.

D'Iberville démâta le Nieuport qui fut pris. Les deux autres échappèrent à la faveur de la brume.

Le capitaine de Bonnaventure fit voile pour la France, afin d'aller demander au Roi les moyens nécessaires pour continuer les opérations de guerre contre les Anglais. Il mourut en 1711, avec le grade de capitaine de vaisseau.

Son fils, Claude-Elisabeth, servit avec distinction. En 1751, il fut nommé major et commandant de l'île Saint-Jean ; en 1754, lieutenant du Roi, commandant la place de Louisbourg. Il était chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

En 1758, une armée anglaise assiégea Louisbourg. Une grande partie de la garnison avait succombé, les blessés remplissaient les hôpitaux ; les vieillards, les enfants, les femmes prirent part à la défense de la place.

Madame de Drucourt, femme du gouverneur, mettait le feu aux canons.

Claude de Bonnaventure était grièvement blessé. Un jour, l'ingénieur Franquet lui fit dire que s'il ne diminuait le feu de la batterie du Roi, elle allait s'écrouler. Il répondit qu'il ne savait pas recevoir des coups sans en rendre. Plusieurs sorties furent faites, mais il fallut céder au nombre des assiégeants et rentrer dans la place, qui, après deux mois de siège, ses ressources épuisées et ses fortifications détruites, capitula. Denys rentra en France avec le commandement général des troupes de l'Acadie et mourut à Rochefort des blessures reçues au siège de Louisbourg. Ses funérailles furent faites aux frais de l'Etat.

Son fils, Claude-Charles, ¹³ enseigne en second d'infanterie au siège de Louisbourg, parvint au grade de capitaine de vaisseau et reçut la croix de Saint-Louis pour prix de ses honorables services. Il était membre de l'Académie royale de marine.

En 1778, il montait le vaisseau le Fendant, commandé par le marquis de Vaudreuil, qui prit une part glorieuse au combat d'Ouessant. En 1783 et 1784, il commanda une division de six voiles dans la mer Baltique. En 1788 et 1789, il montait la frégate la Flore et commandait la station des côtes d'Afrique.

Parmi les familles saintongeaises qui ont fourni à la marine, pendant plus d'un siècle, une série ininterrompue d'officiers distingués, chevaliers de Saint-Louis, figure la famille Isle de Beauchesne, qui se rattache à notre étude par le mariage de Marie de La Garde, née et décédée à la Rochelle, avec le vicomte Joseph Isle de Beauchesne. De cette union naquit une fille mariée au vicomte de Maupeou d'Ableiges.

Le grand-père de Marie de La Garde, Mathurin, né à Thouars le 20 novembre 1753 et décédé à Châtillon-sur-Sèvre le 17 juin 1815, entra, en 1779, dans la marine royale, fut grièvement blessé sur l'Hector en 1782, au combat de Saint-Christophe, et devint colonel le 15 décembre 1814, chevalier de Saint-Louis le 26 janvier 1815, maréchal des camps et armées du Roi, le 23 février 1815. Il avait été retraité, avec le grade de capitaine de vaisseau, le 31 décembre 1814. Ses états de services constatent que ses divers brevets remontaient au 26 août 1796 et au 4 février 1799, pour rappeler ses campagnes, pendant l'émigration, au service de la Hollande et dans les armées royales. (Biographie L. G. Micheau, en 1818.)

FAMILLE DE GABARET

La Rochelle ne peut revendiquer le berceau de la famille Gabaret, originaire de l'île de Ré, et cependant les seigneurs d'Angoulins et de Longèves peuvent se rattacher comme tels à une monographie rochelaise.

L'historiographe de la marine, M. A. Jal, a le premier résumé les services rendus par une famille comptant cinq générations d'officiers de marine.

I. Mathurin Gabaret, capitaine de vaisseau en 1636, reçut, le 30 novembre 1663, le grade de chef d'escadre, dont il remplissait les fonctions dès 1632 et mourut à Barèges en 1671, laissant deux fils, Jean et Louis ¹⁴.

II. Jean Gabaret, chevalier, seigneur d'Angoulins et de Longèves, capitaine de vaisseau le 1^{er} (ou le 26) mars 1653, devint chef d'escadre le 12 décembre 1673 et lieutenant-général des armées navales le 1^{er} novembre 1689. Quarante ans de services, sa valeur et son expérience consommée dans la marine lui valurent, le 1^{er} mai 1696, le titre de commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Gabaret commandait l'arrière-garde dans les diverses batailles livrées par Du Quesne et Vivonne aux flottes combinées d'Espagne et de Hollande sur les mers de Sicile. Il se signala dans la Manche aux combats de Kinsal et de la Hogue. Gouverneur de la Martinique, il repoussa vigoureusement une descente des Anglais et mourut à Rochefort, le 26 mars 1697.

Dans le supplément de l'Armorial de la Généralité de la Rochelle (1697), d'Hozier ¹⁵, jouant sur le nom de la veuve de Gabaret, Olympe de Caichault (Cailhaud), lui attribue le blason suivant : « de sinople à un réchaut d'argent. »

III. Jean Gabaret laissait deux fils : l'un, entré dans la marine en 1677, échangea l'habit galonné contre le froc, et fut admis, le 1^{er} mars 1682, dans l'ordre des Capucins ; l'autre, Gabaret d'Angoulins, marquis de Jousserans, s'embarqua en 1679, renonça à la navigation en 1689 pour y revenir un mois après, fut fait capitaine de vaisseau, le 1^{er} janvier 1693, fut interdit en 1696, et, à la suite d'un duel, obligé de passer en Espagne (juin 1702).

Il revint en France en 1716 et y mourut. Est-ce le même que Jules de Gabaret, chevalier, seigneur marquis d'Angoulins, capitaine des vaisseaux du Roi, habitant la Rochelle en 1701 ? (Rochard).

Louis, second fils de Mathurin Gabaret, lieutenant de vaisseau le 31 mars 1665, chevalier de Saint-Louis, commandant, comme capitaine de vaisseau, un des navires de l'escadre du comte d'Estrées, fut tué au combat de Tabago, le 3 mars 1677, laissant une veuve, Louise Aubinet (Auboyneau), qui portait « d'argent à un chevron d'azur et un chef de gueules chargé de 3 étoiles d'or. » (Armorial de la Rochelle.)

Elle avait deux fils dans la marine : l'un, Louis, décédé à la Havane le 23 août 1706, commandant le vaisseau le Fidèle ; l'autre, Pierre, officier général depuis le 1^{er} octobre 1736, qui mourut chef d'escadre le 21 juin 1744.

Un des fils du commandant du Fidèle mourut enseigne de vaisseau au Cap le 11 janvier 1737 sur la Baleine, commandée par M. de Mareil. (Archives de la marine.)

L'historiographe de l'ordre de Saint-Louis, mentionne un Gabaret, qui obtint, en 1700, cette décoration n'ayant que dix ans de services « par la bravoure qu'il fit paraître en 1689, servant comme garde de la marine sur le vaisseau le Courtisan (commandé par le sieur Machault), d'où il sauta à l'abordage d'une frégate ostendoise qui fut enlevée ; dans laquelle occasion, il a eu un bras emporté. »

Un autre Gabaret, lieutenant de vaisseau, gouverneur de la Martinique, était tout couvert de blessures, et comptait quarante-quatre ans de services, tant de terre que de mer, lorsqu'il fut fait chevalier de Saint-Louis. (1701).

ISAAC MICHEL DE LA MOTTE

(1649-1719)

Le seul fait de son alliance (22 février 1694) avec Marguerite Meschinet, devenue rochelaise, suffit-il pour inscrire ici Isaac de la Motte Michel, chevalier, seigneur de Saint-Fort-sur-Gironde, Usson, du Bouquet, de Bresneau, la Vigerie, la Chautarderie, etc., capitaine commandant les vaisseaux du Roi (9 janvier 1696) avec rang de chef d'escadre, capitaine général garde-côte du département de Talmont, chevalier de Saint-Louis, qui se distingua au siège de Gênes, aux diverses batailles livrées aux Anglais et aux Hollandais, au siège de Carthagène en 1697, fut pourvu, le 21 janvier 1703, d'un office de secrétaire conseiller du Roi, maison et couronne de France en la chancellerie de la cour des aides de Guyenne, et mourut, à l'âge de soixante-dix ans, le 20 janvier 1719, laissant une fille, mariée le 2 août 1723 avec Claude Thomas Renart de Fuelisamberg, marquis d'Amblimont, garde de la marine en 1705, enseigne de vaisseau en 1710, lieutenant en 1727 ¹⁶, capitaine en 1738, chef d'escadre le 1^{er} janvier 1754, avec l'expectative de la dignité de commandeur de Saint-Louis et la permission d'en porter la décoration, le 29 juin 1754, décédé en 1772.

Qu'on nous pardonne l'aridité de cette nomenclature, car ces dates et ces titres résument des carrières honorablement remplies.

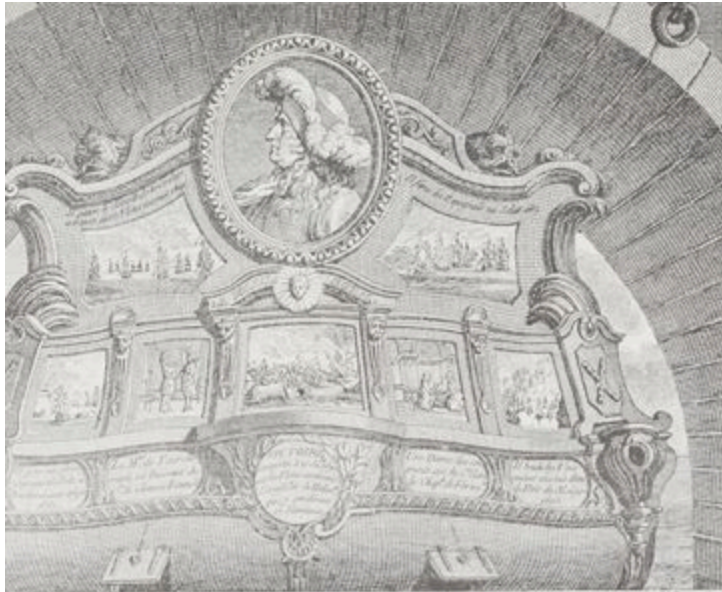
DE COSTENTIN DE TOURVILLE (ANNE-HILARION, COMTE)

INTENDANT A LA ROCHELLE ET DANS LE PAYS D'AUNIS, 1696

(1642-1701)

Dans sa liste des gouverneurs, commandants en chef et capitaines de la ville et gouvernement de la Rochelle et pays d'Aunis, Arcère ne mentionne pas Tourville, qui cependant, d'après son propre témoignage (p. 358), vint, le 10 juin 1696, prendre le commandement militaire. Suivant Dupont, il avait commission de lever le ban et l'arrière-ban. Quoi qu'il en soit, Arcère indique comme gouverneur Jean, comte d'Estrées, qu'en 1668 Louis XIV avait fait passer, en qualité de lieutenant-général, de l'armée de terre à l'armée navale. Vice-amiral en 1670, il commanda les flottes en 1672 et ses premiers essais furent des victoires. Maréchal de France en 1681, vice-roi d'Amérique en 1686, chevalier des ordres du Roi en 1688, depuis la paix de Nimègue, il ne parut plus à la tête des armées navales et vint à la Rochelle, le 28 juin 1692, en qualité de commandant en chef dans le Poitou, Saintonge et pays d'Aunis. Louis-César, comte d'Estrées, occupa le même poste, le 17 octobre 1747. L'année suivante, le 18 octobre, vers sept heures du matin, une flotte marchande de deux cent cinquante-trois voiles partit de notre port sous l'escorte de six vaisseaux de guerre commandés par Henri-François Desherbiers, marquis de l'Estanduère, chef d'escadre depuis 1645. Cet officier-général soutint, le 14 octobre 1749, un combat terrible contre l'escadre anglaise, très supérieure par le nombre et la force des bâtiments. Il dut céder au nombre, et Voltaire affirme que la France, après ce désastre, n'eut plus qu'un seul vaisseau de ligne. M. A. Jal, d'après les archives de la marine, a péremptoirement établi que deux vaisseaux escortaient la flotte rochelaise et que le pavillon français flottait encore, en 1750, au moins sur vingt-deux vaisseaux de guerre.

ANNE HILARION DE CONTENTIN ET DE TOURVILLE
1642 1701



ANNE HILARION DE COTENTIN ET DE TOURVILLE

N. Ponceau del.

MATHIEU MARTIN DE CHASSIRON

Anobli par Louis XIV, à la suite d'un brillant fait d'armes, la prise d'un fort au Bengale, Mathieu Martin, capitaine de marine, acquit dans l'île d'Oleron, auprès de Saint-Denis, la terre seigneuriale de Chassiron, dont il prit le nom, et justifia la réputation de négociant actif, de navigateur habile, intrépide, qui eut des succès exempts d'aucun revers.

Lieutenant-général garde-côte de l'île d'Oleron, il fut, en 1710, chargé par la Compagnie des Indes Orientales du commandement et de la libre direction de deux navires ; il fut, aux yeux de ses contemporains, le premier qui fit le commerce d'Inde en Inde, et montra dans les mers de Chine le pavillon français.

Il prolongea, pendant huit années, ce cabotage nouveau et lucratif, sans rencontrer de bâtiment qui pût donner de ses nouvelles à la mère-patrie, et, renouvelant la tradition des facteurs d'Aufrédi, il ne retourna en France que lorsque la Compagnie avait pris son parti de la prétendue perte de ses vaisseaux, et que sa famille avait renoncé à toute espérance de le revoir ; mais il revint chargé de richesses.

Il fut revêtu, en 1718, de la dignité de conseiller honoraire au Présidial de la Rochelle.

Ses succès, qui ouvraient des voies nouvelles au commerce français, lui valurent les charges d'inspecteur général du commerce à Lorient, puis de directeur de la Compagnie des Indes.

Au mois de décembre 1719, le sieur de Chassiron et Joseph Merle, ancien juge consul et négociant de la Rochelle, firent une société pour le commerce des soumissions et primes de la Compagnie des Indes, société qui fut dissoute le 17 février 1720.

Des difficultés s'élevèrent entre les anciens associés au sujet de leurs règlements de compte. Une sentence des consuls intervint, le 19 octobre 1720, au profit du sieur Merle. Le sieur de Chassiron fit appel. Les mémoires judiciaires imprimés à cette occasion jettent quelque lumière sur la carrière de notre héros.

Il résulte en effet du mémoire du sieur Merle « que depuis plus de trente années (1720) le sieur de Chassiron n'a eu d'autre occupation que celle de

parcourir toutes les mers pour y vendre et acheter des marchandises, soit pour son compte séparé, soit pour le compte des marchands et négociants qui le chargeoient de leurs marchandises ; il a fait différents voyages pour l'ancienne Compagnie des Indes, dans lesquels il étoit chargé de la vente de toutes leurs marchandises ; il commanda ensuite, en 1708, le navire la Princesse appartenant à des négociants, dont le s^r de Pietcourt étoit un des armateurs. Le voyage fut de huit années et le s^r de Chassiron fut chargé de la régie et de la vente de toutes les marchandises chargées sur ce navire, et de l'achat de celles qu'il rapporta ; le sieur de Chassiron, connu pour un négociant très intelligent, fut nommé par la dernière Compagnie des Indes pour faire son commerce à Lorient, l'achat et la vente de toutes ses marchandises ; il a ensuite été fait l'un des directeurs de cette Compagnie, et ce fut à l'occasion de cette nouvelle dignité qu'elle lui écrivit une lettre du 16 septembre 1720 que le sieur de Chassiron a lui-même produite ; elle contient les termes suivants qui établissent que le sieur de Chassiron est négociant et un des plus versés dans toutes sortes de commerce :

« A l'égard de la disposition du travail qui vous fixe à Paris, la Compagnie a vu qu'ayant une parfaite connaissance des Indes, de la Chine et de la Mer du Sud, vous lui serez plus utile à Paris qu'à Lorient. »

« Cette connaissance des Indes, de la Chine et de la Mer du Sud dénote un vrai et parfait négociant, elle consiste à savoir les marchandises qui croissent dans ces pays, celles qu'on peut y porter et celles qu'on en peut rapporter, et c'est principalement en cela que consiste l'habileté du négociant. »

M^e Proa, avocat du sieur Merle, ajoute :

« Le 6 mai 1720, le sieur de Chassiron partit de la Rochelle pour se rendre à Lorient, en Bretagne, en qualité d'inspecteur de la Compagnie des Indes, d'où, le 31 mars 1721, il alla à Paris. La maison qu'il occupait à la Rochelle fut louée au sieur de Chaumont, qui devait payer son loyer à Lorient ou à Port-Louis. Il conservait à la Rochelle son office de conseiller honoraire et des biens fonds. »

M^e Castel, avocat du sieur de Chassiron, répond qu'après trente-cinq ans de pénibles navigations presque toujours dans les Indes, le sieur Martin a été, quelques mois, inspecteur à Lorient pour la Compagnie des Indes, il a été ensuite nommé directeur de la Compagnie par l'arrêt du 29 août 1720. Il étoit alors malade en province, il ne pouvait pas et n'a pas même eu depuis

occasion d'en remplir aucune fonction, en sorte que l'on peut dire qu'il n'en a eu que le nom sans avoir tiré aucun bénéfice.

On ignore l'issue du procès, mais elle importe peu, car nous n'avons demandé aux pièces produites que l'indication des diverses charges dont Martin de Chassiron fut revêtu.

De son mariage avec Anne-Agathe Joyeux naquit à Saint-Denis-d'Oleron, le 6 septembre 1704, Pierre-Mathieu Martin de Chassiron, que son père destinait à une vie active ; mais le fils du marin devait être un homme de cabinet. Il succéda en 1726 à son père dans la charge de conseiller honoraire au Présidial, devint trésorier de France en 1733, et fut un des seize titulaires fondateurs de l'Académie de la Rochelle.

HONORÉ JULIEN

Julien est un officier de marine rochelais qui a attaché son nom à un beau trait de courage couronné de succès.

Voici la note autographe d'Arcère (mss. page 32) que je copie textuellement, dans l'absence des documents originaux auxquels il renvoie :

« Julien de la Rochelle, capitaine de vaisseau, se bat contre un vaisseau et une frégate hollandaise, ayant en tout quatre-vingt-quatre canons.

« Julien, monté sur un petit bâtiment du Roi de dix pièces de canon, aidé d'un bâtiment marchand de seize pièces, fait perdre à l'ennemi 250 hommes.

« Julien, dont le bâtiment coula bas, se jette dans le vaisseau marchand et se sauve.

« Voir ce beau détail. (Mercure galant, août 1688 ? ¹⁷ p. 279). »

M. le comte de Lapeyrouse-Bonfils, dans son Histoire de la Marine française, cite Julien au nombre des officiers qui se sont distingués dans les expéditions de la Manche en 1672 et 1673, à la bataille de Tabago en 1676, au bombardement d'Alger en 1683 et au combat de Beveziers en 1690.

FAMILLE CHADEAU DE LA CLOCHETERIE

Chadeau, sieur de la Clocheterie, Rochelais, fut un grand homme de mer.

La nouvelle Compagnie des Indes lui ayant confié, en 1665, le commandement de la frégate l'Aigle blanc, il déploya dans cette campagne une valeur éprouvée et une résolution énergique. Avec un seul bâtiment, il amarina deux grands navires chargés de piastres et d'esclaves, et entra dans la rade de Brest, traînant seize vaisseaux de prise à la suite du sien. Ses services lui valurent les grades de capitaine des frégates légères en 1666 et de capitaine de vaisseau en 1671.

Cet officier protestant fut, deux fois, mis aux tours de la Rochelle en 1676 et en 1689, pour cause de religion.

Guillaume Rivet, pasteur de Taillebourg, avait béni, en 1632, le mariage de son fils Jehan Rivet avec Marthe Chadeau.

« Parmi les commandements dont il a été honoré, on lui confia, entre autres, celui du vaisseau de guerre le Palmier, de l'escadre du sieur de Pointis, armée pour l'expédition de Tabago, commandement dont il s'acquitta avec toute la capacité qu'on attendoit de lui. »

Chadeau mourut dans sa terre de la Clocheterie, commune de Plassay, le 24 août 1696.

« Isaac Chadeau, son fils, ayant suivi le même service, a eu différents commandements, tant en la qualité de capitaine de flûte qu'en celle de capitaine de brûlot, jusqu'en 1733, qu'il est mort. »

« Enfin, le sieur Isaac Chadeau, fils de ce dernier, ayant été reçu en la compagnie des gardes de la marine en 1716, et lieutenant en 1741, a fait dix-sept campagnes en ces différents grades, pendant lesquelles il a donné les plus grandes preuves de zèle et de courage, et notamment en la dernière en 1747, au combat rendu contre les Anglais, par l'escadre du sieur de la Jonquière, dans laquelle le sieur Chadeau de la Clocheterie faisait les fonctions de capitaine en second sur le vaisseau le Sérieux, commandé par le sieur d'Aubigny.

« Cet officier ayant été renversé d'un coup de canon qui lui avait blessé les deux jambes, ne voulut pas quitter son poste, ni permettre qu'on le transportât pour se faire panser, et s'étant fait relever et mettre sur la lisse

du fronteau du château d'avant, continua à donner tous les ordres et à encourager les officiers et les équipages, jusqu'au moment où il fut tué par une salve de canons à mitraille. »

Ces faits sont relatés dans les lettres de noblesse accordées par Louis XV (Versailles, octobre 1749) à Louis de la Clocheterie, fils de ce brave officier, en raison des services rendus par son père et par ses ancêtres.

Le 17 juin 1778, Louis, lieutenant de vaisseau commandant la Belle-Poule, de vingt-six canons, livra un combat glorieux dans la Manche à la frégate anglaise l'Aréthuse, de vingt-huit canons, en vue de l'escadre britannique commandée par l'amiral Keppel.

« Le capitaine Marshall, de l'Aréthuse, chassait la Belle-Poule et la joignit vers six heures du soir. Il la somma en termes très mesurés et par deux fois, de se rendre en poupe de l'amiral anglais. Refus de la part du capitaine de la Clocheterie. L'Aréthuse insiste et fait feu sur la frégate française, qui répond aussitôt par toute sa volée. Il s'engagea entre ces deux adversaires le combat le plus acharné : l'antipathie naturelle qui divise les deux peuples, le stimulant que donne à de braves gens la présence de toute une armée, firent déployer aux équipages une valeur inouïe.

« Depuis six heures l'on combattit, sans qu'Anglais ni Français eussent montré l'envie de plier. A la fin, l'Aréthuse dégrée ralentit son feu ; la Belle-Poule redouble le sien : le capitaine Marshall va être enlevé, il le voit et gouverne sur la flotte anglaise qui était sous le vent. Les vaisseaux le Monarch et le Vaillant accourent pour le protéger ; M. de la Clocheterie, ne pouvant sans imprudence poursuivre ses succès, serre le vent, envoie une dernière bordée à l'ennemi et s'éloigne.

« MM. de la Clocheterie, de Saint-Marsault, de la Roche-Kerandraon et Bouvet furent blessés à bord de la Belle-Poule.

« Ce brillant succès excita la joie la plus vive en France, où les souvenirs de la dernière guerre étaient encore saignants.

« Louis XVI combla d'honneurs tous les braves qui avaient si bien soutenu l'honneur de nos armes ¹⁸.

« M. de la Clocheterie fut nommé capitaine de vaisseau, et des pensions furent accordées aux veuves et aux enfants de ceux qui avaient péri dans cette action. » (Cte de Lapeyrouse-Bonfils.)

Combat de la BELLE-POULE contre la frégate anglaise ¹⁹ l'ARÉTHUSE

Rapport de l'officier français au vice-amiral

Mon général,

Les vents du nord qui m'ont fait partir de Brest, le 15 de ce mois (juin 1778) ont régné jusqu'à mardi à minuit, très faibles ; ils ont passé alors à l'ouest-sud-ouest, et j'ai mis le cap au nord-nord-est, ce qui me portait entre le cap Lézard et Plymouth.

Mercredi, le 17, à dix heures du matin, j'ai eu connaissance du haut des mâts de quelques bâtiments exactement de l'avant à moi ; je les ai signalés sur le champ à la Licorne et à l'Hirondelle que j'avais laissées assez loin derrière moi. A dix heures et demie, j'ai commencé à soupçonner que ce pouvait être une escadre, et j'ai fait signal aux bâtiments qui me suivaient de tenir le vent, les amures à babord, et je les ai prises moi-même. J'ai compté peu d'instants après vingt bâtiments de guerre, dont quatorze au moins de ligne. J'ai fait le signal de virer de bord ; j'étais établi au même bord que les Anglais à onze heures du matin : ils étaient alors à environ quatre lieues dans le nord-est 1/4 et les vents à l'ouest-sud-ouest.

A une heure et demie après midi, j'ai doublé la Licorne au vent et j'ai dit à M. de Belizac, son commandant, que je le laissais le maître de la manœuvre qu'il jugerait la plus convenable pour échapper à la poursuite des Anglais, et j'ai fait signal à l'Hirondelle de relâcher où elle pourrait.

Je voyais alors qu'une frégate et un sloop me joignaient ; j'ai gardé le lougre avec moi. A six heures, j'ai été joint par le sloop qui porte dix canons de six, il m'a hélé en anglais ; je lui ai dit de parler français ; il a reviré et a été joindre la frégate.

A six heures et demie, cette frégate est arrivée à portée de mousquet dans ma hanche sous le vent : le vaisseau de l'escadre le plus près de moi en était alors éloigné d'environ quatre lieues. Cette frégate a cargué sa grand'voile ; j'en ai fait autant, et j'ai même arrivé mes perroquets et mis celui de fougue sur le mât afin de ne pas rester dans une position tout à fait désavantageuse. La frégate anglaise a manœuvré comme moi ; alors j'ai amené

brusquement ; elle en a fait autant et nous nous sommes trouvées par le travers l'une et l'autre, à portée de pistolet.

Elle m'a parlé en anglais : j'ai répondu que je n'entendais pas ; alors elle m'a dit en français qu'il fallait aller trouver son amiral. Je lui ai répondu que la mission dont j'étais chargé ne me permettait pas de faire cette route. Elle m'a répété qu'il fallait aller trouver l'amiral ; je lui ai dit que je n'en ferai rien.

Elle m'a envoyé alors toute sa volée et le combat s'est engagé : il a duré depuis six heures et demie du soir jusqu'à onze heures et demie, toujours à la même portée, par un petit vent qui permettait à peine de gouverner. Nous courions l'une et l'autre grand large sur la terre : j'ai lieu de présumer qu'elle était réduite alors, puisqu'après être arrivée vent arrière, je lui ai donné plus de cinquante coups de canon dans sa poupe, sans qu'elle en ait riposté un seul.

Cette frégate est de la force de la Fortunée, et porte, comme elle, vingt-huit canons de douze en batterie : il m'a été impossible de la poursuivre, parce que la route qu'il fallait faire pour cela me menait au milieu des ennemis ; j'ai donc pris le parti de courir à terre, sans savoir à quel point je pouvais atteindre. J'ai mouillé très près de terre à minuit et demi ; au jour, je me suis trouvé entouré de roches, à un endroit qu'on appelle Camplouis, auprès de Plouëscat : j'ignore encore si je pourrai m'en tirer.

Le combat, mon général, a été très sanglant. J'ai cinquante-sept blessés ; je ne sais pas encore au juste le nombre des morts, mais on croit qu'il passe quarante.

M. Green de Saint-Marsault est du nombre de ces derniers. M. de la Roche-Kerandraon, enseigne, a un bras cassé, et M. Bouvet (devenu l'un des plus illustres officiers généraux de la marine), est blessé moins grièvement. Je ne saurais trop louer, mon général, la valeur intrépide et le sang-froid de mes officiers. M. le chevalier de Cappellis a su inspirer toute son audace aux équipages dans la batterie qu'il commandait ; M. de la Roche, blessé après une heure et demie de combat, est venu me faire voir son bras, a été se faire panser et est revenu reprendre son poste. En général, le combat s'est très bien soutenu jusqu'à la fin ; MM. Damard et Sebirre, officiers auxiliaires, se sont comportés avec toute la bravoure et le sang-froid qu'on a le droit d'attendre des militaires les plus aguerris. M. Bouvet, blessé assez grièvement, n'a jamais voulu descendre ; mon équipage est digne de partager la gloire que se sont acquise mes officiers.

M. Green de Saint-Marsault a été tué, après une heure et demie de combat ; le Roi a perdu l'un de ses meilleurs officiers et je regrette un ami bien cher.

Je crois la Licorne prise, ainsi que le lougre, mais je me flatte que l'Hirondelle a échappé aux ennemis.

Deux vaisseaux de guerre anglais sont à deux lieues de moi, ils paraissent vouloir entreprendre de venir me chercher ; je doute qu'ils y réussissent, parce que je suis fort entouré de roches, mais je n'ai qu'une très faible espérance de sauver la frégate. Le lieu où je suis n'étant éloigné que de trois lieues du Folgouët, je prends le parti d'y envoyer mes blessés. Mon chirurgien-major vous portera cette lettre, mon général. Je l'expédie parce que personne n'est plus propre que lui à leur faire donner tous les secours dont ils ont besoin et que c'est un exprès sûr.

Deux contusions, l'une à la tête et l'autre à la cuisse, me font souffrir actuellement, de manière que je n'ai guère la force d'écrire plus longtemps, ce qui m'engage à vous prier, mon général, de vouloir bien faire passer ma lettre à M. de Sartine, ministre de la marine, si vous le jugez à propos.

Mes blessures ne sont pas dangereuses.

J'ai oublié de vous parler de M. de Basterot et du chevalier de la Galernerie, gardes de la marine. Ils se sont comportés en gentilshommes français.

Je suis tout dégradé, mes mâts ne tiennent à rien, le corps de la frégate, les voiles, tout, en un mot, est criblé de coups de canon, et je fais de l'eau.

Je suis avec respect, mon général, etc.

Le lieutenant de vaisseau commandant la Belle-Poule,
Signé : CHADEAU DE LA CLOCHETERIE.

A bord de la Belle-Poule, le 18 juin 1778.

(Archives de la marine : dossier la Clocheterie.) (B⁴ 136.)

De la Clocheterie ²⁰ fut tué sur le vaisseau de soixante-quatorze canons l'Hercule qu'il commandait, le 12 avril 1782. Les capitaines de vaisseaux de Saint-Césaire, vicomte d'Escars et de la Vicomté, une foule d'officiers et de matelots perdirent la vie dans cette journée funeste.

Le premier qui succomba fut le chevalier du Pavillon. Ce brave officier tomba aux pieds du jeune Emériau et du chevalier de la Panouse, qui s'empressèrent de le faire porter dans sa chambre : « Messieurs, dit-il, ne

me plaignez pas, puisqu'en mourant je n'aurai pas la douleur de voir les désastres qui se préparent. »

Jean-François du Cheyron, chevalier du Pavillon, « réunissait à la science et à la pratique toutes les vertus qui font l'homme de bien et le guerrier. Il avait refusé le grade d'officier général que lui offrait le Roi d'Espagne. » (C^{te} de Lapeyrouse.) II. P. Lesson compte le chevalier du Pavillon au nombre des célébrités rochelaises. Cette assertion est inexacte. Le chevalier du Pavillon ²¹ est né à Périgueux, le 29 septembre 1730, du mariage de Jean-Jacques-Joseph, comte du Cheyron du Pavillon et de Marguerite de Feletz.

A défaut du chevalier du Pavillon, la Rochelle peut revendiquer plusieurs des compagnons d'armes de la Clocheterie, héros de la guerre de l'indépendance des Etats-Unis.

Louis-Charles-Amable Green de Saint-Marsault ²², chevalier, seigneur de l'Herbaudière, né en 1745, était lieutenant des vaisseaux du Roi, lorsqu'il fut tué, le 17 juin 1778, au combat de la Belle-Poule qu'il commandait en second, sous Louis de la Clocheterie. Le Roi, sur le rapport du ministre de Sartines, accorda une pension sur les invalides de la marine à Dorothée-Adélaïde-Antoinette-Marguerite Green de Saint-Marsault, sœur du premier officier tué dans cette guerre. Née en 1750, élevée à Saint-Cyr, elle était la huitième enfant d'une branche peu fortunée de la famille.

Deux de ses frères servirent aussi dans la marine avec distinction. Haut et puissant seigneur Louis-Henri-François Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur du Treuil-Charais, de l'Herbaudière, etc., né en 1734, fut successivement lieutenant des vaisseaux du Roi au département de Rochefort, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et capitaine de vaisseau, et mourut à Brest, en 1780, commandant la frégate l'Engageante.

Son second frère, Charles-Philippe-Auguste, garde-marine, 12 décembre 1755, lieutenant, 24 mars 1772, lieutenant-colonel, 4 avril 1770, capitaine des vaisseaux du Roi, 9 mai 1781, chevalier de Saint-Louis, mourut à Saint-Domingue en 1781, commandant la frégate la Fée. (C¹ 172.)

A la même maison se rattache Alexandre Green, comte de Saint-Marsault, né le 15 février 1773, capitaine de vaisseau et chevalier de Saint-Louis. Il avait émigré et fait les campagnes de l'armée de Condé.

Le lieutenant Abraham-Jacques-Sévère-Nicolas de Voutron périt aussi durant la guerre de l'indépendance des Etats-Unis. Il appartenait à une ancienne famille rochelaise qui avait fourni des maires en 1518 et 1554 et portait : « D'azur au chevron d'or accompagné de 3 étoiles de même, 2 en chef et 1 en pointe. » Son frère Gédéon-Henri, embarqué sur la Barbue, fit naufrage à l'Ile de France, soutint en 1782 un brillant combat contre les Anglais, et comptait quinze campagnes en 1788. Il émigra et fut tué à Quiberon. Leur oncle Hubert-Henry, comte de Voutron, qui naquit à Voutron, le 20 janvier 1713, du mariage de Louise de Queux et de Gédéon-Nicolas, chevalier, seigneur de la Cave et de Voutron, fils d'un protestant du même prénom, exilé après la révocation de l'Edit de Nantes, et de Marie Thauvet, fut enseigne en 1740, lieutenant en 1746, capitaine de vaisseau en 1756, chef d'escadre en 1772, et mourut à Rochefort en 1780. Son neveu fut garde-marine le 30 septembre 1762, lieutenant le 14 février 1778, tué au combat de Trincomali, le 3 septembre 1782. (C¹ 175.)

La famille de Culant devait sa noblesse à la marine. René de Culant, seigneur de Ciré, et Jacques, seigneur de Landray, furent maintenus dans leurs privilèges en 1667, comme « issus de l'admiral Culant ». Le marquis de Culant se distingua au bombardement d'Alger en 1683 et au combat de Beveziers en 1690.

La maison de Culant, qui était alliée aux Bourbons, aux Châtillon, aux Garnaches, aux Sully, etc., faisait remonter son origine à Jobert, sire de Culant, qui vivait vers 1122. (Voy. le P. Anselme, t. VII.)

Louis, baron de Culant, seigneur de Châteauneuf, amiral de France sous Charles VII (1422). De retour d'une longue captivité en Orient, ce seigneur fit ajouter à son château, situé sur une haute montagne, à dix lieues de Bourges, une tour sur le modèle de celle où il avait été détenu. Il se distingua au siège d'Orléans, avec Dunois, La Hire et Xaintrailles, veilla ensuite, avec Chabannes et Charles de Bourbon, comte de Clermont, à la défense des provinces reconquises, et mourut sans postérité en 1444.

Son neveu Philippe fut maréchal de France en 1441 et mourut en 1454. Charles, frère aîné du précédent, chambellan du Roi, grand maître de France en 1449, mourut en juin 1460. René Alexandre, marquis de Culant-Ciré, tacticien, littérateur, musicographe, membre des Etats généraux en 1789, né en 1718 au château d'Angerville dans l'Angoumois. Il avait donné sa démission de mestre de camp de dragons (1756), parce que le ministre de

la guerre n'avait pas approuvé son nouveau système de manœuvres pour la cavalerie. Il mourut en 1799.

Saint-Thomas, sieur du Treuil-Chartier (paroisse de la Jarne), fut anobli « pour des services considérables rendus dans la marine. » (A. Goujet, *Armoriai du Poitou*, pages 191 et 198.)

Etienne-Auguste Viète, écuyer, sieur de la Rivagerie, appartenant également à une famille municipale rochelaise, était enseigne des vaisseaux du roi, lorsqu'il épousa Marie Sibille. Leur fils devait s'unir en 1748 à la fille du célèbre juriconsulte Valin. (Rôles saintongeais. — Th. de Bremond d'Ars.)

François-Joseph-Hippolyte Ridé de Maurville, fils aîné du lieutenant général, garde-marine le 25 avril 1757, grièvement blessé à Larache (1765), il a laissé une relation de l'affaire de Larache (1775), il avait été deux ans esclave du Maroc. Lieutenant le 15 août 1768, capitaine le 13 mars 1779, le 5 juin 1782 il laissa échapper un vaisseau anglais en levant la chasse, malgré le signal qui lui avait été fait de la continuer. Démonté par le général après le combat du 6 juillet, renvoyé en France, enfermé au château de l'île de Ré, il fut remis en liberté et rayé des listes de la marine, le 25 juillet 1783. (C¹ 173.)

Le comte de Cacqueray, commandant l'Eveillée, adressa, le 30 janvier 1783, une protestation au vice-amiral d'Estaing contre l'ordonnance du 20 octobre 1782, qui attribuait aux capitaines d'équipage, pris parmi les officiers bleus, le commandement des quarts, sur les enseignes de vaisseau d'origine noble, invoquant l'avis du bon chevalier sans reproche, Bayard, à l'empereur Maximilien, au siège de Padoue. La gendarmerie avait refusé de mettre pied à terre pour monter à l'assaut avec les lansquenets roturiers. (B⁴ 204.)

FAMILLE DE BEAUHARNOIS

Originnaire de Bretagne, établie dans l'Orléanais depuis cinq siècles ²³, la maison de Beauharnois se rattache à la Rochelle par l'alliance qu'y contracta, le 11 mai 1713, Claude de Beauharnois, chevalier, seigneur de Beaumont et de Villechauve, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis.

Claude de Beauharnois n'était pas le premier marin de sa famille.

Guillaume de Beauharnois était capitaine de navire dans la flotte commandée, en 1633, par l'archevêque de Bordeaux, H. d'Escoubleau de Sourdis.

Parmi les enfants de Jean de Beauharnois, chevalier de Saint-Michel, et de Marguerite-Françoise Pyvart de Chastullé figure « haut et puissant seigneur François de Beauharnois, chevalier, baron de Beauville, conseiller du Roi et intendant général des flottes et armées navales de Sa Majesté ». (Alph. Paillaud de Saint-Aiglan.)

Le pavillon français était glorieusement porté sur les mers par les Tourville, les Duquesne, les Duguay-Trouin. D'illustres marins, après les fatigues de rudes campagnes, finissaient par se fixer de l'autre côté de l'Océan, dirigeant cette nouvelle France, ces nouveaux établissements que Coligny avait rêvés et que réalisait Colbert. François de Beauharnois, son frère Charles et leurs enfants entrèrent résolument dans cette carrière. Le 2 avril 1707, François de Beauharnois obtint un brevet de colonisation pour le Port Maltois, établissement de pêcherie de l'Acadie, érigé le 25 juin en baronnie de Beauville. « Voulant favoriser

« l'établissement du Port Maltois, l'extension des pêcheries
« françaises en Amérique, et les progrès de la colonisation
« de l'Acadie, le Roi fait à François de Beauharnois,
« seigneur de la Chaussée, don plein et entier du Port
« Maltois et de ses dépendances jusqu'à la rivière, territoire
« qui comprend quatre lieues de front sur deux de profon-
« deur, tirant du côté de la Hève, à l'est, un quart nord-est,
« avec les isles et islots adjacents, pour en jouir par lui,
« ses héritiers ou ayant-cause, à perpétuité, comme de leur

« propre, à titre de fief et seigneurie, haute et moyenne et
« basse justice, droit de chasse, pêche, et traite avec les sau-
« vages, et autres droits seigneuriaux, à la charge de porter
« foi et hommage au château de Saint-Louis de Québec. »

Dix années n'étaient pas écoulées et l'Acadie était livrée aux Anglais par le traité d'Utrecht (1713). Mais, avant ce désastre, Beauharnois avait été nommé, en 1710, intendant de justice, police et finances en la généralité de la Rochelle et de la marine à Rochefort.

François de Beauharnois mourut âgé de 81 ans, le 8 octobre 1746,

Des quatorze enfants de François IV de Beauharnois, il ne restait plus que deux fils, le capitaine de vaisseau Claude, nommé en tête de cet article, et le chevalier Charles de Beauharnois de la Boische, qui embrassa également la carrière maritime.

En 1707, Duguay-Trouin, dans ses Mémoires, nous le montre attaquant avec toute l'audace possible le bâtiment anglais le Royal Oak, de soixante-seize canons, bien que l'Achille qu'il montait n'en eût que soixante-six. Nos marins s'élancent à l'abordage. Beauharnois allait se rendre maître du Royal Oak, lorsqu'une effroyable détonation éclate sur son propre navire ; des gargousses pleines de poudre ont pris feu et plus de cent hommes y perdent la vie. Le brave commandant, forcé de pousser au large, éteint, à force de travail et de sang-froid, l'horrible embrasement. Mais, pendant ce temps, le Royal Oak se dégage des grappins français et se sauve à force de voiles. Le 23 avril 1708, le chevalier de Beauharnois obtient le gouvernement des ville et château de Québec qu'il conserve jusqu'en 1726. Cette même année, il est nommé gouverneur pour le Roi et lieutenant-général aux possessions françaises dans l'Amérique septentrionale.

Le 22 mars 1732, il reçoit le cordon de commandeur de l'ordre de Saint-Louis, en récompense de ses services signalés et de sa valeur éprouvée. Le 1^{er} janvier 1748, il est promu au rang de lieutenant-général des flottes et armées navales.

Devenu marquis de Beauharnois, il mourut sans enfants, le 12 juin 1749.

« Ses biens passèrent à l'héritier de sa maison, François de Beauharnois, chevalier, marquis de la Ferté-Aurain, baron de Beauville, seigneur de la Chaussée, né à la Rochelle le 8 février 1714, de Claude de Beauharnois de Beaumont et de Renée Hardouineau ²⁴.

« François ne dégénéra pas du courage de son père et de ses oncles. Major des armées navales en 1754, il fut, par lettres du 1^{er} novembre 1756,

pourvu du titre de gouverneur et lieutenant-général des îles de la Martinique, la Guadeloupe, Marie-Galande, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, la Désirade, la Dominique, Sainte-Lucie, la Grenade, les Grenadines, Tabago, Saint-Vincent et autres îles du Vent en Amérique.

« La fameuse guerre de 1755 fournit au nouveau gouverneur l'occasion de montrer qu'il était digne de la confiance royale. L'union entre l'Angleterre et la France durait depuis sept années, aucun nuage ne l'avait troublée. Tout à coup, en pleine paix, sans aucun motif qui pût légitimer ou faire pressentir une attaque soudaine, le cabinet de Saint-James envoie des vaisseaux sur toutes les mers pour enlever les bâtiments français naviguant paisiblement sur la foi des traités.

« Une flotte considérable apparaît dans les eaux des Antilles et fond sur nos colonies, déjà si rudement éprouvées par les désastres de 1703 et de 1741. Cette flotte, composée de douze vaisseaux, six frégates, quatre galiotes à bombes et quatre-vingts bâtiments de transport, portant 8.000 hommes de troupes de débarquement, attaque, à l'improviste, la Martinique en 1759.

« A la voix de leur gouverneur, les milices coloniales, les habitants avides de montrer leur dévouement à la mère-patrie, s'arment à la hâte, courent au rivage, arrêtent l'ennemi, lui font perdre 400 hommes tués ou faits prisonniers, et l'obligent à se rembarquer avec une honteuse précipitation. Le reste des Antilles paya pour la courageuse colonie... »

Marie-Anne-Henriette Pyvart de Chastullé, que F. de Beauharnois avait épousée le 16 septembre 1751, lui donna deux fils : l'un François, né à la Rochelle le 21 avril 1756, qui devint député à l'Assemblée nationale, ambassadeur en 1805, commandeur de la Légion d'honneur ; l'autre qui devait être le général Alexandre de Beauharnois (28 mai 1760), marié en 1779 à Joséphine Tascher de la Pagerie, depuis Impératrice des Français.

« La France se montra reconnaissante envers le gouverneur qui lui avait sauvé une de ses plus belles colonies. Louis XV, par lettres patentes datées de juillet 1764, érigea en marquisat, sous le nom de la Ferté-Beauharnois, la châtellenie de la Ferté-Aurain, « en considération, dit-il,

« des services de sa famille et des siens à Sa Majesté

« depuis trente-cinq ans, tant dans la marine que comme

« gouverneur général de la Martinique, dont il avait chassé,

« dans la dernière guerre et avant son retour en France,

« les Anglais débarqués. »

« La même année, le marquis de la Ferté-Beauharnois fut nommé chef d'escadre des armées navales.

« Il avait un frère, Claude de Beauharnois, chevalier, comte des Roches-Baritaud, né à Rochefort le 16 janvier 1717, qui, marchant sur les traces de son père, commanda, pendant quatre ans, l'artillerie française au Canada, et fut, le 15 mai 1756, promu au grade de capitaine de vaisseau.

« Comme son frère, Claude prit une part glorieuse aux événements de la guerre de 1759. Le vaisseau la Bellone qu'il montait fut attaqué par deux navires anglais ; il s'engagea un combat terrible, proclamé, par tous les officiers de marine et par le Roi lui-même, l'un des plus meurtriers qu'on eût jamais vus. La Bellone tint bon, malgré l'inégalité du nombre. Enfin, après cinq heures de lutte acharnée, quand le canon se tut, quand la fumée se dissipa, on put voir les deux vaisseaux anglais en fuite, et le navire français régna seul sur les eaux, mutilé, mais triomphant.

« Louis XV couronna ce beau fait d'armes en érigeant, par lettres patentes données en juin 1729, la seigneurie des Roches-Baritaud en comté du même nom.

« Le comte des Roches-Baritaud ne put jouir de cette faveur du Souverain. Il ne tarda pas à mourir, jeune encore, à Paris. » (Alph. Paillaud de Saint-Aiglan.)

Claude de Beauharnois avait acquis la terre des Roches des héritiers de Gabriel de Châteaubriant. Le 18 septembre 1761, il rendit son aveu et dénombrement à la baronnie de Mareuil sur le Lay. Partagée entre sa veuve, la comtesse Fanny de Beauharnois, née Mouchard de Chaban, et ses enfants, la terre des Roches fut vendue en divers lots. Le château, vaste et belle construction du xve siècle, a été brûlé à deux reprises, en 1793, par les colonnes infernales. Il n'en reste que le donjon et la poterne flanquée de deux grosses tours, le tout entouré de douves alimentées par des sources abondantes. Malheureusement les titres ont été détruits en 1793.

Bien qu'il fût attaché au port de Rochefort comme capitaine de vaisseau, Claude de Beauharnois paraît avoir eu un domicile à la Rochelle. C'est en effet dans cette ville que sont nés trois de ses enfants : Claude en 1756, Marie-Françoise en 1757 et Anne-Amédée en 1760.

L'écusson des Beauharnois porte d'argent à une fasce de sable surmontée de trois merlettes de sable. Devise : « Autre ne sers ! »

CHARLES DESANGLOIS

Il existe à la Bibliothèque de la Rochelle, dans un recueil de pièces formé par Arcère, une plaquette portant le titre suivant :

« RELATION D'UN COMBAT soutenu par un Navire de la Rochelle, expédié pour la Louisiane le 25 novembre 1756, ayant pour Artillerie 4 Canons de trois livres de Balle avec quelques Fusils, 15 Hommes d'Equipage, Officiers, Majors, Mariniers et Mousses compris, ayant à Bord trente Passagers pour le Ruy, dont le plus grand nombre étoient Femmes, Filles et Enfans, seulement dix à douze Soldats de nouvelle levée en état de défense. Le Navire est du port de cent cinquante Tonneaux, nommé La Rochelle, commandé par le Brave et Valeureux Capitaine CHAULES DESANGLOIS, qui s'est distingué dans les trois attaques qu'il a eu, avec un sang-froid et un courage admirable, contre un Corsaire anglais de 90 à 100 Hommes d'équipage, armé de 10 Canons, 12 Pierriers, 6 Espingolles, Fusils et autres Armes.

« Suite du détail des Actions, copié mot par mot du journal dudit Capitaine DESANGLOIS.

« Le 25 novembre 1756, nous avons appareillé de la Rade de Chef de Baye par un vent de N. E., faisant route à l'Ouest et O. quart S. O. jusqu'à onze heures du matin 26 dudit, que nous vîmes, de la tête des mâts, un navire qui nous restoit au N. O. faisant le S. S. E. Jugeant qu'il pouvoit être ennemi, nous arrivâmes au Sud, et y avons couru jusques sur les quatre heures du matin, que nous mîmes le Cap au S. O. et S. O. quart Ouest, jusqu'au lendemain sans avoir rien vu ; mais le 27 dudit, à une heure et demie après midi, nous vîmes un navire qui nous parut être le même que nous avions vu ci-devant, qui nous restoit à l'Est, courant au O. N. O. Nous mîmes sur le champ le cap au N. N. O. pour lui cacher notre route...

« Le lendemain 28, à deux heures après midi, nous revîmes le même navire qui était distant de nous d'environ deux lieues, nous paraissant faire le N. E. La mer était belle, et sa marche bien supérieure à la nôtre, lui permet de porter sa portée jusque dans nos eaux, après quoi, croisant de bord, sur les trois heures et demie, il nous joignit.

« Sur les cinq heures du soir, il assura aussitôt son pavillon et nous livra combat, se tenant dans notre hanche de tribord, en nous criant en français d'amener. Mais n'étant point de cette volonté et voyant notre équipage bien disposé à se défendre, nous lui répondîmes de notre petite volée qui fut suivie d'un cri unanime de « Vive le Roy » et de notre mousqueterie.

« Nous nous défendîmes de cette première attaque avec bon courage, nous lui fîmes sans doute beaucoup de dégâts, car, soit pour faire reposer son monde ou réparer ses avaries, il nous donna relâche jusque sur les neuf heures et demie, se tenant derrière nous à la distance d'environ deux portées de canon.

« Nous avons jugé, par le feu de ce navire, qu'il avoit au moins dix à douze canons et environ 100 hommes d'équipage.

« Nous avons eu, dans cette première attaque, notre chirurgien blessé à la joue droite et un soldat de recrue à la cuisse gauche.

« Sur les dix heures, il recommença le combat, mais le courage de notre équipage ayant redoublé par la première résistance, nous l'avons contraint, pour la seconde fois, de nous abandonner à onze heures et demie ; cette seconde action ayant été vive, quoiqu'elle n'a duré qu'une heure et demie, nous avons eu 5 passagers des nouvelles recrues blessés et hors de combat, le maître d'équipage blessé d'un coup de fusil qui lui a traversé le bras, et un matelot qui a reçu un coup de fusil dans la poitrine gauche et un autre dans le bras droit.

« Enfin, pour la troisième reprise, qui fut le 30 dudit mois sur les dix heures du matin, il revint encore à la charge pour faire en sorte de nous déborder, ayant mis ses grappins au bout de ses vergues, il se faisait nager par douze avirons, ce qui lui donnoit beaucoup d'avantage à nous canonner de toutes parts, il fit, deux fois, le tour de notre navire, c'est là où nous reconnûmes que ce corsaire avoit dix canons montés, douze pierriers et six espingoles dans ses hunes, avec 80 à 90 hommes d'équipage.

« N'ayant pas osé venir à l'abordage, il passa dans notre derrière, mais lorsqu'il fut à portée du fusil, nous lui tirâmes deux coups de canon que nous avons passé en retraite, empoisonnés de pincés, harpons et plusieurs paquets de mitraille qui lui démontèrent partie de ses avirons, et dans le même instant, nous les entendîmes pousser de grands cris, en faisant tout ce qu'ils pouvaient pour se faire culer. N'ayant presque plus d'avirons, il ne lui était pas bien aisé, ce qui nous facilita à lui envoyer encore deux autres coups de canon à mitraille qui réussirent comme les premiers et qui firent

grand fracas, ce que nous avons jugé par les cris affreux qu'ils redoublèrent ; soit que nous lui ayons tué beaucoup de monde ou donné quelques coups de canon à l'eau, il nous a totalement abandonné.

« Nous étant aperçu, lorsqu'il fut à une lieue de nous, qu'il manœuvrait mal à son aise, mettant son navire à la bande, tantôt sur tribord et tantôt sur babord.

« Il nous a tiré, dans ces trois attaques, plus de trois cents coups de canons. Dans cette dernière, j'ai été blessé d'une mitraille qui m'a traversé la main, mon second a reçu une balle de fusil à l'épaule droite, notre pilotin a eu une balle qui lui a traversé la jambe, un soldat a aussi été blessé et un Alsacien tué.

« Nous avons été, pendant deux jours, à nous recastiller le mieux qu'il nous a été possible, et étant hors d'état de continuer notre voyage, nous avons pris le parti de relâcher au premier port. Dieu nous ayant conduit dans la rade de Saint-Jean-de-Luz, nous y avons mouillé, le 9 décembre, pour y réparer notre dommage, guérir nos blessés et nous ravitailler.

« Le total de nos blessés est :

« 6 hommes de notre équipage.

« 7 soldats de nouvelle levée.

« 1 seul homme tué.

« Ce combat s'est passé par la latitude de 46 degrés nord et par les 12 degrés 10 minutes de longitude. »

Nous avons reproduit le récit de Desanglois, capitaine de la marine marchande, moins à cause de son intérêt réel que comme un épisode des nombreuses rencontres entre les marins rochelais et les corsaires anglais.

M. Aristide Guilbert, dans l'Histoire des villes de France, rapporte, après tous nos chroniqueurs, avec quelle énergie « le 3 septembre 1757, les habitants de la côte repoussèrent glorieusement une flotte anglaise, composée de dix-sept vaisseaux, neuf frégates, deux galiotes à bombes, plusieurs brûlots et soixante-seize bâtiments de transport, qui avait pénétré dans le pertuis d'Antioche. Sous le règne de Louis XVI, les Rochelais

prirent une part active à cette guerre de l'indépendance américaine qui demeurera l'une des plus solides gloires de notre France. De 1778 à 1783, les corsaires rochelais firent sur les Anglais pour plus de onze cent mille livres de prises ». Pendant les guerres de la République et du premier Empire, « ils se distinguèrent de nouveau par leurs exploits ; l'un d'entre eux surtout, le capitaine Abraham-Jean-Louis Giscard, fit des prises nombreuses ». (Abraham Auger.)

« Les années 1796 et 1797 virent les Fizel, Levasseur, Knell, Lau, Despérourx sortir du port de la Rochelle et faire éprouver de terribles échecs à l'ennemi. » (France maritime.)

LOUIS-ANTOINE HÉRON

(1717-1756)

C'est à l'obligeance et à l'érudition consciencieuse de M. Th. de Brémond d'Ars que nous devons les deux notices suivantes :

Louis-Antoine Héron, écuyer, issu d'une famille rochelaise, est né en 1717 du mariage d'Antoine Héron, écuyer, conseiller du Roi, sénéchal, juge civil et criminel du Cap de Saint-Domingue, y décédé, et de Marie-Françoise du Bois de Montfort, veuve dès 1719, qui avait épousé en premières noces M. d'Esgrieux (dont elle avait eu un fils, Louis, chevalier d'Esgrieux, écuyer, enseigne de vaisseau).

Louis-Antoine Héron était enseigne des vaisseaux du Roi, lorsqu'il épousa, le 22 mai 1752, Guy Bertille de Brach d'Esnandes, native de Rochefort, fille de feu Jean-François-Louis de Brach, chevalier de Saint-Louis, capitaine des frégates légères de Sa Majesté, gouverneur du fort Saint-Pierre (Martinique), et de Marie-Thérèse Boutou de la Bogisière. Il avait le grade de lieutenant de vaisseau, à 100 livres par mois, lorsqu'il s'embarqua, le 15 février 1754, sur le vaisseau l'Aquilon, commandé par M. Bidé de Maurville, capitaine des vaisseaux du Roi, et fut tué au combat du 17 mai suivant (certificat de la marine).

De son mariage avec Mlle de Brach, il laissa un fils qui semble être décédé jeune et sans postérité, et une fille, Marie-Bertille Héron, mariée le 6 février 1775 à René-Charles de Turpin, chevalier, seigneur du Breuil-Marmand, officier au régiment du Roi-infanterie.

Louis-Antoine avait une sœur, Antoinette-Elisabeth Héron, qui épousa Allain Nogérée, écuyer, seigneur de la Filière, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis.

Leur aïeul paternel, Antoine Héron, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, se qualifie juge-consul, receveur des castors, ci-devant directeur de la Compagnie des Indes Occidentales de la Rochelle, lorsqu'il présente requête au Conseil du Roi (1G90) sur ce que Messieurs du Présidial de la Rochelle refusent de le recevoir et reconnaître en l'office de conseiller honoraire audit Présidial, charge à lui octroyée par le Roi, le 5 mai de la

même année, sous le prétexte qu'il n'est à présent qu'un marchand, qu'il avait été sous-commis, que sa naissance légitime n'est pas prouvée ²⁵, etc., à quoi répond le suppliant que, depuis trente-six ans, qu'il est établi à la Rochelle, il n'a jamais fait que le trafic des mers, qu'il a commencé par être directeur de la Compagnie des Indes Occidentales à 3.000 livres d'appointements, puis qu'il a été élu premier juge consul quatre fois ²⁶, en conséquence de quoi, il demande à être confirmé et reconnu en ladite charge de conseiller honoraire au Présidial.

Suit un arrêt conforme à la requête, donné à Versailles, le 16 juillet 1690, sur le rapport de Phelippeaux de Pont-chartrain.

C'est ainsi que la noblesse de robe, qui devait plus tard soutenir le Tiers-Etat dans ses justes revendications, se montre alors singulièrement exclusive et jalouse de ses privilèges. Elle s'élève contre le trafic des charges conférant la noblesse, oubliant que la création des titres, moyennant finances, est la conséquence de ses privilèges en matière d'impôts et qu'ici le Souverain entend récompenser et encourager le commerce maritime, source de richesses pour l'Etat et justifiant ainsi le mot sévère de Ch. Louandre : « Par ses préjugés en matière de travail et de commerce, la noblesse française arrête, pendant de longs siècles, l'essor de la fortune publique. » Il appartenait à l'Angleterre de montrer qu'une aristocratie intelligente ne pouvait se maintenir qu'à la condition de se recruter sans cesse dans tous les rangs de la société, en appelant à elle tous les genres de distinction, quelle que soit leur origine, en se rajeunissant par des éléments nouveaux et en justifiant constamment l'élévation du rang par l'éclat du mérite individuel.

Antoine Héron avait épousé Elisabeth Thibault. Un brevet d'armoiries, du 16 juillet 1697, signé d'Hozier, régla de la manière suivante son blason et celui de sa femme : « Accolé, au 1^{er} d'azur au héron d'argent, qui est Héron ; au 2^e de sable, au chevron accompagné de 3 grappes de raisin, le tout d'argent, qui est Thibault. »

FAMILLE DE SARTRE

Jacques-Honoré-François de Sartre, chevalier, seigneur de Vénérand et du Pavillon, né à Rochefort en novembre 1748, entra au service dans ce port, comme garde de la marine, en 1765. Il passa dans la seconde compagnie des mousquetaires de la garde du Roi le 6 août 1769, obtint une commission de capitaine de cavalerie, le 17 avril 1774, et se retira du service, l'année suivante, époque de son mariage (contrat du 18 juillet 1775, reçu par Delavergne, notaire à la Rochelle) avec demoiselle Marie-Elisabeth Carré de Sainte-Gemme, fille de messire Jean-Antoine Carré, écuyer, seigneur baron de Sainte-Gemme, conseiller secrétaire du Roi en ladite ville, et de Marie-Anne Petit du Petit-Val.

Il est décédé à Vénérand, le 15 janvier 1834, laissant postérité encore représentée à la Rochelle (1870), notamment par MM. Joseph et Frédéric de Sartre, officiers aux 12^e et 6^e chasseurs à cheval.

Son père, Laurent-Louis de Sartre de Saint-Laurent, chevalier de Saint-Louis, issu d'une ancienne famille noble originaire du Bas-Languedoc, a fourni une plus longue carrière dans la marine.

Né à Montpellier, le 23 avril 1700, du mariage de Pierre de Sartre, écuyer, seigneur de Caveirac, Clarensac, Saint-Cézaire, etc., et de Bernardine de Scorbïac, il entra au service en qualité de gentilhomme garde de la marine en 1719, fit la campagne de Québec en 1721, servit à Saint-Domingue en 1722 et 1723. Promu enseigne en 1731, il alla au Mississipi en 1734 ; eut une compagnie en 1738 ; fut envoyé à la Louisiane en 1739 et 1740.

Devenu lieutenant en 1741, il fit la campagne de 1742, dans l'escadre de M. de Court, et celle de 1744, à l'île Royale ; fut attaché, en 1745 et 1746, à l'escadre de M. de Macnémara et prit une part glorieuse au combat du môle Saint-Nicolas. On le trouve à Québec en 1747, à l'île Royale en 1752. Nommé capitaine de vaisseau en 1754, il se distingua en 1756 et 1757 sous les ordres de MM. de Conflans, de Bauffremont et du Bois de la Mothe. Il fit partie de l'escadre de M. d'Aubigny en 1762, ayant eu, pendant cette dernière campagne, le commandement du vaisseau l'Inflexible.

Il épousa, par contrat du 9 mai 1745 (Gaultier et Guiton, notaires à Rochefort) demoiselle Elisabeth Lambert, fille de feu Honoré-Henri Lambert, lieutenant-général au siège de Rochefort, et de Marie Daniaud, laquelle Marie Daniaud était fille d'un maire de Rochefort et sœur de Catherine Daniaud, mariée au Rochelais Isaac Chadeau de la Clocheterie, alors lieutenant des vaisseaux du Roi, et d'autre Marie Daniaud, qui avait épousé François Chauvet du Breuil, écuyer, avocat du Roi au bureau des finances de la Rochelle.

Par ces alliances, Laurent-Louis de Sartre se rattache au pays rochelais.

Armoiries. La famille de Sartre porte : « d'azur à la fasce d'argent, chargée de trois étoiles de gueules, surmontée d'une aiglette d'argent et accompagnée d'un croissant de même, en pointe. »

Il ne laissa qu'un fils, dont le nom figure en tête de cet article.

PIERRE-BENJAMIN TEXIER DE NORBEC

(1724-1797)

Dans leur revue des Gloires maritimes de la France, MM. P. Levot, conservateur de la bibliothèque du port de Brest, et A. Doneaud, professeur de littérature à l'école navale, placent, à juste titre, Texier de Norbec, contre-amiral et directeur d'artillerie, « au nombre des officiers qui ont concouru au développement de notre puissance navale ».

Né le 21 novembre 1724 à la Ronde (arrondissement de la Rochelle), Pierre-Benjamin Texier, qui avait pris le titre de Norbec du nom d'un domaine appartenant à sa famille, entra au service en 1748.

Aide-major d'artillerie et enseigne de vaisseau en 1761 ; lieutenant de vaisseau l'année suivante, il devint capitaine de bombardiers en 1775.

Il fut promu au grade de capitaine de vaisseau en 1780 et envoyé à la même époque à Toulon, en qualité de sous-directeur d'artillerie.

C'est en faisant des expériences dans cet arsenal que Norbec fut horriblement mutilé par l'explosion d'une bouche à feu qui lui enleva un bras, une épaule, un œil et une portion de la mâchoire.

Elevé en 1786 au rang de chef de division des armées navales et directeur d'artillerie, il fut nommé contre-amiral le 1^{er} juillet 1792.

Le 27 janvier suivant, il cessa de figurer sur les listes de la marine et mourut à Paris le 20 janvier 1797.

Texier de Norbec a consigné le résultat de ses principaux travaux dans ses Recherches sur l'artillerie en général et particulièrement sur celle de la marine. 2 vol. in-8°, 17 planches, 1792. — Cet ouvrage avait été approuvé, dès le 13 mai 1785, par l'Académie des sciences, qui en avait autorisé la publication, sous son privilège.

On doit encore à cet officier-général, un mémoire sur les canons, compris au nombre des manuscrits de l'Académie royale de la marine. 15 pp. in-f°, tome V.

MARC-AUGUSTE PINEAU

(1740-1784)

Campagne et Combat de 1760-1761

« Il est peu de familles dans les provinces de l'Ouest, dit avec justesse M. Anatole de Barthélemy, fils d'un ancien Préfet de la Charente-Inférieure, il est peu de familles qui n'aient fourni des combattants à cette intrépide marine qui, durant la funeste guerre de Sept ans, se montra aussi valeureuse dans les désastres que la brillante pléiade de Louis XIV, alors que la fortune des armes souriait aux flottes françaises. »

Parmi les noms rochelais mêlés à cette lutte maritime, il faut noter celui de Marc-Auguste Pineau, petit-fils de Marc-Henri Pineau, officier de marine en 1652, et de Madeleine Journeau, d'une ancienne et honorable famille protestante municipale de la Rochelle.

Marc-Auguste Pineau, écuyer, sieur de la Barrouère, eut de son mariage avec Sara Bernon, Marc-Auguste, né en 1740, objet de cette notice, et Henri-Gabriel-André, né en 1742, lieutenant de vaisseau, qui épousa Henriette-Pauline Nicolas de Voutron.

Garde de la marine le 8 mai 1757, Pineau avait été promu au grade d'enseigne des vaisseaux du Roi et commandait en second, janvier 1760, sous les ordres de Charles de Bremond, marquis d'Ars, la frégate l'Opale, armée en course contre les Anglais.

Le nom du vaillant Rochelais mérite d'être associé à celui du jeune marquis d'Ars, qui, par son courage et son habileté, justifia la devise de sa maison : Nobilitas est virtus, traduite par Montaigne dans un sens plus large : « Noblesse n'est autre chose que vertu ²⁷. »

La campagne de l'Opale fut des plus brillantes.

Elle s'empara successivement, avec le secours de la Malicieuse, du navire anglais le Guillaume-Marie, chargé de blé, qui fut conduit heureusement à Vigo, et de la frégate anglaise le Pingouin, de vingt-quatre canons, coulée bas, nous apprend la Gazette de France du 10 mai 1760, après que l'on eût retiré les officiers et les équipages qui furent remis, au

nombre de 156 hommes, sur un navire suédois allant en Portugal, à la condition d'être échangés.

Le 4 avril suivant, l'Opale, toujours assistée de la Malicieuse, livra un nouveau combat à deux frégates anglaises. M. A. de Barthélemy, rectifiant le récit du comte de Lapeyrouse-Bonfils, retrace ce fait d'armes dans les termes suivants :

« Engagé dès six heures du soir, le combat se poursuivit avec acharnement pendant toute la nuit, et le marquis d'Ars qui se trouva, par suite de l'éloignement de la Malicieuse, supporter le poids et la responsabilité de cette lutte vigoureuse, y déploya autant de talent que d'intrépide sang-froid.

« Après avoir éteint le feu de l'ennemi, et après avoir eu lui-même tous ses cordages coupés, toutes ses voiles hachées, ses mâts et ses vergues tous endommagés, plusieurs coups de canon à fleur d'eau, en un mot, l'Opale entièrement délabrée, il allait cependant s'emparer de la frégate anglaise, lorsque celle-ci fut secourue dans sa fuite et protégée par l'obscurité ; il était alors une heure du matin.

« Ce combat coûta à l'Opale 5 hommes tués et 18 blessés, dont 2 officiers.

« Malgré tout, le surlendemain, le marquis d'Ars poursuit encore et fait couler bas un navire anglais, qu'il rencontre en allant à la Corogne, où il comptait retrouver la Malicieuse, qui s'était dégagée de la lutte à la faveur de la nuit. »

Ces curieux détails sont constatés dans le rapport si mesuré et si modeste du jeune commandant de l'Opale à M. Berryer, alors ministre de la marine. Nous extrairons de ce document, publié par M. A. de Barthélemy, d'après l'original déposé aux archives de la marine, le passage relatif au rochelais Marc-Auguste Pineau :

« Je ne puis, Monseigneur, que faire des éloges de tous mes officiers. Je dois à l'exemple qu'ils ont donné à l'équipage, la bravoure et la fermeté qu'il m'a marquées.

« Par la précision avec laquelle M. Pineau, qui commandait le gaillard d'avant, a fait exécuter les différentes manœuvres, et l'attention qu'ont eue les officiers dans la batterie d'y faire servir le canon avec justesse, je pouvais espérer me rendre maître de l'ennemi, si l'arrivée d'un second navire et l'entier délabrement de ma frégate ne m'en eût empêché. »

Revenu en France, et le ravitaillement de l'Opale terminé, le marquis d'Ars en reprend le commandement, dès le 15 octobre 1760. Toujours secondé par Pineau et les vaillants officiers qui l'avaient accompagné dans la première campagne, il croisa sur les côtes d'Angleterre avec la frégate la Brune, dont il fut séparé vers la fin de décembre, fit sept nouvelles prises sur les Anglais, et, pendant qu'il croisait seul, s'empara d'une frégate anglaise de vingt canons. (Gazette de France, janvier 1761. — Mercure de France, février 1761.)

Le 10 janvier 1761, à la pointe du jour, l'Opale rencontre plusieurs vaisseaux ennemis et s'attache résolûment à la poursuite d'une frégate anglaise de trente-six canons, qu'elle approche à portée de pistolet.

Deux fois le marquis d'Ars ordonne l'abordage, que l'ennemi refuse et qu'il évite par suite de la rupture des grappins.

La frégate anglaise criblée, et dont le feu s'éteignait à vue d'œil, manœuvrait pour attendre le secours de deux autres bâtiments, lorsque M. d'Ars est emporté par un boulet de canon, à la tête de son équipage qui fut cruellement décimé.

Mais il vaut mieux reproduire le journal et le rapport de Pineau, commandant en second, qui fut assez heureux pour ne recevoir, dans ce combat si acharné, aucune blessure, bien qu'il eût dignement secondé son jeune et intrépide chef, enlevé au moment où il allait jouir d'un nouveau triomphe.

« Le 10 janvier 1761, au matin, à la pointe du jour, nous avons eu connaissance de plusieurs bâtiments, entre autres d'un sous le vent à nous qui a paru à M. d'Ars mériter qu'on le chassât. Nous l'avons reconnu vers les neuf heures pour une frégate environ de notre force.

« A dix heures, nous nous sommes trouvés à portée de pistolet.

« La frégate a arboré pavillon anglais, et nous le nôtre : nous lui avons compté vingt-deux pièces de canons en batterie, et beaucoup de pierriers sur les gaillards, nous lui avons livré combat.

« L'intention de M. d'Ars étant d'aborder l'ennemi, nous avons tenté de le faire. Nous nous sommes trouvés deux fois bord à bord, mais les va et vient de nos grappins ayant été coupés, et l'ennemi refusant toujours l'abordage, nous n'avons pas pu nous maintenir assez longtemps le long de son bord dans ces deux occasions pour pouvoir y sauter.

« Vers le midi, ayant reconnu deux bâtiments de notre force au vent, courant vent arrière sur nous et qui avaient déjà arboré pavillon anglais,

pour encourager, vraisemblablement, celui contre lequel nous nous battions, qui avait la drisse de son pavillon coupée et dont le feu s'éteignait à vue d'œil, M. d'Ars se préparait à s'éloigner de l'ennemi, lorsqu'un coup malheureux nous priva subitement d'un capitaine dont la valeur, l'expérience et les grandes qualités auraient mérité un meilleur sort.

« Ayant été averti de ce malheur, j'ai travaillé à m'éloigner des forces auxquelles je me voyais hors d'état de pouvoir résister. Me voyant gagné par l'ennemi, j'ai fait jeter à la mer deux canots et les mâts de hune de rechange, endommagés déjà par les coups de canon : ce qui a donné de la marche à la frégate. Les vents étant de la partie du Sud, j'ai fait gouverner au N. et N.-N.-E. pour tirer de mes voiles tout le parti que je pouvais et m'éloigner le plus promptement de ces bâtiments.

« A mesure que je les gagnais, j'ai tenu le vent pour me relever de la côte d'Angleterre, de laquelle je n'étais éloigné que de dix-sept lieues dans le S.-O. 1/4 S. L'île d'Ouessant ne restait alors dans le S.-E. 1/4 de Sud à dix-huit lieues. Les vents étant venus le soir au S.-S.-O., j'ai tenu le plus près.

« Depuis minuit jusqu'à quatre heures, les vents ont varié de l'O. au N.-O., j'ai toujours tenu le vent.

« A sept heures du matin, nous avons eu connaissance de la terre, à huit heures, nous avons reconnu l'île de Batz qui nous restait dans le S.-O. 1/4 S. à sept lieues de distance, les vents étant alors de la partie du S.-O. et O.-S.-O. presque calme.

« La quantité de nos malades mutilés et blessés très dangereusement ne nous permettant pas de tenir la mer pour chercher un port plus commode, j'ai pris le parti de relâcher à Morlaix où je suis arrivé à midi, d'un vent de N.-O. qui nous a pris à l'entrée. La marée ne m'a pas encore permis de mettre les malades à terre : mes dispositions sont toutes prises pour le faire demain matin. Je profiterai aussitôt du premier bon vent pour me rendre à Brest, les articles du traité étant de remettre la frégate à Brest ou à Rochefort.

« M. de Champigny a été très dangereusement blessé par un boulet qui lui a emporté toutes les chairs des deux cuisses jusqu'aux os qui sont entièrement découverts. Le chirurgien craint tout pour sa vie.

« M. de la Martelière a été blessé d'un coup de pique qui lui a été lancé du bord de l'ennemi en essayant de sauter à l'abordage.

« On craint les accidents d'une pareille blessure par le gonflement qui y est survenu et les douleurs qu'il ressent.

« M. de Tromelin a eu, par un éclat, une très forte contusion au bras droit : on espère qu'il se servira de son bras.

« MM. du Boisberthelot, de Trouillet, du Jon, d'Orgeval et moi n'avons eu aucun accident.

« Nous avons perdu notre sergent et 5 soldats : 2 caporaux et 8 soldats ont été blessés.

« 8 officiers mariniers et 13 matelots ont été tués ; 12 officiers mariniers et 40 matelots ont été blessés, dont une grande partie n'a pas deux jours à vivre.

« A bord de l'Opale, en rade de Morlaix, le 11^e de janvier 1761.

« Signé : PINEAU. »

Rapport de M. Pineau, commandant la frégate l'Opale, armée en course,
après la mort de M. le marquis d'Ars, tué à l'abordage.

« Brest, le 14 février.

« Monseigneur,

« J'ai l'honneur de vous rendre compte que, vu les lettres de M. Gradix, qui mande au sieur Brisson, son correspondant à Brest, de désarmer la frégate l'Opale et les ordres de M. le comte de Blénac ²⁸, je l'ai désarmée entièrement et l'ai remise, le 5 au soir, entre les mains des officiers du port. La revue de l'équipage, qui s'est faite vendredi, m'a empêché d'avoir l'honneur de vous en rendre compte plus tôt.

« J'ai eu le bonheur, à ce que vous m'avez fait l'honneur de me mander, de satisfaire par ma conduite, Sa Majesté et vous : j'ose me flatter, Monseigneur, que quoique la campagne n'ait pas lieu à présent, vous voudrez bien ne pas m'oublier, et que dans des temps plus heureux ou dans quelque occasion que ce soit, vous voudrez bien me procurer les moyens de prouver au Roi mon zèle et mon attachement pour son service.

« Je tâcherai de justifier votre confiance en moi et de mériter par ma conduite vos bontés et votre estime.

« J'ai appris, Monseigneur, que Mgr l'amiral avait fait confisquer les prises faites par l'Opale et la Brune, parce que feu M. le marquis d'Ars n'avait pas demandé à l'amirauté une commission de guerre.

« M. d'Ars croyait que cette obligation de demander une commission ne regardait que les corsaires, et que les officiers du Roi, quoique armant pour le particulier, en étaient exempts. C'est une faute, dont les équipages ne sont pas responsables, et j'espère, Monseigneur, que vous voudrez bien vous intéresser auprès de Mgr l'amiral, pour que ces pauvres gens ne perdent pas ce petit salaire qu'ils ont acheté si cher.

« Nous venons de perdre, Monseigneur, le pauvre M. de Champigny, qui est mort le 4 de ce mois, au soir, après vingt-cinq jours de souffrances et de douleurs excessives. C'est une véritable perte pour le corps. Tous les anciens officiers qui le connaissent en formaient les plus hautes espérances : il est regretté généralement de tout le monde.

« Je vous importune, Monseigneur, par mes répétitions et mes prières, mais j'ose vous supplier encore de ne pas oublier MM. de la Martelière et de Tromelin. La blessure de ce premier a heureusement bien tourné ; mais elle était d'abord très dangereuse.

« Comme l'abordage se faisait par l'arrière, et que M. de la Martelière était sur le gaillard d'arrière avec M. d'Ars, il eût été le premier qui aurait sauté à bord, si l'abordage eût pu se faire.

« Quand même il n'aurait pas été blessé, j'aurais toujours pris la liberté de vous prier de vouloir bien vous intéresser pour lui auprès de Sa Majesté, à plus forte raison l'ayant été.

« On récompense sur terre celui qui monte le premier à l'assaut. L'abordage vaut bien l'assaut, et est au moins aussi meurtrier.

« Il est vrai qu'il n'a pas pu passer à l'autre bord, mais si les grappins d'abordage n'eussent pas été coupés, il l'aurait fait.

« J'oserai de plus vous représenter, Monseigneur, que c'est la seule façon de prouver que Sa Majesté regarde ces événements particuliers comme faits pour son service, et qu'Elle n'a pas moins d'égards pour les officiers qui y sont employés que pour ceux qui le sont sur les vaisseaux armés directement pour son compte.

« Je suis avec respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« PINEAU. »

L'obligeance de M. le comte Anatole de Bremond d'Ars nous permet de compléter le récit de M. de Barthélemy à l'aide de documents inédits extraits des archives de la marine. Que notre savant compatriote veuille bien accepter l'expression de notre respectueuse gratitude, ainsi que M. le docteur Ardouin.

EXTRAIT DES ARCHIVES DE LA MARINE

Lettre du Ministre à M. le marquis d'Ars.

« A Versailles, le 10 janvier 1761.

« J'ay reçu, Monsieur, votre lettre du 3 de ce mois, datée de la rade de Brest, où vous veniez d'amener la frégate anglaise le Lincester, dont vous étiez emparé l'avant-veille, à vingt lieues au large de Groa (l'île de Groix), après vous être séparé, dans la nuit précédente, de la frégate la Brune. Cette nouvelle m'a fait plaisir, et je souhaite fort que dans la suite de votre course vous trouviez quelque nouvelle occasion de vous distinguer et de rendre utile votre armement. »

(Cette lettre du Ministre de la marine au marquis d'Ars est écrite précisément le jour de la mort de ce jeune et brave officier qui, peu de jours auparavant, s'était emparé d'une frégate anglaise. Les félicitations officielles arrivèrent au comte de Blénac, commandant la division navale à Brest, qui renvoya au Ministre la lettre destinée à l'infortuné commandant de l'Opale.)

Lettre du Ministre à M. le comte de Blénac.

« A Versailles, le 19 janvier 1761.

« J'ay reçu, Monsieur, les lettres que vous m'avez écrites les 12 et 14 de ce mois. Vous me faites part, par la seconde, de ce que vous veniez d'apprendre de la relâche, à Morlaix, de la frégate l'Opale ; du combat que cette frégate avoit soutenu et de la mort de M. le marquis d'Ars. J'avois appris ce triste événement par des lettres de Morlaix du 12 et par le compte que M. Pineau m'en rendit lui-même à son arrivée en cette rade. (C'est le rapport imprimé plus haut.)

« Je joins icy ma réponse à cet officier (M. Pineau) que je vous prie de lui remettre... Je vous remercie de m'avoir renvoyé celle que j'avois écrite à M. le marquis d'Ars, et qui ne vous est parvenue qu'après la nouvelle de sa mort. »

Lettre du Ministre à M. Pineau.

« A Versailles, le 19 janvier 17G1.

« J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez écrite le 12 de ce mois, pour m'informer de la relâche de la frégate l'Opale, à Morlaix, et me rendre compte du combat qui l'avoit précédée et y a donné lieu.

« J'ay été réellement touché de la mort de M. le marquis d'Ars, et dans le compte que j'ay rendu au Roy de cet événement, il m'a paru que Sa Majesté n'a pas moins regretté la perte de cet officier, qu'Elle a été satisfaite de la conduite que vous avez tenue après sa mort, qui vous a fait prendre le commandement de cette frégate. J'apprends également avec satisfaction, par des lettres de Morlaix du 14, que dès que vous avez eu débarqué vos blessés, vous avez fait voile pour Brest où je vous compte arrivé sans accident. Je recevray volontiers le compte que vous vous proposez de m'envoyer plus en détail de votre combat et de ses suites, lorsqu'après votre arrivée à Brest, vous avez été à même d'y travailler plus tranquillement. »

M. P. Levot, conservateur de la bibliothèque du port de Brest, auteur de plusieurs ouvrages estimés sur la marine, a eu la complaisance de me

donner plusieurs extraits de la correspondance du comte de Blénac avec le Ministre et le marquis d'Ars.

Voici comment le comte de Blénac rend compte au Ministre de la prise de l'Opale, le 3 janvier, sept jours avant la mort glorieuse du marquis d'Ars, affaire à laquelle M. Pineau prit part comme commandant en second.

Lettre du comte de Blénac au Ministre de la marine.

« A Brest, le 5 janvier 1761.

« La frégate l'Opale rentre icy vendredy, deuxième du mois, avec L'incester (sic), paquebot anglais de quatorze canons de six et de quatre, destiné pour la nouvelle Yortl (sic), armé de 30 hommes d'équipage. M. d'Ars, séparé de la Brune la seconde nuit de la sortie d'icy par un vent forcé de S.-O., cherchant à se rallier à cette frégate, aperçut le premier ce paquebot et lui donna chasse jusqu'à la hauteur de l'île de Groix E.-O., à vingt heures au large. Ce bâtiment le voyant approcher, revint tout à coup au vent, toutes voiles hautes, pour tirer sa bordée, ce qu'il fit dans l'espoir d'éloigner M. d'Ars. Dans ce mouvement, le grand mât d'hune du paquebot vint à rompre, ce qui le fit joindre dans un instant et amener son pavillon sans combattre davantage. La volée qu'a essuyée l'Opale n'a tué, ny blessé personne : deux boulets seulement ont percé ses voiles. L'on vient de m'avertir de l'avancée que M. d'Ars étoit à la voile et doubloit la pointe en dehors de la rade, les vents au S.-S.-E., pour rejoindre la Brune, dont il s'étoit séparé dans la nuit avant la rencontre qu'il a faite de l'escadre anglaise. »

La lettre du comte de Blénac (du 14 janvier 1761) au Ministre se borne à annoncer qu'il transcrit le rapport que M. Pineau lui avait envoyé de Morlaix le lundi. Elle porte à 90 le nombre des morts et des blessés. Elle se termine ainsi : « Nous regrettons tous ici M. d'Ars. Son zèle pour le service, son application à s'instruire de toutes les parties du métier, et sa volonté à

remplir toutes les missions dont il a pu être chargé assuroient en luy tout ce qui pouvoit former un très bon officier. »

Lettre du Ministre à MM. David Gradix et fils
(armateurs à Bordeaux).

« A Versailles, le 29 janvier 1761.

« J'ay reçu, Messieurs, votre lettre du 24 de ce mois, par laquelle je vois que sur la nouvelle que vous avez reçue de la rentrée à Brest de la frégate l'Opale, occasionnée par le combat que cette frégate a soutenu et par la mort de M. le marquis d'Ars, vous avez marqué à votre commissionnaire en ce port, que votre intention n'étoit point de faire ressortir cette frégate pour reprendre sa croisière. Comme j'avois marqué à M. Le Brun que je m'en rapporterois pour cela à ce que vous décideriez à la réception de cette nouvelle, je suis persuadé que dès qu'on aura été informé à Brest de vos intentions à cet égard, on aura procédé au désarmement de cette frégate. Je le mande de même aujourd'huy à Brest. »

Lettre du Ministre à M. Pineau.

« A Versailles, le 14 février 1761.

« J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez écrite le 9 de ce mois pour m'informer du désarmement de la frégate l'Opale que vous aviez remise le 5 au soir aux officiers du port et dont l'équipage venait d'être congédié. Je répondray séparément à ce que vous me marquerez, tant sur les officiers qui ont été blessés dans le combat de l'Opale, que sur la difficulté qui est occasionnée à l'égard des prises faites par cette frégate et la Brune, attendu que M. le marquis d'Ars n'avait pas pris des expéditions de M. l'Amiral avant son départ. »

Ici s'arrêtent les documents relatifs au brave officier Pineau. Toutefois, c'est là le principal fait d'armes de sa carrière maritime, c'est le côté par lequel il mérite une place dans l'estime reconnaissante de la postérité. De lui aussi on peut dire : « On aime à trouver des jeunes gens, favorisés par la naissance, se souvenir qu'ils n'ont une patrie qu'à la condition de lui être utiles. » Marc-Auguste Pineau rehaussa d'un nouvel éclat le blason municipal de ses ancêtres qui portaient « d'argent à trois pommes de pin de sinople ». Lieutenant le 4 avril 1777. Lieutenant-colonel le 15 septembre 1782. Décédé le 10 mars 1784, aux atterrages de Saint-Domingue, à bord de la Médée. (C1 174).

La fin héroïque du marquis d'Ars, à l'âge de vingt-trois ans, inspira à Jean-Jacques Rousseau une lettre dont la place est ici marquée. Le misanthrope bourru sut trouver quelques paroles généreuses pour consoler M^{me} la marquise de Verdelin, sœur de l'infortuné commandant de l'Opale :

« Ce lundi 26 (février) à M^{me} la marquise de Verdelin, à Paris.

« J'apprends, Madame, la cruelle perte que vous venez de faire. Je connais trop bien votre affliction, et je vous suis trop attaché pour ne pas la sentir moi-même.

« Je ne plains pas les hommes de courage qui meurent pour leur pays, mais je plains beaucoup ceux qui les aiment, qui leur survivent, et que l'amour de la patrie ne peut plus consoler de rien.

« Il n'y a que le temps qui console, la douleur ne se paie point de vains discours ; j'ai un vrai regret de ne pas être maintenant votre voisin pour aller m'affliger avec vous. Je ne suis pas non plus sans peines de toute espèce ; je les oublierais en partageant les vôtres, ou du moins je serais délivré de la plus triste de toutes, qui est de pleurer toujours seul. »

« ROUSSEAU. »

JOSEPH-CLAUDE-AUGUSTIN CRASSOUS DE MÉDEUIL

(1741-1794)

Joseph-Claude-Augustin Crassous de Médeuil naquit à La Rochelle, le 23 octobre 1741, du mariage de Joseph, notaire et procureur, et de Marie-Anne Gauvrit, petite-fille d'Eve Bernon — un vieux nom municipal historique. Son père se remaria trois fois et eut neuf enfants du dernier mariage. Le foyer paternel est alors souvent triste pour les fils du premier lit. Peut-être l'enfant fut-il attiré par le mirage des pays lointains et des peuplades étranges, par l'inconnu, les aventures, l'espoir de faire fortune.

Quoi qu'il en soit, Joseph de Médeuil devient marin et négrier.

Il monte, en 1772, le navire le Roi Dahomey, armé pour la côte de Guinée. Le 26 avril 1783, il achète, avec Daniel Ricaud, une part dans la goélette la Créole, qu'il revend pour 5.500 roupies, payées comptant, à Mungo Dick, esq^{re}. Il embarque sur ce navire, à cent livres par mois, dix livres par noir vendu et la liberté d'embarquer un négriillon, dont il n'aurait pas à payer le fret. Le bénéfice du voyage de Bourbon fut de 8.770 livres.

Quilwa ou Kilwa, capitale du royaume du même nom, sur une île de l'Afrique Orientale, compte trois mille habitants. Très florissante au XVI^e siècle, elle est aujourd'hui bien déchue. Le royaume de Quilwa, situé sur la côte de Zanguebar entre celui de Zanzibar, au Nord, et la capitainerie générale de Mozambique, au Sud, a 50.000 habitants. Conquis par les Portugais aux XVII^e et XVIII^e siècles, il appartient aujourd'hui à l'iman de Mascate qui le laisse dépérir. C'est dans ce pays que nous conduit notre lieutenant Rochelais. En effet, nous lisons dans le journal de bord de Joseph de Médeuil, à la date du 2 décembre 1783 :

Rendu ma visite au roi qui m'a invité d'assister à son mariage, jeudi 4. Ce jour étant celui de la cérémonie de sa Majesté le Sultan de Quilwa, nous avons cru devoir profiter de ce moment pour faire nos présents et témoigner la part que nous prenions à la joie publique. En conséquence, fait pavoiser sur vergue et salué de trois coups de canon, au lever, au midi et au coucher

du soleil, et étant invité audit mariage, nous nous y sommes portés en cérémonie et avons été bien accueillis parmi le tumulte et le bruit, non des fanfares, mais des gongons ou tamtams, espèces de gros tambours se tenant debout, et couverts à l'autre extrémité d'une peau de cerf sur laquelle on frappe avec les mains ou avec deux baguettes, ce qui rend un son sourd et lugubre, comme nos tambours à l'enterrement des officiers. Il y en a, d'ordinaire, deux, mais aujourd'hui, il y en avait trois de diverses grosseurs formant ensemble une espèce de double charivari, accompagné du chœur des femmes ou servantes qui chantent dans la maison et forment un assez bon accord. Elles vont, ce jour, avec une belle pagne et ont sur les épaules un tapis de surate négligemment jeté et dont l'autre bout est passé autour des reins. Leurs cheveux sont frisés en une multitude de petites tresses avec symétrie et graissés de mantèque ou suif de mouton. Le visage est peint avec une certaine teinture qui paraît blanche et qui est faite avec du bois de sandal. Elles portent des pendants d'oreilles à diverses lames et de petits clinquants et des chaînes au cou de même de quatre à sept ou huit anneaux à chaque bras et jambe, le tout de calin avec un peu d'argent.

On nous fit dire que le roi allait se rendre chez sa nouvelle épouse, tout le pays était là devant sa porte, où l'on tirait force coups de fusils et de pierriers et même sur le bord de la mer un canon, qui était toute l'artillerie du sultan.

Nous trouvâmes à sa maison plusieurs chandelles allumées et l'on commença la marche, ainsi qu'il suit : les gens armés, en tête, confusément, en tirant continuellement des coups de fusil ; ensuite était le roi, sous un tapis fort commun, porté par plusieurs de ses esclaves et soutenu avec des morceaux de bois, entouré de quatre fanaux de signaux, fournis par un des capitaines français, ensuite étaient les frères du roi et les gens considérés dans le pays, marchant indifféremment sans rang ni symétrie et enfin tous ceux qui voulaient y venir. Lorsque l'on se fut rendu chez le beau-père et assemblé dans la première entrée où il y avait une chaise pour le roi et un canapé particulier, à côté, sur lequel me parut être assis le beau-père avec un ou deux prêtres de leur culte ou cheiks, on garda le silence quelque temps, dans lequel intervalle on entendit les femmes chanter au-dedans de la maison, soit des hymnes, soit autre chose. Quand elles eurent fini, le beau-père se leva et vint au roi à qui il fit un long discours qui me parut être une exhortation paternelle pour sa fille, à laquelle le roi paraissait promettre de se conformer. Il se leva ensuite un de ces cheiks, qui parut répéter une partie

de ce que venait de dire le beau-père, et on finit par une prière que chacun redisait. On se leva pour passer dans l'appartement de la future épouse, qui était sur un banc, placé au bout de la chambre et devant lequel était un tapis de Perse qui fermait entièrement le passage de la rue. Sur le bambou qui portait le dit tapis étaient étalées un certain nombre de marchandises à demi déployées qui me parurent être des présents faits par le roi à la nouvelle épouse, qui reçut, en outre, trente piastres, que le roi lui donna pour sa dot.

Les jours suivants, il y eut danse et musique devant les portes du beau-père.

Joseph de Médeuil embarque comme lieutenant de frégate et capitaine en second, sur la flûte la Juliette, commandée par le prince Victor de Rohan-Guéménée, fait la campagne de l'île de France et désarme le 10 août 1787.

De nouveau, dans la marine marchande, il fait la traite des noirs sur le Pactole, armé à Bordeaux, le 12 mars 1788, par Paul Nairac, pour Mozambique, Quérimbo, Quiloa.

Par une suite de coups de vent, le navire a relâché et mis plus de trois pieds d'eau dans sa cale. Nous nous sommes vus forcés de jeter à la mer plus de la moitié de nos vivres de traite qui étaient entièrement pourris. N'ayant pu trouver à nous ravitailler à la baie du Saint-Esprit, ni à celle de Saint-Augustin, nous nous sommes décidés à aller à l'île d'Anjouan où nous nous sommes munis de riz, pois et autres légumes, convenables pour les noirs, et où nous avons acheté une corvette pour faciliter nos occupations de traite.

La corvette fut perdue à la mer et nous avons, avec peine, sauvé l'équipage.

Le 28 août, dans la baie de Quiloa, au mouillage ordinaire, nous eûmes le malheur de toucher sur l'extrémité d'un banc, le navire se renversa et se brisa, s'écrasa totalement, nous avons été contraint de l'abandonner. La grande finesse du malheureux Pactole a causé sa perte, car au même instant qu'il avait touché, il s'est abattu sur babord, renversé et rompu de toutes parts, quoique la mer fût, dans cet endroit, aussi belle que dans un étang.

Nous avons sauvé environ trente mille piastres avec lesquelles nous nous transportâmes sur le navire le Don Royal, du Havre, capitaine Le Vanier, qui, au bout d'une navigation de cinquante jours, eut le malheur de se perdre aussi sur l'île de l'Assomption, dans l'archipel Nord-Est de Madagascar. Le vaisseau fut entièrement naufragé et brisé. Après ce second

naufnage, nous fûmes contraints de partager avec l'équipage cinq mille quatre cent quatre-vingt-trois piastres, faisant le tiers de tout ce que nous avions sauvé. Nous sommes actuellement à l'île d'Anjouan à la discrétion un peu des Maures et des Arabes, mais moins arabes encore que ceux que nous avons quittés sur l'île de l'Assomption au nombre de vingt-cinq, où il nous a fallu être témoins du massacre impitoyable de quatre cents malheureux noirs, femmes et enfants...

Bref, nous avons tout perdu, nous voilà réduits au néant. Il me reste encore six chemises et quelques lambeaux de hardes, le reste est perdu entièrement, livres, papiers, argent, tout a été pillé.

Des quinze hommes débarqués avec nous sur l'île d'Anjouan, nous ne sommes partis que quatre sur le brigantin français les Deux Amis, venant de l'île de France, le reste de l'équipage s'étant embarqué sur un navire américain allant à Madras. Deux autres étaient morts sur l'île d'Anjouan et notre maître d'équipage, pendant la traversée des Deux Amis. J'espère partir moi-même pour France, mardi prochain, sur le navire la Vicomtesse de la Bintineys, capitaine Dirée, allant à Lorient. Dieu nous veuille donner une meilleure traversée que ci-devant !

Tu dois regarder cette lettre, mon cher ami, comme commune à toute la famille et particulièrement à mon père, s'il existe, ainsi qu'à ma chère sœur, madame Jacques. Puisse le sort ne pas vous être si contraire et qu'il fasse mieux prospérer votre travail et vos facultés ! Je t'embrasse de tout mon cœur, ainsi qu'Olive et les autres sœurs. Dieu vous ait en sa sainte garde. Salam, Salam, Salam !

Cette salutation orientale est demeurée dans la langue française, à laquelle elle a donné le mot Salamalec, révérence profonde.

Le 11 février 1791, âgé de quarante-neuf ans, Médeuil prend le commandement du navire l'Ile de France, armé par Pierre Changeur et Le Guen, de Bordeaux, pour la côte d'Afrique, avec six canons et 30 hommes d'équipage. Il est fort bien accueilli par le commandant de l'île Gorée, le major d'Erneville, arrive le 13 mai au cap de Bonne-Espérance et, le 9 juin, à l'Ile de France, mais pour y apprendre que l'armateur a vendu le navire, après avoir touché la prime pour la traite, qu'il n'a pas faite, et comme cet armateur a offert à l'état-major de l'Ile de France de passer, à son service, sur un autre vaisseau, la Ville de Bordeaux, ce que l'état-major a refusé, il ne reste plus à l'infortuné Rochelais que la ressource des poursuites judiciaires.

Pendant que les capitaines Mulon et Tartu se faisaient tuer dans la rade en défendant héroïquement contre les Anglais, la Cléopâtre et l'Uranie, le tribunal révolutionnaire de Rochefort condamnait à mort et faisait exécuter les lieutenants de vaisseau Joseph Crassous, du Généreux, Jean Brelay et Louis Guérit de l'Apollon, les enseignes Etienne Varenne et Jacques Campet de l'Apollon, Michel Mage, du Généreux, les capitaines d'infanterie Henri Marizi et Antoine Dort, le chirurgien major Claude Bordeaux et l'enseigne Jean Chamboudy de l'Apollon. Ils précédaient, de quelques jours, l'amiral de Grimoard, sous la même prévention d'avoir fait partie de l'escadre du contre-amiral Trogoff, au moment où cette escadre et l'arsenal de Toulon avaient été livrés aux Anglais. Guitet, timonier, écrivait le 1^{er} septembre 1793, à Meschin, maître, qu'avec trois mille marins, il avait formé une compagnie franche pour marcher, avec ceux qui s'arment, pour rendre le port de Toulon à la République. Cette lettre fut imprimée et affichée par délibération du 12 septembre 1793, du conseil général de la commune de Rochefort, signée Delisle, maire, et Joyeux, secrétaire-greffier.

FAMILLE DE SAINT-LÉGIER DE LA SAUZAYE

La maison de Saint-Légier, originaire de Bourgogne, a fourni un grand nombre d'officiers de marine, dont trois seulement appartiennent à l'Aunis.

I. Georges-Anne de Saint-Légier de la Sauzaye, né à La Rochelle en 1687, marié en premières noces à mademoiselle Giraud du Poget, et en secondes noces à Marie-Madeleine-Louise Renaudin, devint capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis ²⁹.

Deux de ses fils suivirent la même carrière.

Louis-Jean périt en 1767, lieutenant sur le David, commandé par le comte de Traversay, laissant un fils René-Louis, enseigne sur les vaisseaux du Roi.

Alexis-René devint lieutenant de vaisseau et chevalier de Saint-Louis.

Une de ses filles épousa Le Vassor de la Tousche, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis.

II. Jacques de Saint-Légier (d'Epannes), lieutenant de vaisseau ³⁰.

Il devait être fils de Jacques de Saint-Légier de la Sauzaye, seigneur d'Epannes, et de Jeanne Auboyneau, de La Rochelle.

III. Jean-Guillaume de Saint-Légier, seigneur de la Sauzaye et des Bugaudières, marié à Renée-Françoise Meslier, capitaine de vaisseau ³¹. Il paraît frère de Georges-Anne de Saint-Légier. Il mourut à la Sauzaye le 21 juillet 1742.

Le plus distingué des officiers de marine de la branche saintongeaise de Saint-Légier de Boisrond est André-Pharamond-Antoine, né le 17 novembre 1763, décédé à Saintes, le 23 août 1844, contre-amiral honoraire, chevalier des ordres de Saint-Louis et de la Légion d'honneur ³².

Jacques-Philippe Pandin de Biarges (1762-1829) retraité contre-amiral honoraire, chevalier de Saint-Louis, fit aussi la guerre de l'indépendance des Etats-Unis et se distingua au combat de la baie de Chesapeake, le 5 septembre 1781.

DANIEL SAVARY
1743-1808



DANIEL SAVARY

(1743-1808)

Boulogne, 20 thermidor an XIII.
(8 août 1805.)

Vous allez, mon fils, entrer dans une carrière remplie d'écueils de mille genres ; abandonné à vous-même, c'est à vous par vos mœurs et votre bonne conduite à faire en sorte de les éviter tous...

Soyez franc et jamais flatteur ni rapporteur, ces gens-là finissent toujours par être méprisés... Soyez poli avec tout le monde, sans bassesse ; ne devenez jamais fier, ni vis-à-vis des riches, ni encore moins vis-à-vis des pauvres... Soyez honnête homme dans toute la force du mot, la probité en tout est la première vertu...

Ayez de la religion, croyez toujours au Maître de toutes choses... Ne vous enorgueillissez pas, et ne vous prévalez jamais, si vous n'avez pas de bonnes mœurs, d'être le fils d'un officier-général ; rappelez-vous le zèle qu'a toujours eu votre père pour son état, ce qui l'a conduit à bien mériter et à être fait, en 88, chevalier de Saint-Louis, et à faire partie du beau corps des officiers de la marine.

Souvenez-vous qu'il n'a jamais manqué ni à la probité ni à l'honneur ; qu'il a constamment joui d'une bonne réputation et d'une haute considération.

Vous aurez de plus que lui, pour vous bien conduire, une belle et bonne éducation ; profitez-en pour votre avancement dans l'état que vous prendrez... Je vous invite... à conserver cet écrit, à le relire quelquefois, et à vous bien pénétrer que ce sont les conseils d'un véritable ami et de votre bon père.

Telle est, en substance, la lettre que le contre-amiral Savary adressait à son fils aîné, lorsque celui-ci, bien jeune encore, allait se trouver loin de tous les siens, privé de la direction morale qu'il avait reçue jusque-là. Cette pièce, religieusement conservée par ce fils, a été publiée par M. Gustave Savary, juge aux tribunaux de Rochefort et La Rochelle, comme peinture du caractère de son père dont les habitants de Mauzé avaient honoré la mémoire (21 mai 1862) en donnant son nom à l'une des rues de la commune. Dans sa notice, le fils de l'officier-général s'est proposé bien moins de relever le mérite de D. Savary, — tout en constatant qu'il avait maintes fois rendu d'éminents services, — que de faire voir qu'à ses talents il joignait des sentiments élevés et une grande bonté de cœur dont il ne s'est pas départi, même dans les circonstances difficiles. La preuve nous paraît complète.

Il est impossible, dit L. Delayant, de trouver rien de plus modeste, de plus grave, de plus honnête que ces conseils. M. G. Savary a donc atteint son

but, et il nous est impossible de ne pas louer la modestie et la réserve avec laquelle il l'a fait.

Nous nous associons complètement à ce témoignage, tout en regrettant que cette belle page ne soit pas animée du souffle chrétien. Le Maître de toutes choses est aussi le Père céleste. Le froid déisme du dix-huitième siècle l'a trop oublié en méconnaissant Jésus-Christ qui seul nous a révélé Dieu comme Père ³³.

Nous aurions aimé à voir Daniel Savary insister sur l'instruction chrétienne de ses enfants, en leur rappelant que la vraie piété est la base du bonheur !

Dans le Courrier du 26 octobre 1867, E. Jourdan a revendiqué l'origine rochelaise du contre-amiral Savary, en montrant que la famille de cet illustre officier-général paraît avoir eu pour auteur Jehan Savarit, notaire à la Rochelle, qui embrassa le protestantisme en 1583. Daniel Savarit, capitaine de navires, mort en 1746 sur l'escadre du duc de Damville, et André, notaire, tuteur des deux enfants de Pierre Savarit, père du contre-amiral, étaient domiciliés à la Rochelle.

Né à Salles (Charente-Inférieure) le 1^{er} février 1743 ³⁴, Daniel Savary resté orphelin à l'âge de quatre ans, fut élevé par un de ses oncles qui lui donna les preuves d'une sollicitude toute paternelle. Il commença sa carrière maritime à la Rochelle, comme Duperré, sur les bâtiments du commerce et notamment sur ceux de la Compagnie des Indes. « Sur le port de la Rochelle, écrit-il, le désir de naviguer, de devenir marin me prit. L'on m'envoya aussitôt à l'école du pilotage chez M. Mossu, hydrographe ; puis, au bout de six mois, on me donna un certificat portant que je savais très-bien faire mon point et ferais bien un journal. L'expérience m'a démontré depuis qu'il me restait presque tout à apprendre. En 1758, j'embarquai sur un grand vaisseau particulier, appartenant à MM. Paillet et Meynardie, de la Rochelle, et commandé par M. Blay ».

A son retour, Savary, trouvant la France en guerre avec l'Angleterre, embarqua comme pilotin et volontaire dans la marine royale, d'abord sur le vaisseau le Saint-Michel, puis sur la gabare la Nourrice destinée pour Saint-Pierre et Miquelon, et fit les campagnes de 1761 à 1764.

La paix conclue, il songea à utiliser, pour le commerce, les connaissances qu'il avait acquises et offrit ses services à la Compagnie des Indes, qui les

accepta. De 1765 à 1780, comme lieutenant et second capitaine, il fit plusieurs campagnes en Amérique, trois dans l'Inde et trois en Chine.

A la fin de sa dernière traversée, Savary apprend que la guerre est rallumée. Préférant le service de son pays à l'achèvement de sa fortune, il entre, comme enseigne, dans la marine militaire et embarque, en 1780, sur le vaisseau l'Ajax. La noblesse qui, depuis les édits d'Henri III (mars 1583), Henri IV (mars 1600), Louis XV (novembre 1750 et janvier 1752), était la récompense des services militaires et un droit conféré par la profession des armes, était devenue, sous Louis XVI (22 mai et 16 août 1781 et 1^{er} janvier 1786) la condition préalable et presque exclusive d'admission au grade d'officier. On dérogeait à cette coutume, en temps de guerre, en prenant dans le commerce les marins les plus habiles, c'était ce qu'on appelait les officiers bleus ; aux gentilshommes seuls, qui avaient fait leurs preuves devant les généalogistes du roi, était réservé le titre d'officier rouge. Cette distinction, regrettable à la veille d'une évolution sociale, amena des rivalités dont l'ennemi profita plus d'une fois.

Cependant, dès le 29 avril 1778, le ministre de la marine de Sartines écrivait au comte d'Orvilliers :

Le Roi, comme je vous en ai prévenu, veut bien laisser aux capitaines la liberté de choisir par ancienneté, ceux des officiers auxiliaires, qu'ils préféreront d'avoir sous leurs ordres, mais, en même temps, Sa Majesté ordonne expressément qu'il en soit embarqué sur chaque vaisseau ou autre bâtiment le nombre qui aura été fixé pour chacun dans sa proportion générale, et vous pourvoierez à en procurer à ceux des commandants qui n'auroient pas fait leur choix. Je rends trop justice aux sentiments d'honneur qui animent les officiers pour douter un instant qu'ils n'aient pas, pour les auxiliaires, tous les procédés d'honnêteté et de prévenance, qui sont dûs à des étrangers qui viennent partager leurs travaux. Je suis persuadé qu'ils ne tireront aucun avantage de leur naissance que celui que peut donner une éducation plus cultivée, pour mettre dans la société, tout le liant et l'urbanité qui doivent en être le fruit.

Savary servit, dans l'Inde, sous le bailli de Suffren ³⁵ et prit part à tous les combats que ce rude joûteur soutint contre l'amiral Hughes.

Les Anglais, écrivait-il, craignent le général Suffren plus que la peste. Il est vrai qu'il est impossible de trouver un homme qui se batte mieux et de plus grand sang-froid ; aussi son navire est-il toujours criblé, haché, et il perd beaucoup de monde ; mais malheur à celui qui combat son travers, car il est bien servi.

... M. de Suffren a très bien manœuvré et s'est encore mieux battu. Il n'y a pas d'exemple d'une campagne aussi rude que celle-ci, il y a dix mois que nous sommes partis de l'île de France, et celui qui a passé le plus de temps à terre dans les relâches n'y est pas resté la valeur de trois jours.

Blessé devant Madras en 1782, Savary sollicite, peu de temps après, la faveur d'être admis dans les détachements envoyés à terre au siège de Trinquemalé. Chargé du commandement d'une batterie, il fit capituler le fort d'Ostembourg et assista ensuite au combat de Gondelour (20 juin 1783) sur le Saint-Michel, commandé par Beaumont Le Maître, qui fut promu chevalier de Saint-Louis.

Il est affreux, écrivait Suffren au ministre, d'avoir pu, quatre fois, détruire l'escadre anglaise et que cette escadre existe toujours.

A la paix, Savary accepte les offres d'un armateur de la Rochelle et prend le commandement du navire les Deux-Maries, destiné pour les Indes et la Chine (12 octobre 1784-1^{er} septembre 1786).

Suffren, qui n'avait pas oublié ses bons services, obtint pour lui, au retour, le grade de lieutenant de vaisseau (1^{er} mai 1786). Il fit, en cette qualité, la campagne de l'Inde, sur l'Etoile, capitaine de Foucaut (11 juin 1788-20 juillet 1789), et reçut la croix de l'ordre militaire de Saint-Louis, distinction qui flatta vivement Savary, ainsi que le constate la lettre citée en tête de cette notice.

Lieutenant en pied sur la Néréide, partie de Rochefort en 1791 pour porter des troupes à Saint-Domingue, Savary remonta l'énergie de l'équipage, au milieu d'une de ces tempêtes si fréquentes dans les parages des Açores. Après être restée vingt et un jours à la cape, la frégate reçut un terrible coup de mer, qui enfonça cinq des sabords de l'arrière, emporta la moitié des grands porte-haubans, ceux d'artimon, tout le plat-bord de babord et emplit d'eau le faux-pont et la batterie jusqu'aux hiloires. Quinze marins ou soldats furent noyés, et on dut couper le mât d'artimon pour relever la frégate.

Sur le rapport fait par le capitaine de vaisseau Trinqualéon, témoin du zèle et de l'activité déployés par l'intrépide lieutenant dans ce danger, Savary fut appelé au commandement de la frégate la Capricieuse, pour retourner à Saint-Domingue. La colonie était insurgée (1792). Commandant la station de Saint-Louis, Savary réussit à maintenir temporairement l'union et l'harmonie entre les hommes de couleur et les blancs. Bientôt, il dut tenter cette œuvre difficile de conciliation, dans sa patrie et au milieu de ses concitoyens.

Chargé de ramener en France l'ex-gouverneur de Saint-Domingue, M. de Blanchelande, et sa famille, Savary avait réussi, au milieu de l'exaspération des esprits, à le défendre et à ne le déposer qu'en lieu de sûreté, sous la sauvegarde de la loi.

En janvier 1793, nommé capitaine de vaisseau, il fut envoyé dans la rivière de Nantes, pour y prendre sous son escorte, un convoi destiné pour les Antilles. La Vendée s'était soulevée contre la Convention nationale. Savary subit la cruelle nécessité de jouer un rôle actif dans les guerres civiles. Il essaya de réprimer les troubles sur le littoral du fleuve et spécialement à Saint-Nazaire, Paimbœuf et Nantes, obtint les félicitations du ministre de la marine, Monge, et les éloges de la Convention, qui décréta que le citoyen Savary avait bien mérité de la patrie. Le succès avait couronné ses efforts.

Tout en combattant les insurgés, il n'oublia pas que ses adversaires politiques étaient des compatriotes. « En mettant Saint-Nazaire sous la loi de la République, écrivait le maire de cette commune (7 avril 1793), le citoyen Savary, commandant la frégate la Capricieuse, ainsi que son équipage, ont ménagé, autant que le bien de l'Etat le permettait, les propriétés des habitants qui n'ont souffert qu'un dommage indispensable par les circonstances. » Le conseil général décida qu'une députation serait envoyée au citoyen Savary pour « le féliciter de sa conduite ferme, prudente et humaine. »

Pendant le désarmement de sa frégate à Rochefort, Savary reçut la lettre suivante des administrateurs du district de Paimbœuf :

Citoyen, nous apprenons, avec joie, que le Ministre de la marine va employer, plus utilement sans doute, vos talents et vos vertus civiques. Nous n'oublierons jamais les services signalés que vous avez rendus, non pas seulement à notre district, mais à la chose publique, pendant la durée de

vosre station à l'entrée de la rivière. Ils sont consignés sur nos registres, et ils ne s'effaceront pas de notre mémoire. Parcourez votre carrière, citoyen, elle sera glorieuse, nous le pensons, et au milieu de vos succès, rappelez-vous quelquefois vos frères et amis !

LES ADMINISTRATEURS DU DISTRICT DE PAIMBŒUF.

En septembre 1793, il fut appelé au commandement de la division navale, en rade de l'île d'Aix, il fit une station de cinq mois sur le vaisseau Lepelletier et sut maintenir une sévère discipline dans les équipages. « Chaque vaisseau était devenu un club où les matelots dominaient en maîtres absolus, n'exécutant plus les ordres des officiers, les chassant même, selon leur bon plaisir. On pourrait dire que ce fut une des principales causes des désastres de notre marine à cette époque ». (Maurice Champion.) La fermeté de Savary lui fit des ennemis. Il souffrit, suivant le mot si juste de L. Délayant, « de ce culte qu'on a chez nous pour les idées fausses cachées sous l'emphase des mots ».

Dénoncé à la Société populaire de Rochefort comme ennemi de l'égalité, parce qu'il voulait que les matelots obéissent à leurs officiers, il se borna à lire à ses juges le règlement du bord. Plusieurs témoins déposèrent en sa faveur, et il fit tête à l'orage. Le tribunal administratif le déclara bon patriote, talents distingués, mais le Ministre crut prudent, dans son intérêt, de le faire changer de résidence, et l'envoya à Toulon prendre le commandement de la Victoire.

A cette époque, Toulon s'était insurgé, et ce n'était qu'au prix des plus grands efforts qu'on maintenait à bord des vaisseaux un reste de subordination.

Savary, obligé, un jour, de se rendre à terre, fut poursuivi par un grand nombre d'hommes de son équipage qui menaçaient d'attenter à ses jours. Il leur intima, avec le plus grand sang-froid, l'ordre de retourner à bord sur le champ et fut immédiatement obéi. Il revint lui-même, réunit les marins, reprocha aux agitateurs leur tentative de rébellion et, par ses paroles à la fois sévères et bienveillantes, rétablit le calme à bord de la Victoire.

En 1795, ce bâtiment fit partie de l'escadre de la Méditerranée, sous les ordres du vice-amiral Martin. Entouré de trois vaisseaux anglais, Savary se souvint des leçons de Suffren, sut par une habile manœuvre résister à leurs

attaques et échapper à une destruction inévitable. Il tira, dans l'espace de deux heures, 2.600 coups de canon.

Il fut fait chef de division en mars 1796. Dans l'été de 1798, Savary partit de Rochefort avec une division de quatre frégates : la Concorde, qu'il montait ; la Franchise, capitaine Guillotin ; la Médée, capitaine Coudein, et la Vénus, capitaine Sénéz, pour aller conduire en Irlande un corps de 1.500 hommes sous les ordres du général Humbert. Il traversa heureusement les croisières anglaises, et débarqua quinze jours après, les troupes saines et sauvées à Killala.

De retour à Rochefort, il fut chargé de porter encore en Irlande un second corps de troupes pour renforcer le premier ; mais, à la nouvelle, trop certaine, de la capitulation du général Humbert et de la capture de Bompard par les Anglais, il reprit la mer, sans débarquer de troupes.

L'escadre du commodore Warren lui barre le passage, à la sortie du golfe de Higo. Savary l'attaque à l'improviste, démâte un de ses vaisseaux, et, reproduisant un des glorieux faits d'armes de Jean Bart, profite de la confusion jetée parmi les ennemis, pour se soustraire à une perte certaine.

Vainement les Anglais le poursuivirent ; il changea plusieurs fois de route, parvint à se faire abandonner de l'ennemi et rentra heureusement à Rochefort avec sa petite escadrille, après avoir amariné trois bâtiments.

Depuis cette époque jusqu'à la paix d'Amiens, on lui confia divers commandements, entre autres, celui de six vaisseaux stationnés en rade de l'île d'Aix.

A la fin de 1801, il eut sous ses ordres une des divisions de l'escadre de La Touche-Tréville qui s'armait à Rochefort ³⁶, pour agir de concert avec celles de Brest, sous Villaret-Joyeuse, et de Toulon, sous Gantheaume, toutes trois destinées à l'expédition de Saint-Domingue. Savary montait le Héros, vaisseau de 74 canons. A son arrivée dans la colonie, il fut chargé, conjointement avec le vaisseau l'Aigle, de l'attaque des forts de la baie de Saint-Marc, afin de faire diversion aux opérations de l'armée de terre. Ces forts étaient au nombre de cinq. Le Héros et l'Aigle firent porter sur le premier, et successivement sur les autres, qu'ils canonnière sans relâche ; ceux-ci ripostèrent vigoureusement, et même à boulets, heureusement mal rougis ; mais Savary, s'apercevant bientôt qu'en raison de leur construction en sable et en gazon, ses efforts seraient inutiles, fit éventer ses voiles, signala à l'Aigle d'imiter sa manœuvre, et les deux vaisseaux sortirent de la baie, après avoir combattu pendant deux heures, et tiré près de 400 coups de

canon. Quelques mois après, Savary reçut l'ordre de prendre, à bord de son vaisseau, Toussaint-Louverture et sa famille pour les conduire en France. Le vingt-sixième jour après son départ du Cap, Savary était à la Malmaison, où il rendait compte au premier consul du résultat de sa mission.

Le premier consul nomma Savary contre-amiral, pour le récompenser du zèle qu'il avait montré dans cette fatale expédition ; puis il l'envoya au camp de Boulogne commander l'une des trois grandes divisions de la flottille.

Lorsque l'Empereur renonça à l'idée d'un débarquement en Angleterre, Savary, déjà souffrant, obtint un congé. Une maladie mortelle s'empara de lui et il expira à Mauzé (Deux-Sèvres) le 21 novembre 1808, laissant la renommée d'un homme de mer très distingué.

Sans avoir peut-être la capacité de conduire une armée navale, il excellait dans le commandement d'un vaisseau et d'une petite division. Sa manœuvre était prompte, hardie, téméraire même, et jamais il ne subit d'échec et ne plia sous l'ennemi, échappant toujours avec une dextérité merveilleuse aux périls les plus imminents. (Maurice Champion.)

Il était commandant de la Légion d'honneur depuis le 15 juin 1804. De son mariage avec Françoise Busseau : Emmanuel, officier de marine, chevalier de la Légion d'honneur, décédé le 17 juillet 1867 à Mauzé. — André-Daniel, chef de bataillon du génie, officier de la Légion d'honneur (1791-1860), auteur de traductions en vers des livres saints, d'après l'hébreu. — Gustave, juge d'instruction.

FRANÇOIS-JOSEPH DE RÉMOND

La famille de Rémond a fourni une foule de branches répandues en Angoumois, en Périgord, en Bordelais, en Agenois, en Quercy, etc.

Fils de Jean-Baptiste-Joseph de Rémond, écuyer, chevalier de l'ordre royal militaire de Saint-Louis, et de Marie-Magdeleine-Julie de Gabaret, François-Joseph de Rémond naquit à la Rochelle le 17 avril 1750 ³⁷.

Garde de la Marine le 27 novembre 1765, attaché au port de Rochefort, il fut embarqué (1766-1767) sur la *Corisante*, commandée par M. de Pontavice et destinée pour Cayenne, la Martinique et la Guadeloupe.

En 1769, il passa sur l'*Hippopotame*, commandé par M. de Vaudreuil, et fit la campagne de Saint-Domingue. En 1772, nous le trouvons à bord de l'*Oiseau*, capitaine de Plas, de l'escadre d'évolution ; il devint enseigne le 1^{er} octobre 1773, fut embarqué en 1776 sur la *Diligente*, sous les ordres du commandant d'Amblimont, puis sur l'escadre du comte d'Orvilliers, avec l'*Eveillée*, capitaine de Rasily (1776-1777). Il fut lieutenant de fusiliers le 1^{er} juillet 1777.

L'année suivante, il monte en qualité de lieutenant de vaisseau (31 octobre 1778) la frégate la *Concorde* commandée par Armand Le Gardeur de Tilly, depuis contre-amiral. En arrivant à Saint-Domingue, la *Concorde* soutint un combat contre la frégate anglaise la *Minerve*, et la contraignit à amener pavillon, après un engagement de deux heures, à portée de pistolet, qui coûta la vie au second de la frégate, frère du commandant.

Le brave Rémond, qui avait reçu dans la bataille une contusion au genou droit, conduisit la prise à bon port et fit ensuite fonctions de second à bord de la *Concorde*. Malgré un orage qui emporta le grand mât et obligea le capitaine à faire jeter 12 canons à la mer, pour alléger la frégate, la *Concorde* prit un corsaire dans la traversée et combattit la frégate anglaise l'*Entreprise* qui, percée à la flottaison, dut céder le champ de bataille. De Rémond fut blessé à l'oreille droite dans cette action.

Peu de jours après, la frégate victorieuse entra dans la Charente.

De Rémond fut capitaine de fusiliers du 1^{er} août 1780 au 1^{er} mai 1789.

Il fit, sous les ordres de Cacqueray de Valmenier, une campagne, en 1781, sur l'Argonaute, puis fut attaché à l'armée du comte de Guichen avec le Bien-Aimé en 1781-1783.

Il se distingua au combat du 20 octobre devant le détroit de Gibraltar et obtint la décoration de l'ordre de Saint-Louis. Il fut embarqué successivement sur le Guerrier, l'Eveillée, la Railleuse, commandée par M. de Vaugirard (escadre d'évolution) (1785), la Badine, la Flore (1787) et la Désirée (1787-1788).

François-Joseph de Rémond fut convoqué à l'assemblée électorale de la noblesse de la sénéchaussée de la Rochelle en 1789. Il émigra, reprit du service sous la Restauration et mourut à Rochefort avec le grade de capitaine de vaisseau.

Anne-Olympe de Rémond épousa Pierre-Auguste Meschinet de Richemond, à la Jamaïque.

NICOLAS BAUDIN

(1750-1803)

Né à Saint-Martin-de-Ré en 1750, d'une famille protestante, de bonne heure destiné à la marine, écrit Henri Feuilleret, il s'engagea fort jeune dans la marine marchande et, lorsqu'en 1786, le maréchal de Castries réorganisa le service de la marine royale, Nicolas Baudin fut compris dans les nouveaux cadres. Après deux voyages aux Indes et aux Antilles, dans lesquels il eut l'occasion de faire de précieuses collections, il fut nommé, en 1800, par Bonaparte, alors premier consul, commandant des deux corvettes le Géographe et le Naturaliste, avec la mission d'explorer les côtes de la Nouvelle-Hollande. Il partit du Havre, le 17 octobre 1800, suivit la route ordinaire aux Indes par le cap de Bonne-Espérance. Arrivé à Port-Jackson (Nouvelle-Hollande), il s'y reposa quelque temps, puis il en partit pour aller visiter la terre de Van-Diémen et le détroit de Bass qui la sépare de l'Australie. Il reconnut ensuite la côte sud-ouest de celle-ci, à laquelle il donna le nom de Terre Napoléon que les Anglais ne lui ont pas conservé. « Après de périlleuses et magnifiques explorations, écrit Albert de Montémont, il fallut, le 4 juin 1802, par suite de l'épuisement de l'équipage, aller prendre une nouvelle relâche au port Jackson dans la baie Botanique, non pas en repassant le détroit de Bass, comme c'eût été le chemin le plus court, mais en cherchant l'extrémité méridionale de la terre de Van-Diémen. Le 20 mai, on reconnut l'entrée de la baie de l'Aventure et les hautes colonnes du cap Cannelé, en avant duquel se projette l'île aux Pingouins. » Alors le capitaine Baudin entreprit de reconnaître toutes les côtes de la Nouvelle-Hollande, à partir du port Jackson. Elles portent le nom suivant : côte méridionale : Terre Napoléon et Terre des Nuyts ; côte occidentale : Terres de Ceuwein, d'Echels, d'Endracht et de Witt ; côte septentrionale : Terres de Van-Diémen, d'Arnheims, de Carpentarie ; côte orientale : Terres d'Endéavour et Nouvelles-Galles-du-Sud. Baudin n'alla pas plus loin que la Terre d'Arnheims. Le 7 août 1803, il rentrait à l'Ile de France pour y mourir le 16 septembre 1803.

NICOLAS BAUDIN
1750-1803



LES FORANT

L'île de Ré est aussi le berceau d'une famille de marins protestants qui avaient figuré avec honneur dans les guerres de la Rochelle, les Forant.

Après la défaite de Soubise dans l'île de Ré, la flotte rochelaise rangeait la côte pour recueillir les débris de l'armée protestante. La Rochefoucauld ordonna à plusieurs prisonniers de courir le long du rivage et d'appeler au secours ; il comptait attirer par ce stratagème les chefs de la flotte et les recevoir à coups d'arquebuse. Pour écarter le danger qui menaçait ses coreligionnaires, Job Forant gravit à la hâte sur une hauteur, et là d'une voix éclatante, il crie : Trahison ! trahison ! puis il se précipite du haut du rocher. Il ne survécut que peu de jours à son action héroïque.

Son fils Jacques, né en 1588, était contre-amiral de la flotte rochelaise en 1621. Il acquit tant de célébrité par ses actions d'éclat, que le roi d'Angleterre lui offrit un grade dans son armée navale.

Il combattit dix ans les Espagnols, sous le pavillon anglais, passa en 1635 au service de la Hollande, devint contre-amiral en 1637, et détruisit l'escadre espagnole qui portait des renforts dans les Pays-Bas.

JOB FORANT



Peu de temps après, le Roi de France le rappela dans sa patrie. En 1645, sous les ordres de l'amiral Tromp, il empêcha les Espagnols de secourir Gravelines, que les Français assiégeaient, et il contribua à la prise du fort de Mardick, en mettant en fuite trois frégates ennemies.

L'année suivante, il se distingua encore au siège de Dunkerque, mais ce fut le dernier service qu'il rendit à son pays.

Selon la Biographie Saintongaise, il mourut en 1649.

La famille de Bonsonge possède encore le portrait de Job Forant et deux couleuvrines en cuivre, fondues en 1648 aux armes de Jacques.

Trois de ses fils, Jean, Jacques et Etienne, tous trois capitaines de vaisseau, furent tués au service.

Le quatrième, Job, né à la Tremblade, servit d'abord sous les ordres de son père, et se distingua dans la guerre de course en 1651. Il fut blessé en 1652 à l'attaque de la contrescarpe de Bourg. En 1654, il se signala devant Barcelone, et fut atteint à la cuisse d'un éclat de canon. En 1658, il reçut l'ordre de visiter en compagnie du chevalier de Fontenay-Hootmann, les détroits de Magellan et de Lemaire. Rencontré près de l'embouchure du Rio de la Plata par quatre vaisseaux espagnols, il les attaqua bravement et en prit un, qu'il amena au Havre.

Il fit ensuite sur la Renommée, plusieurs voyages au Mexique. Il monta le Brezé, et fut chargé de transporter des troupes à Cayenne, et à peine de retour à la Rochelle il remit à la voile pour les côtes du Portugal. Attaqué par cinq navires turcs il les battit. En 1655, il fut fait capitaine de vaisseau (Archives de la Charente-Inférieure), et passa les années 1666 et 1667 en Hollande, occupé à surveiller la construction de six vaisseaux pour le compte de Louis XIV. En 1668, il reçut de nouvelles lettres de noblesse pour récompenser des services qui, au rapport de Sourches, le rapprochaient du grand Ruyter, avec lequel il s'était mesuré à la bataille du 7 juin 1673, dans l'expédition du comte d'Estrées. En 1677, faisant partie de l'escadre de Château-Renault, il se signala dans le combat d'Ouessant. Dès 1680, son attachement à la religion réformée le rendit suspect. Il fut menacé d'une destitution s'il s'obstinait dans son refus d'assister aux conférences des convertisseurs. En 1681, Du Quesne écrivit au ministre Seignelay : « Comment, Monseigneur, laissez-vous rouiller Forant, qui est un des meilleurs manœuvriers et soldats ? » Forant put donc prendre part, l'année suivante, au bombardement d'Alger. Après la révocation de l'Edit de Nantes, au mois de décembre 1685, de guerre lasse, il abjura entre les mains de l'archevêque de Paris. Deux mois après, il fut nommé chef d'escadre de Poitou et Saintonge. Le 24 avril 1687, Forant épousait Marguerite Richier, d'origine protestante.

Le 28 juin 1688, Forant, dans un combat livré près du cap Finisterre, enleva deux galions espagnols, en présence de 54 vaisseaux hollandais. L'année suivante, il prit part à l'action de Bantry-Bay.

Le 6 janvier 1689, Isaac Richier, écuyer, seigneur de la Rochelongchamps, commandant le régiment de cavalerie de Florensac, fut parrain avec Estelle Forant, d'Isaac-Louis, fils de notre chef d'escadre, et né le 27 novembre 1688.

Forant mourut à Brest le 28 août 1692. Sa veuve fut enfermée en 1693 aux Nouvelles Catholiques, et ses enfants remis à une tante que l'on tenait pour mieux convertie. (Arch. nat. E. 3379.)

On lit dans l'Armorial de la Rochelle, en 1697. (Bibl. nat. mss.) N. veuve de N. Forant, écuyer chef d'escadre des armées navales de Sa Majesté, porte d'azur à une syrène d'argent sur une mer de même et un chef cousu de sable, chargé de 3 étoiles d'or. »

JACQUES-JACOB DE CHEZEAUX

(1728-1817)

Cousin du conventionnel Pierre-Charles-Daniel-Gustave De Chézeaux, issu d'une noble famille protestante fixée à la Flotte (île de Ré), Jacob De Chézeaux, capitaine d'un navire marchand, servit avec distinction dans la marine de l'Etat en 1778 et mérita une épée d'honneur ³⁸.

Nous en trouvons la preuve irrécusable dans la dépêche qui lui fut adressée à cette occasion par M. de Sartine, ministre de la marine. Ce document est inédit.

A Versailles, le 26 aoust 1780.

M. de Bellecombe, Monsieur, m'a rendu un compte si avantageux de votre conduite dans le combat du 10 aoust 1778 devant Pondichéry et pendant le siège de cette place que j'ai cru devoir le mettre sous les yeux du Roi ; Sa Majesté a particulièrement remarqué la ponctualité avec laquelle vous avez exécuté l'ordre que vous avez reçu de vous joindre à ses vaisseaux avec le bâtiment le Brisson que vous commandiez, les sacrifices que vous avez faits de vos intérêts et de ceux de vos commettants dans cette occasion, la bravoure et la fermeté que vous avez montrées dans l'action où vous avez été maltraité au point que votre bâtiment a été totalement désarmé ; ce qui ne vous a pas empêché de vous rendre encore utile par les ressources que vous avez trouvées dans votre zèle et votre intelligence, car malgré qu'on vous eût retiré votre équipage pour le répartir sur l'escadre, à l'aide seulement de votre état-major, vous vous êtes embossé devant l'estacade du Nord où vous avez attiré sur vous tout le feu de l'ennemi et ne lui avez abandonné ce poste important qu'en cédant au nombre et à la force supérieure. Ces preuves réunies de zèle, de courage et de patriotisme ont été si agréables à Sa Majesté qu'elle m'a chargé de vous témoigner en son nom toute sa satisfaction et pour qu'il en existe une marque qui caractérise votre valeur, elle vous fait don d'une épée que

j'adresserai incessamment à M. de Bellecombe pour vous la remettre. C'est avec grand plaisir que je vous annonce une récompense aussi flatteuse qu'elle est bien méritée.

Je suis, Monsieur, très parfaitement à vous.

(Signé) DE SARTINE.

JOSEPH MICHEAU

(1751-1821)

Joseph Micheau est né à la Rochelle le 18 août 1751 ³⁹.

Entré dans la marine marchande en 1768, il compta 16 embarquements jusqu'en 1791.

Le 27 août 1774, il fait naufrage à la Martinique, sur le Giraudeau, capitaine Duchiron, et passe à Nantes, où il sert cinq mois en qualité d'officier. L'année suivante, il embarque sur le Marquis de Narbonne, capitaine Peyre. Ce navire se perd sur la Guadeloupe et Micheau prend le commandement de la Marianne avec laquelle il conduit à Saint-Domingue les noirs sauvés du naufrage.

En 1768, à bord de l'André, il est pris le 20 septembre, devant Charlestown, à la suite d'un combat opiniâtre d'une heure et demie contre la frégate le Lizard, capitaine Mackensy, en présence de deux navires ennemis.

La même année, sur le corsaire Baron de Montmorency, il soutient une lutte de quatre heures, sous l'île de Groix, contre une corvette anglaise de 24 canons de 9 livres ; il se dégage avec la prise qu'il escortait, et entre au Port Louis, où il met à terre 64 blessés. Dans l'intervalle de ses campagnes, on le trouve dans les cadres de la marine militaire.

Le 1^{er} avril 1769, Micheau entre au service de l'Etat. Le 23 septembre, il embarque comme aide-pilote sur l'Hippopotame, commandé par M. de Vaudreuil. Lieutenant de vaisseau le 13 août an I^{er} de la République, il commande la Décade française. Le 29 prairial an IV, il est fait capitaine de vaisseau, et chef de division le 22 fructidor an V. Il escorte des convois et est employé à des croisières. Sorti de l'île d'Aix, le 30 prairial an IV, ayant sous ses ordres les frégates la Décade qu'il commandait, la Néréide, capitaine Papin, l'Andromaque, capitaine Morel, les corvettes la Bayonnaise, capitaine Fradin, et la Princesse-Royale, capitaine Samson, il fait onze riches prises dans une seule croisière, rentre victorieux le 5^e jour

complémentaire de ladite année et remet le commandement de la Décade, le 22 fructidor an V, au capitaine de vaisseau Garreau.

M. Charles Rouvier consacre dans son Histoire des marins français sous la République une mention honorable au capitaine Micheau. Joseph Micheau mourut à la Rochelle le 18 mars 1821.

PIERRE TARDY

(1751-1815)

Pierre Tardy est né à la Rochelle le 7 septembre 1751. Il navigua d'abord au commerce du 25 décembre 1766 à 1790, compta 8 embarquements, dont 3 commandements, fit un voyage de l'île de France au Bengale et plusieurs campagnes de la côte d'Afrique à Saint-Domingue.

Il passa au service de l'Etat, le 24 mars 1779, et fut attaché au port de Rochefort.

Il fit, comme matelot, deux campagnes à l'île de France sur la Nourrice, commandée par le baron d'Arras, et sur l'Ambulante, capitaine de Clugny. Il fut embarqué, en qualité de deuxième pilote sur l'Andromaque, capitaine de Buor.

En 1780, il passa avec le même grade sur l'Aimable, capitaine de Suzannet, en croisière avec la frégate la Belle-Poule, à l'époque où elle fut prise.

Lieutenant sur l'Aquilon en 1793, il fait, sous les ordres d'Henry et Laterre, la campagne de Quiberon, dans l'escadre du général Morard de Galles.

Lieutenant en pied sous les ordres du capitaine Doré à Cancale, dans la division du contre-amiral Vanstabel, il commanda le Gasparin (an II). En l'an VI, il fut successivement embarqué sur la Concorde, capitaine Papin, et comme lieutenant de vaisseau auxiliaire, sur le Suffren, commandé par Louvel.

PIERRE FAYEAUX

(1751-1813)

Fils de Michel Fayeaux et de Marie Benoît, Pierre-Fayeaux naquit à la Rochelle, le 28 décembre 1751, d'une famille protestante.

Le 4 juin 1761, il embarque, comme mousse, sur le vaisseau le Guerrier, commandé par M. Bidé de Maurville, puis sur le Northumberland, capitaine Taffanel.

En 1765, il est matelot sur le vaisseau le Hardi, commandé par M. de Latouche-Tréville.

De 1778 à 1780, aide et second pilotin à bord du vaisseau l'Artésien, commandé successivement par MM. d'Amblimont, des Touches et Paiguers, il prend part au combat d'Ouessant dans l'armée de M. d'Orvilliers, à celui de la Grenade ; il assiste à la prise de cette île dans l'escadre d'Estaing, il se trouve au siège de Savannah, au combat de la Dominique, à deux actions au vent de la Martinique, sous les ordres de M. de Guichen.

L'année 1781 le voit maître pilote sur le Lively, capitaine Marquet. Il fait fonctions de second capitaine sur la Pintade (1781-1783).

Le 16 mars 1793, il est promu au grade de lieutenant de vaisseau et embarqué sur l'Aquilon, capitaine Henry ; sur le Pelletier, commandé par Savary, puis Bérade, il prend part au combat des 10 et 13 prairial an II, dans l'armée de Villaret-Joyeuse.

Il passe ensuite sur le vaisseau le Ganteaume, sur le Républicain, sur le Tonnant, sur la frégate la Concorde, sur le Terrible et sur le Sphinx, et il est retraité en l'an XI.

Il comptait 11 embarquements pour le commerce, mousse (1764), pilotin (1766), novice (1771), second lieutenant (1772), lieutenant (1783), second capitaine (1785), capitaine de 1787 à 1790 (le Joly et la Victoire).

Au bout de 23 ans et 5 mois de services maritimes, Fayeaux fut nommé courtier interprète le 29 octobre 1808, puis lieutenant de port à la Rochelle, le 16 mars 1811, et mourut dans l'exercice de ses fonctions le 26 août 1813.

Marie-Louise Le Page, sa veuve, reçut une pension de l'Etat.

JACQUES VIVIER DU NOLEAU

(1752-1782)

Jacques Vivier du Noleau, écuyer, naquit à la Rochelle le 3 février 1752. Il était fils de Paul Vivier, écuyer, seigneur de Vaugoin et du Noleau, gentilhomme de la maison du Roi, armateur, et de Anne-Marie Rocaute. Après avoir fourni les preuves de noblesse exigées à cette époque pour entrer dans l'armée avec le grade d'officier, il fut nommé sous-lieutenant au régiment de Champagne, et il était premier-lieutenant au régiment d'Austrasie, quand il fut embarqué comme officier des troupes de pont, à bord du vaisseau le Héros, monté et commandé par le bailli de Suffren, pendant la guerre maritime que la France soutenait, dans les mers de l'Inde, contre l'Angleterre. Le 6 juillet 1782, l'escadre de Suffren combattait avec succès, à Négapatam, contre une escadre Anglaise très supérieure en nombre. Le vaisseau le Héros, criblé de projectiles, perdit une grande partie de son équipage ; le lieutenant Jacques Vivier fut tué.

Bien qu'il appartînt à l'armée de terre, il nous a paru que cet officier tombé, l'épée à la main, sur le pont d'un de nos vaisseaux de guerre, devait être cité parmi ceux qui ont contribué à la gloire de notre marine.

Quelques années plus tard, son frère aîné, Jean-Elie Vivier de Vaugoin, écuyer, lieutenant-colonel du génie, chevalier de Saint-Louis, mourait aussi au champ d'honneur pendant le siège de Landau.

Jacques Vivier et son frère Jean-Elie appartenaient à une très ancienne famille protestante de la Rochelle et de Saintonge, qui avait compté depuis 1391 jusqu'à 1599, des Conseillers au Parlement de Paris. Lors de la révocation de l'édit de Nantes, plusieurs de ses membres profitèrent des ordonnances royales permettant aux gentilshommes de se livrer au commerce maritime sans déroger, et prirent rang parmi les principaux armateurs Rochelais et les directeurs de la Chambre de commerce. A partir du commencement du XVIII^e siècle, la famille Vivier a toujours été dignement représentée par de nombreux officiers dans l'armée, parmi lesquels Louis-Théodore Vivier, chef d'escadron d'artillerie, officier de la

Légion d'honneur et de l'Instruction publique, chevalier de 1^{re} classe de Saint-Ferdinand d'Espagne, 1792-1873 ; — et Louis-Elie Vivier, colonel d'artillerie, officier de la Légion d'honneur et de l'Instruction publique (1818-1894). A une date récente, le 26 décembre 1893, Paul Vivier, capitaine de frégate, chevalier de la Légion d'honneur mourut à Madagascar, à bord du Primauguet. — Armes : D'azur au cygne d'argent nageant sur des ondes de même, surmonté en chef de trois étoiles d'or. — L'écusson timbré d'un casque de face.

ÉTIENNE DELOUCHE

(1759-1846)

François Delouche, capitaine de brûlots, avait épousé la fille d'un lieutenant de frégate. De ce mariage naquit à la Rochelle, le 18 juin 1759, un fils nommé Etienne, qui, prédestiné à la carrière maritime, fit en effet dix-neuf campagnes, tant pour le commerce que pour l'Etat, se trouva à trois batailles navales, fut blessé au pied, à l'épaule et à la figure et obtint, pour prix de ses services, le grade de capitaine de frégate et la décoration de la Légion d'honneur.

Pendant qu'il naviguait pour le commerce ⁴⁰, il fit un sauvetage, constaté par le certificat suivant :

Je soussigné, lieutenant de vaisseau du Roi, commandant le navire de commerce les Deux Maries,

Certifie que M. Delouche a fait avec moi la campagne de l'Inde, qui a duré deux années, en qualité de l'un de mes lieutenants, que j'ai été dans tous les temps satisfait de la conduite de cet officier, qu'en outre cet officier s'est, en pleine mer, étant alors par 7° de latitude N. et 19° 37' de longitude O. du méridien de Paris, jeté à la mer, pour sauver un mousse, jeune homme qui y était tombé, quoique le bâtiment fit un bon sciage, il le sauva.

Je lui donne le présent, pour lui servir que de raison.

A la Rochelle, le 10 novembre 1786.

(Signé) SAVARY.

En 1778, Delouche est embarqué comme timonnier sur la Minerve, commandée par l'infortuné de Grimoard qui devait porter sa tête innocente sous le couperet de la Convention à Rochefort.

Aide-pilote en 1780, à bord de l'Engageante, sous les ordres de Green de Saint-Marsault, il fait partie de l'armée du comte de Grasse. L'année suivante, il passe, en qualité de second pilote, sur la Médée, capitaine Girardin.

Le 12 juin 1793, enseigne entretenu, il est embarqué sur la Subtile, capitaine Levesque.

Enfin, le 30 ventôse an II, lieutenant, il monte, sous les ordres de Renaudin, le vaisseau le Vengeur du Peuple, et est frappé de deux blessures dans l'action glorieuse du 13 prairial. Le Vengeur, ayant combattu seul contre quatre vaisseaux anglais, coula à trois heures, après avoir perdu 504 hommes sur les 723 qui composaient son équipage.

L'illustration acquise par le nom de Renaudin et accrue par le génie littéraire de Pierre Loti, donne quelque intérêt au document suivant, qui est inédit :

Le 28 septembre 1865,

Ont déclaré que pour suivre les bonnes intentions du Roy, ils ont renoncé aux hérésies de Calvin et toutes autres hérésies et qu'ils embrassent la Religion catholique apostolique et romaine pour y suivre toutes les vérités chrestiennes et orthodoxes qu'ont enseigné Jésus-Christ et ses apôtres.

En l'église de Saint-Pierre (d'Oleron).

(Signé) Samuel RENAUDIN.

« J. Renaudin, Renaudin pour sa femme Hélisabeth Renaudin, Chaureit, Judy, Elisabeth Renaudin, Marie Moisel femme de Jacques Renaudin, Marie Renaudin, Nicolas et Pierre Bouffard, Jacques-Michel, Jacques et Josias Fresneau, Samuel et Jean Derussat, Estienne Guignard, Natanael Chasseloup, etc., etc. En présence de M. de la Vogadre, gouverneur de cette île, d'un conseiller au Parlement de Guienne, de Jean de Labeyrie, juge de la baronnie de Saint-Pierre, etc. » Ces familles revinrent à la Religion protestante.

Combat du « Vengeur »

« Le vaisseau le Vengeur, avait essuyé le feu de deux vaisseaux dont un à trois ponts, lorsqu'un troisième vint lui couper la ligne ; il fallait l'en empêcher : en conséquence, nous forçâmes de voiles et vîmes au lof. Cette manœuvre avait réussi, et le feu terrible de nos batteries, que notre équipage servait avec un courage et une ardeur mémorables, aurait criblé le vaisseau ennemi ; mais une circonstance imprévue rendit nos efforts infructueux.

« Ce vaisseau s'obstina à couper chemin ; le Vengeur, déterminé à ne pas le souffrir, tenta l'abordage, il y parvint. Mais, en élongeant, il se trouva accroché dans son bois par l'ancre de l'ennemi. Il lui envoya d'abord toute sa bordée, et ne put ensuite lui tirer que quelques coups de canon de l'arrière et de l'avant, parce qu'il n'y avait pas entre les deux vaisseaux assez d'espace pour passer les écouvillons de bois. L'Anglais, au contraire, avec des écouvillons de corde, avait l'avantage de pouvoir se servir de tous ses canons. Dans ce mouvement, nous donnâmes l'ordre à un détachement de sauter à l'abordage ; tout était disposé pour l'exécution, mais il fallut bientôt renoncer à ce projet.

« Nous aperçûmes deux vaisseaux ennemis, dont un à trois ponts, qui arrivèrent à l'autre bord. Chacun alla prendre son poste dans les batteries et le feu recommença. L'équipage, encouragé par les officiers, soutint ce nouveau choc avec une intrépidité vraiment républicaine ; nous reçûmes plusieurs volées à couler bas. De son côté, l'ennemi nous abandonnait, lorsque la verge de l'ancre du vaisseau avec lequel nous étions abordés depuis plus de deux heures cassa.

« Le vaisseau à trois ponts, le voyant s'éloigner, vira de bord, revint sur nous et nous tira deux autres volées qui démâtèrent le Vengeur de tous ses mâts, excepté de celui d'artimon, qui ne tomba qu'une demi-heure après ; nous ne pûmes lui riposter, parce que l'eau avait subitement pénétré dans les soutes et que l'équipage se disposait à pomper et à puiser.

« L'ennemi se trouvant de nouveau en désordre et confondu avec quelques-uns de nos vaisseaux qu'il avait engagés, l'armée française était sous le vent avec deux vaisseaux anglais et s'éloignait beaucoup. Nous avions l'espoir qu'elle reviendrait, sinon pour recommencer le combat, au moins qu'elle en ferait la feinte pour obliger les Anglais à abandonner nos vaisseaux démâtés et deux des leurs, dont ils ne paraissaient pas s'occuper : nous n'eûmes pas cette consolation.

« Des raisons majeures, sans doute, y mirent obstacle ; mais nos frégates, où étaient-elles ? quelle était leur mission ? dans cette circonstance, vinrent-elles nous donner du secours ? Nous n'en reçûmes aucun et nous n'en pouvons deviner la cause.

« Le vaisseau le Vengeur cependant approchait sensiblement du moment où la mer allait l'engloutir, le danger s'accroissait de la manière la plus alarmante, malgré les efforts de l'équipage à pomper et à puiser.

« Nous vîmes sortir du groupe ennemi deux de nos vaisseaux, dont un, le Trente-et-un-mai, venait de passer près de nous. Il fit naître parmi nous quelques espérances de salut ; mais elles furent bientôt évanouies ! Il se disposait à nous prendre à la remorque, lorsque les Anglais se débrouillèrent, et le forcèrent de s'éloigner, en chassant de notre côté.

« L'eau avait gagné l'entrepont ; nous avions jeté plusieurs canons à la mer ; la partie de l'équipage qui connaissait le danger répandait l'alarme ; ces mêmes hommes que tous les efforts de l'ennemi n'avaient pas effrayés, frémissaient à l'aspect du malheur dont ils étaient menacés ; nous étions tous épuisés de fatigue ; les pavillons étaient amarrés en berne. Plusieurs vaisseaux anglais ayant mis leurs canots à la mer, les pompes et les rames furent bientôt abandonnées.

« Ces embarcations, arrivées le long du bord, reçurent tous ceux qui les premiers purent s'y jeter. A peine étaient-ils débordés, que le plus affreux spectacle s'offrit à nos regards ; ceux de nos camarades qui étaient restés sur le Vengeur, les mains levées au ciel, imploraient, en poussant des cris lamentables, des secours qu'ils ne pouvaient plus espérer ; bientôt disparurent le vaisseau et les malheureuses victimes qu'il contenait.

« Au milieu de l'horreur que nous inspirait à tous ce tableau déchirant, nous ne pûmes nous défendre d'un sentiment mêlé d'admiration et de douleur. Nous entendions, en nous éloignant, quelques-uns de nos camarades former encore des vœux pour la patrie. Les derniers cris de ces infortunés furent ceux de « Vive la République ! » Ils moururent en les prononçant.

« Plusieurs hommes revinrent sur l'eau, les uns sur des planches, d'autres sur des mâts et autres débris du vaisseau. Ils furent sauvés par un cutter, une chaloupe et quelques canots et conduits à bord des vaisseaux anglais...

« En foi de quoi... (Suivent les signatures.) Renaudin, etc. Tavistok, 1^{er} messidor an II de la République française. »

(Extrait du Rapport de Renaudin, d'après MM. A. Jal et Ch. Rouvier.)

Delouche eut le bonheur d'être du nombre des 217 survivants. Il obtint de son commandant le certificat suivant :

« Le contre-amiral Renaudin, commandant le vaisseau le Vengeur, lorsqu'il coula dans l'action qui eut lieu avec l'armée anglaise le 13 prairial (1^{er} juin 1794),

« Certifie que le citoyen Delouche, lieutenant de vaisseau, commandant la batterie de bas dans les deux actions du

10 et du 13, s'est comporté dans ce poste en homme d'honneur, en ayant donné des preuves certaines par sa conduite ; quoique blessé grièvement à la figure, il n'a jamais voulu abandonner son poste pour se faire panser, dans la crainte que son absence ne décourageât les défenseurs de la patrie animés par son zèle, son courage et sa bravoure.

« Sa conduite pendant qu'il a été sous mes ordres a été irréprochable. J'ai le meilleur témoignage à rendre de ses talents. Ses connaissances le mettent à même, ainsi que ses services, de mériter un avancement qui lui est dû à tous égards.

« A Toulon, le 16 nivôse, l'an IX de la République française.

« Signé : RENAUDIN. »

Après 28 mois de captivité, Delouche fut, à son retour en France, promu au grade de capitaine de frégate et retraité le 17 mars 1706, comptant 272 mois 26 jours de services.

Démasson, né à la Rochelle et décédé dans cette ville, à l'âge de 84 ans, le 26 août 1849, était maître voilier à bord du Vengeur et reçut, à ce titre, l'étoile de la Légion d'honneur ainsi que le matelot Henri Boucard, né à Lalaigue et décédé à Benon, le 9 décembre 1851.

Delouche fut nommé lieutenant de port de seconde classe à la Rochelle le 25 avril 1816, poste vacant par suite de la démission de M. Philippe-Henri Canaud, ex-enseigne de vaisseau, capitaine au long cours, lieutenant de port depuis le 9 octobre 1813.

Le 1^{er} mars 1831, Delouche reçut la croix de chevalier de la Légion d'honneur, et fut retraité le 10 juillet de la même année. Il fut remplacé, le 10 juillet 1831, par le lieutenant de vaisseau Joseph-Florentin Vatinel (1786-1853), chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur.

ABRAHAM-JEAN-LOUIS GISCARD

(1764-1824)

Né à Vevey, canton de Vaud (Suisse), d'une honorable famille catholique, au mois de mai 1764, Abraham Jean-Louis Giscard prend de bonne heure du service dans la marine française.

Enseigne de vaisseau, il donne sa démission pour venir commander à la Rochelle, un des nombreux corsaires que MM. Chégaray frères armaient pour la course.

Par son mariage, le 7 thermidor an V, avec M^{lle} Elisabeth Grillard, de la Rochelle, il se fixe définitivement dans cette ville.

Son début sur la Mouche fut brillant. Ancienne corvette de l'Etat armée de 16 canons et montée par 161 hommes d'équipage, la Mouche sortit pour la première fois le 15 mai 1797.

Quelques jours après, elle rentrait triomphante au port, remorquant deux navires portugais, la Jardiniara et la Santa Thereza et un navire anglais l'Elisabeth, de Liverpool, armé de 12 canons. La liquidation de cette première croisière s'éleva à 1.500.000 livres.

Rendant compte de ces prises au ministre de la marine, Pierre-François Roy, juge de paix du canton sud de la Rochelle, affirmait qu'« on devait mettre cette expédition

« au nombre des plus heureuses faites en ce genre pendant

« cette guerre, et il ajoutait qu'un succès aussi complet

« méritait aux armateurs tous les encouragements capables

« de seconder leur zèle et leur activité, et au capitaine

« Giscard tous les éloges dus à un marin consommé et à un

« cœur intrépide. »

Dans sa seconde croisière, la même année (1797), il amarina le navire américain John et Richard et deux bâtiments portugais le Saint-Gaïter et le San-Antonio, dont la liquidation produisit 1.600.000 livres.

Désormais la réputation de Giscard était consacrée.

Commandant les navires la Rochelaise, la Revanche, l'Oncle Thomas, l'Enfant du carnaval et l'Elisabeth, il continue ses croisières, et enrichit

Chégaray et les actionnaires de ces divers bâtiments, par d'utiles et glorieuses campagnes.

En 1802, on lui confiait le Comte Regnault de Saint-Jean-d' Angély, petite corvette armée de 18 canons. Giscard revenait d'une longue et fructueuse croisière, était en vue de l'île de Ré, lorsqu'il fit la rencontre d'une frégate anglaise. Ne pouvant l'éviter, il accepte le combat. Une lutte acharnée s'engage, mais l'ennemi supérieur en nombre doit rester vainqueur, et, pour la première fois, Giscard est forcé de se rendre.

Prisonnier d'abord sur ces pontons, dont Garneray a tracé le sinistre tableau avec un saisissant réalisme, puis interné dans une ville de l'Angleterre, il est délivré, au bout de deux ans, par sa famille, qui rachète avec lui ses officiers et quelques matelots dévoués, qu'il ne voulut pas laisser exposés aux souffrances d'une si rude captivité.

La paix conclue, Giscard continua à naviguer au commerce. Il commanda pour les maisons Garesché et Rasteau et fit plusieurs voyages aux Antilles, et à la constante satisfaction de ses honorables armateurs.

En 1815, fatigué d'une active carrière, il se retira dans sa propriété du Clavier, commune de Lagord, où il mourut le 14 février 1824, à l'âge de 60 ans, considéré et estimé.

Nature énergique, cœur généreux et loyal, il s'était, en effet, gagné l'attachement et la confiance de ses compagnons d'armes qui lui pardonnaient les vivacités de caractère du marin, si notablement rachetées par un courage à toute épreuve et un inflexible dévouement au pavillon de la France.

JEAN-PIERRE-AUGUSTIN VILDIEU

(1764-1831)

Fils de Pierre-Martin Vildieu et de Marie Cruchon de la Tour, Jean-Pierre-Augustin Vildieu naquit à la Rochelle le 21 juillet 1764.

Il navigua d'abord sur les bâtiments du commerce, débuta le 1^{er} mars 1775 sur les Deux Amis, et compta jusqu'au 9 juillet 1803 dix-neuf embarquements.

Le 15 décembre 1778, à bord de la Ménagère, il fut fait prisonnier de guerre par les Anglais et conduit à la Bermude. De 1796 à 1799, il fit la course successivement avec l'Acadienne et l'Aventure. De nouveau prisonnier à Lisbonne, il s'échappa et revint dans sa ville natale le 1^{er} mars 1799. Il fut repris par les Anglais et retourna à la Rochelle le 15 décembre 1801.

Il servit également sur les vaisseaux de l'Etat. Du 22 février au 10 mai 1779 nous le trouvons mousse sur la frégate la Diligente. Il est fait enseigne et commande l'Angélique (25 juin-28 novembre 1793), passe sur la goélette la Cousine (29 novembre 1793-15 janvier 1794), puis sur la gabare la Commission (16 janvier-25 juin 1794). Lieutenant de vaisseau du 9 février 1795 au 20 avril 1796, époque à laquelle il fut autorisé à se retirer du service militaire.

Du 1^{er} janvier 1807 à 1821, il fut employé au transport des troupes par mer de Fouras à l'île d'Aix.

Commandant la Seudre, il fit la campagne d'Espagne et de Portugal (22 juillet - 18 décembre 1823).

PIERRE-ELIE GARREAU

(1766-1841)

Né à la Rochelle le 2 septembre 1766, fils de Pierre-Jérémie Garreau, marchand, et d'Elisabeth Ponvert, Pierre-Elie Garreau ⁴¹ commença à naviguer en 1781 sur les bâtiments du commerce et fit cinq campagnes de la côte d'Afrique à Saint-Domingue. En 1787, il entra comme volontaire de 3^e classe dans la marine royale et fut embarqué sur la frégate la Pomone, attachée à l'escadre d'évolution et de station dans les mers du Levant jusqu'au 7 mars 1789.

Pour ses débuts, il fit partie d'une expédition composée de la chaloupe et du canot de la frégate qui enlevèrent un forban sur les côtes de Morée.

Enseigne de vaisseau non entretenu en 1793, sur la corvette la Perdrix, chargée d'une croisière dans le golfe de Gascogne, il est appelé au commandement de la corvette le 30 avril, combat et prend un corsaire anglais à l'entrée de la Loire.

L'état des services de Garreau, certifié à Paris le 5 mai 1815 par Boursaint, chef de la 1^{re} division du ministère de la marine, et vérifié sur pièces, laisse subsister du 28 mai au 12 juillet 1793 une lacune glorieusement comblée dans la carrière de l'intrépide Rochelais. Rectifions par une pièce officielle l'inexactitude d'un document officiel.

Copie de la lettre écrite au Ministre de la marine par le citoyen Thévenard, commandant des armes à Brest, en date du 5 juin 1793, l'an II de la République.

Citoyen ministre, j'ai l'honneur de vous rendre compte que la frégate la Sémillante, qui avait été croiser sur le Finistère, est rentrée hier ici.

Le citoyen Garreau, enseigne non entretenu, qui la commande aujourd'hui, fait rapport que le 23 mai, par la latitude nord de 46 degrés 12 minutes, et 16 degrés 13 minutes de longitude occidentale, ils ont vu, à une

heure du matin, vent d'est-nord-est, un bâtiment sous le vent, courant à bord opposé vers sud-est.

La Sémillante qui courait nord a viré de bord pour l'observer. L'ayant reconnu frégate anglaise de 40 canons, le lieutenant Gaillard l'a attaquée à 6 heures, et après 3/4 d'heure de feu, cet officier a été tué d'un coup dans la poitrine ; l'officier en second Belleville prit alors le commandement, et après quelques minutes, il fut aussi tué.

Garreau ayant pris le commandement, et voyant que plusieurs coups de ses canons se perdaient inutilement, s'approcha à portée de pistolet. Alors le feu devint plus vif jusqu'à 9 heures 1/2, moment où la Sémillante tenta d'aborder l'Anglais, il s'y refusa en serrant au vent en ralingue : mais les boulines de la Sémillante venant d'être coupées, elle ne put serrer l'ennemi dans cet instant, et n'a pu exécuter l'abordage, auquel la frégate ennemie se refusa net en faisant servir ce qu'elle avait de voiles pour courir à l'est et quitter le combat, bien maltraitée sans doute, 3 de ses sabords n'en paraissant faire qu'un et son gaillard d'arrière très fracassé.

La Sémillante alors songea à se réparer, et pour y procéder hors de la portée des croiseurs qu'elle aurait pu rencontrer en force, elle courut un peu à l'ouest, d'où la situation de ses mâts l'ont obligée de revenir à Brest pour s'y réparer. Cette frégate dont l'équipage a bravement fait son devoir, sans se rebuter de la perte des deux premiers chefs, a eu 12 hommes tués et 20 blessés, ses mâts et ses haubans endommagés.

Garreau observe que l'équipage était très affaibli en quantité d'hommes, lorsque ce combat a eu lieu le 27, la Sémillante ayant pris les 23 et 25 deux corsaires anglais, l'Actif, de Liverpool, de 15 pièces en batterie dont 2 obus, et la Betsy de Jersey, percée à 18 canons, se battant à 9 pièces d'un côté, corvette d'une belle forme.

Le commandant Gaillard a expédié ses prises pour des ports de France, en confiant ce dernier à la conduite de son second nommé Manimot et en renvoyant 45 Anglais de cette Betsy sur un navire portugais, sous leur promesse de ne servir contre la République qu'ils ne soient échangés contre un nombre égal d'hommes.

(Copie jointe à la lettre du Ministre de la marine Dalbarade, au sous-chef d'administration Bertot à la Rochelle, du 8 juin 1793 — an II de la République. — Affiches, annonces et avis divers de la Rochelle, du 14 juin 1793.)

Les Fastes de la Légion d'honneur, par MM. Devyns, Verdot et Bégat, inscrivent ce fait d'armes dans la notice substantielle et nourrie consacrée à notre courageux concitoyen (tome V, p. 350), mais il est omis dans les Victoires et Conquêtes des Français de 1792 à 1815.

Le 12 juillet, Garreau passe sur le Tigre, vaisseau de l'escadre de Quiberon, sous les ordres du vice-amiral Morard de Galles. Promu au grade de lieutenant de vaisseau en 1794, il est attaché comme major à la division de six vaisseaux, deux frégates et deux avisos, chargée, sous la direction du contre-amiral Vanstabel, de convoyer les bâtiments français qui étaient à la Nouvelle-Angleterre.

Du 12 juillet au 17 décembre 1794, Garreau sert comme lieutenant de vaisseau major à Dunkerque, sous les ordres du contre-amiral Vanstabel, commandant les forces navales dans les mers d'Allemagne, destinées à une descente en Hollande. Il est employé dans l'escadre légère de l'armée navale jusqu'au 12 février 1795.

En 1795, Garreau est nommé capitaine de vaisseau de 2^e classe, et il est embarqué sur la corvette la Suffisante, en demeurant toujours dans l'escadre du contre-amiral Vanstabel, commandant les forces navales à Dunkerque et Flessingue.

Appelé le 1^{er} février 1796 au commandement de la frégate la Railleuse, il fait la rude campagne de Saint-Domingue, qui lui vaut une lettre de satisfaction du Ministre de la Marine.

Le 9 septembre 1797, il commande la frégate la Décade.

Le 29 floréal an IX (19 mai 1801), l'amiral Bruix écrit au Ministre de la Marine :

Ayant reconnu l'utilité de deux capitaines à bord du vaisseau amiral où le service est bien plus fatigant qu'à bord des autres vaisseaux, j'ai fait embarquer le citoyen Garreau à bord du Foudroyant. Cet officier, sur le mérite duquel il m'a été rendu les meilleurs comptes, n'étant pas en activité, fesoit ici le service de l'état-major auprès du chef militaire : il est jeune, instruit, plein de zèle et d'honneur, et j'ose vous assurer que c'est une excellente acquisition pour la flotte.

Certifié conforme :
L'adjutant particulier de l'amiral,

Signé : MORAS, Capitaine de frégate.

Du 6 mai au 17 septembre 1802, commandant le vaisseau le Foudroyant, Garreau fait la campagne de Saint-Domingue, ayant sous ses ordres un vaisseau et une frégate, et contribue à la conquête de l'île sur les noirs insurgés.

L'année 1804 marque glorieusement dans sa carrière. Il est fait chevalier, puis officier de la Légion d'honneur et appelé au commandement de la frégate la Valeureuse, des vaisseaux le Foudroyant et l'Alexandre, compris dans l'escadre du contre-amiral de Leissègues.

Le 6 février 1806, devant Santo Domingo, cinq vaisseaux français livrèrent à neuf vaisseaux anglais une terrible bataille, à la suite de laquelle l'Alexandre, ayant 350 hommes hors de combat et étant démâté de tous ses mâts, tomba sous le vent de la ligne, et aucune frégate ne se trouvant là pour lui donner la remorque, la Félicité et la Diligente s'étant éloignées du champ de bataille sans en avoir reçu l'ordre de l'amiral Leissègues, l'Alexandre devint la proie de l'ennemi.

Du 7 février 1806 au 15 juin 1814, Garreau fut prisonnier en Angleterre, et on sait, même pour les officiers, combien était dure cette captivité. Echangé enfin le 16 juin, capitaine de vaisseau de première classe depuis 1808, il termina sa carrière en étant attaché au service du port de Rochefort. En 1814, la croix de l'ordre du Mérite militaire brilla sur sa poitrine à côté de l'étoile de la Légion d'honneur.

L'ordre du Mérite militaire était en tout conforme à celui de Saint-Louis, avec cette seule différence que la croix d'or, au lieu de l'effigie de Saint-Louis, représente une épée en pal sur champ de gueules avec la devise : Pro virtute bellica, et sur le revers Ludovicus XV instituit 1759. Cette décoration, suspendue à une rosette, était destinée aux militaires qui, professant la religion réformée, ne pouvaient être assujettis à prêter le serment catholique exigé des chevaliers de Saint-Louis. Les cahiers de doléances de 1789 du tiers-état de la Rochelle contiennent le vœu que l'institution du Mérite militaire, créée pour les seuls officiers étrangers au service de France, soit étendue à tous les officiers non catholiques. Ce vœu fut réalisé par une ordonnance de Louis XVIII du 28 novembre 1814. Louis-Philippe, le 22 mai 1831, supprima les fleurs de lis des décorations

de Saint-Louis et du Mérite militaire. Le 10 septembre 1832, le Ministre de la marine invita les chevaliers de Saint-Louis

à ne plus porter leur croix. Le ruban de la Légion d'honneur, séparé par un liseré blanc chez ceux qui réunissaient les deux ordres, fut alors partagé par un liseré bleu.

Retraité en 1815, Carreau comptait 181 mois 28 jours de services à la mer et 171 mois 8 jours dans les ports.

Il se retira à la Rochelle auprès de ses sœurs et mourut sans alliances le 25 février 1841, entouré de la considération justement acquise au vaillant et honorable officier des guerres maritimes de la République et de l'Empire.

JEAN-MATHIAS FARGENEL

(1766-1815)

Fils d'un notaire, Jean Mathias Fargenel naquit à la Rochelle, le 14 novembre 1766.

Pilotin sur la Médée en 1782, timonier sur la Fauvette en 1784, enseigne en 1793, il fait une croisière sur l'Aimable-Adélaïde, commande la Cousine, amarine plusieurs navires sur les côtes d'Espagne avec l'avis le Lazouski, commande la frégate l'Andromaque, obtient le grade de lieutenant de vaisseau, soutient un combat heureux contre un vaisseau de 74 et un vaisseau rasé, fait, en l'an IV, la campagne d'Irlande à bord de la Coquille, puis, sur la frégate la Médée, de la division commandée par Daniel Savary, deux expéditions en Irlande, et échappe, au retour, aux poursuites d'une escadre anglaise.

Fargenel comptait sept embarquements dans la marine marchande. Matelot en 1785 sur le Joly, enseigne sur la Victoire en 1787, lieutenant de 1788 à 1790, en l'an VI il était second du corsaire les Trois-Sœurs, lorsqu'il fut pris par les Anglais, débarqué en Portugal et renvoyé, sans conditions, dans ses foyers.

Il mourut à la Rochelle, le 11 janvier 1815.

JEAN-BAPTISTE LAU

(1767)

L'intrépide corsaire Jean-Baptiste Lau, capitaine au long cours du quartier de la Rochelle, en 1791, servit 25 mois en temps de guerre sur les bâtiments de l'Etat, la frégate la Fée (cap. de Boubée) et le brick le Gracieux (cap. Voisin) ; il fit la course pendant 11 mois, avec la Rochelaise et la Revanche, sous les ordres de Giscard, puis avec le Coureur et le Renard qu'il commandait, et rendit son nom redoutable à l'Anglais.

Pendant 130 mois et 17 jours, il compta dix embarquements sur les navires marchands (Duc de Laval, Meulan, Utile, Senac, Mercure, Désiré, Cigogne, Prévôt de Langristin et l'Ardent qu'il commandait).

Les corsairiens, comme on disait à cette époque, secondèrent vaillamment les marins de l'Etat. Pendant les longues guerres de la Révolution, ces hardis capitaines ne cessèrent de harceler les bâtiments anglais, les poursuivant sur toutes les mers ; ils se signalèrent par de beaux faits d'armes et prirent un grand nombre de navires de commerce.

Les Affiches, annonces et avis divers de la Rochelle, à partir de l'an II, enregistrent, à chaque numéro, de longues listes des prises entrées à Rochefort ou dans notre rade à la suite des corsaires rochelais. Le 5 vendémiaire an III, les citoyens Tours, Basset, P.-L. Doges, Ganet père et Crouzet, membres de la Société populaire de la Rochelle, inséraient dans cette feuille l'avis suivant :

« Les encouragements que doit recevoir notre marine et dont elle a besoin, sont dans la bonté de ses ports sur l'Océan et dans le zèle et l'émulation des vrais patriotes pour augmenter le nombre des vaisseaux de guerre de la République. Nous avons à combattre plus d'une puissance maritime, au nombre desquelles sont nos ennemis innés les Anglais.

« La société populaire de la Rochelle offre donc la continuation d'une collecte et d'une souscription déjà commencées pour mettre sur le chantier de l'avant-port de la cité un bâtiment de guerre pour la République qui portera le nom que la Convention nationale voudra lui donner. On peut s'adresser aux membres de la commission et au trésorier de la société pour

continuer les dons, jusqu'à ce qu'ils soient suffisants pour la dépense d'une frégate de 30 à 40 canons de 12 livres de balles.

« La construction de cette espèce de bâtiments très utile à une armée navale est préférée. Elle coûtera beaucoup moins qu'un vaisseau de ligne, et elle est plus analogue au port de la Rochelle que la Convention nationale enfin veut faire servir d'asile aux vaisseaux désemparés à la mer, et à la construction d'une partie des vaisseaux de la République même. »

PIERRE-EMMANUEL PIAUD

(1768-1839)

Pierre-Emmanuel Piaud, né à la Rochelle, le 25 décembre 1768, a été l'objet d'une notice due à la plume de P. Levot, dans le supplément de la biographie Michaud.

Atteint par la réquisition de 1793, Piaud fut incorporé dans un bataillon de la Rochelle, puis envoyé aux Antilles dans l'infanterie légère, et nommé officier sur le champ de bataille.

Capitaine commandant la petite garnison de l'île Marie-Galande, il sut, par un heureux mélange de prudence et de fermeté, prévenir une révolution des noirs qui semblait inévitable et sauva ainsi la colonie des horreurs qui la menaçaient.

Rappelé à la Guadeloupe en 1798, il remplit les fonctions de commissaire du Directoire exécutif, secrétaire de l'agence provisoire de la colonie, capitaine adjoint à l'état-major du général Paris et secrétaire général du gouvernement provisoire de la Guadeloupe.

Réformé comme militaire, il entra à Rochefort dans les bureaux de l'inscription maritime, débuta comme chef du secrétariat, suivit en Hollande le préfet maritime Truguet comme secrétaire général et parvint bientôt au grade de sous-commissaire.

Prisonnier sur parole à La Haye, il reprit ses fonctions de secrétaire de Truguet, à la Restauration, passa successivement aux quartiers des classes de Dinan, Bayonne et Rochefort.

Sous-contrôleur de 2^e classe et destiné pour Brest, il reçut, en 1827, la croix de Saint-Louis, revint à Rochefort, fut promu sous-inspecteur en 1830 et fait chevalier de la Légion d'honneur en 1832.

Retraité en 1834, nommé, en 1836, bibliothécaire de la marine à Rochefort, il travailla en cette qualité à la rédaction des deux premiers volumes du Catalogue général des bibliothèques de la marine. Il avait publié précédemment dans les Mémoires des habitants de la Guadeloupe en 1803, le récit de la prise du Morne fleur-d'Épée et de la Pointe-à-Pître, actions auxquelles il avait participé. En 1815, il avait donné la relation de

l'embarquement de Madame, duchesse d'Angoulême, à Pauillac, opération qu'il avait favorisée, étant chargé du service des classes.

Prosper Levot rappelle que le préfet maritime de Rochefort annonçant le décès de Piaud, qui eut lieu le 15 mars 1839, ajouta ces mots : « Nous perdons en lui un homme de bien qui d'abord s'était rendu recommandable dans sa carrière administrative et dont nous avons ensuite apprécié l'utilité dans le service qui lui avait été confié ».

FAMILLE PICHEZ

JEAN PICHEZ

(1769-1813)

Ceux qui pieusement sont morts pour la Patrie
Ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie.
Entre les plus beaux noms, leur nom est le plus beau.
Toute gloire près d'eux passe et tombe éphémère
Et comme ferait une mère,
La voix d'un peuple entier les berce en leur tombeau.

VICTOR HUGO

Pichez (Jean), fils de Jean Pichez et de Marie Morgaud, né le 10 mars 1769 à Fouras, fut mousse, novice, aide timonier, aide pilote, second et premier pilote du 26 juillet 1782 au 2 septembre 1793.

Enseigne de vaisseau provisoire le 3 septembre 1793.

Enseigne de vaisseau entretenu le 9 novembre 1796 jusqu' au 12 décembre 1800, admis à un traitement de réforme de 600 francs par arrêté du 4 février 1802, ce traitement a été réduit à 450 francs par arrêté du 29 août 1803.

Capitaine au long cours.

Rentré au service de l'Etat comme enseigne de vaisseau auxiliaire à partir de 1808.

JEAN PICHEZ
1769-1813



Campagnes.

Embarqué sur la gabare le Ménage (à la mer, en guerre) du 26 juillet 1782 au 29 mars 1783 ; sur l'Auguste-Victor (dans l'Inde, à la mer, en paix) du 5 avril 1785 au 29 août 1787, il en a laissé une relation ; sur la gabare la Lionne (à la mer, en paix) du 9 avril 1788 au 31 juillet 1788 ; sur l'avisos l'Eveillé (île de Gorée, à la mer, en paix) du 6 octobre 1788 au 1^{er} juillet 1789 ; sur la gabare la Moselle (à la mer, en paix) du 5 juillet 1789 au 27 janvier 1790 ; sur le vaisseau l'Apollon (Martinique, à la mer, en paix) du 26 juillet 1790 au 7 juin 1791 ; sur la frégate l'Embuscade (Nouvelle Angleterre, combat contre la frégate anglaise le Boston, le 30 juillet 1793 à la mer, en guerre) du 11 janvier 1792 au 1^{er} septembre 1793.

Enseigne provisoire sur l'avisos Cornélia (croisière, à la mer, en guerre) du 3 septembre 1793 au 27 janvier 1794.

Commandant le même bâtiment (croisière, à la mer, en guerre) du 28 janvier 1794 au 10 octobre 1794.

Embarqué sur l'avisos l'Eveillé (croisière, à la mer, en guerre) du 31 mars 1795 au 7 avril 1795 ; sur la frégate la Méduse (Nouvelle-Angleterre, à la

mer, en guerre) du 8 avril 1795 au 2 novembre 1795 ; sur la corvette la Mouche (à la mer, en guerre) du 3 novembre 1795 au 1^{er} janvier 1796 ; sur la frégate la Néréide (croisière, à la mer, en guerre) du 27 janvier 1796 au 14 avril 1796 ; enseigne entretenu sur le lougre le Brillant (à la mer, en guerre) du 15 avril 1796 au 4 décembre 1797 ; sur le vaisseau la Révolution (à la mer, en guerre) du 5 décembre 1797 au 1^{er} janvier 1798 ; sur la Princesse Royale (croisière à la mer, en guerre) du 2 janvier 1798 au 18 juin 1799 ; sur l'avisos la Volante (à la mer, en guerre) du 2 décembre 1798 au 18 juin 1799 ; sur la corvette la Chevrette (à la mer, en guerre) du 13 juillet 1799 au 19 juillet 1800 ; sur la goélette la Guadeloupe (à la mer, en guerre) du 2 septembre 1800 au 12 décembre 1800 ; sur le vaisseau le Genare (à la mer, en guerre) du 24 mai 1801 au 19 novembre 1801 ; sur le vaisseau l'Annibal (à la mer, en guerre) du 20 novembre 1801 au 4 mars 1802 ; sur le vaisseau le Patriote (à la mer, en guerre) ; combat contre les Anglais du 19 avril 1808 au 24 juin 1809 ; sur le vaisseau le Triomphant (à la mer, en guerre) du 14 septembre 1809 au 16 août 1810 ; sur la gabare la Dorade (à la mer, en guerre) du 3 septembre 1810 au 29 mai 1812 ; commandant la gabare la Dorade (à la mer, en guerre) du 20 mai 1812 au 5 juin 1812, jour de la prise de ce bâtiment, après un combat à La Teste, contre six péniches anglaises (de la frégate la Médusa), M. Pichez fut tué et dix-sept hommes grièvement blessés. La Dorade fut brûlée par l'ennemi.

Veuf de Marie-Anne Mayet, il avait épousé en secondes noces, à Marennes, le 3 février 1808, Marie-Anne Bollon.

Sa fille du premier mariage, Marie-Catherine-Elie Pichez, épousa, le 5 octobre 1837, le capitaine de corvette Samuel-Louis Meschinet de Richemond et mourut, le 10 janvier 1839, après avoir donné le jour à un fils, le 4 janvier.

JEAN-BAPTISTE PICHEZ

(6 mai 1798-25 septembre 1854)

Né à Rochefort le 6 mai 1798, fils de Jean Pichez, enseigne de vaisseau, et de Marie-Anne Mayet.

Jean-Baptiste Pichez est successivement mousse, apprenti marin du 1^{er} décembre 1811 au 20 mai 1813, aspirant de 2^e classe le 20 mai 1813, aide timonier le 4 décembre 1816, 2^e chef de timonerie le 1^{er} mai 1819, capitaine au long cours le 11 mai 1824, enseigne de vaisseau le 13 octobre 1828, lieutenant de frégate le 26 octobre 1830, lieutenant de vaisseau de 2^e classe le 22 janvier 1836, de 1^{re} classe le 6 avril 1844, capitaine de frégate le 22 janvier 1849, Chevalier de la Légion d'Honneur le 25 avril 1844 et retraité le 8 mars 1854.

Successivement embarqué sur le vaisseau le Jemmapes, le transport l'Elan et la canonnière brick n° 189, en guerre de 1811 à 1814. Il monta les bricks l'Eneas, le Jason, le transport l'Elan, la gabare la Ménagère et commanda la gabare l'Infatigable, le brick canonnière la Lilloise, la péniche n° 1, le vapeur le Fulton, la corvette la Camille, campagne de guerre de La Plata 1837 ; il commanda le vapeur le Voyageur et le brick l'Observateur. Capitaine au long cours le 25 mai 1822, il commanda au commerce pendant deux ans, cinq mois et vingt-trois jours le trois-mâts la Vestale et la gabare l'Infatigable.

Il épousa le 14 décembre 1840 M^{lle} Adélaïde Lapierre, dont un frère devait devenir capitaine de vaisseau et commandeur de la Légion d'Honneur, et mourut le 25 septembre 1854, laissant trois filles et un fils qui devait être médecin de la marine, ainsi que son petit-fils.

Sa mémoire fut entouré des plus vifs et des plus légitimes regrets, car aux qualités de l'excellent homme de mer, il joignait les plus heureux dons de l'intelligence et les qualités non moins précieuses du cœur qui constituent l'homme de bien.

Le capitaine de frégate J.-B. Pichez fut atteint par la retraite et une fin prématurée au moment où cette modestie caractéristique du vrai mérite, lui avait fait décliner les offres du Ministre de la Marine qui voulait l'attacher à sa personne en qualité de Secrétaire.

Il réunissait cependant toutes les conditions nécessaires pour occuper ce poste d'honneur avec la plus haute distinction. Officier consciencieux, chef intrépide et juste, il joignait à la science technique de grandes qualités littéraires et il avait su toujours se concilier l'affection et l'estime de ses subordonnés et déployer, dans le cercle de la famille, les qualités les plus aimables unies à l'influence exercée par toutes les vertus du chrétien et de

l'homme de bien et caractérisées par la bonté la plus exquise et la plus franche loyauté, la vraie noblesse du cœur !

JEAN-MARIE-LÉON PICHEZ

(1871-1905)

Né le 11 juillet 1871 à Rochefort-sur-Mer, bachelier-èslettres, bachelier-ès-sciences (complet), élève du service de santé de la marine en 1893, externe des hôpitaux et de la clinique d'accouchement de Bordeaux 1894-1895 et 1895-1896.

Docteur en médecine et médecin de 2^e classe de la marine (fin 1896), lauréat de la Faculté de Médecine de Bordeaux 1897 ; médaille de bronze, prix Godard. Thèse : De la Synencéphalie ; attaché à l'infanterie de marine en 1897 et envoyé au Dahomey, Postes de Parakou et de Niki (Haut Dahomey) 1898-1899 ; chevalier de l'Etoile noire du Benin, 1900 ; médaille coloniale (Haut Dahomey), 1900.

Embarqué sur le cuirassé Jauréguiberry février 1901 à décembre 1902. Escadre active de la Méditerranée, proposé pour le grade de médecin de 1^{re} classe, 1902 ; démissionnaire (1902), officier du Nicham de Tunis en 1902 ; établi médecin à Paris, boulevard Voltaire 115 (janvier 1903) ; reçu 12^e au concours des médecins du Bureau de bienfaisance de Paris 1903 ; directeur des cours et administrateur de la Société française de Sauvetage du XI^e arrondissement (Médaille d'argent) ; secrétaire de la Société de Médecine du X^e arrondissement ; membre de la Société des médecins du Bureau de Bienfaisance, a publié dans le bulletin de cette Société :

« L'Assistance des pauvres à domicile est-elle réalisable à

« Paris, sans aucune charge nouvelle pour l'assistance

« publique ? »

Membre du Syndicat des Médecins de la Seine ; médecin consultant de l'Œuvre de la Tuberculose humaine (dispensaire du XI^e arrondissement) ; membre de la Société civile du « Concours médical » ; médecin des « Mille et de l'Union amicale des Enfants de la Seine » ; membre de la Société « l'Abri » ; membre de l'Union des Sociétés régimentaires ; membre de la Société « Les Anciens Marsouins. »

Décédé à Paris le 2 septembre 1905 ; enterré à Pantin, cimetière parisien le 5 septembre 1905.

« C'est le cœur qui sent Dieu, a dit Pascal, et non la raison. »
« Voilà ce que c'est que la foi : Dieu sensible au cœur, non à la raison.
« Que crains-tu donc, âme chrétienne, dans les approches de la
« mort, dit Bossuet ? Peut-être qu'en voyant tomber ta maison tu
« appréhendes d'être sans retraite ? Mais écoute le divin apôtre » :
« Nous savons, nous savons, dit-il, nous ne sommes pas induits
« à le croire par des conjectures douteuses, mais nous le savons très
« assurément et avec une entière certitude « que si cette maison de
« terre et de boue, dans laquelle nous habitons, est détruite, nous
« avons une autre maison qui nous est préparée au ciel. »

II Cor. V. I.

Après les obsèques religieuses, M. le docteur Dally, qui représentait le Syndicat des médecins de la Seine, a retracé la vie sitôt brisée de Léon Pichez, dans des paroles lapidaires :

« Fils d'un père médecin de la marine en retraite, aujourd' hui chirurgien en chef honoraire des Hospices civils de la Rochelle, ancien médecin de la marine lui-même, sa profession aventureuse l'entraîna dans les régions les plus malsaines du Sénégal, où il faillit payer de sa vie son dévouement à son pays.

« Revenu en France, marié, il s'installa à Paris, où il sut rapidement se créer une situation honorable que l'avenir n'aurait fait que développer. »

Pichez était un de ces hommes dont le corps médical tire son honneur et sa noblesse. D'une intelligence lucide et active, et malgré les travaux journaliers de la clientèle, il trouvait encore des loisirs pour des œuvres de solidarité sociale comme celle des Sauveteurs de la Seine, dont il était un des membres les plus actifs, et dans les Sociétés professionnelles, dont il faisait partie, sa parole intelligente, hardie, novatrice, venait souvent nous apporter des idées toujours écoutées et appréciées.

« A ces qualités de l'esprit, il joignait celles du cœur ! Je le sais, moi, qui vais après lui chez les pauvres qu'il soignait dans sa circonscription du bureau de bienfaisance, et j'ai recueilli partout les traces de sa bonté, de sa sollicitude pour les déshérités de la vie !

« Et s'il fallait parler de ses qualités de confrère et d'ami, dirais-je combien nous estimions sa droiture, sa serviabilité, la sûreté de son commerce, son accueil cordial, sa loyale confraternité ?

« Homme de bien, esprit d'élite, cœur d'or, telles sont les qualités éminentes qui créaient autour de lui, la sympathie et la confiance et que je viens saluer, au bord de sa tombe, au nom de tous ses confrères du Syndicat. »

« Qu'il nous soit permis d'appliquer au docteur Léon Pichez les paroles du docteur J. Morin sur la tombe du docteur Charles de Richemond, son cousin.

« Nous saluons en lui une victime du devoir professionnel : s'il est une pensée bienfaisante dans cette catastrophe qui nous laisse interdit, n'est-ce point celle-là ?

« Qu'un blessé meure sur le champ de bataille, ou qu'il ait la force de se rendre lui-même à l'ambulance pour y mourir des suites lointaines de sa blessure alors qu'il s'était cru sauvé, il a droit aux mêmes honneurs de la part de ses frères d'armes : c'est pour la même cause qu'il a perdu la vie ! »

Bulletin de la Société médicale des bureaux de bienfaisance de Paris et Revue d'assistance médicale, octobre et novembre 1905, pages 203, 204, 235.

JEAN-BAPTISTE-ALEXIS FRADIN

(1769-1834)

Né à Rochefort, le 11 juillet 1769, le capitaine de vaisseau Jean-Baptiste-Alexis Fradin vint terminer à la Rochelle son honorable carrière, le 14 mai 1834 ⁴². La tombe de l'intrépide marin est à Saint-Maurice comme celle du contre-amiral Bourdé (1763-1851).

Fradin entré au service en qualité de volontaire, le 17 août 1784, sur la gabare la Vigilante, donna de bonne heure des preuves de bravoure et de sang-froid. Envoyé en mission à la Martinique en 1785, il fit contre les nègres révoltés la laborieuse campagne de 1791 à 1792.

Enseigne le 8 avril 1793, il fut embarqué sur le vaisseau la Révolution de l'escadre de l'amiral Morard de Galles. La même année, au mois de novembre, il justifia sa promotion au grade de lieutenant, par la part qu'il prit au combat soutenu par le vaisseau de la République les Droits de l'homme contre le vaisseau anglais l'Alexander. Capitaine de frégate, le premier germinal an 4, et commandant la Tamise, il livra trois batailles aux Anglais, amarina un bâtiment de guerre et détruisit un grand nombre de navires de commerce.

La pénible et glorieuse campagne de l'Embuscade à Saint-Domingue en 1802, lui valut le grade de capitaine de vaisseau. Il remplit avec distinction les travaux qui lui furent confiés dans des expéditions militaires importantes.

La flotte de Brest était commandée par le vice-amiral Villaret de Joyeuse, celle de Rochefort portait le pavillon de la Touche-Tréville. Ces forces devaient être suivies par d'autres escadres destinées à remplir les vides occasionnés par la guerre ou le climat, mais les nouveaux convois furent retardés par divers obstacles.

L'historien des Victoires et conquêtes constate que Bonaparte qui régla lui-même tous les détails de l'expédition, choisit des officiers distingués par leur valeur, leurs talents et leur expérience pour composer les états-majors.

Nous n'avons pas à raconter ici la conquête de Saint-Domingue, l'Embuscade fut associée à toutes les opérations militaires de l'armée

française, elle contribua aux prises du Port-au-Prince et du fort Dauphin, et protégea le débarquement des troupes. Pendant l'attaque du premier de ces points, elle arma une embarcation pour remorquer, jusque sous les canons du fort Bizoton, le radeau chargé des pièces d'artillerie de siège. Le haut de la rivière du cap fut fermé par l'équipage pour empêcher le passage des nègres insurgés. Envoyée en croisière sur la côte, l'Embuscade arrêta à la mer trois navires suspects qui furent conduits à bon port. D'heureuses incursions furent dirigées contre les rebelles, principalement à l'Artibonite, dans la rivière Massacre et au Tronc-du-Port. Un fléau terrible se joignit à la guerre. La fièvre jaune ravagea cruellement les rangs des Français vainqueurs.

Après un voyage à la Jamaïque, le 27 avril 1803, Fradin appareilla pour la France pour se ravitailler. Déjà l'Embuscade avait atteint le golfe de Gascogne, lorsqu'on signala une voile. Le vaisseau anglais de 110 canons, le Victory, donna la chasse à la frégate française et, sans déclaration de guerre, au mépris du droit des gens, enleva le navire délabré, hors d'état de lutter contre des forces supérieures. L'état-major fut déclaré prisonnier de guerre, sur parole, et conduit à Gibraltar le 12 juin 1803. Fradin donna à ses compagnons d'armes des certificats attestant leur fermeté, leur zèle et leur bravoure, pendant l'expédition de Saint-Domingue. Mais leur carrière était brisée par la captivité, ils ne furent échangés qu'en 1810.

Membre, puis officier de la Légion d'honneur (15 pluviôse et 25 prairial an XII), Fradin reçut le 18 août 1814, les insignes de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il devint adjudant près le préfet maritime de Brest. Retraité, Fradin mourut le 14 mai 1834 dans la maison qu'il habitait à Saint-Maurice, entouré de la considération méritée à l'homme privé par la loyauté du caractère, à l'homme public par le dévouement inaltérable à la gloire et à la grandeur de sa patrie.

Formation des escadres composant l'armée combinée, sous
les ordres du vice-amiral Villaret-Joyeuse

Escadre d'observation composée des bâtiments espagnols : Les vaisseaux le Guerriero, le San-Paolo, le Neptuno, le San-Francisco d'Assi, le San-

Francisco de Paul, la frégate le Soledad, la corvette la Vigilante.

Première escadre : Vaisseaux : le Cisalpin, le Mont-Blanc, le Gaulois, l'Océan, monté par le vice-amiral Villaret-Joyeuse, le Patriote, le Jean-Jacques Rousseau. — Frégates : l'Uranie, la Cornélie, la Syrène. — Corvettes : la Serpente, la Diligente, la Découverte.

Seconde escadre : Vaisseaux : l'Union, l'Argonaute, le Foudroyant, monté par le contre-amiral la Touche-Tréville, l'Aigle, le Duguay-Trouin, le Héros. — Frégates : la Franchise, la Guerrière, l'Embuscade. — Corvettes : le Renard, le Tricolore.

Troisième escadre : Vaisseaux : le Watigny, la Révolution, le Scipion, monté par le contre-amiral, le Duquesne, le Jemmapes. — Frégates : l'Infatigable, la Vertu, la Valeureuse. — Corvettes : la Mignonne, le Poisson-Volant.

Escadre légère : Vaisseaux bataves : le Brutus, le Neptune, le Jean-de-Witt. — Frégates françaises : la Comète, la Clorinde, la Poursuivante.

Convoi : Frégates et corvettes armées en flûte : la Furieuse, la Précieuse, la Fidèle, la Fraternité, la Bayonnaise. — Corvette : la Cigogne.

CHARLES D'ORBIGNY

(1770-1856)

Chirurgien de la marine, naturaliste du gouvernement, correspondant du muséum, membre des Sociétés philomathique, géologique, des sciences naturelles et de l'Institut historique de Paris, correspondant des académies de Londres, d'Edimbourg et de Dublin, l'un des fondateurs des Sociétés médicale et des sciences naturelles, membre de l'académie, de la Société d'agriculture et de la Société philharmonique de la Rochelle, Charles d'Orbigny naquit pendant une traversée d'Amérique en France, le 2 janvier 1770. Cette circonstance paraît avoir déterminé toute sa carrière passée sur mer ou dans les ports. Dès l'âge de 15 ans, il embarque comme volontaire d'honneur faisant fonctions de chirurgien sur la frégate l'Ariel, puis sur le vaisseau le Réfléchi. Chirurgien adjudant-major, il est attaché à l'hôpital maritime de Brest et continue à servir à la mer ou dans les hôpitaux de Brest, Lorient et Paimbœuf. Simple volontaire en 1785, il est, en 1803, médecin de première classe dans l'armée expéditionnaire d'Irlande ; l'année suivante, il est envoyé comme médecin principal pour inspecter les hôpitaux des prisonniers de guerre français en Angleterre.

Après douze années de services très actifs, il se retire, à la paix, décoré et rentre dans la vie civile.

Il cultive, dès lors, les sciences naturelles avec un zèle et une persévérance bien rares, tout en exerçant avec désintéressement la médecine à Esnandes, puis à la Rochelle, de 1821 jusqu'à son décès, le 20 octobre 1856.

« Non content de ramasser et de décrire lui-même un
« grand nombre d'animaux marins, il fut un des correspon-
« dants les plus actifs de Cuvier, et c'est à lui que la ville
« de la Rochelle doit en grande partie la fondation de son
« musée départemental. Les quatre fils de M. d'Orbigny se
« sont occupés, à des degrés divers, de la science si chère à
« leur père. Deux d'entre eux n'ont pas voulu avoir d'autre
« carrière. » (A. de Quatrefages.)

Alcide-Charles-Victor-Marie, né à Couéron, près Nantes, le 19 fructidor an X, « a conquis une réputation justement
« méritée par un beau voyage dans l'Amérique méridionale
« et par d'importants travaux de paléontologie, qui ont
« amené sa nomination de professeur au Jardin des plantes. »

Chevalier de la Légion d'honneur et titulaire de nombreux ordres étrangers.

Charles Fleury, né aussi à Couéron, le 2 décembre 1806, professeur de géologie au muséum et décoré de la Légion d'honneur, a publié le célèbre dictionnaire universel d'histoire naturelle et divers ouvrages estimés de géologie.

GIGAUX DE GRANDPRÉ

(FRANÇOIS-GERMER-AUBIN)

(1773-1828)

François-Germer-Aubin Gigaux de Grandpré, fils de messire Ambroise-Ignace Gigaux de Grandpré, écuyer, conseiller du roi (né à la Rochelle le 1^{er} août 1748,) et de Jeanne-Françoise Penetreau des Augiers, est né le 2 novembre 1773 à Saint-Martin (île de Ré) et eut pour parrain messire Germain Gigaux, président de l'élection de la Rochelle. Gigaux de Grandpré entra d'abord dans la marine marchande le 1^{er} juin 1790 sur le Saint-Jacques, il fit la traite et les campagnes de Lisbonne, de la Côte-d'Or et de Saint-Domingue.

Le 27 avril 1793, sur la goëlette l'Active, il fut pris par le négrier anglais l'Alby de 18 canons.

Echangé, il entra le 7 février 1794 au service de l'Etat ; embarqué comme aspirant sur la frégate le Tartu, il fit une croisière sur les côtes d'Espagne, soutint divers combats contre des frégates anglaises, hollandaises et un vaisseau espagnol, s'empara d'une corvette de 28 canons et d'un grand nombre de bâtiments de guerre et du commerce.

A la grande action du 1^{er} juin (13 prairial, an II), il rentra avec l'armée navale, appareilla de Bertheaume pour une mission dans le Nord, amarina plusieurs bâtiments ennemis, relâcha à Bergen et ramena les prises dans les ports de la Manche et à Brest.

Il passa sur la frégate la Médée en 1795 et s'empara d'un certain nombre de navires marchands et de guerre dans une croisière aux Açores, sur les côtes d'Espagne et de Portugal.

La même année, enseigne à bord de la frégate la Néréide, il est envoyé à la rencontre d'un convoi anglais venant de la Jamaïque. La presque totalité du convoi est amarinée. La Néréide soutient un combat de 48 heures contre deux frégates anglaises, passe sous la volée de sept vaisseaux mouillés dans

les couraux de l'île d'Yeu et essuie intrépidement leur feu. Chassée par quatre frégates anglaises, elle entre dans le pertuis Breton.

En 1796, Gigaux de Grandpré est successivement attaché à l'état-major de la canonnière la Dédaigneuse, de l'Elisabeth, du chasse-marée la Marie-Sainte-Anne qui soutient divers combats contre des navires de guerre et des corsaires anglais, amarine deux prises, sauve un convoi de 17 voiles, reprend trois bâtiments français capturés par l'ennemi, combat le brick anglais le Kangaroo et sauve 17 voiles à l'île des Saints.

En 1802, il est embarqué sur la corvette la Bergère qui fait une croisière contre les Algériens et soutient la chasse d'un vaisseau et de deux frégates anglaises.

En 1803, nous le trouvons sur la frégate l'Hortense, en 1804 sur la Syrène, sur un bateau embossé devant Boulogne, sur le paquebot la Charlotte, enfin à la tête d'une division de 18 bateaux d'embossage, commandant une canonnière.

Lieutenant de vaisseau en 1805, il fait une croisière sur le vaisseau l'Impérial, passe sur la Comète, sur les vaisseaux l'Ajux et le Jemmapes, sur la Charlotte, l'Amazone, le Riominho, le Phœnix, s'empare de 27 barques espagnoles, enlève le fort de Montaleo (1809-1812), embarque sur le vaisseau le Charlemagne de 1809 à 1812, est attaché à la flotille de Flessingue de 1812 à 1814, monte la corvette la Triomphante en 1814, est fait capitaine de frégate en 1816, attaché à la Salamandre de 1822 à 1824, et retraité le 11 mars 1827, après 35 ans 7 mois et 16 jours de services, avec le grade de capitaine de vaisseau honoraire et les décorations de chevalier des ordres de la Légion d'honneur et de Saint-Louis.

Gigaux de Grandpré est décédé à Rochefort le 30 mars 1828.

Armes : D'azur au chevron d'or, accompagné en chef d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles de même, et en pointe de deux lévriers d'argent. (Th. Phelippot.)

Louise-Thérèse-Emilie Gigaux de Grandpré épousa le 22 janvier 1850, Jules-Philippe-Alexandre de Meschinet ⁴³, docteur en médecine, médecin de la marine, chevalier de la Légion d'honneur, dont une fille, Jeanne, mariée à M. Moreau de Bellaing, officier, chevalier de la Légion d'honneur. Trois fils : Jacques, Jean et Paul.

Duperre
1775-1846



BARON VICTOR-GUY DUPERRÉ

(1775-1846)

Victor-Guy Duperré naquit à la Rochelle, le 20 février 1775. Fils de noblesse, l'adversité, qui n'est pas toujours un malheur, devait lui donner les débuts de Jean-Bart et de Duguay-Trouin, et sa fortune militaire approcher son nom des noms glorieux de Du Quesne et de Suffren.

Vingt-deuxième enfant issu du mariage de Jules-Augustin Du Perré, écuyer, receveur des tailles de l'Election, trésorier principal des troupes de l'artillerie et du génie, et de Marie-Gabrielle Prat-Desprez, il fut, au bout de quatre ans d'études, forcé de sortir du collège de Juilly, où sa famille ruinée ne pouvait plus le maintenir.

Mousse à seize ans dans la marine marchande, il fait un premier voyage à Saint-Domingue ; un second dans l'Inde, sur le navire le Henri IV armé par M. de Missy, depuis maire, sous-préfet, député.

On raconte qu'à la sortie du port, le capitaine Webb qui commandait le bâtiment ayant ordonné une manœuvre, le matelot qui l'exécutait tomba grièvement blessé d'une vergue sur le pont. L'équipage hésitait. Duperré s'élance dans la mâture et mérite de Webb cette parole prophétique : « Voilà un vrai marin », et tels furent ses progrès nautiques, durant cette belle et longue campagne, que Webb le déclarait, à dix-huit ans, digne de prendre le commandement d'un navire.

Il aurait donc été un de nos hardis capitaines rochelais, si les événements ne l'eussent appelé à servir sur un plus vaste théâtre.

Rentré au port en novembre 1792, quand la France en armes va répondre à l'attaque de l'étranger, Duperré, qui doit passer par tous les grades de la marine militaire, embarque, comme aide-timonier, sur la corvette le Maire-Guiton et la frégate le Tartu, puis, comme enseigne auxiliaire, sur la frégate la Virginie.

Il devient prisonnier de l'Anglais, après s'être distingué, comme officier de manœuvre dans ce mémorable combat du 17 avril 1796, où s'illustre Jacques Bergeret, l'un de nos brillants officiers généraux.

Enseigne entretenu, le 21 mars, échangé en novembre 1797, Duperré revient à la Rochelle.

Après un court embarquement sur le Wattignies, lieutenant de vaisseau, il commande la corvette la Pélagie, se signale dans un incendie, qui menace l'arsenal de Lorient et reste toujours à la mer, jusqu'à l'heure où il rencontre Napoléon au camp de Boulogne, le 10 décembre 1803.

Il s'en fait remarquer, embarque sur le vaisseau le Vétéran, que commande le prince Jérôme Bonaparte, et obtient enfin, le 23 septembre 1806, le grade de capitaine de frégate, que, durant deux années, tous ses chefs avaient instamment et vainement sollicité pour lui.

C'est à ce moment que le jeune officier se révèle et se place au rang des maîtres. En effet, commandant la frégate la Sirène, il revient de la Martinique en France, quant aux approches de l'île de Groix, il est attaqué à la fois par un vaisseau et une frégate détachés d'une division anglaise.

A la brutale sommation de l'ennemi : « Amène ou je te coule », Duperré avait répondu : « Coule si tu peux, je n'amène pas. Feu partout » ; et soutenant l'honneur de son pavillon, il consacrait la fierté de ses nobles paroles, en combattant seul contre deux, pendant cinq quarts d'heure, et en échappant ensuite à l'ennemi pour rentrer victorieux au port de Lorient.

L'Empereur aimait le courage heureux. Le succès de la Sirène valut à Duperré le grade de capitaine de vaisseau et le commandement de la frégate la Bellone.

Il part pour l'île de France, entre en croisière, et, sur les lieux mêmes où l'immortel bailli de Suffren se faisait craindre, à l'égal de la peste, par les Anglais, Duperré leur fait subir des pertes considérables.

Chaque rencontre est un triomphe.

De ses prises, il forme une division et rentre à l'île de France pour y soutenir ce prodigieux combat inscrit aux fastes de la marine, sous le nom du Grand-Port. Tous savent comment, obligée de se mesurer seule avec quatre adversaires, la Bellone, après trois jours de lutte héroïque, demeure victorieuse, et comment Duperré, frappé à son poste d'honneur, en plein visage, portait cette noble cicatrice qui ajoutait à la mâle fierté de sa physionomie ⁴⁴.

L'éclat de son nom, la valeur de ses services, lui valurent alors les titres de membre, puis de commandeur de la Légion d'honneur, de baron de l'Empire et le grade de contre-amiral ⁴⁵.

Duperré n'avait pas encore trente-six ans, et c'était à coups d'exploits qu'il s'était frayé le chemin des dignités. L'Empereur lui confia, pendant cinq mois, le commandement de l'escadre légère de l'armée de la Méditerranée, aux ordres du vice-amiral Emériau, puis celui des forces navales françaises et italiennes réunies dans l'Adriatique. Il déploie son activité féconde avec un succès constant. Des chantiers s'élèvent à Venise et bientôt il se vit à la tête d'une escadre de trois vaisseaux, deux frégates et plusieurs corvettes, armée et équipée par ses soins. Bloqué à Venise par l'armée autrichienne, il prit position dans les lagunes et tint l'ennemi en respect. C'est là que le surprit la nouvelle de l'abdication de Fontainebleau. Forcé par des ordres réitérés d'abandonner à l'étranger une flotte, qu'il avait en quelque sorte créée, Duperré forma ses officiers et matelots en colonne et rentra en France, à leur tête.

L'année 1815 le voit chevalier de Saint-Louis et préfet maritime à Toulon, qu'il protège encore contre l'ennemi.

Après le désastre de Waterloo, le baron Duperré, resté d'abord sans commandement, obtint, en 1818, celui de l'escadre des Antilles. Pendant cette station, la frégate la Gloire porta dignement son pavillon depuis la Guyane jusqu'à Terre-Neuve. Le commerce français fut protégé contre les entreprises des pirates qui infestaient les mers du Sud, et, dans deux

circonstances, Duperré se montra noblement soucieux de l'honneur du pavillon sous lequel il avait été « assez heureux comme chef pour n'obtenir que des succès sans revers. »

En 1820, Duperré est fait grand officier de la Légion d'honneur. Le 22 décembre 1822, il épousa M^{me} Claire-Adélaïde Lecamus, veuve du lieutenant-général comte Morio.

En 1823, il contribue vaillamment à la réduction de Cadix. Le 20 septembre, il enlève le fort Santi-Petri, et le 23, il commence à bombarder la place qui se rendit le 30, terminant ainsi, par un coup d'éclat, la campagne d'Espagne, après laquelle il est fait vice-amiral et grand-croix de l'ordre de Charles III.

On le trouve alors sur le Trident, commandant une escadre d'évolution dans l'Océan et la Méditerranée, puis il revient aux Antilles, chargé cette fois d'une double mission militaire et diplomatique et, comme toujours, ferme soutien des intérêts de la France.

Commandeur de l'ordre de Saint-Louis dès 1824, Duperré était préfet de Brest, depuis 1827, lorsqu'en 1830 le gouvernement résolut de châtier les insolences du dey d'Alger, décida l'expédition maritime (675 bâtiments) dont Duperré devint commandant. Il n'est point besoin de rappeler par quels efforts d'activité, le vice-amiral put, en quarante-huit jours, prendre la mer et débarquer les troupes que le général de Bourmont conduisit à la victoire, soutenu par l'artillerie de la flotte qui opérait une puissante diversion du côté de la mer ⁴⁶.

En concourant à réduire ce dernier refuge de la piraterie barbaresque, Jezair la glorieuse, la perle du Mogreb, et à y faire prévaloir, avec le pavillon de la France, un gouvernement chrétien, Duperré couronnait noblement sa carrière d'activité militaire.

Les titres de pair de France et d'amiral récompensèrent un dévouement éprouvé par 50 années de loyaux services. Il entre alors dans la vie politique. De 1834 à 1843, il est, par trois fois, investi du ministère de la marine et des colonies. « Ministre, a dit le baron de Mackau, Duperré devait montrer, comme il l'avait fait sur nos vaisseaux, de quelle sollicitude il entourait la marine et les hommes de mer.

M. de Loménie a peint l'attitude caractéristique de l'amiral-ministre à la chambre, au milieu des luttes parlementaires, sa massive carrure, sa figure brune et énergique, sa parole brève.

Lors de l'orageuse discussion de l'adresse, après le traité du 15 juillet 1840, plusieurs orateurs ayant longuement parlé de la flotte, Duperré, qui avait écouté muet tout ce fracas de paroles, excita un rire général d'approbation, lorsqu'il s'en vint à la tribune s'excuser, avec une humilité très-amusante, de prendre part à la discussion, « mais enfin, ajoutait-il, puisque tant d'orateurs ont parlé de la flotte, qu'il me soit permis d'en dire un mot, à mon tour. » Et, après quelques explications empreintes d'un laconisme de marin, le brave amiral termina par cette péroration digne de l'exorde : « Messieurs, si on se trouvait honoré du commandement et de l'emploi de cette flotte, croyez-moi, on saurait bien alors ce qu'on en ferait. »

Lorsque Duperré se retira du ministère en 1843, il était atteint de la maladie, qui devait le conduire au tombeau.

« Je le vois encore à son cher Monrepos, écrivait un ami, je le vois assis sous un vieux chêne, dépérissant et malade comme lui. Il me pria de traiter l'arbre atteint de la carie sèche, c'était ma spécialité de forestier, et je fus heureux de lui donner quelques instants de satisfaction en faisant reverdir l'arbre, tandis que les médecins ne pouvaient rien sur la santé du maître. » (Ernest de l'Hortet).

Il mourut en effet, le 22 novembre 1846, laissant à la marine un fils digne de lui, qui termina sa carrière comme vice-amiral.

Tous les biographes louent les éminentes qualités de Duperré : énergie, loyauté, désintéressement, abnégation, droiture, générosité, patriotisme, sans dissimuler qu'elles avaient à faire pardonner de la brusquerie et de l'emportement, dont il n'avait jamais su entièrement se défendre ; malgré tout, ses marins l'aimaient, parce qu'il les conduisit toujours à la victoire.

Ce qui importe à la postérité, ce sont les services rendus au pays ; ils sont éclatants et considérables.

« Pendant sa longue et si active carrière, dit M. Chassériau, jamais il ne perdit un bâtiment. S'il s'en félicitait, c'était moins pour s'en faire prévaloir que pour rendre grâce à Dieu. Profondément religieux, il invoquait, avec une ferme confiance, la Providence dans le péril, ainsi qu'il le disait dans les rares occasions où il se trouvait amené à parler de lui-même. »

C'est que les hommes de foi sont toujours les hommes du devoir.

Le 22 juillet 1830, sous la mairie de M. Viault, ⁴⁷ fils lui-même d'un intrépide capitaine de notre port, devenu plus tard juge consulaire, les Rochelais votent une épée d'honneur au vainqueur d'Alger ⁴⁸.

Trente-neuf ans après, le 17 octobre 1869, la statue en bronze de Duperré se dresse, au point même d'où il partit mousse à seize ans, pour devenir commandant intrépide, amiral, ministre, ayant « puisé dans les traditions de sa ville natale, que le nom de Guiton remplit encore », les principes et l'exemple des mâles vertus qui le distinguent et le placent au rang des grandes illustrations contemporaines ⁴⁹.

MERCIER-DUPATY

(LOUIS-EMMANUEL-FÉLICITÉ-CHARLES)

(1775-1851)

Fils du magistrat rochelais, auteur des Lettres sur l'Italie, Charles-Marguerite-Jean-Baptiste et de Louise-Elisabeth Carré, né à Blanquefort, près Bordeaux, le 30 juillet 1775, Louis-Emmanuel-Félicité-Charles Mercier-Dupaty, compris dans la réquisition de 1793, fut incorporé dans la marine où il servit, comme matelot pendant un an ; aspirant de marine de 3^e classe, il prit part au combat naval du 13 prairial an II, à bord du Patriote, enseigne de vaisseau de 2^e classe pour sa belle conduite à ce combat ; versé au corps des ingénieurs-hydrographes, il passa, quelque temps après, au génie militaire où il ne resta que peu de temps.

En congé, littérateur et auteur dramatique, il fit jouer une pièce l'Antichambre, qui parut contraire au Premier consul ; arrêté, sous prétexte qu'il n'était pas en congé régulier, il fut conduit à Brest et retenu prisonnier sur les pontons.

Remis en liberté, grâce à l'influence de Joséphine, Dupaty reprit sa carrière littéraire et son opéra bouffe sous le titre de Picaros et Diégo excite encore aujourd'hui la plus franche gaieté.

Elu membre de l'Académie française, le 18 février 1836, contre Victor Hugo, en remplacement du vicomte Laine ; reçu le 10 novembre suivant et remplacé par Alfred de Musset, il mourut à Paris, le 29 juillet 1851.

La leçon de Botanique, la Jeune Mère, le Jaloux Malade, etc., furent remarqués au Vaudeville comme des ouvrages remplis d'esprit, de fraîcheur et de grâce, auxquels on pouvait seulement reprocher quelques concetti, quelques madrigaux un peu trop doratiques. Il montra bientôt qu'il pouvait réussir dans un genre plus élevé, par sa comédie de la Prison militaire (1803), l'une des pièces les plus fortement intriguées du théâtre moderne. Il

composa ensuite l'Opéra Comique, Ninon chez Madame de Sévigné, La Jeune Prude, Le Chapitre Second. Sous la restauration, inspiré par une noble indignation, il écrivit son poème des Délateurs, ou trois années du XIX^e siècle (1819), qui fut à la fois un bel ouvrage et une bonne action.

Son oncle Louis-Charles, l'hippocographe, naquit à la Rochelle, le 4 décembre 1744. Louis-Marie-Charles-Henri, le statuaire, membre de l'Institut, naquit à Bordeaux, le 29 novembre 1771 et mourut le 12 novembre 1825.

Le maréchal de Grouchy (1766-1847), Condorcet (1743-1794) et Cabanis (1757-1808) étaient les neveux de Charles-Marguerite-Jean-Baptiste Mercier-Dupaty, qui eut pour secrétaire le célèbre Vergniaud.

FRANÇOIS GRAVOUILLE

(1780-1865)

Le docteur Léon Pichez avait entrepris et a laissé inachevée une notice sur son bisaïeul et sur son aïeul. C'est un pieux devoir, pour nous, de tenter de faire revivre ces deux nobles physionomies des marins d'autrefois.

Jean-Baptiste-François Gravouille, capitaine de corvette, bien que né à Paimbœuf, le 23 février 1780, appartient à Rochefort par son mariage et la plus grande partie de sa vie, et à la Rochelle par la résidence de plusieurs membres de sa famille.

Il débute comme mousse, le 24 septembre 1795, à bord de la galiote canonnière l'Emilia Louisia.

Le 29 mai 1796, il embarque sur la frégate la Résistance. Il soutient un combat d'une heure, à l'entrée de Brest, contre un vaisseau et une frégate. Le 9 mars 1797, la frégate la Résistance a été prise, après trois quarts d'heure de combat, par les frégates anglaises la Minerve et la Nymphé.

Prisonnier de guerre en Angleterre du 10 mars 1797, au 30 septembre 1801.

Dans sa campagne sur la frégate la Surveillante, il a été expédié, plusieurs fois, au fort Dauphin et au Port français.

Dans l'une de ces expéditions, il fut blessé à la jambe, en sautant à bord d'une barque de nègres insurgés, avec laquelle il était aux prises. Il était aspirant de 2^e classe du 8 décembre 1802. Après un embarquement sur le brick le Courrier de Saint-Domingue, il est second capitaine de l'avisos l'Océan, pour un voyage du Cap français à la Nouvelle Angleterre et de là à Vigo.

Aspirant de 1^{re} classe le 1^{er} juin 1807, sur le vaisseau le Héros, il sort, avec l'armée commandée par l'amiral Villeneuve, le 21 octobre 1805, et reçoit l'ordre de l'amiral Magon de prendre le commandement d'un navire américain, capturé par le vaisseau le Héros et de le conduire à Cadix.

Il est fait prisonnier de guerre, le 14 juin 1808, par les Espagnols, après deux jours de combat et de bombardement et pendant sa captivité, du 15

juin 1808 au 18 juin 1814, il rédige un journal plein d'intéressantes observations, terminé à Moreton Hampstead, le 1^{er} août 1811.

Les prisonniers de guerre français furent durement traités au fort Saint-Sébastien, sur les pontons, à l'île de Cabrera ; sur cinq mille captifs, trois mille périrent de misère par la barbarie des espagnols. Emmenés en Angleterre ils furent conduits à Moreton Hampstead. En 1810, les prisonniers de guerre français fondèrent un théâtre, François Gravouille joua dans le Distrain, le Conciliateur, Guerre ouverte ou ruse contre ruse, l'Imposteur, le Thé, l'Avare, l'Anchon, les Trois Jumeaux Vénitiens, le Sourd ou l'Auberge pleine, la Femme Jalouse, les Menechmes, une Soirée de Carnaval ou les Arrêts Inutiles. Mais le Gouvernement anglais fit fermer le théâtre, seul amusement que les prisonniers pouvaient se procurer. En 1812, François Gravouille ouvrit un cours de grammaire générale. Le journal se termine en 1812, au moment où les prisonniers apprennent que 30.000 personnes ont péri dans l'incendie de Moscou.

Lieutenant de vaisseau du 1^{er} août 1816, après une campagne sur la gabare l'Infatigable, il est attaché au port de Rochefort. Embarqué sur la gabare la Durance, il fait une campagne à Cayenne et aux îles du Vent et Sous le Vent. Après des voyages sur la corvette l'Hébé à la Martinique et à Saint-Domingue, il commande la corvette la Lybis, pendant 3 voyages de Brest à Toulon, pour transporter des condamnés, et il est promu capitaine de corvette, le 1^{er} mars 1831 et retraité, le 31 décembre 1832, après 429 mois, 5 jours de services, soit 35 ans, 9 mois 15 jours, dont 77 mois 10 jours en guerre et 124 mois, comme prisonnier de guerre, dont huit ans à l'île Sert de Cabrera.

Chevalier de Saint-Louis, le 17 août 1822, chevalier de la Légion d'honneur, le 10 avril 1832 ; il fut fait officier, le 15 mars 1864 ; à ses services maritimes vint alors s'ajouter une carrière civile, pendant laquelle, il se fit apprécier comme administrateur des Hospices et du Bureau de Bienfaisance, et véritable homme de bien, après avoir été un vaillant officier. Le commandant Gravouille mourut en chrétien, comme il avait vécu. Il est décédé à Rochefort, le 2 avril 1865, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Jean-Baptiste-François Gravouille avait épousé, le 26 février 1816, Adélaïde-Jeanne Payen (28 août 1791-2 mai 1865), fille de Marie-Nicolas Payen, capitaine de marine et de Hermine-Geneviève Gaschet et sœur de

Charles Beaurepaire Payen, médecin militaire et aquarelliste de mérite (1^{er} avril 1793-20 avril 1835 à Alger). De ce mariage, outre un enfant mort jeune, Amédée Gravouille, médecin de la marine (1824-27 mai 1847 à O'Taïti), Fanny, décédée religieuse, le 4 octobre 1855, et Alfred Gravouille, qui épousa, le 20 juin 1842, Juliette Vermot (19 avril 1894). Leur fille Emma-Angélique Marie (16 mars 1849-26 décembre 1883), épousa M. le docteur L. M. Ernest Pichez, le 14 juin 1870.

Jean-Augustin-Clément-Alfred Gravouille, né à Saint-Nazaire (Charente-Inférieure) le 23 novembre 1816, embarque comme novice à Nantes sur l'Adolphe, le 12 avril 1834, passe sur le Jules. Lieutenant sur le Cygne, il est levé, le 28 juin 1838 pour la marine militaire, matelot de 3^e classe, sur le Veloce, élève volontaire de 2^e classe sur la Tactique, le 24 septembre 1838, puis sur l'Atalante, 2^e capitaine sur l'Aristide en 1842, capitaine du Jules en 1843, 2^e capitaine sur l'Echo en 1846, sur la Seudre en 1849, capitaine sur l'Echo de 1850 à 1855, soit 38 mois, 18 jours de services à l'Etat, dont 35 mois 22 jours en qualité d'élève volontaire, 149 mois 7 jours au Commerce, dont 37 mois 28 jours en qualité de second et 66 mois 11 jours en qualité de capitaine ; total : 187 mois 25 jours, ou 15 ans, 67 mois 25 jours.

Capitaine expert du bureau Véritas du Lloyd français, Alfred Gravouille a terminé sa carrière, en qualité de capitaine de port, entouré, comme son père, de l'estime générale, par la dignité de son caractère et sa haute honorabilité.

MESCHINET DE RICHEMOND

(1783-1868)

La vraie piété est la base du bonheur.

Mon cher collègue et ami,

A l'heure où vous achevez les biographies des Marins rochelais que j'ai lues et suivies dans le journal la Charente-Inférieure, vous me permettrez de vous adresser un reproche.

C'est un droit qui me paraît appartenir à l'amitié de nos pères. Tous deux étudièrent à Rochefort sous les mêmes maîtres : Romme, un habile dans les sciences mathématiques, et de Lespin, plus tard recteur de l'Université.

Si, par une réserve que je comprends et que j'apprécie, vous n'avez pas placé votre digne père, à la date et au rang qui lui appartenaient dans cette galerie rochelaise, il me semble, à moi, permis de suppléer à ce silence. J'ai dit, quelque part, que M. de Richemond avait, dans tout le cours d'une longue et honorable carrière, réalisé cette devise : « Foi et devoir ⁵⁰. » Laissez-moi donc maintenant montrer à l'œuvre cet homme modeste, obligeant et serviable, consciencieux et bon, dont la perte fut par tous si vivement sentie.

S.-L. MESCHINET DE RICHEMOND
1783-1868



Samuel-Louis Meschinet de Richemond, fils d'un armateur de la Rochelle, naquit en notre ville, le 10 juin 1783. A seize ans, il entre dans la marine militaire et embarque sur la bombarde le Sphinx.

Aspirant de seconde classe, le 17 septembre 1800, après des examens subis devant l'illustre Monge, on le voit, successivement et, en cette qualité, sur le vaisseau le Foudroyant, le cutter le Renaud, et la frégate l'Embuscade.

Attaché à la division de la Touche-Tréville, il fit la laborieuse campagne de Saint-Domingue, assista aux prises de Port-au-Prince et du fort Dauphin et, sur la côte, lutta longtemps contre les nègres insurgés, il commanda deux goëlettes arrêtées par l'Embuscade, durant ses croisières, et lutta contre un autre ennemi, la fièvre jaune, échappant providentiellement au péril, dont plus tard un Rochelais aussi, Henri Saillard, jeune lieutenant de vaisseau, devait être la victime, quand l'avenir se présentait si fortuné devant lui.

L'Embuscade revenait en France lorsqu'elle fut, dans le golfe de Gascogne, avant la déclaration de guerre, amarinée par le vaisseau anglais, le Victory, de 110 canons.

Prisonnier sur parole, de Richemond traverse l'Espagne et revient à Rochefort, où il fut attaché à la division du port.

A ce moment, le collège de cette ville était créé. L'honneur de la parole donnée imposait l'inaction au jeune aspirant, que le concours avait porté en 1804 à la première classe. S'il ne pouvait combattre l'ennemi, avant un

cartel d'échange, il pouvait du moins en préparer d'autres à cette noble tâche ; c'est ainsi qu'il occupa, jusqu'en 1811, la chaire de mathématiques à cet établissement.

L'échange lui rendit alors toute sa liberté d'action. Enseigne sur le brick le Flibustier, qui le faisait compagnon du docteur Quoy, depuis Inspecteur général du service de santé de la marine, de Richemond fit la station de Bayonne, des côtes d'Ibérie et de Socoa, et devint, en 1812, capitaine au 19^e de flottille. La croisière du Flibustier fut interrompue par la rencontre d'une goëlette anglaise d'une artillerie supérieure, renforcée de deux bricks de la même nation. Après un combat acharné, le Flibustier, brûlé sous Biarritz par l'ordre de son commandant, sauta, sans que l'ennemi pût du moins en approcher.

C'était le 13 octobre 1813.

Après un embarquement sur la Mouche, de Richemond commande, en 1814, un bateau canonnier et contribue à la défense de la place de Bayonne, puis il devient capitaine du brick le Lancier.

On le trouve ensuite sur les navires la Gironde, l'Epervier et l'Expéditive. Pendant le séjour de cette dernière gabare dans la baie du Croc de Terre-Neuve, cet officier fut chargé d'inspecter nos pêcheries, depuis cette baie jusqu'au cap d'Oignon.

Nommé lieutenant de vaisseau, le 22 août 1821, il est successivement embarqué sur la flûte la Seine et la corvette la Moselle. Attachée, en 1823, au blocus de la place de Cadix, la Moselle fut envoyée à San-Lucar, et de Richemond, spécialement chargé de l'armement des bateaux de flottille, sous les ordres du commandant Galabert, qui relatait sa conduite au ministre de la marine dans les termes suivants :

« Je dois vous informer, Monseigneur, du zèle avec lequel
« j'ai été secondé par mon état-major et mon équipage, et
« principalement par M. le lieutenant de vaisseau Meschinet
« de Richemond. J'en ai, dans le temps, rendu compte à
« M. le vice-amiral Duperré, et j'aurai l'honneur de solliciter
« votre bienveillance en faveur de cet estimable officier, »

Chevalier du Mérite militaire, deux ans après, de Richemond fit trois campagnes sur le vaisseau le Breslaw, puis un voyage à la Martinique, sur la frégate la Caroline.

Au retour, attaché à l'état-major général de Rochefort, on lui confia le dépôt de la bibliothèque, des plans et archives de la marine.

Chevalier de la Légion d'honneur en 1831, capitaine de corvette en 1832, il fait partie de la station du Levant, décrite par le vice-amiral Jurien de la Gravière dans son livre : La Marine d'autrefois, souvenirs d'un marin d'aujourd'hui. Par un épouvantable ouragan, le 15 décembre 1833, le Superbe se perd à l'entrée de la rade de Parekia. Second du vaisseau, de Richemond se distingue avant, pendant et après le naufrage et sauve la vie de son commandant. Il embarque sur le vaisseau le Duquesne.

M. Meschinet de Richemond comptait, à ce moment, trente-cinq ans de bons et loyaux services, lorsqu'il fut mis à la retraite, le 1^{er} janvier 1835.

Il épousa, le 5 octobre 1837, Marie Catherine Elie Pichez, fille d'un officier de Marine, tué dans un combat. Elle n'avait qu'un frère pour proche parent et sa belle-mère pour amie, mais elle mourut, le 10 janvier 1839, à l'âge de trente-sept ans, après avoir, le 4, donné le jour à un fils.

Rentré dans ses foyers et toujours fidèle à ses principes de modestie, de Richemond y vécut au milieu des siens, dans un cercle d'amis, utilisant son expérience comme capitaine visiteur et expert du Lloyd français, qui trouvait en lui l'agent le plus consciencieux et le plus éclairé.

Trente-trois ans s'écoulèrent ainsi ; puis, mon cher collègue et ami, vint le jour où Dieu vous dispensa la douleur.

Ce fut le 6 août 1868.

Adieu, et bien à vous.

Signé : Hippolyte VIAULT, ✱

3 avril 1870.

Non, la mort ne rompt pas, pour le père et l'enfant,
Le commerce du faible avec le triomphant ;
Ils peuvent s'entr'aider vaillamment, l'un et l'autre,
Et les mondes meilleurs touchent encore au nôtre !

VICTOR DE LAPRADE.

De Richemond a laissé des récits de voyages, des Journaux maritimes techniques, des mémoires, notamment sur l'histoire de l'Egypte et de nombreux carnets historiques sur ses campagnes.

Ce nom est un de ceux dont on a dit : Il y a sans doute des renommées plus éclatantes, mais on trouverait difficilement une carrière plus dignement remplie que celle de l'officier, qui a réalisé la devise : Foi et devoir. Pour apprécier, comme il convenait, le capitaine de corvette Samuel-Louis Meschinet de Richemond, M. Viault a su allier l'éloquence du cœur à celle des lettres, qui lui a valu récemment le premier prix au concours ouvert pour l'éloge de Duperré.

Alf. DONEAUD, ✱

Professeur de littérature à l'Ecole navale de Brest.

Océan, de Brest, du 9 mai 1870.

L'amiral Jurien de la Gravière, de l'Institut, a laissé le récit suivant du naufrage du Superbe, dans la Marine d'autrefois, Souvenirs d'un marin d'aujourd'hui, p. 65 à 72 :

Un matin, deux frégates américaines, la Constellation et les Etats-Unis, deux bâtiments français, le vaisseau le Superbe et la frégate la Galatée appareillèrent dans la rade de Smyrne. Le vent soufflait du nord. Ces quatre navires débouchèrent rapidement du golfe. Arrivé sous les Mamelles, hautes montagnes qui s'élèvent presque en face de l'embouchure de l'Hermus, il fallut déjà prendre des ris. A la hauteur du cap Kara-Bournou, la brise était devenue une tempête. Il eût peut-être été sage d'aller alors chercher sur la côte voisine le mouillage de Folieri et d'y attendre le jour. Un certain point d'honneur retint également les Français et les Américains. Devant l'étranger, personne ne voulut être le premier à se montrer prudent. On passa outre. A minuit, on avait doublé Chio et Ipsara. Les avaries commencèrent. Des ancres furent arrachées par les vagues, des canons se démarrèrent ; le Superbe perdit son grand mât de perroquet. Quand le vent souffle en tourmente, le vaisseau de ligne est toujours celui qui subit les plus fortes avaries. Dans une mer moins resserrée, la position n'eût encore rien eu de critique. Ici tout était péril. Mettre en cap, c'était se laisser porter à la dérive vers une île quelconque ; continuer de courir vent arrière, c'était

demander au hasard une issue. A cette heure, les quatre navires partis ensemble de Smyrne étaient dispersés. Chacun d'eux suivit une inspiration différente. La Galatée tint la cape une partie de la nuit ; avant le jour, elle laissa arriver sur le cap Doro. Elle avait le meilleur pilote de l'Archipel, le fameux Dimitri ; mais que peuvent les pilotes, lorsque la tramontana negra passe sur l'Archipel ? Toutes les côtes sont alors enveloppées d'une nuée épaisse, le ciel est bas et noir, la mer n'a pas d'horizon. Ce sont des tourbillons de neige fondue, que la tempête chasse en hurlant devant elle. La Galatée jouait son existence sur un coup de dé : elle gagna. Au-dessus de lames déferlantes, on distingua tout à coup un point sombre. Était-ce le cap Doro ? Était-ce le rivage escarpé d'Andros ? La vie et la mort étaient dans cette question. Dimitri affirma que c'était le cap Doro : quelques instants après, on apercevait l'île anglaise. On avait vidé le canal, avant d'avoir pu s'assurer qu'on y était entré.

La Constellation fut relâcher à Milo, sans pouvoir dire peut-être par quel canal elle avait passé. La frégate les Etats-Unis, à bord de laquelle se trouvait le commodore Patterson avec ses deux filles, se crut un moment perdu. « En prière ! en prière ! » tel fut le cri de tout un équipage. La vague s'engouffrait entre Tine et Andros ; la frégate la suivit. Jamais, aux plus beaux jours de l'année, navire de guerre ne s'était aventuré dans cette bouche étroite. Seul un brick français, le brick la Flèche ⁵¹ inspiré par une heureuse audace, l'avait franchie la veille, quelques heures avant que la tempête n'éclatât.

Restait le Superbe. Il était de tous celui qui paraissait avoir le plus de chances de salut. Il avait à peine cessé un instant de poursuivre sa route. Les doutes sur sa véritable position étaient donc moindres. Le commandant calcula qu'il arriverait sur Andros avant le jour. Il vint au Sud-est, inclinant ainsi vers la gauche, reconnut, dès huit heures du matin, Tine et Myconi, et fut rapidement emporté dans le large passage, en y laissant, il est vrai, sa misaine qui lui fut enlevée par une rafale ; mais il avait encore son petit hunier et toute une journée devant lui. Peut-être eût-il dû alors tenter de sortir de l'Archipel : on l'a dit après l'événement. S'il l'eût fait, ce n'eût point été d'ailleurs sans danger ; toute une ceinture d'îles le séparait encore de la mer libre. L'île de Paros était peu distante : elle offrait le port de Nausse, vaste, sûr, habitué à receler des escadres. Les Russes y avaient établi, sous la grande Catherine, leur principal dépôt. Désarmé et presque sans voiles, avec un équipage accablé de fatigue, le Superbe se dirigea vers

ce refuge. On se croyait dans la passe, quand du gaillard d'avant s'éleva un cri d'alarme. On avait pris trop à droite, le pilote abusé conduisait dans une fausse baie. On se hâta de revenir au vent. Pendant plus d'une heure, il fallut se traîner péniblement le long d'une côte de fer. L'émotion était vive. Le sort du vaisseau dépendait d'un hunier que des grains gonflaient quelquefois à l'arracher de sa filière, qu'une rafale sinistre faisait d'autres fois ralinguer ⁵². Tous les yeux étaient fixés sur ce morceau de toile, car la terre ! les plus hardis n'osaient pas la regarder.

Sur le gaillard d'arrière, on restait heureusement impassible. Les ordres étaient donnés et exécutés avec le même sang-froid. La mer tient en réserve des ressources inconnues pour le courageux. La vague, en se retirant, repoussée par la côte, soutint, dit-on, le vaisseau par son remous ; les grains eurent des risées favorables ⁵³, après deux ou trois heures d'angoisses, le terrible cap qu'on avait craint de ne pas doubler, qu'on avait vu plus d'une fois déborder sur l'avant, fut enfin dépassé. On n'était pas pour cela hors de l'Archipel ; la nuit approchait ; il fallait courir de nouveaux hasards ou trouver un abri. Le pilote proposa le port de Parekia, voisin d'Antiparos. Jamais vaisseau de ligne n'y avait mouillé. On osa cependant, pressé par la perspective des dangers auxquels on avait hâte de se soustraire, on osa s'engager dans cet étroit canal, au fond duquel le pilote promettait un port... Le vaisseau talonne sur les roches, l'eau envahit la cale : en quelques minutes, l'avant est submergé : l'équipage se réfugie tout entier sur l'arrière. La mer était affreuse, mais la côte était proche. Dès le lendemain (16 décembre 1833) des moyens de sauvetage furent organisés, et si quelques malheureux, (neuf) trop confiants dans leurs forces, n'eussent tenté de gagner la terre à la nage, on n'eût pas perdu un seul homme dans cet épouvantable événement. Le vaisseau la Ville-de-Marseille fut envoyé au port de Nausse pour recueillir et ramener à Nauplie l'équipage du Superbe.

... La perte du vaisseau le Superbe eut un immense retentissement. On avait oublié que l'amiral Collingwood, vieilli dans les plus rudes croisières, déclarait la navigation de l'archipel grec impossible en hiver pour des vaisseaux de ligne. On s'étonna qu'un vaisseau eût péri. On eût dû remercier la Providence que, dans une si terrible catastrophe, au milieu de pareilles circonstances, un équipage de cinq-cent-soixante hommes eût été sauvé.

LOUIS-ALEXANDRE ROTHER

(1784-1847)

« Depuis 1792 jusqu'aux beaux jours de l'Empire, au moment où nos armées de terre remportent victoires sur victoires, de grands désastres dominant notre histoire maritime, et pourtant, dans cette période si triomphante d'une part, si malheureuse de l'autre, on ne saurait dire lesquels de nos soldats ou de nos marins, ont élevé plus haut la gloire du nom français.

« Dans la solitaire immensité de l'Océan, sans autres témoins du combat que le ciel et l'onde, il y eut de ces duels à mort où nos marins, clouant leur pavillon au grand mât, n'admettaient d'autre alternative que de couler, sauter ou vaincre ! » (De Loménie).

De 1793 à 1801, vingt-trois vaisseaux français tombèrent au pouvoir de l'ennemi ; mais notre drapeau ne fut amené que dans des flots de sang, puisque le nombre des morts et des blessés s'éleva, pour chacun d'eux, au chiffre effrayant de 261, en établissant une moyenne, d'après les documents les plus dignes de foi.

L'Angleterre, à l'abri de tout danger extérieur, riche d'armements nombreux et d'équipages expérimentés, s'emparait de nos colonies, détruisait nos pêches, anéantissait notre commerce maritime. Elle tarissait ainsi la principale source de recrutement pour notre marine militaire qui, si formidable, si constamment victorieuse, sous Louis XIV, à moitié détruite par les revers presque continuels du règne de Louis XV, commençait, à peine, à se relever sous Louis XVI, lorsqu'éclata la Révolution et, avec elle, la guerre générale.

Cependant d'intrépides croiseurs promenaient, de la Manche à Calcutta, le pavillon tricolore sur toutes les mers et faisaient souvent payer cher aux vaisseaux de l'Angleterre les triomphes de ses escadres.

Ce fut, au milieu de cette lutte redoutable mais inégale, que Louis-Alexandre Rother fit ses premières armes.

Né à Nantes, le 17 août 1784, fils de Samuël Rother, de Bienne (Suisse) et de Marie-Jeanne Raboteau, de la Rochelle, il épousa lui-même une

rochelaise, Charlotte-Elise Seignette, 1797-1829.

Alexandre Rother fut attaché à l'escadre invisible, commandée par le contre-amiral Allemand qui, pendant trois ans, infligea de grandes pertes aux Anglais dans la Méditerranée. (Levot et Doneaud, p. 4), escadre ainsi nommée parce qu'elle était composée de bâtiments de marche, qui avaient mission de brûler les navires de commerce et les comptoirs anglais, de harceler et d'enlever les navires isolés, tout en évitant la rencontre et la chasse des vaisseaux de haut bord.

Il n'est pas étonnant, que pendant cette guerre acharnée, presque tous nos officiers, malgré leur intrépidité, et Duperré lui-même, malgré sa constante fortune, aient payé leur tribut à la captivité.

Au retour d'une croisière, Rother devint donc prisonnier de l'Anglais.

Cette inactivité forcée fut rude à supporter, aux débuts mêmes de la carrière. Le jeune officier ne put s'y résigner et attendre l'échange définitif, c'est-à-dire consumer, sur les pontons anglais, les plus belles années de sa vie.

Il fit une tentative d'évasion, et blotti dans une charrette, il espérait déjouer l'attention de ses geôliers et gagner le littoral, lorsqu'atteint et grièvement blessé au genou par les agents de la police britannique, il fut rejeté sur les pontons, pendant huit longues années.

Lieutenant de vaisseau, le 7 mai 1812, Rother partit de l'arrondissement maritime de Toulon pour se rendre à Rochefort, port auquel il fut attaché, le 23 octobre 1814.

Il prit un appartement dans la maison d'un officier mort au champ d'honneur. Après vingt-cinq campagnes ⁵⁴, Jean Pichez avait été tué, dans la nuit du 5 juin 1812, en défendant la Dorade qu'il commandait contre une surprise des Anglais.

En 1819, Rother fut embarqué sur la gabare l'Expéditive. De 1822 à 1823, il commanda le transport l'Infatigable.

« Quatre jours après mon arrivée à Gorée, écrivait-il à un frère d'armes, je reçus l'ordre de M. le capitaine de frégate Clémendot, chef de la station, d'aller croiser sur la côte de Malaguettes, depuis les 7° latitude jusqu'aux 4° latitude, croisant presque toujours à vue de terre. Les six semaines qu'a duré ce voyage m'ont paru passer aussi vite que vingt-quatre heures.

Je suis de retour ici, depuis le 23 avril, voici la mauvaise saison qui va arriver ; toutes nos dispositions sont faites pour passer ces temps de pluies

et de grains, le plus noblement, et nous attendons, avec impatience, le retour des beaux jours pour prendre la mer.

« Je suis très content de l'Infatigable, c'est un bon navire qui se comporte parfaitement bien, marchant supérieurement surtout au plus près du vent. Quant aux officiers composant l'état-major, vous les connaissez, ils sont tous plus marins que leur capitaine et sont tous très aimables ; nous vivons à bord comme des frères, et de ce côté, je suis tout aussi heureux qu'il est possible de l'être. Gorée est un petit endroit de très peu de ressources, il est pourtant possible d'y faire de très bons dîners et, depuis quelques jours, nous en sommes accablés. Tous les habitants se donnent le mot pour nous donner de petits dîners, disent-ils, où on reste cinq et six heures à table. Je commence à en être si las, que je suis bien décidé à faire le malade à l'avenir. »

A la campagne de l'Infatigable succède celle de la corvette l'Hébé (1824 et 1825) chargée de réprimer la traite des noirs.

« Depuis son départ de Rochefort, elle a vu du gros temps dans le golfe qui avoisine notre pays ; du calme, de la pluie, du vent, de l'orage, dans celui de la Biafra, de la chaleur surtout, et maintenant la bise assez forte pour pouvoir supporter facilement les vêtements de l'hiver le plus rigoureux.

« Vous avez dû savoir, dans le temps, que le temps et les vents contraires, nous avaient forcé de brûler les étapes de la Corogne et de Cadix, à mon grand regret, ne connaissant ni l'un ni l'autre. Après avoir soufflé à Madère et à Sainte-Croix, nous fîmes route pour Saint-Louis, ensuite pour Gorée ; quinze jours après, pour le golfe de Biafra, en prolongeant la côte par huit ou dix brasses d'eau, visitant tous les endroits supposés pouvoir recevoir des navires traitant des noirs ; nous sommes restés deux jours au cap Coast, autant à Acra, descendant la côte jusqu'au petit Popo, et de ce point, allant directement attaquer le cap Formose, où la Bressane nous quitta pour aller se faire voir seule devant la rivière Bonny et le nouveau Calabar, elle entra dans la première et jeta l'ancre devant la capitale du roi Pepel. Peu de temps après, nous étions mouillés à l'embouchure de ladite rivière, après avoir arrêté et expédié pour Cayenne deux brigs de Nantes, l'Eugène et l'Alcade, et la goélette l'Antonia de la Martinique, tous les trois supposés faire la traite des noirs ; nous avons fait route pour le port Saint-Antoine (île du Prince), fait de l'eau, coupé la ligne par les 3° est, recoupé par les 17° ouest, et après 49 jours de mer nous avons mis du fer au fond sur la rade de Gorée.

« Voilà, mon bon ami, en aussi peu de mots qu'il m'a été possible, de crainte de vous ennuyer, une espèce de journal de notre voyage. Je pense que nous ferons notre retour en France, au mois de septembre ou octobre. J'attends, comme vous devez le penser, ce moment avec impatience, etc. »

De 1827 à 1828, Rother monta le brick le Grenadier.

Chevalier de l'Ordre du Mérite militaire, il fut promu au grade de capitaine de frégate, le 30 octobre 1829 et appelé au commandement de la gabare la Gironde.

Le 1^{er} septembre 1830 le voit premier aide-major à la division de Rochefort. Bientôt après, il reçut la croix de la Légion d'honneur.

En 1831, il fut appelé au commandement en second du premier équipage de ligne de la 4^e division. Enfin, le 1^{er} janvier 1833, il fut nommé major de la marine et remplit, le 10 août suivant, les hautes fonctions de major général.

Il occupait, avec distinction, cette position difficile, lorsque blessé par une mesure qui lui parut attenter aux droits des capitaines de frégate, la nomination d'un capitaine de corvette au grade de capitaine de vaisseau, il crut devoir protester en donnant sa démission et fut alors, sur sa demande, retraité, le 24 juin 1837.

Nature énergique et d'une originalité de bon aloi, Rother avait une grande indépendance de caractère, une vertu hérissée, comme dirait Saint-Simon ; il était intraitable sur l'inflexible rigidité des principes de justice et de devoir. Son cœur élevé était plein de sentiments généreux et susceptible de solides attachements, qui faisaient pardonner sa vivacité de marin.

Il mourut à la Rochelle, au sein de sa famille, le 29 juin 1847, à l'âge de 63 ans.

Armes : De gueules à la bande d'argent, chargée d'un lion léopardé du champ et accompagnée en chef d'un chicot au naturel en bande, poussant des feuilles de sinople à sénestre et en pointe de 3 étoiles du second rangées en bande.

AIMÉ-BENJAMIN DE FLEURIAU

(1785-1862)

Fils d'Aimé-Paul Fleuriau, seigneur de Touchelonge, receveur général des finances à Moulins, et de Julie-Catherine de Laval, neveu de notre vénéré Louis-Benjamin Fleuriau de Bellevue, Aimé-Benjamin de Fleuriau naquit à la Rochelle, le 12 juin 1785.

En 1798, nous le trouvons inscrit, comme novice, sur les rôles de la marine militaire. En 1801, il est embarqué sur le vaisseau le Républicain.

De 1802 à 1805, aspirant de première classe, il fait avec la frégate la Surveillante la croisière de l'île de France.

Il passe sur la frégate l'Atalante en croisière dans la mer des Indes, sous les ordres de l'amiral Linois. Il fait naufrage sur les côtes du cap de Bonne-Espérance, est blessé à la poitrine et fait prisonnier, lors de la prise de cette colonie par les Anglais.

Enseigne de vaisseau en 1808, aide de camp de Malouet, à Anvers, il commande des batteries de côtes, pendant l'expédition de Walcheren.

Lieutenant de vaisseau en 1811, il est attaché comme second à l'état-major de l'Iphigénie, puis il commande le brick la Silène.

Capitaine de frégate en 1816 et commandant le brick l'Euryale, il fait une campagne aux Iles du Vent.

De 1818 à 1819, il remplit, par intérim, les hautes fonctions de gouverneur du Sénégal.

Capitaine de vaisseau en 1822, il monte la Pomone qui fait partie de l'escadre de l'amiral Roussin, dans l'Océan Pacifique.

De 1824 à 1829, il remplit les fonctions de secrétaire du Conseil d'amirauté.

En 1828, il est maître des requêtes au Conseil d'Etat.

En 1829, montant la Nympe, il commande la station des Antilles.

De 1831 à 1836, il est délégué de la Martinique et mis à la retraite en 1837.

De 1838 à 1848, il est attaché au ministère de la marine comme directeur du personnel.

Ces états de services attestent une carrière, sinon éclatante, du moins très dignement remplie et fort utile, car de Fleuriau eut toujours en vue le service, et le sentiment du devoir fut son unique mobile.

Les décorations de grand officier de la Légion d'honneur et de chevalier de l'ordre du Mérite militaire furent la juste récompense de cette noble vie.

De Fleuriau mourut à Paris, le 3 décembre 1862, ne laissant de son mariage avec Geneviève-Elisa Du Buc, qu'un fils, ancien secrétaire d'ambassade, chevalier de la Légion d'honneur, établi à la Rochelle. — Armoiries : d'argent à la fasce de sinople, accompagnée en chef d'une rose de gueules.

PIERRE-LOUIS-FERDINAND DEBESSÉ

(1787-1858)

Né à Fontenay-le-Comte le 15 avril 1787, Pierre-Louis-Ferdinand Debessé se rattache à la Rochelle par des traditions et des liens de famille et par un long séjour. Il débute comme novice pendant les guerres du premier empire, le 15 juillet 1803, sur la gabare la Joie. Aspirant de seconde classe sur la frégate l'Armide et le vaisseau le Calcutta, il est employé aux croisières des colonies. En 1805, il devient aspirant de première classe et bientôt enseigne, et est successivement embarqué sur le vaisseau le Magnanime destiné pour Corfou, sur la flûte la Caravane, le vaisseau le Wagram, la goélette la Rose, la flûte la Loire destinée pour le Sénégal et la gabare la Gironde, jusqu'en 1823. Lieutenant de vaisseau, embarqué sur la Garonne, le brick la Bressanne et la corvette la Seine, il fait la station du Sénégal et une campagne dans l'Inde. Ses honorables services furent récompensés par la décoration de chevalier de l'ordre du Mérite militaire. Il est mis à la retraite en 1829, comptant douze embarquements et 122 mois 8 jours de services en guerre ; 68 mois 21 jours en temps de paix.

Debessé est décédé à la Rochelle le 4 décembre 1858.

JEAN-RENÉ-CONSTANT QUOY

(1790-1869)

Savant illustre et célèbre voyageur, commandeur de la Légion d'honneur, correspondant de l'Institut, inspecteur général du service de santé de la marine, Quoy, né le 10 novembre 1790, à Maillé, qui faisait partie autrefois de l'Aunis, est décédé à Rochefort, le 4 juillet 1869. Issu d'une honorable famille vouée, depuis plusieurs générations, à la science médicale, il montra, de bonne heure, ses aptitudes et ses destinées. Entré à l'école de médecine navale de Rochefort le 9 novembre 1806, chirurgien auxiliaire le 24 août, il embarque le 30 octobre suivant sur la corvette le Département des Landes et triomphe deux fois des corsaires anglais. Sorti premier du concours en avril 1811, il monte le brick le Flibustier dont il débarque le 25 mars 1813. Promu à la 1^{re} classe, il est reçu docteur en médecine à 23 ans, fait une campagne à l'île Bourbon sur la Loire, conquiert sa grande renommée scientifique dans son voyage sur l'Uranie, commandée par Louis de Freycinet, et il associe à sa gloire ses collaborateurs Gaimard et Gaudichaud. Cuvier se plut à constater que cette campagne avait enrichi la science de 307 animaux nouveaux. Chirurgien de 1^{re} classe, le 1^{er} février 1821, professeur d'anatomie à l'école de médecine navale de Rochefort en 1824, à la suite d'un brillant concours, Quoy sollicite un nouvel embarquement. De la brillante campagne de l'Astrolabe commandée par Dumont d'Urville, avec Gaimard et René Lesson, depuis officier de la Légion d'honneur, correspondant de l'Institut, et naturaliste éminent comme son frère, Adolphe Quoy rapporte 4.000 dessins relatifs à 1.200 espèces d'animaux et reçoit les félicitations de Geoffroy Saint-Hilaire, Blainville, Brongniart, Biot, Cordé.

Correspondant de l'Institut en 1831, Quoy est présenté pour la chaire de Blainville au Jardin des Plantes. Valenciennes lui est préféré. Second médecin en chef, le 16 avril 1828, premier médecin, le 21 juillet 1835, Quoy est appelé le 17 novembre 1848 à l'inspection générale du service de santé de la marine et reçoit la croix de Commandeur, le 31 décembre 1852. Retraité, le 14 novembre 1858, il montra par ses journaux de bord et sa

correspondance, les hautes qualités du cœur et de l'intelligence qui le faisaient aimer et estimer. On a pu lui appliquer les caractères que Saint-Simon se plaît à reconnaître au duc de Montausier, « une vertu hérissée et des mœurs antiques ».

PIERRE-JOSEPH ROY

(1791-1851)

Parmi les compagnons d'armes de l'amiral Duperré, Pierre-Joseph Roy mérite d'être, dans une certaine mesure, associé à sa gloire militaire.

Il naquit à la Rochelle, le 20 décembre 1791 et sa vie fut des plus actives. Il embarque sur le vaisseau le Majestueux, en qualité de mousse en 1805. Ce bâtiment attaché à l'escadre du contre-amiral de Missiessy, portait 700 hommes de troupes. Le 11 janvier, la flottille appareilla de la rade de l'île d'Aix, essuya une tempête de 13 jours consécutifs sans relâcher, enfin poursuivit sa course le 25, donnant la chasse à un convoi anglais, jusque sous les batteries de Sainte-Lucie, et entra, au bout de 27 jours, dans le canal qui sépare la Martinique de Sainte-Lucie. Le débarquement des troupes s'effectua heureusement et le Majestueux contribua à la conquête de l'île anglaise de la Dominique.

Roy devint rapidement aspirant de deuxième, puis de première classe et enseigne.

De 1812 à 1821, Roy fut successivement embarqué sur la Victoire, l'Austerlitz, l'Ulm, l'Eléphant, la Charente, l'Expéditive, la Cléopâtre et la Gloire et se distingua par son dévouement, son zèle et son courage.

Dans son rapport du 3 septembre 1821, Duperré le signalait dans les termes suivants : « M. Roy, excellent homme de mer, m'a prouvé dans la direction des chronomètres, dont je l'avais chargé qu'il était aussi fort en théorie qu'en pratique, il a tout ce qui constitue un bon officier, de l'instruction, de la fermeté et du commandement. Pour l'intérêt de l'arme, il ne doit pas végéter dans les grades inférieurs et je me féliciterai toujours de lui avoir aplani les premières difficultés en réclamant pour lui le grade de lieutenant de vaisseau. »

Duperré avait bien jugé l'officier intrépide et l'habile manœuvrier, il s'attacha le nouveau lieutenant de vaisseau, d'abord comme aide-major, puis comme aide-de-camp.

Après avoir fait les campagnes du Brésil sur la Durance, des Antilles et d'Espagne sur la frégate l'Amphitrite, le vaisseau le Trident, les bricks le

Baucis et la Gazelle, il embarqua sur le vaisseau la Provence.

Roy se distingua, de nouveau, pendant l'expédition d'Alger. Le 30 juin 1830, Duperré écrivit au ministre : « J'ai pu davantage apprécier dans toutes les circonstances d'organisation, d'armement et de navigation, les services importants et plus rapprochés rendus par tous les officiers qui étaient près de moi. Je ne puis donc m'empêcher de citer honorablement ceux de MM. Roy et Fontbonne, sous-aides major. Leur zèle, leur activité, leur dévouement ne se sont jamais ralentis. Le poste qu'ils occupent leur fournit, journellement et à chaque instant, l'occasion d'en donner de nouvelles preuves. J'attache le plus grand prix à leur en faire obtenir la récompense et je sollicite instamment pour eux le grade de capitaine de frégate. »

La recommandation de l'amiral eut son effet. Roy devint officier supérieur et fit les campagnes du Mexique, de Madère, du Portugal, les croisières de la Manche et des côtes de Hollande, successivement embarqué sur la corvette l'Héroïne et le vaisseau l'Iéna.

Capitaine de vaisseau en 1835, il commanda les frégates l'Hermione, la Magicienne, la Cléopâtre et l'Erigone, fit trois voyages dans les mers de l'Inde et de la Chine et termina, en 1844, sa brillante carrière en remplissant les fonctions de major-général à Rochefort. Ses loyaux services lui avaient valu les décorations de commandeur de la Légion d'honneur et de l'Ordre espagnol d'Isabelle la Catholique.

Pierre-Joseph Roy mourut à Rochefort, le 31 décembre 1851, à l'âge de 60 ans.

« Atteint, depuis plusieurs années, d'une insanité d'esprit due aux suites de plusieurs congestions cérébrales, Roy ne vivait plus, pour ainsi dire, que d'une vie végétative, et cet esprit si lucide, ce coup d'œil si prompt qui distinguait le commandant de tant de navires de guerre, le préfet maritime par intérim, s'étaient éteints en lui.

« Né avec toutes les dispositions nécessaires pour faire un homme de mer achevé, Roy possédait aussi ce sang-froid indispensable pour faire de grandes choses, et la position d'amiral lui était acquise, lorsque des événements de force majeure vinrent entraver une si belle et si noble carrière.

« D'un courage éprouvé, M. Roy fut à la hauteur de lui-même lors du naufrage de la Magicienne, et nous l'avons vu, bien que déjà frappé au cerveau par une première attaque d'apoplexie, remplir dignement et dans un temps bien difficile, février 1848, les fonctions de préfet maritime, travail

épineux, et qui, nous n'en doutons pas, fut la cause de sa rechute. Son courage ne faiblit pas, mais la santé l'abandonna, et nous pouvons dire qu'il est mort au champ d'honneur, car, lorsqu'il abandonna le cabinet préfectoral, ce fut un champ de bataille dont il fallut l'emporter. Gloire soit à lui !

« Si, comme officier, Roy mérite d'emporter les regrets de tous ceux qui l'ont connu et de la marine entière, il faut pleurer aussi sur l'homme privé. D'un caractère juste, bon, il fut toujours ami dévoué, chef obligeant, et les larmes de sa famille attestent tout ce qu'il était dans l'intimité.

« M. Laurencin ⁵⁵, major-général de la marine, a prononcé sur la tombe de Roy quelques mots énergiques et bien sentis que nous regrettons de ne pouvoir reproduire. Mieux que les quelques lignes qui précèdent, ils diraient à nos lecteurs quel fut l'homme honorable dont nous parlons. »

L. P. (Charente-Inférieure du 8 janvier 1852).

RANG DES ADRETS

(PAUL-CHARLES-ALEXANDRE-LÉONARD)

[(1793-1844).]

Cette famille protestante a fourni trois ministres et un marin distingués. En 1745, Louis Rang, âgé de 26 ans, fut condamné à mort et exécuté, comme pasteur d'une religion proscrite en France par les édits royaux. Ce supplice cruel frappa vivement les imaginations et des stances populaires perpétuèrent le souvenir du martyr. Son frère Alexandre, exécuté l'année suivante, en effigie, à Grenoble, n'en continua pas moins à prêcher dans le Dauphiné et eut pour successeur son fils Jean-Alexandre Rang des Adrets, pasteur à Sedan en 1780, puis, quand la liberté religieuse eut enfin été rendue aux protestants, pasteur et président du consistoire de la Rochelle, qui conserve son portrait (du 12 brumaire an XI au 24 septembre 1824, date de son décès). Il a publié : Discours et prières prononcés dans le temple protestant de La Rochelle le 21 messidor an XI. Il était membre de l'Académie de cette ville. L'un de ses fils, Paul-Alexandre-Léonard, né à Utrecht, le 28 juillet 1793, vint, de bonne heure, à La Rochelle.

La destruction de notre flotte par les brûlots anglais en rade de l'île d'Aix, décida sa vocation pour la marine militaire. Il devint un officier distingué et un naturaliste éminent.

Aspirant le 29 mars 1813, il était élève de 1^{re} classe, au moment du naufrage de la frégate la Méduse, dont il a laissé un récit dramatique, traduit par le pinceau de Géricault avec une si lugubre réalité. Enseigne, le 1^{er} juillet 1818, lieutenant le 26 octobre 1828, chevalier de la Légion d'honneur, capitaine de corvette, commandant supérieur des îles de Mayotte, Nossi-Bé et leurs dépendances, il mourut le 16 juin 1844.

On lui doit : 1° Projet d'agrandissement du port d'Alger (1837) ; 2° fondation de la régence d'Alger, histoire de Barberousse, chronique arabe au XV^e siècle (1837). Membre de la Société des Sciences naturelles de la

Charente-Inférieure, il a publié : Manuel d'histoire naturelle des mollusques. Description d'un genre nouveau de la classe des Ptéropodes. Catalogue des mollusques terrestres et fluviatiles des Indes. Description de deux genres nouveaux de la classe des Ptéropodes. Les alcynoés et les ocynoés. Le genre atlante. La hyale fossile. Les mollusques aplysiens. Notice sur quelques ptéropodes nouveaux. Le litiopie. 29 espèces du genre hélice. La Galatée, Recherches sur un nouveau genre de la classe des acalèphes. Céphalopodes cryptobranches, etc.

Sous la mairie de M. Eug. Decout, ingénieur-constructeur du bateau de sauvetage Henry, et de nombreux navires de guerre, l'inauguration du monument élevé à Eugène Fromentin, le 1^{er} octobre 1905, par ses concitoyens, ses admirateurs et ses amis, qui fait un si grand honneur à MM. Ernest Dubois et Patouillard, a été l'occasion, pour le comité, de rappeler à M. Dujardin-Beaumelz, sous-secrétaire d'Etat, qui présidait la cérémonie, le glorieux passé historique, littéraire et artistique de notre cité. Dans cette évocation artistique, l'art musical revendique le nom de la sœur du capitaine de corvette, Amélie-Marianne-Sophie Rang, décédée le 24 juillet 1874, à l'âge de 78 ans. « Son admirable talent de pianiste a été, pendant de longues années, l'ornement des concerts et des Sociétés philharmoniques. Appartenant à l'école de Henri Herz, elle fut surtout remarquable, comme ce savant maître, par le brillant et le charme de l'exécution ; son jeu d'une extrême correction, était rempli d'élégance et de délicatesse, et, sous ses doigts agiles, les plus inextricables difficultés ne s'apercevaient plus. Le mérite de M^{lle} Rang comme professeur fut peut-être plus grand encore ».

Auguste-Alexandre Rang des Adrets, né à la Rochelle le 14 mars 1863, porte aujourd'hui dignement ce nom. Successivement avocat à la Cour d'appel de Paris, conseiller de préfecture de la Vienne, rédacteur au ministère de l'Intérieur, sous-préfet de Boussac, de Murat, de Mortagne (Orne), secrétaire général de la Manche, sous-préfet de Vendôme, officier de l'Instruction publique, etc.

AMIRAL CHARLES RIGAULT DE GENOUILLY

(1807-1873)

Né le 12 avril 1807, à Rochefort, 91, rue des Fonderies, Charles Rigault de Genouilly était entré à l'Ecole Polytechnique, pour en sortir avec le titre d'aspirant de marine en 1827. Enseigne en 1830, lieutenant en 1834, et capitaine de corvette en 1841, il commanda la Victorieuse et la perdit dans les mers de Chine. Acquitté par le conseil de guerre, il était nommé capitaine de vaisseau en juillet 1848 et commanda le vaisseau le Charlemagne, de 1849 à 1852.

Dès 1853, il siégeait au conseil des travaux de la Marine, et était promu au grade de contre-amiral en 1854.

Pendant la campagne de Crimée, il commanda les corps de débarquement fournis par la marine, et déploya devant Sébastopol autant d'habileté que de courage.

Il a pris part à la campagne de Chine en 1856, et s'est distingué à la prise de Canton. Plusieurs années auparavant, il avait été chargé, dans ces mers lointaines, d'une mission scientifique et avait fait d'importants travaux de sondage.

Nommé amiral en 1864, Rigault de Genouilly remplaça, en 1867, Prosper de Chasseloup-Laubat, comme ministre de la marine et fut l'un des deux ministres qui conservèrent leur portefeuille dans le cabinet formé par Emile Olivier. Sénateur le 11 juillet 1860, il était grand-croix de la Légion d'honneur depuis le 30 décembre 1864, président de la Société de Sauvetage, président du Conseil général de la Charente-Inférieure.

Ses campagnes se résument ainsi : Ancône, 1832 ; Entrée du Tage, 1831 ; Alger, 1830 ; Touranne, 1859 ; Saigon, 1859.

Il a publié la quatrième édition du Routier des Antilles, de Chaucheprat, corrigée d'après celle du dépôt de Madrid, et augmentée de documents anglais, et la seconde édition du Dictionnaire universel et raisonné. Il laisse

trois grands ouvrages achevés : De l'avenir de la marine française et des engins de la marine, l'avenir de la Chine.

Il est mort le 4 mai 1873.

HENRI-JULES-NOEL-FRANÇOIS GARNAULT

(1820)

Il est des officiers généraux qui sont entrés, de leur vivant, dans l'histoire. De ce nombre et, au premier rang, M. Henri-Jules-Noël-François Garnault, amiral, né à la Rochelle, le 2 mai 1820, d'une vieille famille protestante. Entré à l'école navale en 1835, il en sortit avec le grade d'aspirant, le 1^{er} septembre 1837 ; fut nommé enseigne de vaisseau, le 1^{er} décembre 1841, lieutenant, le 21 février 1847, capitaine de frégate, le 2 décembre 1854, pour sa conduite brillante au siège de Sébastopol, capitaine de vaisseau, le 16 mars 1859, contre-amiral et major-général à Lorient, le 22 juillet 1870.

Le 9 février 1872, il fut nommé commandant en chef de la division navale des mers de Chine et du Japon. Par décret du 30 septembre 1874, il fut appelé au poste de chef d'état-major général auprès du ministre de la marine, et devint en 1876, membre du conseil de l'amirauté.

Il fut nommé vice-amiral et préfet maritime à Rochefort, le 26 mars 1877.

Dans les derniers mois de 1879, il commanda l'escadre d'évolution à Cherbourg et en 1881, les forces navales qui prirent part à l'expédition de Tunisie. Après s'être emparé de Tabarka, de Bizerte, il bombarda et prit Sfax, le 16 juillet 1881, puis Galbès, Menzel, Djerba et Soresse. A la suite de cette brillante campagne, il reçut la médaille militaire par décret du 4 septembre 1881. L'amiral Garnault a été maintenu dans le cadre d'activité sans limite d'âge.

Décoré de la Légion d'honneur en 1851, il a été promu officier, le 30 décembre 1857, commandeur, le 14 août 1866, grand-officier, le 11 janvier 1876 et grand-croix, le 28 décembre 1882, et titulaire de nombreux ordres étrangers. (G. Vapereau).

Paul Beauchet Filleau a publié dans son Dictionnaire des familles du Poitou une notice très complète sur la famille Garnault, d'après les renseignements fournis par le frère de l'amiral, le regretté Emile Garnault,

lauréat de l'Institut, auteur du Commerce rochelais au XVIII^e siècle (1831-1902).

MASSIOU

(CHARLES-DANIEL-GASTON-VINCENT DE PAULE)

(1826-1880)

Né le 6 novembre 1826 à Poitiers, capitaine de vaisseau, chevalier de la Légion d'honneur, le 12 août 1862, officier le 30 décembre 1865.

326 mois 20 jours de services, dont 41 en guerre, Elève sur le Borda 1^{er} novembre 1841, aspirant de 2^e classe 1^{er} septembre 1843, 1^{er} classe 10 juillet 1846, enseigne le 1^{er} novembre 1847, lieutenant 2 décembre 1854, capitaine de frégate 7 mars 1868, capitaine de vaisseau 5 décembre 1870.

Campagnes : le Borda, la Sirène, l'Alcmène (mers de Chine) ; la Sirène, la Recherche, le Bougainville, l'Adour, le Papillon, l'Entreprenant, le Friedland, le Montebello (en guerre) ; la Girafe (en guerre, 1854) ; le Magellan, l'Hercule (en guerre) ; l'Etincelle (en guerre) ; la Mégère, le Berthollet, la Constantine, la Meurtrière, l'Australie, le Chamois, le Tarn (en guerre, Mexique 1865) ; le Tsiphone, la Tourmente, l'Adonis, la Tourmente (en guerre, Mexique 1865-1867) ; le Lucifer, le Prégent (siège de Paris).

Décédé à Pau, le 29 février 1880, dans sa 54^e année, après une carrière d'honneur et de dévouement trop tôt brisée, le commandant Massiou a ajouté une illustration éclatante au nom respecté du Président Daniel Massiou, l'historien classique de la Saintonge et de l'Aunis, dont Madame Gaston Massiou a donné les manuscrits à la bibliothèque de La Rochelle.

PAUL CHARRON

(1^{er} mars 1832-9 Octobre 1905)

Fils d'Elie et de Pauline Perry, Paul Charron était né à Marennes, le 1^{er} mars 1832. Sa famille, de vieille souche protestante était alliée aux Meynardie, Perry, Robert, Ranson, Dubois ; aux de Tandebartz, Bouscasse, Garreau, de Richemond, Alauzet, Meyer, de la Rochelle ; aux d'Auriac de Brest, aux de Pressensé, de Paris.

Après avoir fait ses études au Collège de Rochefort, il fut admis à l'Ecole navale, le 1^{er} octobre 1848, avec le n° 4. En cette année, on ne reçut au Borda que soixante élèves contre quatre-vingt-dix jusqu'alors, et cette décision, qui fut prise inopinément, ajouta encore à la valeur du succès obtenu par Charron. Au nombre de ses condisciples, il compta les Pouvreau, Saglio, Mahé, Coulombeau, Mathieu, Vavin, Poudra, Olry, Serval, Hamelin, de Bonsonge, Dorlodot des Essarts et tant d'autres dont on n'a pas oublié les noms.

Aspirant de 2^e classe, le 28 juillet 1850, il fut affecté au port de Rochefort, et, à partir de cette époque, nous le voyons suivre la rude carrière qu'il a embrassée. Pendant dix-neuf ans il sert à la mer et plus de cinq ans en guerre : Chine, Japon, mer d'Okhostk et Nouvelle-Calédonie, de 1852 à 1856, côtes d'Espagne et Maroc, de 1857 à 1859 ; Mexique, en 1861 et 1862 ; Cochinchine de 1863 à 1865.

Embarqué sur le Henri IV, il avait pris part, sous les ordres du contre-amiral Dubourdieu, à la démonstration énergique ordonnée, en novembre 1851, par le gouvernement de la République, contre les pirates de Rabat et de Salé.

Dans un combat d'artillerie, notre division navale eut fort à souffrir du feu de l'adversaire ; ses pertes furent de quatre tués et dix-huit blessés ; le Henri IV eut son grand mât de hune coupé, son gréement haché, sa muraille traversée par des boulets, et un tué, neuf blessés. Mais, après un engagement de sept heures, tous les forts étaient réduits au silence et le gouvernement marocain se vit contraint d'accorder de légitimes réparations.

Enseigne de vaisseau sur la Constantine, il participa aux opérations contre les établissements russes sur la mer d'Okhostk et, peu après, sous les ordres du capitaine de vaisseau Tardy de Montravel, il eut à travailler à la reconnaissance du littoral de la Nouvelle-Calédonie, où le contre-amiral Febvrier Despointes venait de planter notre pavillon.

Les travaux hydrographiques accomplis par les officiers de la Constantine leur valurent l'honneur de voir leurs noms attribués à différents points de la Nouvelle-Calédonie ; Montravel, île de Meyanet, pointe Lasalle, etc. Le nom de Charron est resté à une île, au S. E. de la baie de Uemo, près Nouméa (voir la carte de la Nouvelle-Calédonie par M. Bouquet de La Grye). Employé ensuite à la création d'un poste à terre, au milieu des tribus Canaques, il sut lier avec les indigènes des relations amicales, que rien ne troubla durant sa présence.

En janvier 1860, nous retrouvons Charron embarqué sur le Cocyte, aux Antilles, où sévissait une épidémie. Une goélette du commerce, l'Elisa, avait perdu son capitaine, et son équipage était décimé ; on demanda un officier de bonne volonté pour en prendre le commandement et la ramener en France ; Charron s'offrit. Parti de la Guadeloupe, il mena cette coquille de noix à travers l'Atlantique par une saison de tempête, se faisant à la fois le capitaine, le pilote, le médecin d'un équipage dont il sut relever le moral et gagner la confiance, et après quarante-deux jours de traversée, la goélette entra saine et sauve dans le port de la Rochelle, le 31 janvier 1861. Mais six semaines d'un quart incessant, sans parler d'autres fatigues et de poignantes préoccupations, avaient altéré sa santé ; un congé de quatre mois lui fut nécessaire. L'année suivante, pourtant, il partait pour le Mexique. Il était lieutenant de vaisseau.

En 1863, désigné pour servir en Cochinchine, Charron quitta Toulon, le 16 novembre. Le ministère le destinait au commandement d'une de ces petites canonnières grises qui, si mobiles et actives, ont rendu dans les premières années de la Cochinchine française, des services qu'on ne saurait oublier, pour la pacification générale, mais surtout pour la répression de la piraterie fluviale. Une telle mission convenait au caractère et aux aptitudes de Charron ; sa loyauté, sa fermeté unie à un grand fond de bonté, ses facultés d'assimilation intelligente aux milieux et un incessant besoin d'activité lui assuraient un rôle éminemment utile aux intérêts nationaux autant qu'aux besoins locaux. Mais, obligé d'attendre longtemps le

commandement promis, il se lassa vite de l'inaction à bord du vieux vaisseau le Duperré, à Saïgon.

A cette époque, l'amiral de la Grandière, utilisant la paix signée avec la cour de Hué, procédait à cette organisation administrative, si sage, si bien adaptée aux nécessités de notre domination, qui est restée là-bas le fondement de notre puissance, de l'ordre, de la justice et de la paix publique, — et fondement solide, au point que les erreurs commises depuis n'ont pu encore l'ébranler sérieusement. M. Vial, chargé de travailler à cette organisation, fit appel à quelques hommes de haute valeur, leur demanda le concours de leurs capacités et de leurs dévouements, et Charron fut l'un de ces collaborateurs de la première heure. Comment il s'acquitta de ce devoir laborieux et difficile, M. Vial l'a dit dans une lettre cordiale et sincère, dont nous ne citerons que quelques lignes : « Je n'oublierai jamais, dit-il, sa collaboration à Saïgon, lorsque je fus désigné pour organiser la direction de l'intérieur par l'amiral de la Grandière. Je n'aurais jamais accepté cette responsabilité si je n'avais compté sur le concours de mon ami Charron, dont le jugement sûr, le caractère droit, la grande intelligence m'inspiraient une confiance absolue, qui fut dignement justifiée. »

Charron réclama son admission à la retraite en 1874. Il était chevalier de la Légion d'honneur depuis neuf ans. Rentré dans la vie civile, il fixa sa résidence à Rochefort, et là, il fut bientôt en butte aux sollicitations de ses amis, qui souhaitaient de le voir consacrer aux affaires de la cité son activité et les ressources de son expérience et de son intelligence.

Il résista longtemps, non point, certes, par indifférence des devoirs, mais bien plutôt par un sincère désintéressement des distinctions et des titres. Cependant, élu au Conseil municipal par 2.553 voix en 1882, par 2.743 en 1884, il accepta les fonctions de maire de Rochefort, qu'il occupa de 1884 à 1888 ⁵⁶.

C'est à son administration que la ville doit : 1° d'avoir vu, par l'établissement d'un sérieux contrôle, les recettes provenant des droits de plaçage et de stationnement s'élever de 30.000 fr. à 60.000 fr., et celles des concessions d'eau de 40.739 fr. 30 à 53.308 fr. 94 ; 2° le plan de prolongement de la rue Bégon par l'acquisition de la maison Boisard ; 3° la transformation du collège communal en lycée ; 4° la création des groupes scolaires de la rue du Rempart, de la Cabane Carrée et de la rue du Château-Gaillard ; 5° l'égoût couvert de la rue Denfert Rochereau, et le square qui ont assaini un quartier bien délaissé jusqu'alors ; 6° le dégagement des

plantations et l'entretien plus salubre du cimetière ; 7° l'attribution des pensions de retraite aux employés de la commune ; 8° la fixation d'un tarif aux voitures de places, etc.

Bien qu'ayant cessé d'occuper la mairie, Charron n'en demeura pas moins, longtemps encore, au Conseil municipal ; lors des élections de 1892, il arrivait deuxième de la liste, avec 2.822 voix.

C'est en 1881, que Charron entra à la Société de géographie et il y prit immédiatement la place éminente qui revenait à sa science éprouvée. Appelé à en prendre la présidence, le 18 décembre 1893, pour remplacer M. le docteur Barthélemy-Benoît qui quittait Rochefort, pendant ces douze dernières années, c'est par lui surtout que la Société vécut et prospéra.

J. SILVESTRE,
Secrétaire général de la Société de géographie et
d'agriculture, lettres, sciences et arts de Rochefort.

CHARLES-MARIE DUPERRÉ

Duperré, Charles-Marie, vice-amiral, né le 14 septembre 1832, à Baguer-Morvan (Ille-et-Vilaine), élève au Borda, avant l'âge de seize ans, le 3 octobre 1847 ; aspirant de 2^e classe le 1^{er} août 1849 ; de 1^{re} classe, le 1^{er} août 1851 ; enseigne de vaisseau, le 8 mars 1854 ; lieutenant de vaisseau de 2^e classe, le 16 avril 1859 ; de 1^{re} classe le 1^{er} janvier 1863 ; capitaine de frégate, le 12 mars 1866 ; capitaine de vaisseau le 12 mars 1870 ; contre-amiral, le 8 octobre 1878 ; vice-amiral, le 4 novembre 1884 ; préfet maritime à Lorient, le 14 octobre 1885, à Cherbourg, le 8 décembre 1886 ; en service à Paris, le 15 octobre 1887 ; préfet maritime à Toulon, le 19 octobre 1888, commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée, le 1^{er} juin 1890 ; au Conseil des travaux, le 5 octobre 1891, admis dans la seconde section du cadre de l'Etat-Major général de l'armée de mer, par décision présidentielle du 8 septembre 1897, pour compter du 14 du même mois. Grand-Croix de la Légion d'honneur par décret du 28 décembre 1894, Officier de l'instruction publique. Vingt-sept embarquements. Campagnes de guerre 1854-1856 (Caton, Aigle, Duperré, Virginie), Taureau et siège de Paris (1870-1871). Président de la Société de Sauvetage.

LOUIS-PIERRE-HENRY SAILLARD

(1835-1870)

Fils de M. François-Armand Saillard, Consul Général de France à Lima (Pérou), et de M^{me} Clémence-Isaure-Charlotte Titon, Louis-Pierre-Henry Saillard, naquit le 20 septembre 1835 à la Nouvelle-Orléans, où son père était alors Consul. Sa mère mourut en 1840, son père cessa de vivre deux après, laissant orphelins quatre enfants qui, ramenés en France, furent confiés aux soins de leur grand-mère maternelle, M^{me} Titon, veuve d'un Receveur général de la Charente-Inférieure, descendant du Conseiller au Parlement de Paris, Titon du Tillet, auteur du Parnasse Français. C'est près de son aïeule et de sa sœur mariée à un Rochelais, M. Adolphe Gon, que Saillard retrouva un foyer de famille ; c'est à la Rochelle que le rattachaient les souvenirs de son enfance et les fidèles amitiés, que lui avaient faites ses rares et délicates qualités de cœur, alliées chez lui à une intelligence distinguée.

Attiré de bonne heure par une vocation déterminée vers la carrière maritime, il entra à l'Ecole navale, d'où il sortait comme aspirant de 2^o classe, le 21 juillet 1854. Aspirant de 1^{re} classe le 1^{er} septembre 1856. Enseigne de vaisseau, le 28 août 1858. Lieutenant de vaisseau, le 8 mai 1863, il prit part aux campagnes de guerre : de la Baltique contre la Russie, 1854, à bord de la Frégate la Persévérante ; — d'Italie, à bord de l'Orénoque, 1859 ; du Mexique à bord de la frégate La Victoire. Pendant cette dernière expédition, il fit partie des Compagnies de débarquement qui combattirent à Mazatlan, et se distingua personnellement à plusieurs reprises.

Chevalier de la Légion d'honneur, le 15 août 1865, Henry Saillard était déjà titulaire des Médailles de la Baltique, d'Italie et du Mexique.

Pendant les dix-sept années que dura sa brillante, mais trop courte carrière, il avait presque constamment navigué, notamment, pendant quatre ans, dans les mers de Chine, puis sur les côtes d'Afrique, aux Antilles et dans l'Océan Pacifique.

Le 31 mai 1869, il embarquait comme second sur l'avisos le Limier, et arrivait, dans les premiers jours de janvier 1870, à Port-au-Prince.

Une violente épidémie de fièvre jaune y sévissait alors, et enlevait, à bord du Limier, 50 hommes de l'équipage et quatre officiers. Le 7 janvier, Saillard fut une des victimes de l'épouvantable fléau ⁵⁷. Il vit approcher, avec la calme et confiante résignation d'un chrétien, la fin d'une existence noblement remplie. Le commandant Conte, annonçant sa mort à sa famille Rochelaise écrivait, à la date du 28 janvier 1870 : « Nous avons, à cette heure, perdu 50 hommes et

« quatre officiers ; la perte la plus cruelle pour mon cœur
« et pour mon équipage est, sans contredit, celle de mon
« pauvre et regretté ami. Son caractère profondément bon,
« ses qualités aimables et sa fin héroïque ont laissé, parmi
« tous, un souvenir ému et impérissable. Saillard, n'écoulant
« que son dévouement, s'est fatigué outre mesure en faisant
« installer des hôpitaux pour nos hommes, et visitant les
« malades et les mourants par une chaleur excessive.

« J'ai voulu, plusieurs fois, modérer ce zèle admirable,
« mais dangereux ; il pensait que son devoir lui commandait
« de semblables sacrifices, et il a aimé assez passionnément
« son devoir pour en mourir. »

LOUIS-MARIE-FRANÇOIS REYNIERS

(1836)

Reyniers Louis-Marie-François, né le 26 janvier 1836, à Bordeaux, fils de Adrien-Adolphe et de Louise-Augustine Rivet, de La Rochelle, 42 ans 2 mois 22 jours ou 506 mois 22 jours de services, dont : 151 mois 18 jours à la mer en paix ; 113 mois 1 jour, à la mer en guerre ; 9 mois 21 jours sur les rades de France ; 25 mois 11 jours dans le port, et 207 mois et 1 jour à terre. Elève sur le Borda, le 4 octobre 1853 ; aspirant de 2^e classe, le 25 juillet 1854 ; de 1^{re} classe, le 5 octobre 1855 ; enseigne de vaisseau le 9 octobre 1857 ; lieutenant de vaisseau, le 10 août 1862 ; capitaine de frégate, le 1^{er} décembre 1877 ; capitaine de frégate, le 1^{er} février 1881 ; capitaine de vaisseau, le 13 avril 1886. 24 embarquements sur la Persévérante (1854), l'Hercule, le Prince Jérôme (1855), le Montebello, le Canada, la Némésis (1856), l'Audacieuse, la Meurthe (1857-1858), la Capricieuse, la Durance, l'Européen, le Labrador, l'Impérial, l'Alexandre, le d'Assas (1863-1866), le Bruat, la Moselle (1870-1871), le Tourville, le Duquesne, la Reine Blanche, le Du Petit-Thouars, le Rigault de Genouilly, le Fulminant, le Sané (1892). Le 26 janvier 1896, radié des contrôles de l'activité. — Habite aujourd'hui Paris. Chevalier de la Légion d'honneur, le 14 septembre 1855 ; officier de la Légion d'honneur, le 11 juillet 1880 ; commandeur de la Légion d'honneur, le 11 juillet 1895.

PAUL-LOUIS-MARIE VIVIER

(1847-1893)

Vivier, Paul-Louis-Marie, né le 30 novembre 1847 à Lunéville, était d'origine Rochelaise. Il appartenait à une branche catholique de la même famille que Jacques Vivier précité (page 182) dont il était l'arrière-neveu par son père M. Auguste Vivier, conservateur des Forêts en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, marié le 8 décembre 1846, à Mlle Léonie Bertier, dont la famille habitait Roville aux environs de Nancy.

Dès les premières années de sa jeunesse, Paul Vivier fit preuve de remarquables aptitudes scientifiques. En 1867, étant élève du Lycée de Strasbourg, il obtenait le premier prix de mathématiques spéciales au concours général des Lycées et Collèges des départements.

Reçu la même année, le 24^e de sa promotion, à l'Ecole Polytechnique, il choisit, à sa sortie, la carrière de la marine, vers laquelle il se sentait attiré par une ardente vocation, et fut nommé aspirant de 1^{re} classe, le 1^{er} octobre 1869.

Après sa sortie du vaisseau Ecole d'application le Jean-Bart, il fut embarqué successivement, du mois d'août 1870, au mois d'avril 1871, sur divers navires en croisière ou en service sur les côtes de France.

Enseigne de vaisseau, le 25 octobre 1871.

Services à la mer : Campagne en Nouvelle-Calédonie, à bord de la frégate la Guerrière. Embarquement sur le Chamois, Ecole de pilotage des côtes Ouest (à la Rochelle) ; sur la Valeureuse, escadre de la Manche ; sur la Flore, frégate école d'application ; officier en second du Lamotte-Piquet, campagne de guerre en Nouvelle-Calédonie contre les Canaques révoltés (1878-79).

Nommé lieutenant de vaisseau au choix, le 11 avril 1879.

Embarquement à bord du vaisseau école de canonage le Souverain.

Chevalier de la Légion d'honneur, le 29 décembre 1883.

Nommé en 1885 au commandement de la canonnière le Léopard dans les mers de Chine, prend part à la campagne du Tonkin. Cité à l'ordre du jour

du Général commandant en chef, le 15 décembre 1885, comme s'étant particulièrement distingué dans la répression de la piraterie.

Campagne en Océanie à bord du Decrès, 1887, fut détaché en 1888, à l'île de Bora-Bora, dont les habitants avaient manifesté des sentiments hostiles, au moment de l'annexion des Iles-sous-le-Vent.

Grâce à l'estime et à la confiance personnelle qu'il inspira aux indigènes par son caractère bienveillant et juste, Paul Vivier rétablit chez eux le respect pour notre pavillon et leur sympathie pour la France.

En 1889, campagne de Terre-Neuve sur le La Clocheterie et le Lapérouse.

Nommé capitaine de frégate, le 14 février 1892. Embarqué en qualité de commandant en second sur le Primauguet à Madagascar, il mourait à Diégo-Suarez le 26 décembre 1893, — à 46 ans, soutenu dans la cruelle tristesse d'une fin si prématurée, loin de la France et de tous les siens, par ses sentiments de véritable piété.

Une fois de plus, le climat se montrait l'ennemi le plus meurtrier que nos soldats et nos marins aient à redouter dans les expéditions coloniales, et enlevait à notre marine un officier de grand avenir, à sa famille et à ses amis un homme de valeur et de bien, dont les rares qualités de cœur, le caractère d'une absolue droiture, inspiraient à tous respect et affection.

En dehors de ses services à la mer, le commandant Paul Vivier avait rempli les fonctions d'attaché à l'Ecole de Joinville, et à deux reprises celles de membre de la Commission d'expériences d'artillerie de Gâvre, où il fit preuve de sa haute compétence en matière d'artillerie navale.

Presque chacune des années de la carrière du commandant Paul Vivier est marquée par des félicitations officielles au sujet de divers travaux scientifiques, parmi lesquels des études remarquables sur les courants marins. Il fut enfin un des premiers à poser les principes de la cinématique navale (1891), et à faire entrer dans la pratique une science sur laquelle est fondée désormais la manœuvre du bâtiment en escadre ⁵⁸.

JACQUES PRONIS

(6 octobre 1619-22 mai 1655)

Dès le début, il y a eu évolution dans l'histoire coloniale de la France. Les mobiles ni les méthodes n'ont été les mêmes pour les colonisateurs de la Caroline, sous Charles IX, pour Samuel de Champlain, pour les fondateurs de la compagnie des Indes orientales de 1642, pour Colbert, pour Dupleix, pour les hommes de la Constituante et de la Convention. A cet égard, peu d'études sont plus intéressantes que celles de la vie encore fort mal connue de l'homme qui, le premier au XVII^e siècle, a commandé une troupe française à Madagascar, de Jacques Pronis ⁵⁹.

Capitaine de la marine royale, Rigault plaça Jacques Pronis à la tête des hommes qu'il fit passer à Madagascar en 1642, pour tirer parti du privilège royal concédé à la compagnie des Indes orientales. Rochelais et protestant, — c'est tout ce que nous savons de lui, à ce moment — Jacques Pronis n'avait que le titre de commis.

Il prend possession des îles Rodrigue et Bourbon, de l'île Sainte-Marie, et débarque à la baie Sainte-Luce de Madagascar.

Pronis doit remplacer la baie de Sainte-Luce, à cause de son insalubrité, par le Fort Dauphin. Intelligent, adroit, d'une grande souplesse et d'une remarquable justesse de vue, susceptible dans les moments de crise, d'activité et d'audace, à différentes reprises, il sut tirer la petite colonie française de situations, où elle semblait qu'elle dût sombrer.

Un cyclone, qui dévasta la colonie en 1644, amena la famine dans l'Anosy et une révolte. Pronis, enchaîné dans sa chambre et gardé, nuit et jour, pendant cinq mois, fut délivré par son commis, Claude Le Roy, et replacé à la tête de la colonie. Il réprima une insurrection de nègres, remit ses pouvoirs en 1646, à Etienne de Flacourt et revint en France.

Replacé, d'un consentement unanime, à la tête de la colonie, mûri par l'adversité, il traita les colons et les indigènes, avec douceur et bonté, dépensa toute son activité pour relever le fort, détruit par un incendie et mourut de fatigue, 1655, laissant une fille qu'il avait eue de la malgache,

Andrian Ramarivelle et après avoir pourvu jusqu'à la fin, aux affaires de la colonie et protégé constamment la liberté des cultes.

La petite orpheline épousa un païen et redevint païenne.

Pierre Mervault, Rochelais, dans son journal des choses les plus mémorables qui se sont passées au dernier siège de La Rochelle (Rouen 1671) page 579, rapporte, au mois d'octobre 1628, le fait suivant au sujet de la famille Prosny :

D'ailleurs il y en avoit qui faisoient des charitez secrettes, desquelles personne n'a jamais pû découvrir les auteurs. Entr'autres, il en est venu une à ma connoissance qui m'a semblé mémorable. Le sieur Daniel de La Goute, avocat du Roy honoraire, avoit une sœur, vefve d'un marchand nommé Prosny, qui étoit fort honnête femme et fort charitable ; de sorte que la famine commençant à être plus âpre qu'à l'ordinaire, elle assistoit libéralement les pauvres ; sa Bellesœur, femme dudit sieur de La Goute, qui étoit d'une autre humeur, l'en reprenoit souvent, et luy demanda un jour en colère, ce qu'elle feroit quand elle auroit tout donné, à quoy elle répondit ; « Ma sœur, le Seigneur y pourvoira. » La famine s'étant renforcée, et le siège continuant, cette vefve qui étoit chargée de quatre enfans se trouva à l'étroit, et n'ayant plus aucunes provisions, s'en vint vers sa Belle-sœur pour luy demander du secours : mais elle, au lieu de luy en donner, la couvrit de reproches, et luy dit qu'elle avoit bien prévu qu'elle en seroit réduite là, avec toute sa belle espérance et ses beaux mots : « Le Seigneur y pourvoira » et qu'à la bonne heure, il y pourvût donc. Ces paroles luy navrèrent le cœur, et elle s'en retourna toute confuse, à la maison, résolue de prendre la mort en gré. Etant arrivée à son logis, ses enfans vinrent au devant d'elle avec une grande joye, et luy dirent qu'il étoit venu un homme qu'ils n'avoient pû connoître à cause qu'il étoit tard, qui avoit frappé à la porte et aussi tost qu'elle luy eût été ouverte, y avoit jeté un petit sac de froment d'environ un boisseau, et s'étoit retiré promptement sans leur dire quoy que ce soit. Cette femme ne croyant presque pas à ses yeux, sort à l'heure même de sa maison, et le plus tost que le luy pût permettre la grande foiblesse où elle étoit, alla retrouver sa Belle-sœur, et luy dit d'un ton ferme, dès qu'elle la vit : « Ma sœur, le Seigneur y a pourvu », puis se retira sans luy dire autre chose. Par le moyen de ce secours non attendu, et venu si à propos, elle coula le temps jusques à l'entrée du Roy, et n'a jamais sceu à qui elle devoit ce bienfait.

« Le samedi 12 octobre 1619 ont estez baptisez par Mons^r Merlin, Jacques, filz de Jaques Borny (Prony) et de Elysabet Desaye (Anne de La Goute) parrin Jehan Scothouse, mayraine Elayne Hartemans. L'enfant est né le 6 dudit mois. »

(Registre du temple Saint-Yon de La Rochelle.)

La sœur de la dame Prony, Elisabeth, était mariée avec Gabriel Pollard, sieur de La Salle.

Le 14 mai 1611, baptême de Jehan, fils de Siprien Pronys et de Françoise Ralet.

Eglise réformée d'Aytré, près La Rochelle, 10 janvier 1672, mariage de Daniel Pronis, marchand à La Rochelle, fils de Daniel Pronis, fermier de la châtellenie de Ronflac, paroisse de La Jarne, et de feu demoiselle Buzelin, avec Louise Mesnier.

2 mai 1673, baptême de Paul, fils de Daniel Pronis, marchand, et de Louise Mesnier ; parrain, Paul Le Boiteulx, marchand à La Rochelle ; marraine, Marie-Anne Pronis.

BATEAU HENRY

La Maison du Marin

L'hommage mérité que nous venons de rendre à la valeur, à la bravoure des marins Rochelais, ainsi qu'à la mémoire de ceux qui, au cours de tempêtes, périrent victimes de leurs devoirs, engloutis avec leurs frères esquifs, nous amène à adresser des encouragements et des félicitations aux inventeurs et constructeurs, qui, dans le but de conjurer les multiples dangers auxquels sont journellement exposés les marins, apportent le concours de leur science pour lutter contre les terribles éléments qui se déchaînent à l'improviste contre les navigateurs.

Nous nous faisons un devoir de citer le Bateau insubmersible et inchavirable, inventé par M. Henry, dessinateur de la marine à Rochefort, et construit par notre compatriote M. E. Decout-Lacour, maire de la Rochelle.

Les publications techniques ont décrit cette ingénieuse invention, qui vient d'être adoptée par la Marine de l'Etat.

Les premières expériences de cet engin eurent lieu au port de la Rochelle, c'est l'industrie maritime Rochelaise qui continue à répandre dans le monde entier cette embarcation humanitaire, qui est actuellement employée par les Sociétés de sauvetage françaises et étrangères.

Notre port possède une station de sauvetage avec canot Henry. — Royan, ainsi que d'autres ports du littoral vont être munis d'engins semblables, pour le plus grand bien de l'œuvre des sauvetages maritimes et la préservation des vies humaines.

La Maison du Marin, inaugurée à La Rochelle le 1^{er} mai 1898, a, sous la présidence de M. L. Vieljeux, rempli son triple but : 1° procurer aux marins, à peu de frais, un logement et une nourriture ne laissant rien à désirer et mettre à leur disposition une sorte d'hôtellerie familiale où leurs gains et leurs économies soient à l'abri de toute exploitation ; 2° s'occuper soit de les rapatrier, soit de leur procurer un nouvel embarquement ; 3° les soustraire, le plus possible, aux tentations du cabaret et combattre l'invasion de plus en plus en plus redoutable de l'alcoolisme.

Le premier secrétaire a été M. Th. Ruyssen, aujourd'hui docteur et maître de conférences de philosophie à Aix.

APPENDICE

Nous croyons, en terminant, devoir faire toutes nos réserves au sujet des noms qui ont dû échapper à nos recherches. Nous n'avons point eu la téméraire prétention de nous constituer juges du degré de notoriété ni de l'éclat des services rendus. Il est des braves restés inconnus qui ont néanmoins vaillamment combattu et vendu chèrement leur vie, il est surtout des hommes de bien, dans la plus haute acception du mot, que leur modestie même a laissés dans l'ombre et qui ne méritaient pas l'oubli. Diverses causes ont entraîné d'inévitables omissions. Parfois il a été difficile de limiter nettement la circonscription rochelaise, car l'île de Ré appartient à l'arrondissement, et certes elle a son individualité et son histoire spéciale. Parfois le lieu de naissance n'étant pas authentiquement établi, une revendication eût été contestable, et le titre même de cette étude nous interdisait les noms si glorieux qui appartiennent au reste du département. Parfois les états de services trop laconiques ne permettaient point la rédaction d'une biographie. Une sèche nomenclature de noms aurait semblé l'indice d'une injuste distinction, bien loin de notre pensée, entre les marins simplement mentionnés et ceux qui étaient l'objet d'une notice explicite. Aussi avons-nous, à notre grand regret, renoncé à consacrer une biographie séparée à ceux de nos Marins rochelais, sur lesquels nous n'avons pu, malgré le mérite de leur carrière, nous procurer des renseignements certains et suffisants.

Voici simplement quelques noms qui se rapportent à cette double catégorie :

La Galissonnière, Tilly, Froger, Vaudreuil et La Touche-Tréville, de Rochefort ; Champlain, de Brouage ; Renaudin, du Gua ; Lucas, de Marennes ; le vice-amiral comte Jacob, de Tonnay-Charente.

Alleaune, enseigne  (1783-1865) ; Bernon de l'Isleau (1651-1726), chef d'escadre honoraire, et son fils, lieutenant de vaisseau (1704-1742) ; de

Bessey de la Vouste, capitaine de vaisseau dans la guerre de l'indépendance des Etats-Unis ; Bonamy de Bellefontaine (1737-1819), commissaire-général de la marine ; Bouyer (1799-1866), aumônier de la marine ☼ ; Bridault (1770-1858), chevalier de Saint-Louis ; de Butler, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis (1741-1788) ; Casimille (1764) et Chain (1760), lieutenants de vaisseau ; Dépuliers dit Latreille (1765-1822) ; Dupont (1767-1823) et Gilet (1759-1827), maîtres d'équipage ☼ ; Grabeuil, lieutenant de vaisseau ; le capitaine Jacquelin ; Jacques, de Marennes (1755-1850), lieutenant de vaisseau ; Le Coq d'Assy, lieutenant auxiliaire de frégate (1758) ; Papineau, lieutenant de vaisseau (1767) ; Paumier Beauchamps (1753-1809), capitaine de frégate ☼ ; Poutier, capitaine de vaisseau O. ☼* ; Seignette ; des Tourettes, qui se distingua dans les campagnes de la Manche sous Louis XIV ; Vatel, capitaine de frégate ☼ ; les Villeneau, nés à la Rochelle en 1786 et 1788 ; le lieutenant Belot ☼ ; Racaud ☼, lieutenant de vaisseau, décédé ; Doré, médecin de marine et son frère, lieutenant de vaisseau ☼, décédés ; Pellevoisin, aide-commissaire de la marine, décédé ; Brumauld des Houlières, lieutenant de vaisseau ☼, décédé ; Romieux, capitaine de frégate O. ☼, et William Romieux, lieutenant de vaisseau ☼ ; René Beaussant, lieutenant de vaisseau ☼, commandant actuellement le contre-torpilleur, l'Epieu.

Sagot du Vauroux (Louis-Achille), né le 7 juin 1809, à Lorient, élève de 2^e classe au collège de la Marine (1824), élève de 1^{re} classe (1878), enseigne (1830), lieutenant (1837), capitaine de frégate (1850), capitaine de vaisseau (1861), chevalier (1842), officier (1855), commandeur (1866). 534 mois, 27 jours, 30 embarquements, campagnes de guerre 53 mois, 28 jours. Expédition de la Plata, mers du Sud, guerre de 1859. Mort à Toulon, le 28 février 1882.

Jacques dit La Pierre (Louis-Simon) William, né le 18 février 1815 à Varaize, élève de 2^e classe, le 15 octobre 1832, élève de 1^{re} classe, le 1^{er} décembre 1834, enseigne de vaisseau, le 21 août 1839, lieutenant de vaisseau, de 2^e classe, le 8 septembre 1846, de 1^{re} classe, le 1^{er} août 1852, capitaine de frégate, le 9 août 1858, capitaine de vaisseau, le 3 août 1867, retraité le 17 février 1875. 43 ans, 6 mois, 3 jours de services, dont 28 ans, 11 mois, 29 jours de services à la mer. A accompli les traversées les plus rapides connues de la marine à la voile. Chevalier de la Légion d'honneur, le 22 mai 1850, officier le 10 août 1861, commandeur le 5 mars 1874. Décédé le 23 juin 1888.

De Laage de Meux (Louis-Antoine-Edouard), né le 18 juillet 1816, élève (1831), 2^e classe (1832), 1^{re} classe (1834), enseigne (1839), lieutenant (1846-1859). 22 embarquements, chevalier, 26 ans, 7 mois, 10 jours. Décédé.

Garnault (Henri-Jules-Noël-François), vice-amiral, né le 9 mai 1820, à la Rochelle, élève (1835), 2^e classe (1837), 1^{re} classe (1839), enseigne (1841), lieutenant (1849), capitaine de frégate (1854), capitaine de vaisseau (1859), contre-amiral (1870), vice-amiral (1877), grand-officier de la Légion d'honneur, médaille militaire, 26 embarquements, guerres (1843, 1854, 1855), campagne de Tunisie, aide-de-camp du ministre, chef de cabinet (1855-1859). 38 ans, 9 mois, 15 jours, maintenu sur le cadre d'activité, ayant commandé devant l'ennemi comme vice-amiral.

Massiou (Charles-Daniel-Gaston-Vincent-de-Paule), né le 6 novembre 1826, à Poitiers, élève (1841), 2^e classe (1843), 1^{re} classe (1846), enseigne (1847), lieutenant (1854), capitaine de frégate (1868), capitaine de vaisseau (1870), chevalier (1862), officier (1865). 33 embarquements, campagnes de guerre (1854, 1855, 1856, 1865) (Mexique), 1870. 326 mois, 20 jours, dont 41 mois 13 jours en guerre. Décédé à Pau, le 29 février 1880.

Montaut (Jean-Baptiste-Léon), né le 3 mars 1828, à Rochefort, fils d'un capitaine de frégate, chevalier de la Légion d'honneur et de Saint-Louis, gardien de vaisseau (1845), écrivain prov. (1845), écrivain titulaire (1846), commis entretenu au commissariat (1850), aide-commissaire (1851), sous-commissaire (1861), 2^e classe (1863), 1^{re} classe (1865), inspecteur-adjoint 2^e classe (1867), sous-intendant auxiliaire (1871), inspecteur adjoint (1871), inspecteur (1879), inspecteur en chef 2^e classe (1885), 1^{re} classe (1891), officier de la Légion d'honneur. 10 embarquements, 575 mois, 21 jours services, dont 61 mois, 4 jours en guerre. Actuellement du cadre de réserve.

Lespès (Sébastien-Nicolas-Joachim), vice-amiral, né le 13 mars 1828, à Bayonne, élève (1844), 2^e classe (1846), 1^{re} classe (1848), enseigne (1850), lieutenant (1854), capitaine de frégate (1864), capitaine de vaisseau (1873), contre-amiral (1881), vice-amiral (1888), chevalier (1855), officier (1862), commandeur (1883), grand-officier (1887), retraité (1893), 24 embarquements, campagnes de 1855 (Sébastopol), 1856, 1863, 1870, 1871, 1886, conseiller d'Etat. 48 ans, 2 mois, 17 jours. Décédé le 24 août 1897.

Desnoug (Thomas-Philippe-Arthur), capitaine de vaisseau, né le 23 octobre 1830, à Saint-Martin-de-Ré, élève (1846), 2^e classe (1848), 1^{re}

classe (1853), lieutenant (1860), capitaine de frégate (1874), capitaine de vaisseau (1882-1890), chevalier (1863), officier (1880), commandeur (1889), médaille du Tonkin. 35 embarquements, campagnes (1854, 1856, 1867, 1870, 1871), Tunisie (1881-1882), Tonkin (1885). 43 ans, 11 mois, 29 jours. Décédé.

Vivielle (Silvestre-Léopold), contre-amiral, né à la Rochelle le 3 juin 1830, élève (1847), 2^e classe (1849), 1^{re} classe (1851), enseigne (1853), lieutenant (1860), capitaine de frégate (1872), capitaine de vaisseau (1881), contre-amiral (1889), commandant de la marine à Alger (1891-1893), chevalier (1869), officier (1879), commandeur (1884), médaille du Tonkin. 25 embarquements, campagnes (1854, 1855, 1870, 1871, 1884, 1885). 45 ans, 8 mois. Actuellement du cadre de réserve.

Alquier (Louis-Victor), vice-amiral, né le 2 décembre 1831, à la Flocelière (Vendée), élève (1847), 2^e classe (1849), 1^{re} classe (1851), enseigne (1854), lieutenant (1860), capitaine de frégate (1872), capitaine de vaisseau (1879), contre-amiral (1886), vice-amiral (1892-1896), chevalier, officier (1857), commandeur (1888), grand-officier (1896). 33 embarquements, 589 mois, 26 jours, dont 32 mois, 19 jours en guerre. Campagnes de 1855, 1859, 1870, 1871. Actuellement du cadre de réserve.

Boulineau (Thomas-Gabriel-Léonce), contre-amiral, né le 9 juin 1838, à la Tremblade, élève (1855), 2^e classe (1857), 1^{re} classe (1859), enseigne (1861), lieutenant (1864), capitaine de frégate (1872), capitaine de vaisseau (1884), contre-amiral (1895), commandeur. 535 mois, 27 jours, dont 58 mois, 2 jours en guerre. 41 embarquements, campagnes de 1863-1865 (Extrême-Orient), 1870-1871, 1884. Actuellement du cadre de réserve.

Garnault (Paul), capitaine de frégate, né le 11 mars 1856, à Brest, élève (1873), 2^e classe (1875), 1^{re} classe (1876), enseigne (1879), lieutenant (1884), capitaine de frégate (1902), officier de la Légion d'honneur. 377 mois, 19 jours, dont 39 mois, 17 jours en guerre, en activité de service à Rochefort, digne émule des officiers les plus distingués.

MATRICULE INÉDITE

DES CAPITAINES DE VAISSEAUX MARCHANDS reçus à l'Amirauté
de La Rochelle, de 1700 à 1791 (B. 236 et 237) La date de réception est
indiquée par les deux derniers chiffres

Adrien E., 67. — Agoust P.-C., 42. — Allary I., 74. — Allégret E.-P., 44 ;
A., 56. — Alizeau P., 75. — Amiaud P.-P., 74. — Amplement G., 55. —
Angoulon I., 68. — Arnaud P., 41 à 42. — Auboyneau L^s, 28. — Aubry D.,
67, 83. — Aubert M., 87. — Audebert J., 29 ; J.-E., 32 ; P.-N.-V., 89. —
Audinet J.-B. ; A., 49. — Audouare A., 24. — Audran P., 49. — Avrard J.,
30 ; P.-S., 84. — Aurel C. et J., 44. — Aurillou P., 44. — Avril S.-C.-L., 48.
— Aymé F., 38-39.

Badin L., 50. — Baladier P.-M., 83. — Bardet P., 46. — Barrière A., 50.
— Barret J., 70. — Bascave A., 71. — Bargeaud J.-P., 44. — Basset P.-I.,
83. — Bassiot B., 39. — Baudin N.-T., 80 ; A., 83 ; T.-H., 89. —
Beauregard de Serry, 20. — Belin des Marais P., 14. — Belleville L., 70. —
Bertaud A., 32 ; A., 74. — Beltremieux Joseph, 73. — Bernon Gabriel, 46.
— Besnard F., 14. — Biardeau-Lamitière D., 19. — Billouin F., 23. —
Billoteau J., 41. — Boisdebon A., 15. — Bon J., 14. — Bonfils E.-P., 21 ;
J.-Th., 38. — Bonneau N., 21. — Boissel, M.-D., 83. — Boisseau J.-B., 78.
— Bourreau P.-A., 81. — Bouyé I.-A., 79. — Boudet J., 51. — Bouley J.-
B., 49. — Boileau J.-F., 72. — Bonnaudet, L.-L., 86. — Bon, 87. —
Bouscasse Jean, 86. — Button, 87 et 88. — Braud H., 36. — Bremont P.-F.,
81. — Briand de la Feuillée J., 19. — Breton A., 83. — Brocard J.-B., 79.
— Brotin P., 27. — Bruneau P., 91. — Buffet C., 20. — Busquet A., 23. —
Bultel F., 48. — Button, 87 et 88.

Camouin F.-M., 44. — Carion, 42, 45. — Caillaud F., 70. — Chatin dit
Lavallée, 84. — Cadou, 20, 27, 39, 81. — Callet B.-J., 91. — Caron J., 29.
— Cassemain I., 47. — Cassou L., 14. — Caussé M., 39. — Cazenave B.,
86. — Chaboisseau J., 20. — Chauveau B., 1700. — Chauvet A., 19. —
Chouteau C.-M., 82. — Chaviteau J., 25. — Conil G. — Corbun J.-C., 80.
— Cordier S., 21. — Corbin D., 40. — Chapeau H., 42. — Charles I., 46.

— Classen J.-J., 46. — Constant P., 46. — Constantin P., 75. — Corbye G., 70. — De Coullerie F.-F., 48. — Crassous I., 74.

Dalbarade L., 86. — Dalliveau L., 46. — Damien A., 43. — Danzas J., 41. — Darbellet L., 48. — Daugé J., 70. — Daniel A., 86. — David M., 81 ; L.-G., 87. — Dohaman A., 85. — Dousset J.-J., 85. — Doutteau J., 1726. — Dehczeaux E., 1714 ; J., 19. — Dufay, I., 14. — Duguermur J., 20. — Dubois J., 78, 46, 77. — Dupeux J., 20. — Doucet J.-B., 83. — Dufaud P.-H. et J.-B., 2, 84. — Drouineau P.-D., 47. — Dubernard J., 51. — Dorman Elie, 73. — Duboscq G., 1747. — Desroches J., 71 ; L., 89. — Delouche E., 86. — Dubernay L., 87. — Dupuy J.-J., 88.

Escoubet J., 10. — Escubard J., 81. — Estival L., 25. — Etienne J.-P., 87.

Fabre J.-B., 16. — Faurès A.-M., 51. — Fauqueux J., 71. — Foucault Gabriel David, 76. — Fayeaux P., 85. — Frenon J.-E., 72. — Flatron J.-P., 83. — Fleury L.-C., 29. — Fizel J.-F., 80. — Fourneau L., 20. — Frenon J.-E., 72. — Fraigneau P.-A.-M., 89.

Gallocheau, 45 et 83. — Gayot P., 40. — Garreau Jean-Elie, 90. — Gaudineau P.-J.-L., 87. — Gautreau L.-D., 73. — Gastumeau J.-B., 29. — Gauvain I., 82. — Giraudeau Jean-Elie, 37 ; Pierre-Elie, 50 ; Salomon, 49 ; Louis-François, 52. — Goguet Etienne, 51 ; Louis, 38. — Grozé U., 18. — Gombaud J., 51. — Gouin P., 50. — Gorin J., 52. — Grateau J., 50. — Guillemain C., 46. — Guillemot P.-L., 40. — Guillet A., 75. — Gaudineau P.-J.-L., 87. — Guyas J.-C., 1747.

Harouard-Dubeignon E., 24. — Hérault, 23 et 82. — Hillairet J., 13. — Houin L., 45. — Huas J., 39.

Jacques, 80. — Jousseau P., 51. — Jozeau G., 51. — Juland, 82.

Knell Jean-Henri, 88.

La Chesnaye I., 61. — La Coste A. (de), 41 ; E., 46. — Lagoterie P.-G., 87. — Lagrois C., 70. — Laurenty J., 89. — Labrière P.-S.-G., 85. — La Haye C., 33. — Lambert N., 40 ; C. 37. — Laumel N. (de), 34. — Landois I., 48. — Lanier C., 47. — Laporte I., 45. — Lemire P.-V., 52. — Leroux P., 48. — Le Sueur A., 47. — Le Page L.-S., 33. — Louergau J.-H., 40. — Lespinas J., 74. — Lecau, 74. — Lau J.-B., 71. — Lem J., 87. — Lemée I.-P.-D., 84. — Levasseur C., 33. — Lucadou I.-J., 84. — Lehoux D., 26. — Le Vasseur C.-P., 82. — Le Voyé I., 20. — Leloup I., 75. — Lefebvre J.-M., 76. — Le Pipuais J., 75. — Loupré G., 38.

Macquet J.-B., 82. — Magre P.-G., 83. — Marilière F., 82. — Martin T., 25. — Martisane, P. 70. — Micheau J., 77. — Macarty D., 40 ; E. 48 ;

Magnon I., 48. — Manié I., 51. — Masson A., 52. — Massot N., 49. — Marchand I., 43. — Mitteau F., 46. — Millorit J., 50. — Mossu I., 40. — Mousnier J.-B., 43 ; G. 43. — Million, E.-J., 43. — Matignon P., 91. — Mazotin J., 86. — Mercier I., 38. — Mesnard G.-U.-A., 33. — Mesturas I.-B., 82. — Meynard, éc., sr de Saint-Michel (J. de), 37. — Monjault J., 14.

Nau, C.-T., 86. — Noordingh N., 38. — Nottin J.-B.-L., 76.

Oüalle Victor, 81.

Papin A., 89. — Paradis J.-B., 49. — Peyrusset A.-L., 87. — Plaideau H., 87. — Poisseau F., 86. — Peroquin J., 83. — Perrier P., 20 ; L.-J., 73 ; I.-V., 82. — Pellier H., 81. — Prevost J., 30. — Peponnet B., 84. — Pomier L.-P., 84. — Pinard J., 70. — Plaimpel A., 42. — Paulmier T., 47. — Plantard F.-T., 49. — Peronne A., 73. — Piaud J., 74. — Pelisson T., 48.

Quenet A.-J., 71.

Rabot C., 24. — Raboteau Pierre, 50. — Raineau J., 27. — Rasteau E.-N., 37. J.-B. 46. — Ratuit F., 88. — Regnaud G.-F., 33 ; I.-S., 31. — Robin J., 32. — Rocquet L.-R., 91. — Ricq P.-A., 83. — Rossal H.-D., 39. — Rozé M., 83. — Real J., 33. — Renaudin J., 7-8. — Roberge D., 1708. — Roulleau G., 14. — Riberou P., 47. — Rousseau P., 45 ; J.-E., 86. — Regnier P.-J.-H., 77. — Renoux J.-B., 73. — Rodrigue I.-V., 83. — Rullier M.-J., 82.

Savy H., 71. — Saurin P., 38. — Seignette du Jardin Elie, 27 ; Paul, 30. — Silvestre J., 27. — Sibille Desmaretz J., 34. — Sock F., 82. — Soullard R., 32. — Sibille G.-D., 73. — Surget F., 71. — Supiot, 91.

Tardy J., 45 ; P., 82. — Texier P., 36. — Thibault du Loisir P.-A., 84. — Tremureau C., 17. — Taslon J., 50. — Toupain I., 47.

Valeau J.-E., 83. — Vallée P.-G., 39. — Varin J.-B., 45. — Vatable N., 31. — Vatel M.-V., 80. — Veillard I.-G., 71. — Vignier L., 82-83. — Villeneuve J., 81-82.

Webb Joachim, 90.

Yvon Pierre, 1700.

ERRATA

Page 144 : Crassous de Médeuil, au lieu de 1794, *lire 1793*.

Table des matières, page 304 : Au lieu de Capellis (de), Cartier, capitaines au long cours de 1700 à 1791, 104, *lire : 9, 104, 299*.



1 Minutes de Lecourt, notaire à La Rochelle, des 21 mars 1541 (n. s.), 24, 26 et 31 janvier, 1^{er} et 3 février et 26 juin 1544.

2 M. E. Jourdan a découvert, dans les minutes du notaire Lecourt, un acte du 24 octobre 1558, qui constate que l'auteur de la famille Guyton au XVe siècle, était Yvonnet Guyton, marchand, demeurant à Chartres. Il existait en 1418 un Pierre Guyton qualifié bourgeois de la Rochelle, mais sa parenté avec Yvonnet n'est qu'une conjecture.

3 Guiton, amiral des Rochelais, montait un navire de 400 tonneaux, armé de 20 canons, celui du vice-amiral Treuillebois, était de 250 tonneaux et 16 canons, celui du contre-amiral Foran, 200 tonneaux, et 12 canons, les autres bâtiments du port de 60 à 80 tonneaux. Job Foran, père du contre-amiral, amena de l'Ile de Ré, un navire de 200 tonneaux, n'ayant que 4 canons. Les vaisseaux des royalistes étaient le Saint-Louis, de 400 tonneaux, armé de 32 canons ; la Marguerite, de 300 tonneaux, 24 canons ; le Henri, de 250 tonneaux, 16 canons ; le Saint-Etienne, de 120 tonneaux, 14 canons ; un navire flamand, de 150 tonneaux, 12 canons ; 7 bâtiments des Sables d'Olonne, chacun de 80 tonneaux, 10 canons (Mss. de Mervault).

4 A. DE BOISLILE : Notice sur les mémoires des Intendants ; BARON L. DE LA MORINERIE : Michel Begon, intendant de La Rochelle 1638-1710, Paris 1855, in-8° ; Histoire de Rochefort par le P. THÉODORE DE BLOIS (1733, in-4°) p. 76-102 ; A. JAL : Dictionnaire critique de biographie et d'histoire (2^e édit., Paris 1872, in-8°) p. 168-175 ; UN CURIEUX DU XVII^e SIÈCLE : Michel Begon, intendant de La Rochelle, Paris, in-8°, 1874 ; GEORGES MUSSET : Mémoire de Begon sur la Généralité de La Rochelle. Archives Historiques de Saintonge et d'Aunis, 1875.

5 RAOUL ALLIER : La cabale des dévots, 1904.

6 Langloys, notaire, contrat du 22 septembre 1646.

7 Nous avons sous les yeux le cachet de J.-F. de Traversay, qui avait épousé Claire Du Quesne, petite-fille d'Abraham. Le blason des Du Quesne, accolé à celui des Traversay, porte « d'argent au lion de sable lampassé et armé de gueules. » Il ne faut pas confondre Abraham Du Quesne-Guiton avec Abraham Sr de Monros, second fils de l'amiral Du Quesne,

qui fit prisonnier le général de l'armée espagnole, et mourut protestant en Angleterre.

8 Note de messire Jean-François Prévost Sansac de Traversay, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, dont les fils Jean-Baptiste et Auguste-Jean furent aussi officiers supérieurs de la marine.

9 On raconte que la femme de Du Quesne lui dit, lorsqu'il lui rapporta cette conversation : « Il fallait répondre au Roi : Oui, Sire, je suis protestant, mais mes services sont catholiques. » (Théodore Deschères.)

10 Meslin : Mémoires historiques concernant l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et l'institution du mérite militaire, 1785 — Correspondance de M. A. de Traversay.

11 D'après notre honorable et regretté collègue A. Gouget (Armorial du Poitou, 1667). Amador, Claude et Isaac Huet, issus de l'Echevinage de la Rochelle ; Mathieu, Sr de Soudan (Sourdon) portent « d'or à la fasce de gueules. » Le baron de la Morinerie attribue à la famille Huet de Sourdon un blason analogue : « d'or, à la fasce d'azur, chargée d'un croissant d'argent, accompagnée de 3 roses de gueules, 2 en chef et 1 en pointe. »

12 La passe entre l'Acadie et l'Ile Royale se nomme Passe de Fronsac. Nicolas Denys était fils de Mathurin Denys, capitaine des gardes du Roi Henri III, tué, à côté de lui, en défendant les ponts de Tours contre le duc de Mayenne, et enseveli à Saint-Symphorien des ponts de Tours. Un autre fils de Mathurin, Hugues, officier au régiment des gardes, fut tué dans les guerres d'Italie.

13 C'est à l'obligeance de l'un de ses fils, le regretté J.-Ch.-A. Denys de Bonnaventure, capitaine retraité, chevalier des ordres de la Légion d'Honneur et de Charles III d'Espagne, que nous devons la communication du livre de Nicolas Denys et des documents authentiques qui justifient nos assertions. La famille Denys porte « de gueules à la grappe de raisin d'argent, feuillée de même » ; l'écu timbré de la couronne de comte et supporté par deux cerfs.

14 D'après les recherches de E. Jourdan, Mathurin Gabaret laissait trois fils qui servirent dans la marine : Jean ; Mathurin II, qui devint capitaine de vaisseau, et Nicolas, capitaine au régiment Royal-Vaisseau, gouverneur de

la Martinique en 1698. Louis n'était point le fils de Mathurin I^{er}, mais le cousin issu de germains de Jean, Mathurin II et Nicolas, enfants de Mathurin I^{er}.

15 L'édit rendu par Louis XIV au mois de novembre 1696 autorisa toutes les personnes du royaume exerçant une profession libérale et même les marchands à faire enregistrer leurs armoiries par d'Hozier, juge d'armes de France, moyennant un droit de 20 livres. Plus de 300,000 individus se conformèrent à cette mesure fiscale qui remplit les caisses de l'Etat. Les blasons présentés par les familles furent inscrits dans la première partie de chaque registre. L'héraldiste officiel composa des armoiries pour les personnes qui n'en avaient pas fourni. — « Il y a donc en France bien peu
« de gens dont un ascendant paternel ou un parent en ligne collatérale et
« masculine n'ait fait officiellement régulariser son blason en vertu de
« l'édit du roi Louis XIV. » (Borel d'Hauterive). Le certificat de décès de Samuel Collé, de l'île d'Oleron, embarqué en octobre 1651 sur le Phénix, commandé par Gabaret, chef d'escadre, est signé par Jean Gabaret, le 30 octobre 1686, et scellé d'un cachet de sable à la bande d'or, accompagnée de six mouchetures d'hermines, rangées 3 et 3, timbrée de la couronne de comte et accompagnée des guidons de chef d'escadre.

16 Depuis la réorganisation de la marine par Colbert, il n'y avait point de grade intermédiaire entre le lieutenant et le capitaine de vaisseau. C'est ainsi que M. A. Jal, relevant les états de service d'Abraham Du Quesne Guiton constate qu'il fut enseigne de vaisseau en 1677, lieutenant le 31 janvier 1678, capitaine le 7 février 1680, chef d'escadre le 1^{er} novembre 1705, gouverneur général aux îles le 1^{er} janvier 1714, revint en France en mars 1716 et se retira lieutenant général honoraire le 10 décembre 1720, avec une pension de 9.000 livres, dont il jouit jusqu'au 12 mai 1724, qu'il mourut à Belebat, près de Rochefort. En 1686, commandant l'Oiseau, Du Quesne Guiton faisait partie de l'escadre de M. de Vaudricourt, dont le devoir était d'aller occuper, de gré ou de force, les places de Bangkok et de Mengui pour le Roi de Siam. Il revint à Brest, le 17 juillet 1688. Les archives de la secrétairerie d'Etat de la Marine, écrit M. l'archiviste D. Neuville, dans le remarquable avertissement placé en tête de l'état sommaire des archives de la marine antérieures à la Révolution (1898), « nous montrent la réflexion sur le milieu maritime des principaux

événements de l'histoire générale. « Ainsi, dès les dernières années du XVII^e siècle, nous constatons dans ce milieu spécial, les effets de la politique dont la révocation de l'édit de Nantes fut l'acte principal. Nous voyons la pression exercée officiellement sur les officiers et agents de tout ordre, sur leurs femmes, sur leurs enfants, sur les populations maritimes. Nous saisissons de honteux marchandages de consciences. Les missionnaires chargés de convertir les huguenots des côtes reçoivent des instructions du Ministre et lui rendent compte. C'est sur les galères que sont envoyées les victimes de la persécution religieuse. « La marine est également mêlée à la guerre des Cévennes, et subit en 1764 le contre-coup de l'expulsion des Jésuites, parmi lesquels elle avait recruté des aumôniers, des professeurs de mathématiques et d'hydrographie, et les astronomes de l'observatoire maritime de Marseille. »

17 Ce dernier chiffre est douteux dans Arcère.

18 Le capitaine de vaisseau A. L. de Rossel, né auprès de la Rochelle, dont le portrait fut gravé par Choffard, en 1790. Fils du capitaine de vaisseau mort au service. Cousin-germain de M. Grassin, directeur de la Monnaie de Paris, petit-fils et arrière-petit-fils, du côté maternel, de deux commissaires de la marine, garde le 17 septembre 1751, lieutenant le 27 novembre 1765. Retraité avec le brevet de capitaine de vaisseau le 11 août 1779. Du 28 mai 1785, gratification de 1.000 livres pour son ouvrage : Instruction pour le lieutenant en pied d'un vaisseau de guerre. Du 24 février 1787, pension de 1.000 livres sur les Invalides et gratification de 3.000 livres pour peindre les principaux événements de la guerre. (C¹ 171.)

19 Dès le 4 février 1778, c'est-à-dire deux jours avant la signature des traités, l'ordre avait été expédié à tous les officiers de marine de partir sur le champ pour se rendre à leurs départements et de ne pas s'arrêter même pour coucher. LOUIS DE LA TRÉMOILLE. Mon grand-père à la cour de Louis XV et à celle de Louis XVI, p. 148.

20 Sa veuve, Louise de Chavagnac, épousa en secondes noces Louis Froger, chevalier, seigneur de l'Eguille, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis. Il avait deux frères dans la marine. Dans l'inventaire de ses livres, on trouve Paméla, Clarisse Harlowe, Robinson Crusoe. (C¹ 171, C⁷.)

21 Sa biographie a été retracée par une plume rochelaise, celle de M. F. Chassériau, chef du cabinet de l'amiral Duperré. Le portrait du chevalier du Pavillon, placé au musée de Versailles, est orné de ses armoiries : D'azur, à 3 rocs d'échiquier d'or, posés 2 et 1. Devise : « Cœlum non solum. »

22 Armoiries : « De gueules à 3 demi-vols d'or. »

23 Guillaume de Beauharnois et Jean, son fils, servirent de témoins dans le procès justificatif de Jeanne Darc.

24 Elle était fille de Pierre Hardouineau, écuyer, directeur des domaines et bois de la généralité de la Rochelle et de Renée Le Pays de Bourjolly.

25 Il était né de parents professant la R. Réformée.

26 M. G. Méneau, dans la nomenclature chronologique qui termine son intéressante Notice sur l'origine du tribunal de commerce de la Rochelle, indique en effet Antoine Héron comme juge consul dans les années 1670, 1673, 1675, 1678, 1690.

27 Le contrat du 18 novembre 1414, par lequel messire Ithier de Villebois, écuyer, épousa Jeanne de Bremond, fille de Guillaume, chevalier, seigneur d'Ars, de Balanzac, d'Eschillais, de Jazennes, etc., et de marquise Chaffrais de Puyvidal, fut passé à la Rochelle par devant M^e Simon Pineau, clerc, notaire juré du scel royal de cette ville. Guillaume était alors à l'armée de Picardie, où il devait périr à la funeste journée d'Azincourt. 347 ans après, un autre Pineau était chargé de faire la relation de la mort de Charles de Bremond, après avoir combattu à ses côtés.

28 Jean-Sophie de Courbon, comte de Blénac, né en 1710, grand-croix de Saint-Louis, commandant l'escadre de Saint-Domingue en 1762, lieutenant-général des armées navales en octobre 1764, mort le 23 août 1766. Un de ses fils, Sophie-Jacques de Courbon, marquis de la Rochecourbon, comte de Blénac, successivement capitaine des vaisseaux du Roi, colonel du régiment d'Auvergne, maréchal de camp, épousa le 11 juin 1773 Léontine-Marie de Verdeline, fille de Bernard, marquis de Verdeline, et de Madeleine de Bremond d'Ars, sœur du marquis d'Ars, dont il est question ici.

29 Garde de la marine à Rochefort, le 28 février 1699 ; sous-brigadier, le 30 juin 1705 ; enseigne, le 10 juin 1706 ; chevalier de Saint-Louis, le 23 décembre 1721 ; lieutenant de vaisseau, le 17 mars 1727 ; capitaine de

vaisseau, le 1^{er} avril 1738 ; fut retraits le 1^{er} juin 1751 et mourut à Rochefort le 13 août 1753.

30 Garde de la marine à Rochefort, le 1^{er} février 1703 ; devint enseigne, le 23 novembre 1712, et lieutenant, le 1^{er} octobre 1731.

31 Garde-marine à Rochefort, le 1^{er} janvier 1684 ; enseigne, le 1^{er} janvier 1691 ; aide-major, le 1^{er} janvier 1693 ; capitaine de frégate, le 1^{er} novembre 1705 ; major, le 26 novembre 1712 ; opta capitaine de vaisseau, le 21 juillet 1722 et se retira du service le 1^{er} mai 1741.

32 Aspirant garde de la marine, le 5 octobre 1778 ; garde, le 1^{er} juillet 1779 ; enseigne, le 17 novembre 1781 ; lieutenant, le 1^{er} mai 1786 ; capitaine de vaisseau le 1^{er} janvier 1793 ; réformé le 27 novembre 1805 ; rappelé à l'activité le 2 avril 1817. Campagnes : le duc d'York, en croisière (1779) ; la Cérès, la Martinique (1780) ; la Magicienne, Cadix (1780) ; l'Actif (1780) ; la Renommée (1781-1782) ; la Néréide, Saint-Domingue, armée du comte de Grasse, deux combats (1780) contre deux frégates anglaises, contre sept bâtiments armés en guerre ; le Sceptre, baie d'Hudson, C^t de La Pérouse (1783-1784) ; le Royal Louis, croisière devant Cadix (1784) ; le Zodiaque (1784) ; la Cérès (1784-1787) ; Saint-Domingue, la Truite (1788) ; l'Aigrette (1788-1789) ; l'Aglaé, Martinique et Saint-Domingue (1789-1791) ; l'Actif (1791-1792). Il professait la Religion réformée et épousa Marie-Marthe de La Porte-aux-Loups. — Son neveu, Christophe-André-Etienne Guenon des Mesnards, né le 3 novembre 1804, élève au collège de la marine le 1^{er} janvier 1818, élève de 2^e classe le 1^{er} juin 1820, enseigne de vaisseau, le 9 octobre 1825, mourut le 17 mai 1826, à l'hôpital de la Basse-Terre (Guadeloupe), après huit ans, quatre mois, dix-sept jours de campagnes sur l'Antigone, la Guerrière, le Lybio, la Vestale, la Clorinde, l'Eylau, le Rusé et l'Isis. — La famille de Saint-Légier compte parmi ses membres un évêque d'Autun, contemporain de Clotaire (d'Hozier). Armoiries : De gueules à une croix d'argent, écartelée d'azur, cantonnée de quatre fleurs de lys d'or.

33 M. Ernest Naville, l'auteur de la Vie éternelle, a publié récemment sur cette question deux beaux livres de philosophie religieuse, intitulés le Père céleste et le Credo des chrétiens, auxquels nous renvoyons le lecteur.

34 « Le 2 février 1743, a été baptisé Daniel, fils de Pierre Savary, marchand, et de Jeanne Bouru, son épouse, né le 1^{er} de ce mois. Parrain : Daniel Savary, capitaine de vaisseau ; marraine : Elisabeth Gabet, qui ont soussigné. (Signé) Savary. — Savary. — Elisabeth Gabet. — Ragueneau, curé de Salles.

35 Pierre-André de Suffren de Saint-Tropez (1726-1788).

36 L'escadre de Rochefort, commandée par le contre-amiral La Touche-Tréville, était composée des vaisseaux le Foudroyant, de 80 canons, capitaine Pierre-Elie Garreau, de la Rochelle ; le Héros, de 74 canons, capitaine Savary ; l'Aigle, capitaine Allemand ; le Duguay-Trouin, capitaine Willaumes ; l'Union et l'Argonaute ; les frégates la Franchise ; la Guerrière ; l'Embuscade, capitaine Fradin ; la Clorinde ; l'Uranie ; la corvette la Bayonnaise, capitaine Plassan ; le lougre le Renard, capitaine Constantin, et la goélette le Tricolore, capitaine Lachurié.

37 Armoiries : Losangé d'or et d'azur. La branche de Salegourde ajoutait un chef de gueules. On trouve aussi : écartelé au 1^{er} d'azur, à la croix patriarchale alésée d'argent ; au 2^e, losangé d'or et d'azur ; au 3^e de gueules, à la cloche d'argent ; au 4^e d'azur, à la sphère terrestre d'or, cerclée et montée de même. — De gueules à la bande losangée d'or et d'azur de trois traits.

38 M. Lem, trésorier-payeur général à Limoges, possède le portrait du capitaine Jacob De Chézeaux.

39 Les registres de l'Amirauté de la Rochelle nous font connaître qu'un grand nombre d'armateurs confiaient à leurs fils le commandement de leurs navires. C'est ainsi que dans la liste des capitaines au long cours figurent les Baudoin, Belin, Beltremieux, Bernon, Bouguereau, Bouscasse, Besse de la Barthe, Bonneau, Bonfils, Bouyé, de Butler, Carayon, Chessé, de Court, Dangirard, Garesché, Giraudeau, Godeffroy, Jacquelin, de la Coste, Liège, de Meynard, Oüalle, Rasteau, Regnaud, Seignette, Tondu, Torterue Bonneau, Wilckens,

40 Voyages pour le commerce dans l'Inde, sur les côtes d'Afrique, les îles du Vent et Saint-Dominique de 1770 à 1792. — Onze embarquements, dont deux commandements en 1791 et 1792.

41 Baptisé par le pasteur J. Jay, il eut pour parrain son oncle Moïse Garreau et pour marraine sa tante Anne Ponvert.

42 Son frère aîné, François-Mathurin-Nicolas Fradin, capitaine de frégate, naquit à Rochefort le 1^{er} juin 1768, et mourut dans la même ville le 8 août 1818.

43 Pierre, fils de François de Meschinet, lieutenant au régiment de La Rochelle, né le 3 mars 1774, fit, en 1787, devant Chérin, les preuves de noblesse alors exigées pour entrer comme officier dans la marine. (D. Neuville.)

44 Il fut remplacé, sur son banc de quart, par le capitaine Bouvet qui acheva dignement la journée.

45 L'écusson héréditaire de la vieille famille Du Perré d'azur semé d'étoiles et chargé d'un lion rampant d'or, armé et lampassé de gueules brochant sur le tout fut timbré des insignes de baron de l'Empire et accompagné de la croix de commandeur. Plus tard, il devait porter en sautoir l'ancre et le bâton de maréchal.

46 Parmi les Rochelais qui firent la campagne d'Alger figurent : le docteur Théodore Brossard ; l'enseigne Caprès La Roche, embarqué sur le brick le D'Assas et retraité avec le grade de lieutenant de vaisseau, les décorations de chevalier de la Légion d'honneur et de Saint-Ferdinand d'Espagne, après 18 embarquements ; le lieutenant de vaisseau de l'Aréthuse, Edouard Harasse de la Vicardière, né aux Sables d'Olonne le 2 avril 1789, qui servit du 21 janvier 1805 au 30 novembre 1847, et mourut à la Rochelle le 4 janvier 1864, capitaine de corvette en retraite, chevalier de Saint-Louis et d'Isabelle d'Espagne, officier de la Légion d'honneur et médaillé de Sainte-Hélène.

47 Né à la Rochelle, le 19 mars 1781, décédé dans la même ville le 1^{er} avril 1857, Antoine-Augustin-André-Toussaint Viault, d'abord attaché à l'administration des eaux et forêts, puis tour à tour conseiller municipal en 1815, adjoint, maire de 1822 à 1830, chevalier de la Légion d'honneur, se montra constamment actif, vigilant, très économe des deniers de la commune, bienveillant sans faiblesse, conciliant et juste et réalisa la noble devise de sa famille : *Ardere potius quam perjurare*. (Notice de M. H. Rioubland, dans l'Echo du 4 avril 1857).

48 Les députés Fleuriau de Bellevue, de Chassiron et Gallot s'adjoignirent MM. Filleau, Chassériau, de Rougemont, Théodore Vivier, depuis chef d'escadron d'artillerie, André Brossard et l'officier de marine de Traversay, et se rendirent auprès de l'amiral en avril 1831, pour remplir le vœu de la cité. La délibération du Conseil municipal est signée par MM. Guillemot, Benoni Garreau, Plessis, Hérard, de Mac Carthy, Person, de Bonnemort, M. Bouyer, Chapron, Bruna, Roy, E. Charruyer, B. Devillelégier, B. Casimir, Hocbocq, P. Bernard, B. Le Bouc, Morin, de Saint-Estève, Dupont-Béraud et Viault, maire.

49 Extrait du discours de M. Charles Fournier, maire de la Rochelle. V. la Charente-Inférieure du 18 octobre 1869.)

50 La devise de la famille x IN. HOC. SIGNO. VINCES est gravée, sur les plus anciens cachets, au-dessus des initiales S M R (Samuel Meschinet de Richemond).

51 Commandé par le lieutenant de vaisseau Pellion, aujourd'hui vice-amiral.

52 Lorsque le vent change de direction et cesse d'enfler une voile, cette voile ralingue. Quand les voiles relinguent, le navire ne va plus qu'en dérive.

53 Les risées sont les variations brusques et passagères de la brise, pendant les grains.

54 Né à Fouras le 10 mars 1769, il laissait un fils qui devenait capitaine de frégate, chevalier de la Légion d'honneur et sous-directeur des mouvements du port de Rochefort.

55 Louis-Amable Laurencin, capitaine de vaisseau, commandeur de la Légion d'honneur, décédé dans la campagne de la Baltique. Son frère Gustave Laurencin, officier de la Légion d'honneur, premier chirurgien en chef de la marine, président du conseil de santé du port de Rochefort, est décédé à Rochefort, dans sa 54^e année, le 7 janvier 1854.

56 Paul Charron fut nommé officier d'académie pour ses grands services rendus à l'Instruction publique et nous, ses collaborateurs de chaque jour, nous avons senti grandir autour de lui, incessamment, des sentiments de respect, de confiance et d'affection profonde. Il était notre guide et notre

ami. Charron est décédé subitement le 9 octobre 1905. Aux funérailles, après le service religieux du pasteur Laroche, et les vifs regrets exprimés par M. de Richemond, interprète du deuil du conseil des œuvres que dirigeait ou soutenait le défunt, M. Courcelle Seneuil, premier vice-président, traduisit par quelques simples paroles d'adieu les sentiments de tous.

57 Les restes mortels d'Henry Saillard, ramenés en France, en janvier 1870, ont été déposés dans un caveau de famille, au cimetière de la Rochelle, où son éloge funèbre fut prononcé par le lieutenant de vaisseau, depuis contre-amiral, Boulineau.

58 Le commandant Paul Vivier avait épousé à Lorient M^{lle} Eugénie Noyon, dont le père était ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, et dont la mère appartenait à la famille Cosmao-Dumanoir qui a donné à notre flotte d'illustres marins.

59 Par suite d'une erreur, la biographie de Jacques Pronis n'a pu figurer à la place qu'elle eût dû occuper dans l'ordre chronologique.

L. Meschinet de Richemond,... Les Marins rochelais, notes biographiques. 2e édition...

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6559991h>

À propos de cette édition numérique

Cette édition numérique est issue d'un programme de numérisation du patrimoine mené par la Bibliothèque nationale de France pour enrichir Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF et de ses partenaires. En ligne depuis 1997, Gallica s'enrichit chaque semaine de milliers de nouveautés et offre aujourd'hui accès à plusieurs millions de documents numérisés : imprimés (livres, revues et fascicules de presse), manuscrits, estampes et photographies, documents sonores, partitions, cartes et plans... Les imprimés sont d'abord numérisés en mode image (prise de vue photographique) puis le texte est extrait de manière automatique grâce aux techniques de reconnaissance optique de caractères (*optical character recognition* ou OCR). Les algorithmes informatiques utilisés définissent également de manière automatique la structure de l'ouvrage (en-têtes et pieds de page, illustrations, tableaux, etc.). L'état du document imprimé (taches, pages déchirées) et les

caractéristiques de la typographie employée peuvent entraîner des erreurs lors de l'OCR. Le texte ainsi produit est ensuite relu, corrigé, et converti au format ePub (*electronic publication* ou « publication électronique »), format ouvert standardisé pour les livres numériques. Malgré tous nos efforts pour respecter au mieux le format original du livre, il est possible que vous retrouviez des coquilles ou des problèmes de mise en page qui auraient échappé au relecteur. N'hésitez pas à nous signaler ces anomalies à l'adresse gallica@bnf.fr.

Conditions d'utilisation

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici [pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

3/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

4/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

5/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6/ Pour obtenir la reproduction d'un document de Gallica en haute définition, contacter reproduction@bnf.fr

7/ Pour utiliser un document de Gallica sur un support de publication commercial, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr